This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 28.1.2

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828

REVUE

de Bretagne

229
47

2e Série. — 5e Année
JUILLET 1906. Tome XXXVI

Breiz da viroiken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — René BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DE CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRÈRES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire

M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
6, Rue du Val-de-Grâce

MDCCCCVI

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

SOMMAIRE

I — *Coups de crayon.* — René Delaunay. 5
II. — *Jules Verne, sa Vie, son Œuvre* (suite) — George Bastard. 32
III. — *Notices et Bibliographie*. 56

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, un an. . . . . 12 fr.
Etranger, — . . . . . 15 —

On s'abonne soit chez M. le comte de Laigue, château de Bahurel, par Redon, soit chez M. Lafolye, imprimeur à Vannes.

Les abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet de l'année en cours. — Il n'est pas vendu de fascicules isolés, sauf pour les abonnés.

Les travaux comprenant au moins 16 pages de texte sont seuls tirés à part. 50 exemplaires sont offerts aux auteurs.

Nota. — *Il sera rendu compte de tout ouvrage d'auteur breton ou intéressant la Bretagne, dont un exemplaire aura été adressé au Rédacteur en chef de la Revue.*

Minot Fund

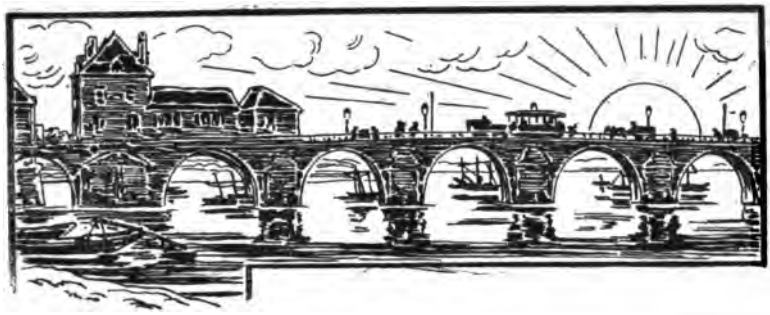

« COUPS DE CRAYON »

A MA TERRE NATALE !

(SONNET LIMINAIRE)

A JOSEPH ANGOT, de tout cœur.

Berceau de mes aïeux, Bretagne bien aimée,
Je ne puis te quitter sans un déchirement ;
Plus tendre qu'un soupir d'oiseau, très doucement,
S'exhale de ton sol une haleine embaumée.

Oh ! Je voudrais toujours, sur ma lèvre pamée,
Retenir ce parfum capiteux et charmant,
Car loin de toi j'endure un horrible tourment ;
La gloire et les honneurs ne sont qu'une fumée.

Seul, mon pays natal, tu calmes la rancœur
Qui traverse ma vie et contracte mon cœur.
Et quand je te revois, terre que j'ai creusée,

Qu'oublieuse de tout, — de mon lâche abandon, —
Tu me donnes encore à boire ta rosée,
Comme un petit enfant, je demande pardon !

PIERRE DE PORTGAMP.
Barde *Mab:an Douarn.*

Lavau, 15 juin 1905.

« On ne fait pas seulement de la peinture avec la tête et avec la main, mais avec un cœur où fleurit quelque chose..... »

J. Lemaître. *La Massière.*

I

Septembre 19... — Nantes, Pont de Pirmil.

Cinq heures du soir. — L'air est troublé vers l'ouest d'un insaisissable brouillard qui réfléchit le bleu du ciel et l'éclat des eaux. La splendeur du soleil en est obscurcie. Son disque apparaît rond, nettement délimité, ardent comme une braise. Devant lui, le nuage se teint d'une pourpre dont les tons, en s'éloignant, se dégradent à l'infini. Des voiles de brume passent et repassent sur le soleil, brouillant son éclat, comme une buée étouffante, parfois aussi faisant paraître liquide et agitée d'épouvantables bouillonnements sa masse d'or rougi.

Vraiment le ciel avec ses teintes fauves et ce soleil découpé, tout rond, sur les voiles de feu d'alentour, donnent l'impression d'un gigantesque haut-fourneau, et d'un extraordinaire *oculus* ouvert sur des masses en fusion de l'autre côté du ciel.

Malgré la brume, le bras de la Loire de Pirmil est tout éclairé. Le soleil se mire dans le fleuve, d'un jet brutal qui glisse sur l'eau presque jusqu'à nos pieds — et sans éparpillement — comme une coulée de cuivre liquéfié et bouillant. A quelques mètres du pont, ce bloc se désagrège et met à la crête de chaque vague un frisson de feu. L'eau est poudrée de flammes alentour et la Loire, avec ses bancs de sables roux, semble un gigan-

tesque Pactole, coulant lentement vers une mer de brumes, entre des rives vertes, déjà toutes sombres et bizarrement éclairées par en dessous.

II

Un matin d'Octobre à Nantes.

A six heures, le ciel paraissait d'un rose vif, que faisait encore ressortir les violets foncés et les bleus sombres des toitures d'ardoise. Tout ce qui regardait l'orient était, par reflet, revêtu d'un rose safrané, légèrement vermillonné, parfois même réchauffé de tons roux. Le ciel par contraste était vert au zénith, d'un vert intense d'émeraude, et se fonçait à l'occident jusqu'aux teintes violentes du bleu de nuit. Au-dessus des maisons, la lune se balançait, mate et jaunie, comme un jeton de vieil ivoire.

D'inconnaissables montagnes y dessinaient avec le concours du soleil effroyablement lointain de petites zônes rousses, variant de la sépia aux teintes sanguines, qui s'arrondissaient et se dégradaient comme ces empreintes que les doigts et le temps laissent aux jetons ivoirins..... Puis ces nuances changent tout à coup et la lune semble plus blanche, plus laiteuse, car un nuage pâle vient de la voiler de bleu et ce pauvre disque usé, avec ses taches sombres, — du même bleu que le ciel.... — fait l'effet d'une cible que d'extraordinaires projectiles auraient en passant déchirée.

J'entre à la Cathédrale. C'est d'ailleurs le seul moment pour voir convenablement ces merveilles du XVe siècle, sous les voûtes desquelles l'ombre et le silence devraient rester suspendus. Les vitraux sont, aux moments

crépusculaires, d'une rare beauté. Plus l'ombre est intense, plus rutilent les teintes rouges ; c'est un éblouissement que ces verrières qui brillent sans éclairer, laissant les chapelles profondes dans des ombres profitables qui leur font de vigoureux écrans.

On suit sur les grands vitraux la marche du jour. Après l'angoisse du combat de la nuit et de la lumière, les tons orangés et roux éclatent comme une fanfare et jettent une première lueur, vibrante, victorieuse, un cri d'airain, dans la nef aux contours encore indécis. Puis, sous la caresse de la lumière extérieure, les jaunes, les verts, les bleus successivement apparaissent et se précisent... hélas ! car le beau poème s'évanouit. Le vitrail flamboyant redevient un pauvre bariolage moderne, trop clair, qui inonde de lumière les voussures des piliers et les gorges des arceaux...

... Alors, avec le cachet d'intimité, l'âme mystique des cathédrales gothiques, ne trouvant plus de pénombres protectrices, s'enfuit avec les ombres et jusqu'au prochain retour de la nuit nous abandonne un corps de pierre sans âme et sans vitalité.

III

Octobre 19... — Des coteaux du Chêne (Vertou).

Il semble que toute l'année, la Nature amasse des teintes et des couleurs dans une urne fragile, que les premières brumes de septembre viennent amollir et les premiers frissons d'automne, briser. Alors tout le précieux et magique contenu s'écoule et s'épuise, non sans conserver parfois quelques touches splendides pour les paysages d'hiver.

Du haut des coteaux de la Sèvre le spectacle est prestigieux. Les peupliers frileux surtout sont admirables de colorations puissantes et de demi-teintes. Tantôt ils s'effilent comme un cierge ou un fuseau dans la main d'une vieille, tantôt s'épanouissent en bouquets et arrondissent en boules leurs vertes épaules. Ils sont presque tous jaunes maintenant, d'un jaune violent, rouillé, cuivré, parfois même d'un roux ardent ; et, quand le vent se lève, cela met un chaud frisson parmi les arbres pâles d'alentour.

Les frondaisons les plus avancées ont des tons vifs de corail. Les feuilles rouges, indécises et tremblottantes au bout des branches de bronze vert, semblent des flammes de lampadaires antiques. Tombées à terre, elles se recroquevillent et font des vrillons de feu, ardents et brillants comme des braises sur la mousse glauque et les branchettes noires, moussues, enveloppées du velours gris argent des lichens couleur de poussière.

Parfois les feuilles rondes, longtemps balancées sur leurs pédicules, et flagellées par la fuite éperdue des mauvais piaillards, s'envolent toutes ensemble ; c'est

alors, dans le ciel brouillé de gris un vol écarlate de perruches cardinales. L'instant d'après, immobiles sur les eaux de la Sèvre et parfois frisées d'un imperceptible frisson, elles donnent l'illusion d'une légion de cyprins captifs, endormis et bâillant à fleur d'eau.

Puis l'on revient à Nantes par les prairies. L'air est bleui ; un brouillard léger tremble sur les pâturages comme une mousseline grise qui amollit les lointains étranges et vaporeux. L'eau est terne mais toute moirée et givrée d'argent. Les ruisseaux qui se jettent dans la Sèvre sont glauques et tellement unis que tout s'y mire. Des amas de lentilles d'eau d'un vert tendre, opaque, velouté comme de la couperose, y dessinent des moisissures de miroir détamé par les intempéries. Pour la première fois de l'année les vignes ne paraissent plus que de petits bouts de bois, éclairée par en-dessous du rougeoiment des feuilles mortes, — si morts eux-mêmes, que le vent qui se lève ne les fait plus trembler. Longuement on regarde tout cela en marchant, vaguement touché du mystère inquiétant de ce paysage d'une sensibilité si fine, tout imprégné d'un éclat sourd, velouté et languide ; troublé aussi car dans le mélancolique recueillement de ce jour doré qui coule obliquement du soleil d'or fluïde, il semble que toute la nature défaille lentement, à petits coups, et qu'elle attende languissamment la permission de mourir tout à fait, comme au printemps, elle attend palpitante, celle de sourire et d'aimer. Et quand on se retourne, sournoisement un grand rideau de peupliers fraternels qui se balancent si doucement dans l'air trouble, qu'à peine on entend le cliquetis d'argent de leurs feuilles, s'est faufilé derrière nous et nous dérobe la vue des coteaux d'un air calme, d'une solennité élégante et praticienne,

mais aussi d'un geste sans réplique et malgré tout irrémédiable, comme une barrière infranchissable, s'opposant à tout retour en arrière et ne permettant sur le passé que de tremblants et furtifs regards...

IV

A Nantes. Un soir d'octobre 19... — Des Ponts de la Vendée (Ligne de Nantes-Bordeaux).

Six heures du soir. — Au moment où nous atteignons les ponts de la Vendée, le ciel, à l'occident, se teinte de feu. Le zénith, d'un azur très foncé, se dégrade avec une douceur infinie jusqu'aux tons les plus pâles et les plus adoucis des mauves et des bruyères violacées. L'horizon est rouge brique : au ras de terre une bande de couleur encore plus intense, présente le flamboiement violent et les fulgurances aveuglantes d'un brasier en flammes.

Ces lueurs fauves glissent sur la terre et viennent empourprer la campagne et les bois. Mais Nantes, trop près de ce foyer, reste dans l'ombre et ne profile sur le ciel qu'une masse uniformément sombre et splendidement découpée.

Au-dessus des mille toits de la ville, la cathédrale se pose lourde, un peu bâtarde et cependant toute relevée par son chevet aux innombrables clochetons dont les aiguilles se détachent avec une merveilleuse précision.

Çà et là des églises gothiques aux flèches aigues, les tours de la basilique des Enfants-Nantais, le dôme de Notre-Dame de Bon-Port, le campanile bizarre de Sainte-Croix, la tour du palais Dobrée, la galbe sévère

tour Launay..... et dans l'air, la rumeur sourde d'une ville qui s'assoupit, des mugissements de sirènes et des sonneries étouffées de cloches et de carillons.

A nos pieds la Loire est toute sombre. Ses eaux vertes plissées par le vent en mille petites vagues, où les flammes du couchant allument de subites clartés, étincellent çà et là, comme le dos d'un poisson d'argent, plus loin ternes et glauques, et cependant traversées de brillants reflets. Les îles font, de-ci de-là, de grandes

taches noires au milieu des eaux. La Loire, en s'éloignant, devient plus brillante ; puis nous la perdons de vue pour ne la revoir qu'au-delà de l'arc du transbordeur jeté triomphalement sur le fond du port, où la rampe de Sainte-Anne et son église fière se dessinent en teintes sépia merveilleusement nuancées et fondues.

Six heures 1/4. — D'instants en instants le spectacle change. Dans les ombres de la ville des points blancs se sont fait jour tout à coup. Ce sont les lampes électriques dont la clarté, comme un dard, troue les ombres d'un jet brutal de lumière, rond et blanc, teinté de bleu.

Le firmament entier s'embrase en un instant. Une

grande flamme monte de l'horizon et fait reculer les lueurs pâles, qui pendaient naguère au zénith. Le ciel n'est plus qu'un mur de feu. Sur la terre ardente les rocailles et les talus pierreux scintillent comme des braises. Dans les feuillages sombres le vent creuse, en passant, de grandes, d'atroces blessures, d'où les feuilles arrachées, tombent comme des gouttes de sang. Sur les prairies reverdies, les têtes grises et fines des graminées jettent en frémissant un voile de cendre. L'heure magique du soir y met d'exquises colorations et poudre de rose-lilas cette impalpable poussière violacée flottante au ras des près.

La Loire semble rouler sur des bancs de coraux et charrier des pétales de lis rouges. Le fond de la ville même en est éclairé et se dessine en une gigantesque sanguine.

Six heures 1/2. — L'incendie de l'air a duré quelques instants. Et comme si les eaux de la mer eussent soudain englouti le soleil, qui doit s'y abîmer par delà le pays Nantais, tout s'éteint.

Une lueur mauve, mourante, remplace là-haut les teintes de flammes et la ville assoupie, où la main des hommes allume les feux de la nuit, se constelle lentement de points d'or....

V

En Décembre. Coteaux de Monnières.

Six heures du soir. — C'est l'heure indécise de la nuit tombante ; nuit qui vient sans secousse, ombre épaissie, air plus vif et plus suave, bruits étouffés, silence plus profond et plus poignant... et, sur tout cela, le gouffre

des ténèbres béantes d'un ciel sans étoiles. La nuit d'hiver, en un mot...

En même temps, mille objets nous frappent davantage, que nous ne soupçonnions pas si empreints de tant d'intimité. Sur ces hauteurs nous avons l'impression de sentir autour de nous une grande chose, qui s'assoupit, — mais qui vit —; qui fait silence, — et murmure encore par instants ; un grand corps frémissant, dont l'haleine nous enveloppe ; une âme, qui met dans l'air, mille frémissements et qui se mêle à la nôtre ; — la *Terre*... On la devine alentour. La nuit nous étreint ; mais nous pressentons au-delà des ombres le mystère inquiétant de larges espaces et de lointains vaporeux où flotte une brise molle, où le ciel, déployant ses courbes, confond les grisailles des nuages avec les ténèbres ternes des campagnes effeuillées.

Et tout à coup, au milieu de ce grand chaos gris, une lueur rouge, dansante et fantasque, dessine tout là-bas, l'embrasure d'une porte ouverte et fermée. Nos yeux plus habitués distinguent, çà et là, perdus dans les immensités tristes et vides de la nuit, d'autres feux clignotants devant lesquels des ombres viennent parfois danser... Dans le froid de la nuit, sous le manteau des ténèbres, la palpitation des étoiles et l'étreinte du silence, des hommes, dans les campagnes, sont assis près des foyers embrasés. Au milieu de ces terres noires, silencieuses et glacées comme la nuit d'un tombeau, ces petites flammes rouges, perdues aux confins de l'horizon, viennent subitement d'éveiller en nous l'image apaisante et sereine de la vie primitive et de la famille laborieuse, réunie pour un instant autour de son foyer...

VI

Janvier 19... Paris.

Il y a longtemps que l'air ne m'a semblé si pur, si doux, si imprégné de tendresse. Une buée bleuâtre enveloppe la ville. Le soleil au déclin dore la cime des arbres qui tremblent au vent. Les branches restées dans l'ombre s'agitent lentement aussi et sur les grisailles des murs ou le bleu pâle du ciel met d'imperceptibles et noirs frissons...

Le soleil, ce soir de janvier, baise plus longuement le faîte des maisons. Au clair-obscur du premier crépuscule, la Seine roule des saphirs. Tout le long des quais, les platanes et les peupliers frissonnent imperceptiblement. Là-bas, le vieux Louvre, embrumé comme une apothéose, déroule sa colonnade de rêve. Mais tout ce côté est déjà dans l'ombre.

Sur la coupole de l'Institut, sur le fourmillement du Pont-des-Arts et le peuple des bateliers, sur la façade de la Monnaie... le soleil glisse encore et les murailles, qu'il chatouille d'une lueur rose à peine appuyée, vivent et semblent palpiter.

L'air est comme chargé de tendresses et d'intimes voluptés. Des tièdes frémissements passent dans la fraîcheur du soir comme de très lointains avant-coureurs d'un printemps parfumé. On se prend à sourire à la magie renaissante du soleil, à suivre plus longuement, des yeux, les femmes dont la grâce attendrie comme une fleur sous la caresse du soleil semble à nouveau s'épanouir sous l'enveloppe d'ombre tiède des voilettes parfumées. A la lumière frisante, l'ombre des

cils se reprend à jouer sur les joues ; la magie des regards se rallume et se voile au gré mobile de la lumière. Les fourrures, que la froidure ne fait plus croiser frileusement, s'entr'ouvrent à demi et de tendres parfums flottent derrière les belles promeneuses : parfums de femmes, intimes et discrets — comme voilés — et dont le passant distrait est lui-même frôlé. Chacun en recueille en soi-même une caresse, un frémissement de renouveau, et, pour quelques instants le cœur en est embaumé....

Tout dans l'universelle harmonie de ce beau soir d'hiver incline les âmes au bonheur. Les uns jouissent confusément de l'enivrement du présent ; les autres songent doucement —... et mélancoliquement — au passé. Sous le baiser doré du soleil ils croient pour un instant revivre leur vingtième année...

. . . . . .

Un vent d'est s'est levé — qui n'a duré qu'un instant, comme un soupir. Les arbres ont frémi en gémissant. Les dernières feuilles aux tons de rouille, que l'hiver avait épargnées, tourbillonnent sur le quai avec des sifflements et des froissements sinistres de choses mortes. Les passants ne s'arrêtent plus, car le soleil vient de disparaître et sur les murailles grises, naguère baignées d'un reflet rose, toute flamme s'est évanouie. Une horloge triste et seule, pleure quelque part une heure dans les ombres qui tombent, sept petits sanglots brefs, profonds, déchirés. La nuit promène partout son sinistre manteau et la brise se fait plus froide — comme chargée de regrets, d'invincibles tristesses et d'espoirs brisés.

VII

Février 19... — Sur la ligne Saumur-Orléans.

SAUMUR. — De grandes plaines au bout desquelles, par bonds allongés, de minuscules coteaux dévalent vers un horizon que nous n'apercevons pas. Les maisons s'isolent de loin en loin avec des arbres alentour; mais ici pas de chênes nains comme en Bretagne, des arbres de tête au contraire. Autour des propriétés un peu importantes, des massifs d'arbres, très denses malgré l'hiver — et qui, dans la composition générale du paysage, font masses — rompent la monotonie de la plaine et en étagent les plans. Le pays est bien planté, les routes ombreuses, les avenues domaniales larges et droites. L'air partout y circule à l'aise.

ORLÉANS. — A l'horizon courent de lointaines collines violacées. La plaine est toujours coupée de longs rideaux d'arbres et de bouquets de bois réguliers, qui mettent sur le reverdi des prés et l'azur pâle du ciel de petits frissons noirs et roux.

C'est l'heure plendide du couchant. Le ciel gros d'orage est à l'occident d'un bleu sombre de nuit, d'un violet épaissi, qui par en bas se teint de pourpre à l'endroit, où comme un géant irrité rejette loin de lui le velours de sa couche, le soleil surgit et incendie tout ce côté du firmament. A travers les déchirures des nuages les rayons se précipitent et croulent sur la terre comme la lueur lunaire à travers les ruines d'un burg écroulé. La plaine se fait maintenant absolument plate — sans maisons et sans arbres. L'astre rougeoie sur tout cela et y joue avec une violence, qui évoque le fusain de Chif-

flart (1). C'est le ciel de bronze d'un *Sabbat de Faust*; même déchaînement orgiaque de nuées sombres, qui s'écroulent, s'étirent, s'effilent, échevelées et en déroute, avec des gestes et des attitudes effrayantes de monstres, des allures ou des immobilités terrifiantes de fantômes. Et sur tout cela, un soleil qui ménage des ombres et des lumières cruelles pour les yeux — et qui déroutent l'imagination. A cet instant précis le tableau a l'intensité et la vigoureuse précision — la brutalité — d'une pointe sèche ou d'un trait de sensibilité exagérée, incrusté dans l'eau-forte. Mais la brume, fille des nuits sereines, le vient tempérer, et ajouter au prestige du spectacle, le charme mobile de son expression adoucie.

VIII

Orléans. — Juillet 19...

Neuf heures. — Le soleil est déjà implacable et arde violemment; la lumière tombe droit et mange l'ombre. Orléans brûlée de rayons est étouffante de chaleur et aveuglante de blancheur. Il doit faire bon sur les bords du Loiret ! Nous voilà en marche vers l'oasis.

Interminables ponts de pierres brûlantes. Le soleil croule d'en haut, ruissèle sur l'eau et rejaillit. Il emprisonne le fleuve sous une cotte de feu. Les bancs de sable ont un éclat insoutenable et semblent chauffés à blanc. Olivet se montre au bout d'une grande avenue, rousse et grillée, étouffante comme la gueule d'un four. Nous traversons le Loiret; le soleil l'a bu à moitié. Ce

(1) François Chifflart, *Faust au Sabbat* et *Faust au combat*. (Deux grands fusains de 0m63 × 1m84. Musée de la Ville de Paris).

n'est plus qu'un ruisselet indolent qui glisse entre deux rives de boue dans un décor de guinguettes faubouriennes où des arbres magnifiques rendent tiède l'embrasement d'alentour.

Nous obliquons vers l'Est pour prendre la route départementale. Du coup c'est le Sahara ! La route est toute nue entre deux murailles blanchies interminables ou entre des champs de blé qui n'ondulent pas parce qu'il n'y a pas de vent, et dont les épis déjà roux, déjà secs, se froissent avec un bruit d'élytres. De temps en temps, quelques maisons lépreuses, que le soleil a l'air de faire rentrer dans le sol. Au bout de cinq kilomètres, un gros parti de bois se dessine, moussu, profond, ombreux ; de loin, avec ses teintes foncées et fades de couperose, entre les champs qui poudroient avec un éblouissement de braises, sa masse s'appuie sur le paysage comme un gros bloc de jade. La route s'enfonce à travers. Ce n'est pas encore la fraîcheur ; c'est la tiédeur, une douceur molle, langoureuse où les parfums les plus lourds et les plus énervants s'évaporent.

Soudain, perpendiculairement à la route, la forêt est éventrée par une large trouée de cinquante mètres de largeur : à gauche, c'est le château solennel avec sa façade néo-grecque, bâillant de toutes ses fenêtres à demi-closes aux persiennes blanches, et comme abandonné ; à droite, la trouée se poursuit immense, jusqu'à l'horizon — quelques kilomètres — où au sommet d'une colline qu'elle grimpe, on voit disparaître la route blanche et les larges tapis moussus et veloutés qui la bordent.

Nous entrons. Le parc est accueillant, le gravier crie sous les pieds, les seringas et les chèvrefeuilles secouent

leurs grappes musquées, les plates-bandes de volubilis et les corbeilles fleuries d'héliotropes évaporent leurs fines senteurs dans l'air tiède. Par une allée du parc nous entrons sous bois ; la fraîcheur s'accentue et descend frissonnante du lacis croisé des ramures avec quelques bandes de lumière, qu'on dirait d'un jaune pourpré, et qui déjouent l'effort de la feuillée pourtant bien active à voiler le ciel de feu. Une vague odeur de mousses fraîches, de noisetiers, d'anémônes, de fraises des bois, persiste. Le babillage musical d'un petit ruisseau sort d'un ravin qui court près de l'allée sous la retombée des branches ; quelques glands, des branchettes, tombent à travers le feuillage avec le bruit clair d'un caillou dans une eau fraîche. La route, peu à peu, descend et s'infléchit vers la gauche ; la fraîcheur s'accuse. On croirait s'avancer vers l'antre d'un jeune dieu et, tout à coup, sans coup de théâtre, on s'aperçoit que depuis un instant, derrière le rideau d'arbres qui borde le chemin à gauche, une trouée s'est creusée au cœur de la forêt, et qu'un vallon fuit, sinueux et profond vers le nord-ouest.

C'est le Loiret. Au bord de la large cuvette formée par les deux collines basses qui se rejoignent, la forêt s'arrête. Dans sa longueur le bassin peut avoir un jet de pierre ; dans sa largeur, il en fait à peu près la moitié. Quelques arbres croissent sur le bord et s'avancent sur l'eau pour permettre aux promeneurs de se pencher sur les belles ondes et d'en scruter la profondeur. La fraîcheur du lieu, la pénombre discrète, l'agitation de l'eau en imposent aux oiseaux qui ne chantent qu'alentour. On n'y voit guère que quelques martins-pêcheurs à la gorge bleue perchés sur leur pied rose qui regardent comme nous, dans les profondeurs de leur retraite

cristalline, les carpes, les tanches nager indolemment, jusqu'au moment où un coup de queue trop vif les pousse dans le bouillonnement de la source qui les roule et les jette à la surface, d'où ils replongent précipitamment, évitant le bec de l'oiseau pour la dent du brochet rôdeur. La limpidité de l'eau est incroyable : à dix mètres, on voit le fond de sable roux et d'herbages de la coupe dont on peut à peu près mesurer la profondeur par le bouillonnement de trois sources et les colonnes de bulles claires dépolies qui ont l'air de supporter une coupole de cristal. Les bords sont pleins de mousses, de pervenches, de fleurs à l'infini, qui fluent elles aussi vers l'ouest par la trouée des coteaux ; avec les joncs commence plus loin la royauté craintive des poules d'eau. La limpidité de l'air n'est point troublée par la brume lourde que la terre expire à l'horizon. Le silence est profond, le murmure de la source amoureux, la fraîcheur divine... Et dans le vallon, au bord duquel tout bruit, toute chaleur expirent, une inconcevable illusion persiste de voir s'avancer sous le berceau des charmilles ombreuses, d'une allure indolente de jeune déesse, quelque Nausicaa, à la chair de lis et aux yeux de pervenche, qui vient, une corbeille sur la hanche, laver ses tuniques de laine neigeuse dans le creux du divin vallon. J'ai cru entendre s'avancer entre les branches la tête hirsute d'Ulysse, réveillé sur son lit de feuilles sèches... Ce n'était qu'un oiseau dont l'aile fuyante fouettait la feuillée...

Et nous regagnons Orléans qui cuit dans sa cuirasse, quêtant un peu de fraîcheur en attendant l'heure du soir où l'ombre ne sera plus que tiède, où les moustiques de la Loire reviendront bucciner près de nous le retour apaisant de la nuit !...

IX

Un soir d'avril. Des carrières des Gros-Cailloux, sur la limite du pays de Retz.

C'était un soir, au printemps. Sur les hauteurs des Gros-Cailloux de folles bises couraient. Les pins noirs se balançaient et semblaient entre eux se plaindre en sourdine. Leurs flancs sombres s'entr'ouvraient ; un blond pollen s'en échappait, qui poudrait aux derniers flamboiements du soleil, le mamelon d'un or triomphal. Au pied des rochers aux fronts blanchis, moussus et fauves de lichens, quelques dauphinelles aux flèches violettes et des grappes mauves de bruyères fleurissaient pâles et mélancoliques, comme des yeux très doux obstinément ouverts dans l'ombre. Elles sentaient aussi ; et leur âcre parfum se mêlait aux exhalaisons balsamiques, que le vent charriait de la forêt de Touffou. Quand la brise tombait, l'âpre et savoureuse odeur des terres noires s'élevait doucement jusqu'à nous avec le parfum des œillets roses qui brodent les sablons, des thlaspis blancs, des giroflées sauvages poudrées de diamants, des polygalées roses et bleues réunies en touffe, des verveines druidiques et des menthes poirées encore meurtries de rosée et toutes humides du matin. Mais par dessus tout s'exhalait, par bouffées, l'arome pénétrant des aubépines qui fleurissaient roses dans la plaine, mêlé aux troublantes et voluptueuses des acacias blancs, que nous voyions plantés un peu partout autour de nous, comme de gros bouquets de mariée au bout des chemins ou sur la lisière des champs.

Le printemps neigeait de tout côté ; dans les vergers surtout, au milieu desquels les vieilles maisons disparaissaient et semblaient rajeunies, — comme de grand'-mamans dont les petits enfants escaladent les genoux. Au milieu de cette blancheur floconneuse, des pêchers secouaient leurs têtes rondes et, comme le blé-noir, pourdrées d'un rose vif.

Par bonds successifs et allongés les champs dévalaient vers l'occident. Tout le pays de Retz était devant nous à peine caressé par le vent et rempli de l'ondulation solennelle des moissons, et, à nos pieds, la plaine du Bignon brochée d'épeautres et d'avoines aux cimes sans cesse en mouvement, striée de vignes rousses et de chemins ombreux, brodée, çà et là de bourgs et de villages aux clochers noircis et viellis où le même coq immobile continue à scruter l'horizon. Sur les grosses bosses vertes des mamelons, que font plus sombre les tons clairs des champs, de vieux moulins aux toits pointus, semblaient de tragiques soudards des grandes bandes anglaises, oubliés dans leur faction solitaire, l'armet en tête et la lance du poing...

Toutes les chaumières, groupées ou isolées, s'endormaient dans le calme crépusculaire. Les fumées souffles grèles, montaient doucement, pensives, un peu bistrées, mais sans heurt, toutes tranquilles et reposantes. Le repas du soir se préparait et sur les campagnes assoupies semblait suspendue avec ces fumées légères, l'image apaisante et divine de familles entières réunies dans les chaumières embrumées autour du repas vespéral.

Mais le spectacle le plus prestigieux n'était pas là ; et plus encore que cette symphonie de couleurs que jouait devant nous le printemps, l'horizon attirait nos regards. Un horizon sombre lointain, vaporeux, où

des collines lointaines, mauves et lilas, couraient au ras de terre et découpaient sur les voiles safranés du ciel leurs dos arrondis. Et au milieu de ces tristes coteaux, une tache brillante, d'un bleu léger de saphir, et qui de ces hauteurs semblait à peine large comme la main : le lac de Grand-Lieu, le lac des cités disparues (1)... Le soleil bas sur l'horizon pompait encore les eaux bitumineuses, et les voilait d'une brume opaque et laiteuse, que nous voyions de loin secouée mollement par la main invisible du vent. Quelques épaulements de collines s'enlevaient au-dessus des buées frissonnantes qui traînaient sur les eaux, comme de petites îles sombres, chatouillées de lumière frisante, perdues en plein ciel clair. Une tache noire — le campanile pointu de Pont-Saint-Martin — se profilait sur l'écran opale de la brume et de l'eau. A ce moment des sonneries lointaines de cloches, entonnaient l'*Angelus* dans la plaine et toutes ces petites voix légères comme des fleurs de fer égrenaient leurs arpèges et brodaient de frais carillons sur la trame sourde du murmure des campagnes, que le vent, pour un instant, réveille, vers le soir, avant le grand repos. Comme renvoyées par un écran, les envolées des cloches du Pont-Saint-Martin nous arrivaient, malgré la distance, étonnamment distinctes et vibrantes au milieu des bruits de sonnailles traînant sur la plaine. Et comme la nuit tombait et qu'après l'embrasement général du couchant une bande de ton cerise

(1) Une légende populaire veut que ce lac recouvre la ville d'Herbauges anéantie en 527 par un châtiment divin à la prière de saint Martin de Vertou. Les riverains du lac affirment même que par des nuits tranquilles une musique délicieuse sort des eaux du lac et que les cloches d'Herbauges font entendre de temps à autre leurs sonneries lointaines et étouffées par les eaux.

clair puis un mince ourlet de moire mauve indiquait seul à l'horizon fondu dans une ombre nacrée que le jour passé achevait de s'enfuir, avec mille pensées confuses le souvenir des légendes miraculeuses se réveillait en nous... Longtemps nous contemplâmes, aux primes heures de la nuit où il y a des voix éparses sur les prés, dans les chemins, et sur les bois, les larges nappes de campagnes pâles étendues à nos pieds et coulant vers l'horizon. La nuit imprégnait d'un éclat sourd, velouté et languide la magnificence mélancolique de ces grandes solitudes silencieuses, remplies de la tristesse profonde des champs noirs, des marais, des granits et des pins frissonnants sous la morsure du vent frais. Comme un grand frémissement de palme les pins-parasols se balançaient au-dessus de nos têtes... Et nous croyions entendre — très loin, très loin — les cloches d'argent de la cité d'Herbauges, que depuis treize cents ans le lac aux eaux lourdes cache jalousement...

X

Juin 19... — Au Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

Six heures du soir. — Au fond de la vallée le Mont-Dore s'endort tout baigné d'une lumière dorée. L'aspect du cirque vers le massif du Sancy est grave et austère. Les arêtes du pic supérieur, les *Dents du Diable*, découpent leurs profils sévères sur le ciel assombri du Midi. D'en bas, le pic présente une mine sauvage et un grand air de désolation. Encapuchonné de brumes livides il semble un Titan accroupi sur un écroulement de monts sombres pour inspecter l'horizon.

Le soleil décline rapidement et son disque de cuivre rouge plonge dans une vapeur de pourpre qu'il irradie mais qui noie son éclat. L'ombre, du fond de la vallée, monte et insensiblement gagne le pic du Sancy dont la cime trempe encore dans la chaude lumière.

Un retrait des gorges supérieures l'arrête un instant dans sa marche. Les neiges se teintent de rose, les roches brunes deviennent rougeâtres et comme incandescentes. Le sommet rocailleux, prend lui-même, dans le ciel embrasé, un aspect moins désolé.

Puis, ces lueurs fugitives s'éteignent et du fond de ces vallées, d'où montent les ombres, un grand silence se lève et plane sur toute la montagne.

Six heures et demie. — Au-dessus des monts, quelques nuages encore éclairés pendent capricieusement allongés. Mais le spectacle le plus prestigieux est du côté du couchant....

... Par la vallée de la Dordogne, monte, poussée par les souffles tièdes et doux de la nuit, une nuée brune. Le Puy-Gros n'est plus qu'une masse sombre, violacée, qui s'enlève d'un seul bloc sur le ciel safrané de l'occident.

Parfois, un aiglon s'élance du fond de la vallée, s'élève contre le vent et monte lentement, sans un battement d'aile, dans la gloire du jour qui s'enfuit. On distingue à peine cette petite chose brune, dans l'ombre portée par la montagne. Et, tout-à-coup, dépassant le domaine des ténèbres, l'oiseau paraît dans celui du jour, le plumage rouge, le duvet hérissé par la brise, le bec altier, les serres pendantes, les yeux perdus dans l'infini du ciel qu'il semble aspirer à longs traits, les ailes tendues enfin, dans le geste immuable et tragique d'un oiseau héraldique cloué à la calotte des cieux...

Sept heures. La nuit vient claire parfumée, et glisse légèrement sur les mousses, tandis qu'autour de nous les monts sombres, semblent tapis comme des monstres aux aguets.

Les troupeaux rentrent. Sur les sommets à peine fouettés par le vent et remplis de l'ondulation solennelle des pins grêles, dans les gorges profondes, où l'épaisseur des herbes couchées indique seule qu'une eau fraîche y passe, on devine l'armée de la terre regagnant ses quartiers, calme, tranquille et lasse. Là-bas, au sud, les monts de Mareille, le Puy-Gros et la Banne d'Ordenche semblent constellés de points blancs, qu'à

première vue nous prenons pour des éboulis de rochers. La lorgnette nous révèle d'immenses troupeaux en marche vers les parcs de nuit. Nous en voyons deux surtout se rapprocher l'un de l'autre ; les vaches font de petites taches blanches et rousses sur l'herbage fané et le ciel profond, où elles se détachent en petites notes fines au milieu des lacets de couleuvre. Le vent nous apporte le son des clochettes qui pendent au cou des maîtresses vaches : les cris gutturaux des bergers nous parviennent parfois avec une surprenante netteté. Dans le silence des solitudes désolées on croit entendre le choc clair des marteaux et les cris d'un forgeron de village, et nous nous surprenons à scruter l'horizon pour l'y découvrir.... Les troupeaux s'arrêtent à quelques jets de pierre l'un de l'autre, les moutons massés en boule neigeuse, les bœufs maintetenus par les chiens et, entre eux, dans la solitude des monts, sous les dernières lueurs vibrantes du soleil qui baisent encore les cimes, les *pâtours* qui se sont provoqués de loin en agitant leurs feutres bossués, se meurtrissent violemment leurs échines osseuses en luttant longuement à grands coups de bâtons ferrés.

Même jour. Bois du Capucin. « Chemin des Artistes. »

Neuf heures. La lune commence à descendre. Il doit être neuf heures. Le vent léger, que charrie le torrent dans la vallée, entre en forêt et s'y imprègne des fortes émanations de la terre assoupie. Son passage creuse dans la voûte feuillée un trou béant par où des rayons de lune descendent un instant éclairer par en-dessous les fûts moussus des pins dont la perspective monotone s'étage à l'infini.

Des ramures balancées par le vent, des fougères rousses où la brise entretient des murmures endormeurs, mille voix semblent sortir comme d'un vertigineux lointain et, sans qu'aucun souffle les pousse, passent, comme en roulant, sur ce coin d'Auvergne endormie.... Et, tout cela, à peine entendu, voilé de distance et de nuit, presque insaisissable et cependant extraordinairement vibrant. Parfois ce murmure remplit tout le bois, puis se tait, n'y laissant qu'une vague résonnance de très lointaines et très mystérieuses envolées de cloches.

Dans quelques clairières alentour, toutes trempées des pleurs de la nuit, dorment des brumes pâles où la brise fait parfois courir de longs frissons d'argent. En haut la lune roule toujours, modifiant à l'infini la splendeur du sous-bois avec cette magie que le soleil ne connaît pas. C'est une grande lueur pâle et bleue, coulant entre les branches, ruisselant sur les fûts s'épandant sur le sol comme une mer étale. Le vent balance tout cela, dérange les cascades de lumière, creuse des gouffres, où les rayons s'abîment et dont les tréfonds obscurs de la forêt s'éclairent subitement, et surtout en troublant la clarté opale qui tache les fûts de plaques laiteuses, il semble secouer toutes ces colonnes de porphyre vert avec je ne sais quelle mystérieuse épouvante de voir la voûte qu'ils soutiennent s'abîmer sur le sol.

Le bois tout blanc, avec ses troncs tous pareils — et sans chemin battu — semble un immense champ de repos. La lune y veille. Nous cheminons presque sans bruit, jouissant en nos âmes de la splendeur de la nuit. Les piolets s'enfoncent avec un froissement léger dans les jonchées de feuilles mortes accumulées par les ans. Les tiges vertes des crocus, des fougères, et des euphorbes,

craquent sous nos pieds. Les mousses foulées qui feutrent nos pas se foulent avec le bruit frais d'une éponge qu'on étreint. Au passage des ruisseaux et des gorges froides, le bruit d'un torrent monte d'en bas avec une bouffée d'air plus tiède, mugit quelques intants et s'évanouit au gré d'un souffle nouveau.

Dix heures. — A l'orée du bois au-dessus du Val d'Enfer, comme nous atteignions la crète du bois, la lune était à demi voilée par un brouillard invisible. De petits nuages plus denses, perdus dans la plaine du ciel, s'étiraient devant elle, tout noirs, frangés d'une ouate éblouissante avec des poses de bêtes allanguies. Maintenant la lune se dégage des nuages immobiles et glisse sur les eaux du torrent, qui brillent d'une lueur opaque et lactée.

A mi-flanc des montagnes d'horizon pendent des lambeaux de nuages uniformément gris. Sur cet écran les bourgs profilent leurs masses réunies dans la nuit. Les silhouettes bizarres des clochers s'accoudent sur les maisons basses d'alentour. Très loin — aux confins de la vallée, là où le regard se perd — la Dordogne reparaît au bord de laquelle des saules et des peupliers tremblent et pleurent aux souffles de la montagne. On la voit étendre son bras d'argent autour des hameaux noirs, qui semblent — au clair de lune... — se laisser enlacer fort amoureusement...

A l'entrée du buron (1) se tient le maître de ces lieux : un ancien pâtour, grand et édenté comme un satyre. Dans sa blouse raide, il reste, les bras croisés, appuyé au chambranle de la porte ouverte, attentif, presque

(1) Buron : abri de berger, le plus souvent en branchages et à toits de chaume.

inquiet, comme s'il attendait quelqu'un... C'est le vent, qu'il interroge ainsi, le vent qui peut amener l'orage. Dans la journée, il l'a vu s'avancer dans la plaine et réunir en grosse boule frileuse les moutons apeurés, petits flocons blancs semés sur les pentes lépreuses ; il l'a vu glisser sur les pentes herbeuses, s'engouffrer et mugir dans les gorges affreusement déchiquetées par les eaux du ravin où il soulevait des tourbillons d'un violet léger des pouzzolanes éboulées. Maintenant la montagne l'a dompté. Il caresse longuement les crêtes fauves avec les parfums tièdes de la plaine et nous apporte le grondement des rivières lointaines, le chant d'un bouvier dans les bois. Ces souffles eux-mêmes se calment ; les oiseaux de nuit sortent pour chasser et circulent avec des bruits furtifs de poursuite et des déchirements de feuillées à travers les cimes frileuses des sapins qu'ils flagellent de leurs ailes.

Et toujours du fond de la vallée la nuit pompe l'eau du torrent, qui s'y étale en brouillard argenté. Nous le voyons d'en haut secoué par le vent, qui ne peut arriver à le rompre ou à le déchirer. Puis la brise tombe et la brume continue à se balancer lentement sur le torrent avec des reflets pâles et changeants d'une mer montant sur des sables dorés.....

(A suivre.) RENÉ DELAUNAY.

JULES VERNE

SA VIE. — SON ŒUVRE

(Suite (1).

II

Il est permis de reconnaître aujourd'hui que la protection bienfaisante d'Alexandre Dumas, père et fils, exerça sur Jules Verne une influence salutaire, car son abondance productive dépasse celle de l'auteur des *Trois Mousquetaires*. Jules Verne a signé plus de 80 volumes.

Nous avons ainsi bientôt fait de tout voir ou connaître à la suite de l'auteur intrépide qui, tour à tour, nous a promenés à travers l'Afrique et conduits dans les entrailles de la terre, avec qui nous nous sommes élevés dans l'espace, au milieu du système planétaire, et nous avons parcouru l'Asie, l'Australie, les deux Amériques.

Il ne lui restera plus, écrivions-nous un jour, après avoir montré l'Univers sous toutes ses faces, qu'à nous apprendre les transformations du globe et nous expliquer la fin du monde, qui doit arriver vers l'an 2500, pour rester dans les probabilités de Mercier.

Ne nous a-t-il pas démontré comme une hypothèse possible, impraticable alors mais réalisable aujourd'hui,

(1) Voir avril-mai 1906.

la création des sous-marins, de même qu'il nous parlait des voyages aériens, facilement exécutables à l'entendre, en se servant des forces mécaniques produites par la chaleur ou l'électricité? Vous vous souvenez qu'il embarque le capitaine *Nemo* dans le *Nautilus* et qu'il le fait explorer les mers à des profondeurs insondables, à 4000 mètres sous ces océans, dont la capacité est à peu près de 2.250 millions mètres cubes d'eau, en sorte que, si un jour ces mers étaient mises à sec, elles ne seraient comblées qu'après que tous les fleuves réunis auraient déversé leurs flots pendant 40000 ans ! Il nous montre comment ces mers sont peuplées, comment la vie s'y répand, comment s'agitent les créatures de ce monde inconnu. Il décrit le développement de ces êtres, leurs métamorphoses, leurs ruses, dépeint leur industrie, retrace leurs luttes en de curieux tableaux. Il nous énumère les fruits de la mer et l'utilité de leur culture sous les *vingt mille lieues* de distance qu'il nous fait franchir, à travers des régions vierges de tout regard humain, parmi les végétations qui y déploient leurs épaisses frondaisons, parmi les déserts, les sables, les rochers, les abîmes sans fin.

Quant à l'avenir de la locomotion aérienne, il appartient non à l'aérostat mais à l'aréonef, comme il le fait dire d'une façon très dramatique, dans sa progression chimérique au capitaine « Robur », inventeur de l'*Albatros*, le vaisseau qui navigue. « J'ai voulu, raconte-t-il, que l'air fut pour moi un point d'appui solide et il l'est. J'ai compris que pour lutter contre le vent, il n'y avait tout simplement qu'à être plus fort que lui, et je suis plus fort. Nul besoin de voiles pour m'entraîner, ni de rames, ni de roues pour me pousser, ni de rails pour me faire un chemin rapide. De l'air, et c'est tout !

De l'air qui m'entoure ainsi que l'eau entoure le bateau sous-marin, et dans lequel mes propulseurs se vissent comme les hélices d'un steamer. Voilà comment j'ai résolu le problème de l'aviation. Voilà ce que ne fera jamais le ballon, ni tout autre appareil plus léger que l'air. »

Pour nous présenter un bagage aussi varié de connaissances, Jules Verne était obligé de lire beaucoup. Il compulsait les meilleurs ouvrages d'histoire, de voyages, de mécanique et d'astronomie. Ses maîtres furent C. Vogt, Geoffroy-Saint-Hilaire et Quatrefages. Des auteurs célèbres, comme Humboldt et Herschell lui fournirent les solutions à ses problèmes; des navigateurs expérimentés comme Dupetit-Thouars lui suggérèrent l'idée de ses périlleuses entreprises.

Ce fut un pionnier, un novateur, puisant ses renseignements aux sources les plus autorisées, un savant d'avant-garde dont les probabilités d'hier devenaient des réalités le lendemain.

Dans l'une de nos plus importantes compagnies de chemin de fer, un chef dictait un jour à son subordonné la besogne qu'il avait à faire et lui recommandait d'y apporter le plus grand soin.

— Soyez tranquille, Monsieur, répondit humblement l'employé, je ferai tout mon possible.

— Ce n'est pas votre *pôs-sible* que je demande, *Môs-sieu*, reprit le chef de bureau d'une voix sentencieuse, c'est l'*impôs-sible* !...

— Il n'y a pas de mérite à faire le *pôs-sible*, *Môs-sieu* !

Eh bien, Jules Verne, plus heureux, eut le mérite de réaliser l'*impossible* dans la science.

Il prit ses sujets partout où il les trouva, quelquefois même dans un journal. Peut-être la pensée de s'ins-

truire l'entraîna-t-elle à instruire les autres, en vulgarisant la science et la mettant à la portée de toutes les intelligences? Quoi qu'il en soit, il garda pour lui les enseignements abstraits ou concrets de la science, pour en exprimer le suc et nous le distiller goutte à goutte d'une manière agréable.

Jules Verne dressait d'abord un plan général, préparait la trame, qu'il disposait à son gré ; il coordonnait ensuite les faits dont il tirait les déductions ou les conclusions qui lui paraissaient nécessaires, puis il les arrangeait à sa fantaisie en s'efforçant de les rendre attrayantes. Ses plus hautes prétentions étaient d'intéresser le lecteur. Avant tout il voulait être un conteur. Il restera en effet comme un conteur charmant qui semble parer la science sous ses dehors les plus séduisants.

Qui croirait que cet auteur, d'un style assez sobre, où percent de légères pointes d'humour, ait débuté par composer des vers, comme Dumas fils, et, qu'après s'être fait parolier de romances, il se soit épris de la science, souvent ingrate et sèche ?

Mais Jules Verne l'a rendue souriante, aimable ; il l'a modernisée, en s'inspirant à la fois des œuvres érudites mais arides de Louis Figuier et de l'esprit fantaisiste qui règle les romans d'Edgar Poë.

Son imagination alerte et féconde tourne les obstacles imprévus et résout les difficultés les plus ardues, sans rien sacrifier à la vérité scientifique. A l'appui des faits bizarres qu'il narre et des découvertes phénoménales qu'il énonce, il met des chiffres, pose des théorèmes ou des équations.

Aussi, Amédée Achard écrivait-il à ce propos : On peut se fier à lui pour n'être jamais trompé. Si surpre-

nantes que soient les aventures dans lesquelles on se hasarde, à sa suite, les quatre classes de l'Institut appelées à les contrôler ne pourraient s'empêcher de donner raison aux prodiges qu'il nous raconte, et, le procès-verbal achevé, signeraient des deux mains.

Deux éléments bien distincts se disputent la priorité dans les ouvrages de Jules Verne, c'est quelquefois la force qui régit les lois matérielles et cède à l'intelligence qui les dirige, ou *vice versa* ; mais toutes deux sont en lutte ouverte, que ce soit sous l'aspect d'un savant, comme Fergusson, ou d'un audacieux comme Philéas Fogg.

Le côté féminin est plutôt sacrifié et comme relégué au dernier plan devant l'intrépidité, le courage ou l'intelligence qui se disputent les honneurs du triomphe, hâté souvent par un dénoûment inattendu, comme l'étourderie d'un Paganel, le scepticisme d'un Nicholl ou la naïveté d'un Passe-Partout.

Chaque personnage se meut bien au milieu de son cadre, dans lequel l'auteur le place, non pas avec les travers inhérents à sa race mais avec les principaux caractères qui le distinguent. A cet égard, le jugement de Jules Verne témoigne d'une grande générosité, puisqu'il évite de tomber dans un défaut assez commun, celui de s'attaquer aux vices de ses voisins et de rapetisser leurs qualités. A cela il joint un très grand esprit d'assimilation, car il nous met en présence de tous les peuples au milieu de leurs usages et de leurs coutumes, avec une sûreté de mémoire étonnante.

Conduit un jour par son ami Philippe Gille chez le comte d'Osmond — ce dilettante passionné qui, en 1878, donna en son hôtel situé boulevard Maillot une redoute restée légendaire — il lui fut présenté, et, après

les saluts d'usage, les témoignages de sympathie échangés, la conversation roula sur l'Italie.

Plusieurs personnes se trouvaient présentes et énuméraient avec enthousiasme les merveilles de Rome, ses nombreux palais et ses magnifiques musées. Chacun y mettait son mot. et, Jules Verne, comme les autres, ne tarissait pas sur la richesse des tableaux, sur la beauté des sculptures.

Quand l'entretien fut fini, on constata avec surprise qu'il était le seul à n'être jamais en Italie.

Si Jules Verne n'a pas accompli ce voyage, cependant classique pour tout homme épris d'art, avec le produit des 400 premières représentations du *Tour du Monde en 80 jours*, il fit l'acquisition du yacht à vapeur le *Saint-Joseph* appartenant au marquis de Préaux, un richissime Angevin ; yacht de 38 tonneaux qu'il baptisa du nom de *Saint-Michel* prénom de son fils, et sur lequel avec son frère Paul, ses amis Raoul Duval et Hetzel, il entreprit une croisière le long des côtes d'Espagne, du Maroc et de l'Algérie. Mais, les fortes chaleurs dont il souffrit le firent renoncer ensuite aux expéditions de ce genre durant l'été.

Préférant les climats froids ou tempérés, deux ans après il cingla vers l'Ecosse, avec quelques membres de sa famille. Peu s'en fallut au retour qu'ils ne périssent lui et les siens. Au reste, personne n'eut connaissance du danger que courut le futur auteur du *Rayon-Vert* et de tant d'œuvres charmantes.

Le *Saint-Michel* était mouillé sur rade de Saint-Nazaire, pendant la nuit, et chacun à bord dormait d'un profond sommeil. Les feux étaient réglementairement allumés quand il fut néanmoins accosté par un grand voilier revenant de Bourbon qui, en passant, lui enleva une partie de son étrave.

L'équipage, averti d'abord par la secousse et ensuite par la vigie qui avait fait à l'abordeur des appels désespérés, sauta sur le pont, leva l'ancre et rentra dans le bassin sous petite pression. L'accident n'eut d'autre suite qu'une violente panique parmi les passagers; mais, en pleine mer, sans port de refuge, il pouvait avoir les conséquences les plus graves.

Le dernier voyage que fit Jules Verne eut lieu en juin 1881 dans la mer du Nord et le canal de l'Eider.

C'était à la mer, monté sur le pont dès l'aube, en vareuse de matelot, le visage au vent, l'œil scrutant l'horizon, que Jules Verne goûtait un absolu repos. C'est là qu'il réparait ses forces et faisait provision de santé pour toute l'année, car contrairement à ce qui a été dit, il ne travaillait jamais à la mer. Son esprit, affranchi de tout joug, jouissait d'une pleine liberté, qui lui rassérénait l'âme en la prédisposant mieux au travail de l'hiver.

Jules Verne, simple dans sa mise, menait une vie bourgeoise, qui consistait à se lever et à se coucher tôt. Vie nomade qui s'écoulait pour lui tantôt à Paris, dans un effacement voulu, tantôt à Amiens dans une retraite consacrée à l'étude.

A Paris, il était introuvable. C'était la célébrité littéraire qui échappait le plus au public, au monde des reporters. Il descendait habituellement à l'Hôtel du Louvre; mais, dès huit heures du matin, il déroutait les fâcheux, dépistait les importuns. Il sortait de l'hôtel après avoir pris son courrier chez le concierge, grimpait sur l'impériale d'un omnibus et courait à ses affaires. Il se dirigeait du côté de la rue Jacob, chez son éditeur, ou se rendait l'après-midi aux répétitions de ses pièces, pour s'arrêter le soir à l'ancienne Librai-

rie Nouvelle au coin de la rue de Grammont. Après un court arrêt, il repartait d'un pas alerte pour aller finir la journée chez un intime. Aimable convive d'ailleurs, que Jules Verne et excellente fourchette que la sienne ! Brillant estomac qui pouvait supporter deux repas quand l'occasion s'en présentait.

Résumons maintenant les diverses pièces qui furent tirées des ouvrages de Jules Verne :

Le Tour du Monde en 80 jours, donné à la Porte-Saint-Martin ;

Les Enfants du Capitaine Grant ;

Le Docteur Ox, joué en opérette aux Variétés (1877) ;

Michel Strogoff, représenté au Châtelet (1880).

A travers l'Impossible ;

Kéraban-le-Têtu, au théâtre de la Gaîté (1883).

La première de ces pièces rapporta beaucoup d'argent à l'auteur de *Cinq Semaines en Ballon*, moins cependant que *Michel Strogoff* qui, bien qu'il n'eut pas atteint, en deux fois, le chiffre respectable de 800 représentations, à Paris, lui donna de gros bénéfices, parce qu'ils furent moins de collaborateurs à se partager les recettes.

Jules Verne a fait presque toutes ses pièces avec d'Ennery. C'est au cap d'Antibes, sous les beaux arbres des *Chênes-Verts* qu'ils élaborèrent ensemble *Michel Strogoff*, monté à grands frais par Duquesnel, à qui l'on est redevable de la superbe figuration du champ de bataille de Kolyvan.

Néanmoins, le *Tour du Monde* restera le genre préféré de ces pièces à grand spectacle, où la curiosité se lie étroitement à l'intérêt parmi les trucs les mieux imaginés de la féerie.

Après un séjour forcé à Paris pour la correction des épreuves d'un roman ou la représentation d'une pièce, Jules Verne retournait à Amiens, dans sa charmante habitation située boulevard Longueville. Sa patrie d'adoption le choyait. Pour répondre à toutes les politesses qu'il y reçut, il se vit obligé de donner, le lundi de Pâques 1877, dans une grande salle de la ville, une fête travestie, où chaque personnage vint costumé dans l'un des rôles créés par les principaux personnages de ses romans.

Mais aussi prompt à prendre un parti qu'à l'exécuter, Jules Verne quittait brusquement Amiens, traversait Paris sans s'y arrêter, et arrivait directement à Nantes, sa vraie patrie.

Il y séjournait quelques jours, chez sa mère, née Allotte de la Fuye, habitant le faubourg de Chantenay, d'où il partait généralement dans l'après-midi, pour vaquer à ses occupations dans la ville ou se rencontrer avec quelques parents, à la Bourse, entre quatre et cinq heures.

Là, au milieu du brouhaha de la foule, il se mêlait aux négociants pour découvrir parmi eux le visage ami qu'il cherchait. S'il ne le rencontrait pas, il se dirigeait vers la corbeille des agents de change, où d'une oreille distraite il suivait les fluctuations de la bourse, qui réveillaient en lui ses souvenirs *d'ex-quart*, en lui rappelant ce court passage aux affaires financières certainement moins florissant que son règne dans les lettres. Ou bien il s'asseyait sur un banc et méditait quelque tragique dénoûment à une œuvre en genèse, les yeux levés vers le vaste plafond du monument, semblant chercher ses idées à des hauteurs inaccessibles. Soudain, il s'arrachait à ces pensées, montait sur le banc

de bois où il se trouvait, consultait la carte qui était accrochée au mur et se jetait sur une table voisine où il inscrivait à la hâte quelques notes indispensables.

Puis, un tramway passe sous les fenêtres. Il le hêle, y monte en courant et se fait conduire jusqu'à Chantenay, suivant dans ce trajet la promenade de la Fosse, qui s'allonge d'une part avec sa rangée de maisons étroites, d'autre part avec la voie ferrée qui coupe la promenade, la ligne des quais qui se déroule au bord du fleuve, où sont ancrés les vaisseaux. Le *Saint-Michel*, amarré de l'autre côté de la rive, profile au loin son élégante silhouette perdue parmi une forêt de mâts.

Jules Verne est arrivé. D'un pas leste, il saute à terre et gravit une route, au sommet de laquelle s'élève la maison de campagne où il a passé la majeure partie de son enfance.

Dans les belles prairies, fécondées chaque année par les crues de la Loire, les chevaux pacagent en toute liberté après la fenaison, les bestiaux abandonnés à leur propre garde font entendre de longs beuglements.

Dans un blanc sillage, tracé à la surface des eaux par de lourds bâtiments, qui montent ou descendent le fleuve, des voiliers ou des vapeurs passent chargés des plus riches denrées coloniales.

L'écho apporte des bruits confus : les invectives des matelots qui s'apostrophent d'une barque à l'autre, les chants monotones des marins qui hissent de pesants fardeaux, les lazzis des canotiers qui s'interpellent entr'eux ou entonnent en chœur les couplets égrillards du *Marinier de Couëron*.

De toutes parts surgissent des îles verdoyantes, mouchetées de bandes d'oiseaux aquatiques, tachetées de ruminants qui reposent à terre, sous de grands saules.

Elles s'étalent au milieu des divers bras de la Loire, sur lesquels Jules Verne et son frère ont canoté avec passion, tantôt en amont, se dirigeant vers Trentemoult, où il devait, un jour recruter l'équipage du *Saint-Michel*, tantôt en aval en s'arrêtant à la hauteur des forges nationales d'Indret, où Alphonse Daudet s'est fait bercer par les eaux clapotantes du fleuve et a placé les plus émouvants épisodes de la vie de *Jack* — comme il empruntait dans le même roman le nom de Chantenay à l'un des principaux faubourgs de Nantes, ainsi que l'avait fait Ludovic Halévy dans une de ses plus charmantes *Nouvelles*.

III

Voici le portrait que j'esquissais de Jules Verne, il y a quelques années : taille moyenne, poitrine large, port droit, démarche assurée, barbe et cheveux grisonnants... Traits fins, physionomie régulière et sympathique, éclairée par des yeux d'un bleu transparent, dont la pupille très petite donne au regard une étonnante acuité. Souvent, même, l'œil gauche reste fermé, par suite d'une paralysie du nerf dans sa jeunesse, comme pour mieux saisir avec l'autre le relief des êtres et des choses. Visage froid, air sévère mais plus préoccupé que sombre et qui se déride soudain, qui s'éclaire à la rencontre d'un ami. La peau de sa figure est brunie par le vent du large et plissée par le jeu des muscles faciaux à la veillée, sous la lampe de travail.

Cette tête expressive et haute, bien plantée sur des épaules solides, disais-je, garde à l'extérieur l'empreinte du labeur interne. Il porte la barbe abondante, et, les boucles rebelles de ses cheveux gris se redressent

comme par le vent-*debout*. Le nez est fort, avec des narines ouvertes respirant la volonté et la puissance. La bouche est spirituelle et moqueuse. Elle lance le trait qui fait rire, des paroles bienveillantes ou des mots à l'emporte-pièce avec le même ton sec et bref. Le front, rembruni ou serein, suivant les préoccupations qui le troublent ou la pensée qui l'illumine, est large sans pour cela être dénudé. En somme, physionomie intelligente, attitude vive et énergique, geste brusque et nerveux d'un marin, d'un Breton, d'un homme résolu qui se trahit lui-même dans ses propres œuvres. Souffle de gentilhommerie et de romanesque qui court dans tous ses ouvrages et lui valut une réputation d'intrépidité. Mélange de sécheresse et de douceur, de froideur et d'amabilité qui inspira à un auteur cette définition : C'est un acier rose. Acier qui ploie pour les uns, ceux qu'il connaît, et qui pour les autres reste rigide. A vrai dire ce qui lui donnait cet air brusque et cassant c'était sa voix impérieuse, la rapidité de sa riposte.

Pour travailler, Jules Verne préférait le calme de la vie sédentaire en province à la vie bruyante et agitée de Paris. C'est donc à Amiens qu'il écrivit ses ouvrages, entouré d'une vaste bibliothèque, remplie de cartes et de livres. Une petite table, placée près d'une fenêtre, et un lit de fer composaient tout le mobilier de ce fécond écrivain ; il avait cependant une énorme planisphère, sur laquelle étaient tracés les chemins suivis par tous ses héros d'aventure et le mince réseau, qui l'enveloppait de ses fines mailles, lui tressait comme un immense filet.

Jules Verne confiait en 1895 à un journaliste italien, qui lui rendait visite, les impressions qu'il avait ressenties et nous les résumons ci-dessous comme un reflet de ses propres pensées.

« Une des joies les plus vives de ma carrière de romanciers, disait-il, m'a été donnée par le succès que mes livres, notamment *Michel Strogoff*, ont obtenu à la scène. On m'a souvent demandé comment m'était venue l'idée d'écrire ce que, faute de mieux, on peut appeler des romans scientifiques. Voyez-vous, j'ai toujours beaucoup aimé l'étude de la géographie comme d'autres aiment l'histoire et les recherches qu'elle provoque. Je crois vraiment que c'est mon penchant, pour les cartes géographiques et les grands explorateurs, qui m'a amené à composer le premier volume de la longue série de mes ouvrages.

« Quand j'écrivis *Cinq semaines en ballon*, je choisis l'Afrique pour théâtre de mon action, par la raison fort simple qu'on en savait et qu'on en sait encore, sur ce continent, moins que sur tout autre, et je me figurai que la façon la plus ingénieuse d'explorer la surface de cette partie du monde serait de naviguer au-dessus en ballon.

« Mon roman terminé, j'en envoyai le manuscrit à mon éditeur Hetzel, qui le trouva intéressant et me fit des offres que j'acceptai.

Cet ouvrage est resté jusqu'à ce jour un de mes romans les plus goûtés ; mais il ne faut pas oublier que j'avais déjà trente-cinq ans quand ce volume parut et que j'étais marié depuis huit ans.

« Quant à l'exactitude de mes descriptions, je la dois en grande partie à ce que : avant même de commencer à écrire, je prenais toujours des notes nombreuses dans chaque livre, journal, magazine ou rapport scientifique qui me tombait entre les mains. Ces notes étaient toutes classées, d'après le sujet traité, et je n'ai pas besoin de vous dire de quelle valeur tous ces matériaux ont été pour moi.

« Je suis abonné à plus de vingt journaux et je lis assidûment toutes les publications scientifiques. Abstraction faite de mon ouvrage, j'éprouve un vif plaisir à lire ou à écouter le récit de quelque découverte ou de quelque expérience nouvelle dans le domaine du savoir humain : astronomie, météorologie ou physiologie. Voici comment je travaille : je fais d'abord une ébauche du sujet de mon roman. Jamais je ne commence un livre sans savoir quels en seront le commencement, le milieu et la fin. Jusqu'ici, j'ai toujours eu la chance d'avoir en tête non pas un mais une demi-douzaine de thèmes différents. S'il m'arrive un jour de me trouver à court d'un sujet c'est qu'il sera temps de renoncer à mon travail habituel.

« Quand j'ai terminé ma première ébauche, je fais un plan des chapitres puis je me mets à tracer une première rédaction au crayon, en laissant la moitié de ma page en marge afin d'y ajouter les changements. Je relis le tout et je passe ensuite à l'encre. Je crois que mon véritable travail ne commence qu'avec la correction des premières épreuves ; car, non seulement je trouve alors quelque chose à corriger dans chaque phrase mais il y a des chapitres entiers que je récris d'un bout à l'autre. Il me semble que je ne prends possession de mon sujet que quand je le vois imprimé. Heureusement que mon brave éditeur m'accorde toute latitude quant aux corrections ; j'ai souvent jusqu'à huit ou neuf tirages d'épreuves.

« Tous les ans, j'écris régulièrement deux ouvrages, et, je suis toujours en avance. C'est au point que je fais en ce moment un livre qui rentre dans ma tâche annuelle de 1897, et, c'est vous dire que j'ai déjà cinq manuscrits prêts pour la presse. »

Jules Verne se levait à 5 heures du matin.

A 11 heures, son travail quotidien de composition ou de correction d'épreuves était terminé.

Le soir, à 8 h. 1/2, il était couché.

Qu'on s'étonne, après la régularité de cette existence, de l'immense bagage littéraire qu'il ait laissé ! Il menait d'ailleurs une vie très sédentaire, sauf il y a quelques années, quand il se fit nommer membre du conseil municipal d'Amiens.

La plus grande partie de sa vie d'écrivain s'est écoulée dans une petite chambre à coucher, entouré d'une multitude de cartonnets renfermant les 20.000 notes recueillies par lui. Jules Verne aimait toutefois à s'entourer d'auteurs favoris ; ses plus fidèles dans le passé étaient : Homère, Virgile, Montaigne, Shakespeare... mais ses livres de chevet, parmi les modernes, s'appellent : Fenimore Cooper, Dickens, Walter Scott, qu'il lisait dans le texte original.

Comme on lui reprochait un jour que les femmes tenaient peu de place dans ses romans, il répondit : « Je proteste énergiquement contre cette assertion. Voyez mistress Branican et les charmantes jeunes filles de plusieurs de mes romans... Chaque fois qu'il y a quelque nécessité à introduire l'élément féminin vous le trouverez chez moi... Et il continua en souriant : L'amour est une passion absorbante qui ne laisse que fort peu de place pour autre chose dans le cœur de l'homme ; mes héros ont besoin de toutes leurs facultés ; la présence de quelque adorable demoiselle pourrait çà et là compromettre beaucoup la réussite du but qu'ils poursuivent. Et puis, j'ai toujours eu le désir d'écrire des ouvrages qui puissent être mis sans le moindre inconvénient dans les mains de la jeunesse. C'est ce qui m'a

constamment fait éviter tout passage... comment dirais-je ? tout passage qu'un garçon n'aimerait pas à voir lire à sa sœur. »

Comme pendant à cette autobiographie nous ne croyons pas mieux faire que d'opposer le jugement d'un écrivain de talent : Jules Claretie, membre de l'Académie française, qui a parfaitement jugé et défini l'œuvre de Jules Verne.

« C'est vraiment un talent original, écrit le directeur du Théâtre Français, et, je ne trouve pas d'autre mot sympathique que celui-là. Sa vogue est due aux sentiments les plus durables ; le goût du merveilleux, le plaisir de l'étonnement et la soif de l'instruction. Rien de plus intéressant, à coup sûr, que : *Le Tour du monde en quatre-vingts jours*, *Le Pays des fourrures*, *la Maison à vapeur* ou la *Ville flottante*.

Quand il veut écrire un roman spécial sur tel pays ou tel problème scientifique, Verne s'entoure de tous les documents, *pioche la situation* comme une leçon de géographie. J'ai entendu tour à tour deux savants éminents, M. Joseph Bertrand, l'érudit secrétaire de l'Académie des sciences, et M. M. Janssen, l'astronome, témoigner de leur goût pour les *Voyageurs extraordinaires* et les imaginations scientifiques de Jules Verne. Dans *Le Pays des fourrures*, l'auteur concentre toute la vie du Nord, chasses aux morses, luttes contre les grands ours blancs, féeries du *soleil de minuit*, longues souffrances des nuits sans fin. Attachant comme tous les romans de l'auteur, ce livre se laisse feuilleter, en outre, comme un album où le lecteur — le spectateur, allais-je dire car ce récit est vraiment un drame — rencontre à chaque page quelque chose de nouveau et d'imprévu.

« Il en est de même de ce *Tour du monde en quatre-vingts jours*, caprice enlevé à la vapeur, course folle à travers le monde, aventures où la fantaisie s'allie à la vérité, de façon que l'enseignement se dissimule avec art sous le plaisir. C'est

ainsi que M. Verne nous prouve qu'on gagne *un jour* en accomplissant le tour du monde par l'Est et qu'on le perd par l'Ouest.

Il en est de même encore des *Indes noires*, de la *Jangada*, du *Rayon-vert*, de tout ce que l'amuseur a inventé. Je ne m'étonne pas que Dumas fils aime Verne; Verne est une sorte de Dumas père au téléphone. On ne pourrait du reste analyser de tels livres où le talent du conteur vous tient sous le charme par mille détails inattendus, surprenants, originaux.

*
* *

« M. Jules Verne est d'ailleurs aussi un peu cousin des romanciers anglais et américains, du capitaine Mayne-Reid, un des bons élèves de Fenimore Cooper. Maine-Reid est un Cooper plus accessible à tous, aux jeunes gens en particulier, scrupuleusement moral, d'une imagination riche et curieuse mettant en scène quelque simple récit autour duquel il groupe des incidents romanesques et cependant possibles, promenant son lecteur au milieu des forêts vierges, parmi les tribus sauvages, et exaltant le courage individuel aux prises avec les difficultés et les nécessités de la vie. Eh bien ! toutes les qualités du conteur américain, nous les trouvons chez le conteur français. Cependant, M. Jules Verne a un rare mérite, dans le roman et au théâtre, c'est l'art d'*inventer*. M. Adolphe d'Ennery lui a montré le chemin sur les planches et l'a guidé dans le *Tour du monde*, les *Enfants du capitaine Grant*, *Michel Strogoff* et le *Voyage à travers l'impossible*, mais avec *Kéraban-le-Têtu*, qu'il a porté à la Gaîté, Verne veut marcher seul et seul donner l'assaut.

« Depuis, le succès international du *Tour du monde* a eu son pendant : la vogue de *Michel Strogoff* n'a pas été moindre.

« M. Jules Verne est d'ailleurs doué du tempérament dramatique. Il apporte au théâtre une curiosité toute personnelle, une observation ingénieuse, des qualités de gaieté naturelle, un style alerte et agréable, et cette invention endiablée qui a assuré sa popularité comme romancier.

« Peu d'amour. La passion est là tout juste pour donner un attrait au livre. Le grand acheteur, le héros éternel, c'est l'*inconnu* ; le but à atteindre, c'est l'*impossible*. Nous avons entendu Verne nous conter comment il combinait des lettres pour arriver à former une phrase dont le lecteur ne pût, avant le dénouement, trouver ni le sens ni la clef ; Edgar Poë ne travaillait pas autrement. Il y a du mathématicien chez Jules Verne.

« Jules Verne ne se contente point d'écrire l'histoire des *Grands Navigateurs* et les biographies des *Voyageurs au XIX*e *siècle*. Ce robuste écrivain, qui porte allègrement son demi-siècle, d'une souplesse vigoureuse, la barbe entièrement blanche dans un visage souriant et halé, est lui-même, on l'a vu, un voyageur.

« Si ses livres sont entraînants, l'homme est charmant et intrépide. J'aurais pu borner ce portrait à cette seule ligne. Pendant tout l'été, Jules Verne navigue autour de la France, allant du Havre à Marseille, faisant quelquefois 150 ou 200 lieues sans toucher terre.

« Quand il est las de voyager, Jules Verne rentre à Amiens, vient à Paris, voit quelques amis, fait répéter une pièce. Ce sont les occupations de l'hiver. Puis il repart. Il a la santé dans le talent. « Ce que je fais est amusant, disait l'auteur de *La Reine Margot* ; cela tient à ce que je me porte bien. »

C'est *un des meilleurs* : ni jalousie ni petitesse, rien des mesquines passions du rival de lettres, — la gaieté et la franchise, une nature heureuse, un philosophe : la curiosité de l'inventeur avec l'espèce de mélancolie souriante du marin.

« Je sais que des raffinés, et de plus ambitieux dans l'analyse de l'être humain, disent de lui : Ce n'est qu'un conteur !

« Un conteur qui charme et entraîne toute une génération est *quelqu'un*, soyez-en sûr. Et puis, n'est-ce donc rien au monde que les contes ?

« Mes chers amis, disait doucement le bon Cenis Diderot, faisons des contes ! Pendant que nous en faisons, le conte de la vie s'achève et nous sommes heureux !

Si Jules Verne a renouvelé les vieux contes de féerie moderne, exaltés par Jules Claretie et par beaucoup d'autres écrivains contemporains, Emile Zola — le grand critique des temps modernes qui a tout attaqué sauf évidemment le naturalisme — a vitupéré contre le roman scientifique. Quelle que soit son opinion à ce sujet, un lien les unit, si opposés qu'ils soient l'un à l'autre par leurs genres de publication, car ils resteront tous deux des maîtres sans avoir eu d'élèves.

Jules Verne avait le travail facile ; il écrivait rapidement non en fiévreux, dans un style, clair, précis, en raturant peu.

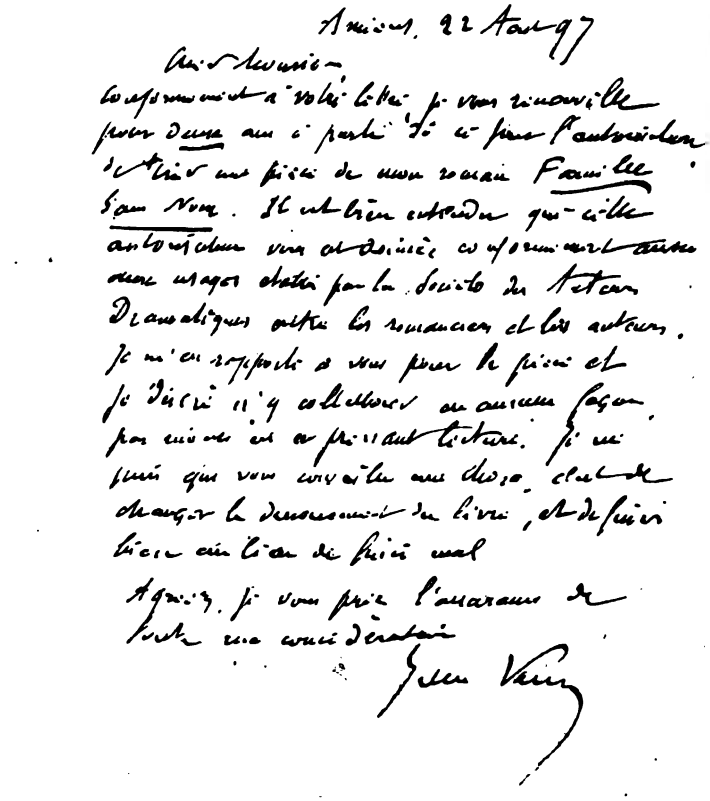
Amiens, 22 Août 97

Cher Monsieur,

Je suis heureux de vous remercier de votre lettre et je vous remercie pour Denis et pour l'autorisation de tirer une pièce de mon roman Famille sans Nom. Il est bien entendu que cette autorisation vous est donnée conformément aux usages établis par la Société des Auteurs Dramatiques entre les romanciers et les auteurs.

Je m'en rapporte à vous pour la pièce et je désire n'y collaborer en aucune façon, pas même en approuvant la lecture. Je me fie à vous pour vous occuper de choses, chargé de changer le dénouement du livre, et de faire tirer au lieu de finir mal.

Agréez, je vous prie, l'assurance de toute ma considération

Jules Verne

A la suite de l'auteur intrépide qui nous a fait traverser tous les continents, nous a conduits dans les entrailles de la terre, ou élevés vers le monde solaire, qui nous a promenés au milieu des régions arctiques, il ne nous restera plus rien à connaître de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie.

Nous aurons visité toutes les régions du globe et accompli d'agréables voyages, sans changer de place, commodément assis dans un fauteuil et les deux pieds sur les chenêts d'un foyer, en passant sans transition du chaud au froid, des plaines sur les monts, des montagnes sur la mer ou dans l'air, au bord des torrents, des précipices, des abîmes, d'un peuple chevelu chez un peuple à queue, parmi des rivalités aiguës, des jalousies exacerbées, d'un patriotisme convaincu ou d'un entêtement acharné, sous l'orage, dans la tourmente, à travers les neiges. Nous aurons entrepris ces voyages d'aventures avec des savants, de pionniers, de toutes conditions et de tous caractères, dans des zônes maussades comme les houillères du Royaume-Uni ou dans une atmosphère bouleversée comme chez les habitants de Quicandon, au milieu de naufragés et de sauveteurs, passant des explorations sous-marines à des oasis désertiques, de sommets en crevasses, de terres fertiles en contrées stériles, pour arriver à la végétation luxuriânte des tropiques et échapper aux banquises dangereuses des pôles.

Pendant un demi-siècle, Jules Verne aura inventé des machines invraisemblables, de formes curieuses mais logiques, pendant cinquante ans il aura créé des êtres remplis d'énergie et d'audace. Dans son œuvre, si vaste, il se sera emparé de tous les éléments pour les réduire à sa volonté. Par son génie de la science, dont il a

pressenti et devancé les phénomènes, il l'aura domptée, soumise à ses caprices. Son œuvre aura été colossale, autant par son retentissement universel, que par ses résultats tangibles. Combien d'enfants entraînés par la lecture de ses volumes auront en effet rêvé de larges horizons ! Combien de jeunes gens auront tressailli d'émotion à la vision de lointaines expéditions !

Jules Verne fut un novateur, car il apporta une conception particulière des choses, tout un ensemble des faits qui alimenta le besoin d'activité de plusieurs générations.

Il sortit la science du laboratoire, où elle se tenait confinée entre quelques mains, pour la traduire sous une couleur aimable aux yeux étonnés de la foule. Si quelques erreurs de chiffres existent dans ses calculs, si les machines qu'il inventa n'ont pas toute la précision pratique qu'il enseigna, il n'en tourna pas moins d'innombrables esprits vers l'étude, la méditation et la découverte.

N'en eut-il que suscité l'idée, favorisé le goût à ses incalculables lecteurs qu'on doit le féliciter de cette œuvre féconde.

Jules Verne n'apprit point aux adolescents les règles abstraites de la science mais il leur démontra l'utilité de ces sciences, en les habillant de fine guipure, en les parant des mille grâces de la beauté, rendant par ce moyen ingénieux les manuels classiques moins rebutants pour leur jeune imagination.

Un enfant n'a pas d'attention pour une formule algébrique mais il s'y intéresse si on lui en démontre l'application d'une manière tangible, telle que la conduite d'un navire ou la direction d'un ballon. Pas une fable n'est captivante comme la lutte du savant aux

prises avec les difficultés de la nature, dans sa course à travers l'inconnu et dans ses recherches au milieu de l'imprévu. Avec Jules Verne on se penche sur les creusets où se fondent les métaux, on consulte avec auxiété les éprouvettes où se condensent les vapeurs.

Jules Verne ne fut pas un simple vulgarisateur de la science nouvelle, car il eut au plus haut degré le sens de la dignité humaine et il donna toujours des qualités primordiales à ses héros. Au milieu des pires dangers, en présence des plus graves obstacles, ses personnages ont toujours su faire bonne figure, et, lorsque tout paraît désespéré sous leurs pas il sait les faire triompher, comme en se jouant des difficultés accumulées, par un prodige d'habileté ou une force de volonté incroyables.

Par ce fait, il a éloigné la jeunesse des rêveries mystiques. Il l'a arrachée à la mièvrerie, au sentimentalisme ; il l'a secouée de sa torpeur physique ou de son indolence intellectuelle, pour lui ouvrir un vaste champ d'activité cérébrale dans le domaine scientifique.

En un mot, il a montré à l'homme que les forces de la nature étaient prêtes à le servir s'il s'efforçait de les y contraindre.

L'un des écrivains les plus particuliers du siècle laissera donc une renommée sans conteste. Et ce narrateur merveilleux qui, sur le déclin de sa vie, aura lutté pendant des mois contre la cécité, perdra l'usage de la parole. La vieillesse aura été inclémente à Jules Verne. Aveugle et muet !... lui dont l'imagination ouvrit au genre humain les immenses horizons bleus de la science, les conquêtes souveraines de la mer et de l'air, les rêves aventureux à travers l'univers !

Depuis une vingtaine d'années, Jules Verne, qui n'avait plus que de vagues rapports avec Paris, vivait retiré à Amiens. Outre neuf pièces en vers et sept en prose, formant ensemble plus de quarante actes, Jules Verne laisse inachevé un voyage d'études, et, parmi cinq ou six ouvrages, il faut citer : *Le Secret de Wichelon Storiz*, *l'Agence Thompson et Cie* qui termineront complètement le cycle des publications auxquelles il avait consacré sa vie.

Sa vie était réglée comme celle d'un soldat, car après chaque matinée de travail, il se mettait à feuilleter les livres, à lire les journaux jusqu'à quatre heures puis il prenait son chapeau et faisait sa promenade dans la ville.

Les séances du conseil municipal, auxquelles il n'était pas le moins assidû depuis 1888, avaient quelque peu modifié ses habitudes, car il remplissait ces fonctions avec d'autant plus de zèle qu'il les avait acceptées sur les instances de son ami : M. Frédéric Petit, maire de la cité amiénoise lors de sa première candidature.

Atteint de la cataracte à l'œil gauche en 1895, ensuite à l'œil droit en 1900, sans qu'il perdit complètement l'usage des yeux, il songea à la retraite définitive et ne se représenta pas aux élections municipales de 1903.

Mais, bien que sa santé ne parut pas autrement s'affaiblir, une attaque de paralysie le cloua sur le lit. Après la perte de la vue vint celle de la parole, où pendant quarante-huit heures il ne put se faire comprendre que par gestes. Il entra dans une période d'agonie de douze heures et la mort le surprit, presque sur la brèche, à l'âge de 77 ans.

Né le 8 février 1828, Jules Verne, qui était officier de la Légion d'honneur depuis 1892, succombait le 24 mars 1905, vers trois heures de l'après-midi, en son hôtel, 44 boulevard de Longueville qui porte aujourd'hui son nom.

Son corps a été inhumé dans le cimetière de la Madeleine, à Amiens, qui doit lui élever une statue confiée au sculpteur Roze ; Nantes, sa ville natale, compte également lui ériger un monument public.

Ces deux villes, jalouses de sa renommée, se disputent à juste titre sa gloire.

(*Fin*). GEORGE BASTARD.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS
ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 15 juin 1906

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROUSSE, VICE-PRÉSIDENT

La Société des Bibliophiles Bretons s'est assemblée le vendredi 15 juin 1906, à deux heures, aux Archives municipales de la ville de Nantes.

Etaient présents : MM. Rousse, vice-président, Blanchard et Gaëtan de Wismes, secrétaires, Dupuy et le comte Gousset.

ADMISSIONS

Sont reçus membres de la Société :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE, à Rennes, présentées par MM. Ch. de Calan et de Laigue.

M. le Prince F. DE FAUCIGNY-LUCINGE, au château de Coat-an-noz, par Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord), présenté par les mêmes.

M. André RAMET, 17, rue Alphonse-de-Neuville, à Paris, présenté par MM. de la Grimaudière et Pocquet.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

La nouvelle rédaction des statuts, plutôt mis au point que modifiés, est approuvée conformément au projet élaboré dans la séance précédente du 29 novembre 1905. La liste des délégués des divers départements de la Bretagne n'étant pas encore absolument complète, il est décidé que les statuts seront imprimés sans plus de retard et envoyés aux sociétaires, et que les noms des membres du bureau en charge et des délégués, au lieu de paraître à la suite des statuts, figureront en tête de la liste des membres de la Société qu'il sera prochainement nécessaire de réimprimer et de mettre à jour avec les additions et modifications nécessaires.

ETAT DES PUBLICATIONS

Depuis la dernière réunion, ont été distribués aux sociétaires :

Le *Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne pendant la Régence (1717-1724)*, publié par M. le Dr de Closmadeuc, volume in-4° formant le t. XIII de notre grande collection des *Archives de Bretagne*.

Le *Livre de comptes de Claude de la Landelle (1553-1556)*, édité par M. le ct de Laigue, in-8°.

En l'absence de M. le président qui, retenu au dernier moment, avait écrit pour exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, il est donné lecture du passage de sa lettre relatif aux publications projetées.

Au sujet des *Documents administratifs concernant la Bretagne sur la fin du règne de Louis XIV*, dont M. Letaconnoux a bien voulu se charger, M. de Calan nous informe que le manuscrit est au point et la première feuille tirée ; mais que, M. Letaconnoux s'étant trouvé malade, l'impression a été momentanément arrêtée de ce fait.

Par suite, M. de Calan, qui prépare l'édition de l'*Histoire*

inédite des Bretons par Pierre Le Baud, a activé son travail de façon à pouvoir, le cas échéant, l'envoyer prochainement à l'imprimeur si la publication des *Documents administratifs* subissait de trop longs retards.

M. Rousse nous informe qu'à la suite d'un Bréviaire de Nantes, édité à Paris en 1556, récemment entré à la Bibliothèque de Nantes, il s'est trouvé une plaquette de 8 feuillets, imprimée à Poitiers au XVIe siècle, contenant un office inédit de saint Philbert. Cette plaquette, dont on ne connaît qu'un autre exemplaire, pourrait donner lieu à un travail qui figurerait dans un prochain volume de *Mélanges*, admis en principe dans nos réunions précédentes.

EXHIBITION

Par M. le c^te Gousset : *Officium Beatæ Mariæ Virginis*. Beau volume in-4°, imprimé en rouge et noir à Anvers par Plantin, illustré de jolies planches gravées, et dans sa reliure primitive.

OUVRAGES OFFERTS

Par la Société des Bibliophiles François : *Liste des membres de la Société des Bibliophiles François, fondée en MDCCCXX*.1898. In-8°, avec les portraits de nos anciens collègues des Bibliophiles Bretons, Monseigneur le duc d'Aumale et le baron Pichon.

Par M. Blanchard : *Les Hôtes de Nantes en 1598. Le Prince des Sots*, par René Blanchard, 1906, in-8°.

Par M. Rousse : *Deux lieutenants de Charette*, par Joseph Rousse, 1906, in-8°.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire,
RENÉ BLANCHARD.

*
* *

LES ARBRES DE LA MUTUALITÉ ET LEURS ANCÊTRES, par Théophile Janvrais, préface de M. André Theuriet, de l'Académie française. Un volume de 160 pages : 2 fr., franco 2 fr. 30.

Le culte de l'arbre et le reboisement vont se propager rapidement en France désormais : grâce aux puissants efforts du Touring-Club, qui va créer dans notre pays la *Fête nationale de l'Arbre*, et parce que le ministre de l'Instruction publique vient de recommander l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles primaires, tout en encourageant fortement la création des petites « Sociétés scolaires forestières », qui en sont les meilleures propagandistes.

Les fêtes mutualistes qui se multiplient partout, ainsi que la plantation des *Arbres de la Mutualité*, aideront encore cette œuvre économique si nécessaire.

C'est l'histoire de ces arbres symboliques, bien curieuse et encore inédite, à laquelle se rattache celle de leurs glorieux ancêtres les « Arbres de Mai » et les « Arbres de la Liberté », que vient d'écrire un fervent ami des Arbres, M. Janvrais. Le poète de la forêt, M. André Theuriet, présente cet ouvrage au public.

Ce livre est de toute actualité. Voici la liste de ses chapitres : leurs titres suffiront à eux seuls à dire tout l'intérêt de l'ouvrage, qui va bientôt être entre les mains de tous les mutualistes, jeunes ou adultes, aussi dans nos écoles, comme encore au chevet des amis des arbres et des apôtres du reboisement. N'est-il pas le véritable *Manuel de l'Arbre*, qui vient bien à son heure?...

I. — Les premiers arbres symboliques. — Les Arbres de Mai. — II. Le premier Chêne de la Liberté. — III. Les Arbres de la Liberté. — IV. Le premier Arbre de la Mutualité française. — V. Les autres Arbres de la Mutualité en France.

— VI. Le premier Arbre de la Mutualité scolaire de France. — VII. Le premier Arbre de la Mutualité à Paris. — VIII. Les Arbres de la Mutualité au Congrès de Liège. — IX. L'arboriculture mutualiste. — X. Le culte des Arbres par l'enfance et par la Mutualité. — Les Sociétés scolaires forestières. — Les Mutuelles forestières. — XI. La « Fête de l'Arbre » en France.

En vente à la Librairie Générale de la Mutualité et des Œuvres Sociales, 10, rue Saint-Christoly, 10, Bordeaux.

***

Dans le groupe des jeunes romanciers originaires de Nantes, M. Victor Debay occupe une place à part : au-dessus de ses personnages, presque tous artistes, il fait planer cette fée secourable et absorbante qui s'appelle la musique. L'*Etoile*, l'héroïne de son dernier livre, c'est une chanteuse d'opéra, capable d'imaginer, vivante, et d'évoquer, morte, des chefs-d'œuvre d'harmonie. Ecoutez parler celui qui l'a aimée : « Elle « m'a inspiré les plus belles pages de la *Maison du Rêve*. Elle « planait au-dessus de moi, quand j'en écrivis l'émouvante « apothéose. Elle m'en a dicté la tragique symphonie... Là, là, « plane, mon oreille, sa voix divine, à force d'être humaine, « chante toujours ». Ne nous plaignons pas que M. Debay subisse la fascination, l'obsession même de la musique ; elle lui rend, en force et en grâce, tout ce qu'il lui donne.

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

REVUES BRETONNES

AR VRO. — La seule Revue mensuelle publiée entièrement en breton littéraire, avec la collaboration de tous les écrivains de Basse-Bretagne. Sous le patronage de Mgr Dubourg, de MM. les députés de l'Estourbeillon, Hémon, Lamy, de MMgrs Mosher et de Kervenoaël. — *Directeur* : le Barde Taldir, à Carnoët (Côtes-du-Nord). 4 francs par an. (La lecture de *Ar Vro* peut être un excellent exercice pour les personnes désireuses d'acquérir quelques connaissances de la langue nationale du Pays).

L'HERMINE : 17e ann. Mensuel. 1 an 12 fr. Union postale 15 fr. Le numéro 1 fr. 25. Les abonnements partent du 20 octobre. Directeur : Louis Tiercelin, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

LES ANNALES DE BRETAGNE : 21e ann. Trimestriel. 1 an 10 fr. Union postale 12 fr. 50. Publiées par la Faculté des Lettres de Rennes. Rédacteur : G. Dottin, 37, rue de Fougères, Rennes.

LE CLOCHER BRETON : 13e ann. Mensuel. 1 an 5 fr. 50. Directeurs : René Saib et Madeleine Desroseaux. Bureaux, 29, rue Belle-Fontaine, Lorient.

BULLETIN DE LA COMMISSION DIOCÉSAINE D'ARCHITECTURE ET D'ARCHÉOLOGIE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON : 5e ann. Tous les deux mois. 1 an 5 fr. Quimper.

LA REVUE MORBIHANNAISE : 10e ann. 1 an 5 fr. Directeurs : J. BULÉON, Vte de la Grancière, E. Sageret. Chez Lafolye, Vannes.

LA PAROISSE BRETONNE DE PARIS : 8e ann. Mensuel, 1 an, 2 fr. 25. *Directeur* : M. l'abbé Cadic, 13, rue Littré, Paris (VIe art).

LA JEUNE BRETAGNE : 4e ann. mensuel, 1 an, 2 fr. pour la Bretagne, 2 fr. 50 pour le reste de la France. Bulletin d'études et d'action sociales. Rennes, 30, rue Hoche.

FEIZ HA BREIZ : 7e année. Tous les deux mois. 1 an 3 fr. Les abonnements partent du 1er janvier. S'adresser à M. Le Gall, recteur du Folgoat, par Lesneven (Finistère).

BRETONED PARIS. Bulletin de la Société « La Bretagne », 3e année. 1 an, 2 fr. 50. Direction : 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

REVUE DU TRADITIONNISME. — *Rev. intern. du folk-lore* — mens. 1 an, 10 fr. No, 1 fr. — *Directeur :* M. de Beaurepaire-Froment, Paris, 60, quai des Orfèvres.

REVUE DU BAS-POITOU, 19e année, trimestrielle ; 1 an : 8 fr. No 2 fr. 50. — *Dr* M. René Vallette, à Fontenay-le-Comte.

L'ANJOU HISTORIQUE. — 6e ann. tous les 2 mois. 1 an : 6 fr. *Dr* M. l'abbé Uzureau, aumônier, à Angers. *Editr :* M. Siraudeau 4, Chaussée Saint-Pierre, Angers.

REVUE DES TRADITIONS POPULAIRES. 21e ann. mens. 1 an, 15 fr. No 1 fr. 50. *Direct.* M. Paul Sébillot, 80, boulev. St-Marcel, Paris.

LA REVUE BLEUE, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

LA VENDÉE HISTORIQUE. — (Revue de la Vendée militaire). Tous les quinze jours ; 10e année. — Edit. sur papier fort, 6 fr. 50 ; édit. ord. 5 fr. — Dr Henri Bourgeois, à Luçon (Vendée).

REVUE DE L'ANJOU, 56e année, 12 fr. par an. — Librairie Germain et Grassin, Angers.

LA REVUE HÉRALDIQUE, fondée en 1862. Mensuel, Directeur : Vte de Mazières-Mauléon. Bureaux : 20 rue Alphonse de Neuville, Paris

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

CARTES DE CIRCULATION A DEMI-PLACE DÉPARTEMENTALES

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant six mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement Ouest entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau de l'Ouest sont répartis en 2 catégories :

1re Catégorie :		2e Catégorie :	
Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Ille-et-Vilaine, Manche.	Orne, Seine, Seine-et-Oise et Oise, Seine-Inférieure,	Eure-et-Loir, Finistère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire,	Mayenne, Morbihan, Sarthe.

Les cartes sont délivrées pour les départements de chaque catégorie, moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re Catégorie	2e Catégorie
		fr. c.	fr. c.
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes pendant	6 mois	60 »	50 »
	1 an	80 »	65 »
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes pendant	6 mois	40 »	32 »
	1 an	50 »	40 »
C. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 3e classe seulement pendant	6 mois	25 »	20 »
	1 an	30 »	25 »

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer, le porteur de la carte A pouvant choisir, à son gré, l'une des 3 classes, le porteur de la carte B la 2e ou la 3e classe à l'exclusion de la 1re, et le porteur de la carte C n'ayant droit qu'à la 3e classe seulement.

Ces billets à demi-tarif seront délivrés au titulaire sur la présentation de sa carte au guichet des gares et haltes du département qu'elle concerne.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

LES AFFICHES EN CARTES POSTALES

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest met en vente, au prix de 0 fr. 40, dans les Bibliothèques des gares de son réseau, un CARNET sous couverture artistique de 8 CARTES POSTALES ILLUSTRÉES reproduisant en couleurs, les plus jolies affiches établies pour son Service entre PARIS et LONDRES, par Rouen, Dieppe et Newhaven et contenant en outre la relation de ce voyage avec 8 vues en simili-gravure des principaux points situés sur le parcours.

Ce carnet de cartes postales est adressé franco à domicile, contre l'envoi de 0 fr. 40 en timbres poste au Service de la Publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

Vannes. — Imp. LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

2e Série. — 5e Année
AOUT 1906. Tome XXXVI

Breiz da virviken !

REVUE de Bretagne

REVUE de Bretagne et de Vendée — REVUE Historique de l'Ouest

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de l'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte René de LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte de PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — René BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU de la GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — Alain RAISON du CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — Olivier de GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRÈRES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire

M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
6, Rue du Val-de-Grâce

MDCCCCVI

S'adresser pour la Rédaction et l'envoi des manuscrits à M. le Cte René de LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'Administration, à MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

SOMMAIRE

I. — *Deux jeunes officiers de Charette : Félix de la Patellière et Louis Couvreur* — JOSEPH ROUSSE 61
II. — *Un voyage en 1508*, document inédit, publié et annoté par J. BAUDRY. 79
III. — *Charles Le Goffic. Les Bonnets Rouges.*— AUGUSTE DUPOUY. 89
IV. — *L'Ame de la Bretagne.* — ABBÉ BRÉLIVET. 96
V. — *Etude sur la sylviculture en Basse-Cornouaille.* — Dr C.-A. PICQUENARD. 98
VI. — *La Bretagne aux Salons de 1906.* — O. DE GOURCUFF . . 122
VII. — *Notice et Bibliographie.* 124

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, un an. . . . . 12 fr.
Etranger, — . . . . . 15 —

On s'abonne soit chez M. le comte DE LAIGUE, château de Bahurel, par Redon, soit chez M. LAFOLYE, imprimeur à Vannes.

Les abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet de l'année en cours. — Il n'est pas vendu de fascicules isolés, sauf pour les abonnés.

Les travaux comprenant au moins 16 pages de texte sont seuls tirés à part. 50 exemplaires sont offerts aux auteurs.

NOTA. — *Il sera rendu compte de tout ouvrage d'auteur breton ou intéressant la Bretagne, dont un exemplaire aura été adressé au Rédacteur en chef de la Revue.*

DEUX JEUNES OFFICIERS DE CHARETTE

FÉLIX DU BOIS DE LA PATELLIÈRE ET LOUIS COUVREUR

Ce n'est que par des études biographiques très nombreuses qu'on pourra bien se rendre compte des éléments qui composaient les armées d'insurgés soulevés dans l'Ouest contre la Révolution sanguinaire et despotique.

Le pays qu'on a appelé le *Royaume de Charette* est peu étendu, mais il fut tout entier sous les armes « pendant huit à neuf mois ». (*Justification de M. de la Robrie, page 56*). Parmi ses chefs improvisés, la plupart très jeunes, beaucoup méritent d'être connus.

En voici deux, nés en 1772, dans le Pays-de-Retz, d'un courage à toute épreuve : l'un sorti du peuple, Louis Couvreur, étonnant d'énergie, mais s'abandonnant trop à des instincts cruels ; l'autre appartenant à une famille distinguée, Félix du Bois de la Patellière, également brave, sachant s'arrêter dans la lutte pour écouter un sentiment d'humanité.

I

Félix du Bois de la Patellière.

Félix du Bois, que les historiens de la Vendée appellent *Dubois aîné* et qui signait souvent ainsi pendant la Révolution, a raconté lui-même son existence durant cette terrible guerre. Son manuscrit autographe existe encore à la Bibliothèque publique de Nantes, dans la collection Dugast-Matifeux.

Il est intitulé « *Précis des événements qu'a éprouvés « M. Félix Dubois de la Patellière, chef de la division de Ma- « checoul, et de ses services militaires dans la guerre de la « Vendée* ».

J'en donne ici le texte complet.

« Né en 1772, près de Machecoul, dit-il, j'avais fini mes études et je travaillais dans une maison de commerce à Nantes, lorsqu'au mois de mars 1793, le peuple vendéen, indigné du massacre de son Roi, se souleva par un mouvement général et commença cette lutte si inégale, mais si glorieuse par les efforts et la constance qu'il déploya pendant trois années consécutives contre les forces toujours renaissantes d'un grand empire.

Mû par les mêmes sentimens que mes compatriotes, je brûlais d'être avec eux et de partager leur élan ; mais je fus longtems sans pouvoir tromper la vigilance des postes établis pour la garde de la ville et en interrompre la communication avec les pays insurgés. Cependant le 2 du mois d'août, m'étant ménagé une intelligence avec un batellier de Chantenay, je passai la Loire sous la volée des canoniers et fus rejoindre, à

Legé, le général Charette. Ce brave chef me reçut avec d'autant plus de bonté que mon jeune frère, alors âgé de 16 ans, combattait à ses côtés depuis les premiers jours de l'insurrection et qu'il connaissait notre dévouement à la cause sacrée qu'il défendait avec tant de gloire. Mon début dans les armes fut la malheureuse affaire de Luçon, puis celle de la Roche-sur-Yon etc. Ce fut quelques jours après que le général, voulant me donner une preuve de son attachement et de sa confiance, me conféra le commandement de la première compagnie de ses chasseurs. Je soutins en cette qualité les retraites de Legé et de Montaigu, lors de l'irruption de l'armée de Mayence dans la Vendée. Je contribuai à son anéantissement dans les glorieuses batailles de Torfou, Montaigu et Saint-Fulgent. Enfin après ces trois journées si funestes à nos ennemis, je fus envoyé par le général à Cholet, pour affaire de service auprès des généraux de l'armée d'Anjou. Je fis pendant mon séjour dans cette ville la connaissance des principaux chefs de cette armée, et mes relations m'ayant gagné les bonnes grâces de M. de Bonchamps, je voulus répondre à la bonne opinion qu'il avait de moi, et le suivis à Châtillon où je combattis sous ses yeux. Après cette affaire d'abord brillante par la défaite d'une armée nombreuse et aguerrie, puis malheureuse par la retraite précipitée que nous y fîmes et où nous perdîmes beaucoup de monde, je revins à Cholet et y demeurai quelques jours. Cependant le pays occupé par le général Charette se trouvant envahi par l'ennemi, et nos communications avec lui interrompues, je m'attachai à l'armée d'Anjou et combattis aux affaires de Beaupréau, Cholet et Saint-Florent où je passai la Loire avec mon frère qui venait de me rejoindre, et nous fîmes en-

semble la campagne d'Outre-Loire, combattant toujours aux premiers rangs et recevant souvent des témoignages d'estime de la part des principaux chefs de l'armée. Les revers que nous éprouvâmes au Mans, après 40 jours de combats, ayant ramené nos débris sur les bords de la Loire à Ancenis, je fus de ceux qui ne purent rentrer dans la Vendée. Le hasard m'ayant conduit dans une ferme auprès de Nantes, j'avais le plus grand désir de rejoindre mon ancien général. Je fis pour cela différentes tentatives qui furent toujours infructueuses. Enfin lassé de mon inaction, je conçus le projet d'aller avec mon frère rejoindre les princes à l'étranger, et nous prîmes le parti de filer sous un faux nom et avec le costume de paysan, vers les frontières de France. Nous nous promettions de l'exécuter avec d'autant plus de facilité qu'on conduisait alors aux armées la masse de la première réquisition, et qu'il était aisé pour des jeunes gens comme nous de s'y glisser. Je pris donc le nom de Jacques Clouet, et me confondant avec ceux qui devaient être mes ennemis et dont plusieurs m'eussent reconnu sans mon déguisement, j'arrivai vers le mois de mai à Strasbourg. Je fus enrégimenté dans le 11e dragons et envoyé à Saverne ; mais je ne restai que quelques jours au dépôt, et, poussé par le désir de me trouver plus promptement aux avant-postes pour y exécuter le projet que je nourrissais dès mon départ, je demandai à rejoindre l'armée. J'arrivai bientôt aux premières lignes devant Manheim. Toujours occupé de mon projet, j'avais pris jour avec quelques camarades du régiment que j'avais gagnés pour opérer notre désertion, lorsque je reçus la nouvelle accablante que mon frère qui avait couru la même chance que moi, et qui, sous le faux

nom de Jean Lefebvre, était au dépôt de Besançon dans le 2e de chasseurs à cheval, venait d'y être reconnu et arrêté. Ce jour-là même il devait arriver à son régiment qui formait, ainsi que le mien, la première ligne, et nos dispositions étaient prises pour fuir ensemble une terre que nous voyions à chaque instant s'ouvrir pour nous ensevelir.

Mon amitié pour mon frère, qu'une conformité de malheurs et de hasard a toujours rendue indissoluble, me retint malgré l'imminence du danger que je courrais moi-même. Je devais d'autant plus le redouter que je venais de recevoir l'avis anonyme que j'étais recherché et que je n'avais que peu d'instants pour me sauver. En effet disposé à tout braver, plutôt que de fuir sans mon frère, j'avais pris mon parti, lorsque je fus saisi, chargé de fers et conduit de cachots en cachots jusqu'à Paris où j'arrivai dans les premiers jours de septembre.

Déposé à la Conciergerie, quel fut mon étonnement et ma joye lorsqu'au milieu d'une foule de prisonniers j'y distinguai mon frère qui m'avait précédé de quelques heures ! Nos transports pendant un instant nous firent oublier dans quel lieu nous étions, mais notre position nous parut de plus en plus effrayante, lorsque nous vîmes chaque jour le nombre des victimes qu'on prenait parmi nous et que tout nous portait à croire qu'un semblable sort nous était réservé. Accoutumés dans les combats à braver sans aucune émotion la mort et ses approches, nous en vîmes les horreurs avec quelque frayeur ; cependant surmontant l'accablement où cette affreuse perspective nous plongeait, nous songeâmes à éviter le danger présent, et pour le reculer et nous faire oublier en quelque sorte, nous nous fîmes transférer à l'hospice des prisonniers alors à l'archevêché, assurés

d'y trouver la maladie et peut-être une mort plus douce que celle qui nous menaçait.

Nous passâmes ainsi l'hiver de 1794 à 1795, et des événemens que nous étions loin de prévoir ayant apporté des changemens dans le gouvernement qui nous furent avantageux, nous subîmes un jugement au tribunal révolutionnaire et obtînmes notre liberté. Mais on voulait nous faire rejoindre les corps dont nous sortions et nous renvoyer aux frontières. Cependant nous sollicitâmes un congé de 20 jours, sous le prétexte de venir à Nantes mettre ordre à nos affaires, mais bien plutôt pour pouvoir rentrer dans notre chère Vendée. Nous la rejoignîmes donc cette chère patrie, mais ses ruines fumaient encore, et quoiqu'elle jouît alors de quelque repos par suite du traité de pacification conclu entre Charette et les représentants du Peuple, il était facile de prévoir qu'il ne serait pas de longue durée. La République, au lieu de remplir les conditions souscrites, ne cherchait qu'à surprendre les chefs vendéens et à diviser les généraux. On voulut traiter en vaincu un peuple qui, fier de sa valeur et de ses succès, était loin de céder à la force. Tous les jours on lui proposait quelque lâcheté et chaque fois on l'irritait davantage.

Ce fut dans ces circonstances que j'arrivai au sein de ma famille. J'y étais à peine depuis quelques jours que M. Charette, voulant se mettre en mesure contre les agressions méditées par ses ennemis et donner à ses troupes des chefs qui eussent sa confiance, m'envoya chercher et me conféra le commandement de la division de Machecoul.

J'étais à peine installé dans ce nouvel emploi que nous fûmes obligés de courir aux armes et que la guerre éclata dans la partie commandée par Charette. Nos ennemis

avaient réussi à détacher momentanément Stofflet de la cause commune, afin de nous écraser les uns après les autres. Nous devions succomber, mais notre cause nous en faisait un devoir, et notre résistance devenait encore glorieuse si toutefois elle fut inutile.

Je me préparai aux combats et, voulant répondre à la bonne opinion qu'avait le général de mes sentimens et de ma bonne volonté, je le rejoignis avec ma division et l'accompagnai au combat des Essars qui fut notre première affaire depuis la reprise des hostilités. Je le suivis ainsi dans plusieurs occasions. Cependant obligé de le quitter pour venir dans mon gouvernement en chasser quelques partis qui y avaient pénétré, j'étais occupé de ce soin lorsque le 21 juillet, sachant qu'un corps de 200 grenadiers s'était porté dans la forêt de Machecoul et menaçait mon quartier général, je marchai de suite à sa rencontre avec quelques chasseurs à pied et une trentaine de cavaliers et lui livrai un combat qui le mit dans une déroute complète. Je lui fis une quinzaine de prisonniers et ordonnai de le poursuivre jusqu'à son cantonnement d'où j'avais l'intention de le débusquer quelques jours après. Mais outre que mon cheval venait d'être tué sous moi, j'avais reçu moi-même une blessure grave qui me força de quitter ma division pour chercher une retraite plus sûre pour me faire guérir. Je me retirai chez M. de Goulaine qui partagea avec moi la seule chambre qui lui restait et me donna son propre lit. J'avais fait au général le rapport de cet événement ; il eut la bonté de me donner quelques louis pour remplacer mon cheval, et ordonna au chirurgien Favreau, qui était de service à son quartier général, de me venir joindre et de ne pas me quitter jusqu'à parfaite guérison. Je fus retenu sur le lit

pendant environ quatre mois ; alors, mes forces me permettant de me faire mettre à cheval, je rejoignis encore le général et combattis en plusieurs rencontres.

Cependant vers le 20 du mois de décembre, le besoin de repos que nécessitait ma blessure et la permission que j'en obtins du général me ramenèrent dans ma division. J'y fus accompagné par M. de Couëtus, général en second de l'armée, qui, m'honorant de son amitié, désirait également prendre quelque repos et choisit pour cet effet ma maison. Nous y étions à peine que nous recûmes l'invitation de nous rendre chez M. de l'Epinay à sa terre du Clouzeau.

Quelque précaution que nous prîmes pour y arriver, notre séjour chez cet ami fut connu du commandant du poste de Challans qui nous y fit surprendre par un détachement sorti de nuit et se hâta de nous livrer à une commission militaire avec deux autres chefs qu'il avait pareillement surpris. Une condamnation à mort fut le résultat de notre jugement, mais l'état où m'avait mis ma blessure, la fermeté de mes réponses et des moyens de défense que j'employai plutôt pour mes camarades que pour moi, firent naître en ma faveur dans le cœur de quelques-uns des militaires qui composaient la commission un intérêt que j'attribuerai toujours à la divine Providence qui m'inspirait et voulait me sauver. Un d'eux présente une proclamation signée de moi, qui défendait sous peine de mort les assassinats sur les grandes routes, et fait valoir en ma faveur quelques traits d'humanité. Ils vont aux voix une seconde fois, et la peine de mort est remplacée par la détention jusqu'à la paix générale. Je m'attendais à mourir et l'eusse préféré mille fois à la douleur de survivre à mes infortunés compagnons. Je ne pouvais me séparer du mal-

heureux M. de Couëtus ; il fut arraché de mes bras, conduit à cinquante pas et assassiné à coups de bayonnettes le 28 décembre 1795, six jours après avoir quitté Charette.

Pour moi, détenu pendant quelque temps à Challans, je fus bientôt après mis en route pour Saumur où je gardai la prison pendant environ un an. C'est de cette ville que je m'évadai avec quelques autres Vendéens au mois de décembre 1796. J'errai pendant quatre mois dans la Vendée ; enfin j'obtins, par le moyen du général de Sapinaud, un sauf-conduit de la part des généraux qui commandaient le département et je fus mis en surveillance dans ma municipalité. J'ai depuis été poursuivi au dix-huit fructidor et obligé de me cacher pendant quelques mois. J'ai toujours conservé les mêmes sentimens d'amour et de fidélité pour mon Roi; et, si depuis la guerre de la Vendée je n'ai pas eu le bonheur de lui être utile, personne du moins ne pourra me faire le reproche fondé d'avoir démérité aux yeux des véritables Royalistes. Je ne crains point la censure la plus sévère sur ma conduite publique et privée. Mon frère, dont le sort a si longtemps été lié au mien, a combattu auprès de Charette jusqu'à la prise de ce général et n'a fait sa soumission que quelques jours après.

Cy-joint un jugement du tribunal révolutionnaire de Paris, un congé de la Commission de l'organisation des armées de terre et un jugement de la commission militaire de Challans, servant à l'appuy des faits articulés dans l'exposé cy-dessus.

Certifié exact et sincère par moi soussigné. »

(signé) : Félix Dubois,
chef vendéen. »

Les pièces qui accompagnaient ce récit biographique écrit en 1815 en avaient été séparées avant son entrée à la bibliothèque publique de Nantes.

Dans la *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puysaye*, etc, tome 1er, pages 48, 49 et 50, est reproduite une lettre de F. Dubois aîné au général Charette qui fut trouvée dans le portefeuille de ce dernier, lorsqu'il tomba entre les mains du général Travot. On y lit ce passage.

« *Au camp, 16 novembre 1795.*

« TRÈS CHER GÉNÉRAL

. . . . . .

« Je dois vous prévenir que toutes les paroisses de « ma division ont été sommées de rendre les armes, « sous peine d'être livrées au pillage ; et j'ai vu avec « plaisir que tous les jeunes gens, quoiqu'en général « tous partisans de la paix, se sont absolument refusés « à remettre les armes. Je n'ai pu empêcher néan- « moins que quelques mauvais fusils de chasse aient « été rendus par les chefs de paroisses pour les exemp- « ter du pillage; mais je puis vous assurer que la di- « vision n'a rien perdu de ses forces.

« Pourrais-je vous laisser ignorer, cher général, que « je n'ai pu m'empêcher de réfléchir sur les avantages « que pourrait procurer à notre pays une paix durable « et solide ; j'ai vu tous les habitants la désirer ; je l'ai « désirée ; mais quoique j'ignore absolument les « moyens secrets que vous pouvez avoir pour conti- « nuer la guerre, si l'honneur le commande, je suis « prêt d'obéir. »

Toute cette lettre d'un jeune chef de 23 ans donne

une idée favorable de son caractère, mélange d'énergie et de sage modération. Une preuve de l'estime qui l'entourait se trouve dans le choix fait de lui pour siéger, en 1826, au tribunal militaire dont Hyacinthe de la Robrie réclama la formation pour statuer sur les accusations dirigées contre sa conduite à l'époque de l'arrestation de Charette. Ce tribunal présidé par le Comte de Chalus comptait parmi ses membres Lucas de la Championnière et David des Norois. Il proclama l'innocence de la Robrie.

Félix du Bois de la Patellière tirait son nom d'une terre située dans la paroise de Paulx, près de Machecoul, où habitait sa famille et où il était né (le 17 février 1772), ainsi que son frère Jérôme, né le 17 septembre 1776.

Ayant épousé une jeune fille de la commune de Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Inférieure), Mlle Marguerite-Marie Giraud, Félix du Bois alla se fixer dans ce pays. La terre de la Patellière devint la propriété de Jérôme qui y mourut le 9 novembre 1853. Il s'était marié, le 18 prairial an XI (8 mai 1803), avec Melle Renée-Rose Seigneuret. C'est une de ses arrière-petites-filles qui possède maintenant la Patellière.

Le gouvernement de la Restauration, pour récompenser les services militaires de l'ancien divisionnaire de Charette, lui donna la croix de chevalier de Saint-Louis et l'anoblit en 1817.

Pol de Courcy, dans son *Nobiliaire de Bretagne* (2e édition, tome 1er, page 81) décrit ainsi ses armoiries : « *D'azur à deux épées d'or en sautoir, accompagnées en chef « d'une croisette d'argent et en pointe d'une tige de lys de « même ; au chef d'argent chargé d'une charette de sable* ».

Félix du Bois depuis son mariage habita une proprié-

té de sa femme, le Bois-Malinge, commune de Saint-Julien de Concelles, et c'est là qu'il s'éteignit le 26 août 1834, à l'âge de 62 ans.

Il était le grand-père de M. Henri du Bois de la Patellière, actuellement maire de Saint-Etienne de Montluc (Loire-Inférieure), qui a publié deux volumes remplis de documents précieux, sous le titre de *Notes histotoriques sur quelques paroisses du diocèse de Nantes.*

II

Louis Couvreur

Quand, dans ses *Lettres vendéennes*, le vicomte Walsh écrivait (tome 2, page 308, huitième édition) qu'en 1793 Louis Couvreur « n'avait pas plus de seize ans », il faisait une erreur. En voici la preuve.

Dans le nouveau cimetière de Legé, où on a transporté ses ossements qui reposaient auparavant près de l'église, sa pierre tombale porte cette inscription :

» *Ici repose le corps de Louis Couvreur, chevalier de Saint-*
« *Louis, commandant dans les armées royales de Charette,*
« *mort à Legé, le 14 janvier 1815, à l'âge de 43 ans. Priez*
« *Dieu pour lui S. V. P.* »

Ainsi ayant 43 ans en 1815, Louis Couvreur était né en 1772, à Legé, et par conséquent avait vingt ans en 1793.

Il travaillait avec son père qui exerçait la profession de tisserand.

Lorsque, le 10 mars 1793, éclata la grande insurrection de l'Ouest contre la tyrannie jacobine, il se mit dans son bourg natal à la tête des révoltés et prit part à d'affreux massacres où périrent dix-huit républicains

parmi lesquels le curé constitutionnel Bossis et le maire Pierre-Clair Francheteau, ancien Président de l'administration départementale de la Loire-Inférieure.

Ces insurgés formèrent un comité local qui choisit pour chef militaire Alexandre Pineau du Pavillon, lieutenant dans le régiment de l'Ile-de-France, et ils entrèrent en relation avec les révoltés de Machecoul qui s'étaient mis sous les ordres de Charette bientôt accepté comme général dans tout le Pays-de-Retz dont Legé fait partie.

D'après le récit du vicomte Walsh qui a connu la veuve et les compagnons d'armes de Louis Couvreur, celui-ci s'enrôla dans la troupe de Charette. Il y fut d'abord employé à garder ses chevaux ; mais un jour, pendant un combat livré près de Legé, ayant entendu crier dans le bourg : « Tout est perdu ! M. de Charette va être pris », il s'élança sur un des chevaux, « armé d'un mauvais sabre et d'un pistolet », et voyant que les Bleus, loin d'être vainqueurs, prenaient la déroute, il s'acharna à la poursuite d'un officier. « Impatienté le républicain se retourne et tire sur lui presque à bout portant en criant : « *Enfant que tu es ! retourne* « *garder tes moutons !* » — « *Et toi*, répliqua Couvreur « qui n'avait pas été atteint, « *Va-t'en chez le diable* « *puisque tu ne sers plus le bon Dieu* ». Et, d'une main as- « surée, il fit sauter le crâne à l'officier de la Répu- « blique. Alors il s'empara de son cheval, de ses armes « brillantes et du guidon tricolore ».

A partir de ce jour Charette le prit en affection et en fit un des cavaliers qui l'accompagnaient partout. D'une bravoure et d'un dévouement rares, Louis Couvreur devint un de ses meilleurs officiers, mais la violence de son caractère l'entraînait souvent à des actes

cruels. Quand Alexandre Pineau fut envoyé par Charette dans l'île de Noirmoutier, il fut nommé capitaine de la paroisse de Legé, puis commandant de l'artillerie composée de quelques canons enlevés aux Bleus, *parce qu'il avait travaillé chez un forgeron* (De Béjarry, *Souvenirs vendéens*, page 46).

Il suivit Charette dans presque toutes ses campagnes et partagea ses périls. En 1794, lors de la réorganisation de l'armée du Bas-Poitou et du Pays-de-Retz il reçut le commandement de la division de Legé.

Le 16 juillet, les généraux Aubertin et Chadau l'attaquèrent avec des forces supérieures dans son poste de Legé et l'obligèrent à l'abandonner malgré une « héroïque résistance » qu'il fit entouré seulement de cent cinquante hommes (Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, tome 2, page 285).

Au mois d'octobre 1795, Louis Couvreur et sa division ne purent prendre part à l'expédition dirigée par Charette sur la côte de Vendée afin de faciliter le débarquement du comte d'Artois.

Avec ses principaux officiers et quelques soldats, il résidait près de Legé, dans un petit manoir appelé la Ratière. Un habitant du pays en informa le commandant républicain de Machecoul qui le fit savoir à Hoche. Celui-ci chargea son aide-de-camp Renaud d'enlever Couvreur et son état-major. « Soixante à quatre-vingts « hussards, dit Lucas de la Championnière, cernèrent « la maison pendant la nuit; les gardes à peine les « aperçurent et tout fut égorgé dans la maison excepté « Le Couvreur qui s'échappa des mains des meurtriers. »

Le 11 octobre, Hoche écrivait à ce sujet au Comité de salut public : « J'avais chargé mon aide-de-camp Re- « naud d'enlever chez lui le chef de brigands Le Cou-

« vreur et son état-major : les hommes trouvés dans la « maison ont péri. L'humanité que permettent les ri- « goureuses lois de la guerre n'a point été outragée ; les « malheureuses compagnes des rebelles n'ont eu d'autre « mal que la peur. Ce coup de main a mis en notre « pouvoir deux drapeaux et quinze chevaux ». (Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, tome 6, page 16.)

Le 20 février 1796, dans une maison du village de la Bégaudière, paroisse de la Copechagnière, Charette annonça à ses officiers qu'il avait l'intention de passer en Angleterre.

« Aussitôt, dit M. Bittard des Portes suivant le récit « de Hyacinthe de la Robrie, dans sa *Justification* impri- « mée à Nantes en février 1815, Lecouvreur, comman- « dant de la division de Legé, l'interrompit : « Que de- « viendrons-nous, mon général ? Charette reprit : « Je « recevrai tous ceux qui voudront me suivre ; mais il « vaudrait mieux, et je vous y engage, rester en France, « vous soumettant aux lois ; vous me serez plus utiles « ainsi qu'au parti royaliste. Vous me mettriez à même « de tenir avec vous une correspondance qui me don- « nera la facilité de profiter d'une circonstance plus « heureuse. »

Cette pensée de quitter la France n'avait fait que traverser l'esprit de Charette. Il résolut bientôt de lutter jusqu'à la mort.

De nouveaux combats se livrèrent, mais sans aucun espoir, et enfin voyant l'inutilité de tant d'efforts, Louis Couvreur, Hyacinthe de la Robrie et Jean Guérin firent leur soumission à la République.

Le 27 février 1796, Couvreur « se rendit à Legé où « le commandant du cantonnement le fit arrêter, puis

« transférer dans les prisons de Nantes. » (*Justification de M. de la Robrie*, page 12.)

Dans une lettre du mois d'avril, Hoche disait au Directoire exécutif : « J'ai jugé nécessaire d'envoyer au « château de Saumur les chefs de division vendéens La « Robrie, Le Couvreur, Caillaud et Rezeau. Guérin « sera détenu également. Le motif de cette rigueur est « la crainte de l'effet des guinées anglaises ; l'or peut « tout sur ces messieurs. On aura soin d'eux, mais ils « ne pourront former aucun rassemblement et les ha- « bitants oublieront qu'ils furent leurs chefs, ce qui « n'est pas peu... Ils abuseraient de la liberté, si on la « leur laissait. La détention jusqu'à la paix est tout « ce qu'ils peuvent espérer de la bonté du gouverne- « ment ; il serait peut-être de sa justice comme de sa « prudence de les faire déporter. » (Ch. L. Chasin, *Les Pacifications de l'Ouest*, tome 2, page 479.)

Mais Louis Couvreur et ses compagnons Caillaud et Rezeau se méfiant de la *bonté* et de la *Justice* du Directoire, prirent leurs précautions contre elles en trouvant le moyen de s'évader du château de Saumur à la fin de l'année 1796.

En 1799, la guerre civile recommença, et Couvreur rassembla de nouveaux combattants.

A la tête de 300 hommes de pied et de 50 à cheval, dans les premiers jours de novembre, il parcourut les cantons voisins de Legé et vint jusque sous les murs des Sables d'Olonne enlever des chevaux, des armes et des munitions. (*Lettres de l'Administration centrale de la Vendée au Ministre de la Guerre* des 10 et 16 novembre 1799.)

Le 19 brumaire an VIII (10 novembre 1800), le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration

départementale de la Vendée écrivait au Commissaire de la Loire-Inférieure :

« Citoyen collègue.

« Je reçois par ce courrier une dépêche de Challans « qui m'annonce un rassemblement de 400 hommes à « Legé qui menace Challans etc — que le citoyen Voi- « neau (Voyneau) du Bourg-sur-la-Roche et Couvreur de « Legé le commande—qu'un nommé Verrier, de Nantes, « émigré, commande l'arrondissement d'Aizenay; — « que l'on commence à faire marcher le peuple de force « dans le canton de Legé et communes environnantes, « et que l'intention des chefs est de forcer toutes les « campagnes à marcher.

« Il est de l'ordre que vous soyez instruit de ce ras- « semblement. Cependant j'ai cru devoir vous en pré- « venir. J'en fais part aussi au général Travot comman- « dant dans le département à Montaigu, afin qu'il « prenne de concert avec le général de votre départe- « ment les mesures convenables pour comprimer ce « mouvement et dissiper ce rassemblement.

« Salut et fraternité.

(Signé) : Poupeau. »

(*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Loire-Inférieure postérieures à 1791, par M. Léon Maître. Série L. 156*).

Bonaparte qui cherchait à s'attacher tous les hommes d'énergie offrit à Louis Couvreur de lui conserver le grade qu'il avait dans l'armée royaliste et de donner une pension à sa femme. Mais, voulant rester fidèle à son drapeau, il préféra l'exil et la misère. Le drapeau blanc de sa division est encore chez sa petite-fille, Mme Dodin. On en trouve une reproduction

dessinée par M. de Cambourg dans le 2e volume de l'*Histoire de la Vendée militaire*, par Crétineau-Joly, édition Drochon.

En 1815, peu de jours avant sa mort arrivée le 14 janvier, Couvreur fut décoré de la croix de chevalier de Saint-Louis. Lorsque le vicomte Walsh parcourut les campagnes de l'Ouest pour écrire ses *Lettres Vendéennes*, il alla faire une visite à sa veuve. Elle vivait pauvrement à Legé du produit d'un bureau de tabac et d'une petite pension sur la cassette du roi.

JOSEPH ROUSSE.

UN VOYAGE EN 1508

DOCUMENT INÉDIT

PUBLIÉ ET ANNOTÉ PAR J. BAUDRY

COMMENT MADAME LOYSE DE PONT, BARONNE DE PONT-L'ABBÉ ET DE ROSTRENEN, PUIS PRINCESSE DE FOIX, SE RENDIT A BLOIS, A LA COUR D'ANNE DE BRETAGNE, EN L'ANNÉE 1508.

A Madame la Comtesse du Laz, de Kerloguennic (1)

C'est à vous, Madame, c'est au précieux trésor de vos archives, c'est à votre complaisante bonté, plus inépuisable encore, que je dois de publier aujourd'hui ce curieux document.

Vous m'avez exprimé votre vif regret de l'avoir connu trop tard pour ajouter cette perle à l'écrin, si brillant, de votre remarquable histoire de la Baronnie de Rostrenen.

A vous, l'historiographe de notre Cornouailles bretonne, permettez-moi, Madame, de dédier cet humble travail, en témoignage de la sincère et respectueuse affection de notre compatriote :

J. BAUDRY

Saint Mars-la-Jaille, le 13 mars 1906.

(1) Cette lettre est parvenue à sa destinataire quelques jours avant sa mort qui l'empêcha d'y répondre. Que cet humble hommage, que nous n'avons pu lui offrir de son vivant, soit donc consacré à la noble mémoire de cette femme d'élite, dont la disparition laisse un vide cruel dans les rangs des érudits bretons !

I

LES BRETONS A LA COUR DE LA REINE ANNE

En 1476, le 26 janvier, naquit au château de Nantes celle qui devait, pour la première fois, unir sur son front, en une même couronne, le lis de France et l'hermine de Bretagne, Anne, fille aînée du duc François II et de Marguerite de Foix, héritière du beau duché breton et future épouse de deux rois de France.

La jeune duchesse avait douze ans à peine quand mourut son père, et, déjà, de nombreux compétiteurs briguaient, avec l'honneur de son alliance, la possession de ses états. Maximilien d'Autriche, roi des Romains, l'emportait sans peine sur le seigneur d'Albret, vieux, ivrogne, laid et difforme, père de douze enfants ; quand il vit, à son tour, s'écrouler ses espérances et le roi de de France, Charles VIII, réaliser, par son mariage avec l'héritière de Bretagne, le rêve de Louis XI : l'union à la couronne de France du dernier grand fief qui en demeurât encore séparé.

Le contrat, passé à Langeais, près de Tours, portait, en effet, entre autres clauses, que la propriété du duché demeurerait acquise au roi, si la duchesse Anne mourait avant lui sans enfant, et que, si elle survivait à son époux, elle se remarierait avec le nouveau roi, ou avec le plus proche héritier de la couronne de France.

C'est ainsi qu'Anne de Bretagne épousa, successivement, Charles VIII et Louis XII. Ce dernier mariage fut célébré à Nantes, le 17 janvier 1499, neuf mois seulement après la mort de Charles VIII.

Le château de Blois, devenu la résidence favorite du couple royal, fut aussi bientôt le rendez-vous de tout ce que la France comptait alors de brillants poètes et d'illustres artistes. On préludait ainsi, à la cour de Louis XII, à cette Renaissance des lettres et des arts qui devait honorer la fin du XVIe siècle.

Anne aimait à s'entourer d'un grand nombre de dames et de jeunes filles de la noblesse bretonne. Ces dernières, élevées à la Cour, sous les yeux de la Reine, « *bien et sagement et toutes à son modelle, se faisoient et se façonnoient très sages et très vertueuses. Et, d'autant qu'elle avoit le cœur grand et haut, elle voulut avoir aussi ses gardes... et la plus grande part de ladite garde estoient Bretons, qui jamais ne failloient quand elle sortit de sa chambre, fust pour aller à la messe, ou s'aller promener, de l'attendre sur cette petite terrasse de Blois, qu'on appelle encore « la perche aux Bretons » elle-mesme l'ayant ainsi nommée. Quand elle les y voyoit : « Voilà mes Bretons, disoit-elle, sur la perche qui m'attendent.* » (BRANTÔME.)

C'est dans ce beau château de Blois, où elle avait reconstitué, pour ainsi dire, une nouvelle Bretagne, au bord de cette Loire dont les flots baignèrent son berceau, que la « *bonne duchesse Anne* » appela un jour près d'elle sa jeune parente et pupille, Louise de Pont-l'Abbé et de Rostrenen. Cette petite baronne de sept ans, récemment devenue orpheline, allait prendre rang à la cour, parmi les jeunes *damoiselles* qui y étaient élevées et que l'on appelait les « *Filles de la Reine* ».

II

LA PETITE BARONNE

Louise, baronne de Pont-l'Abbé et de Rostrenen, petite-fille de Pierre de Pont-l'Abbé, dont l'histoire de Bretagne a conservé la mémoire, et d'Hélène de Rohan-Guémené, était fille de Jean III, baron du Pont-l'Abbé et de Rostrenen, et de Catherine de Brosse descendante de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre (1).

Jean III étant décédé, en l'année 1508, fut inhumé aux Cordeliers de Quimper et la jeune orpheline hérita de la riche baronnie de Rostrenen qui, dit-on, comprenait jadis une douzaine de paroisses (2), ainsi que de celle de Pont-l'Abbé.

(1) *Charles de Blois*, tué à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364 avait épousé *Jeanne de Penthièvre*, décédée le 10 septembre 1384 d'où :

1. *Jean de Blois* (1384 à 1404) épousa à Moncontour Marguerite de Clisson, fille du Connétable, d'où :

2. *Charles*, sire d'*Avaugour* (3e fils), épousa Ysabeau de Vivonne, d'où :

3. *Nicole de Blois* (1454-1465) leur fille, héritière des deux frères aînés de son père, épousa en 1437, Jean de Brosse, vicomte de Bridiers, seigneur de Bolissac † 1485, d'où :

4. *Jean II de Brosse*, vicomte de Bridiers, seigneur de Boussac et de l'Aigle, épousa, en 1468, Louise de Laval, d'où, entre autres enfants, *Catherine* femme de *Jean III*, baron du Pont et de Rostrenen dont :

Louise de Pont-l'Abbé fut la fille unique :

(Comtesse du Laz, *Baronnie de Rostrenen.*)

(2) La famille des barons de Rostrenen est très ancienne et « *si célèbre* — dit un historien — *que nous avons tels auteurs français et bretons qui donnent pour connestable au Roy Louis le Débonnaire, Empereur d'Occident, un Guillaume sire de Rostrenen* » (Le Laboureur, *Hist. du Maréchal de Guébriant*). « *D'hermines à 3 fasces de gueules* » Devise : « *Oultre* ».

Proche parente, par sa grand'mère, Hélène de Rohan, des châtelains de Guémené-Guingamp (1), c'est entre leurs mains que fut remise la petite baronne à la mort de son père, c'est-à-dire en mars 1508 : elle y demeura sept mois, ayant eu sans doute, comme tuteur, son grand-oncle, Louis II de Rohan, qui mourut le 25 mai de cette même année, après avoir, dit-on, reconstruit son magnifique château. Il avait épousé Louise de Rieux fille de Jean, sire de Rochefort, et de Jeanne de Rohan.

Ce fut le 16 octobre de même année que Louise du Pont-l'Abbé partit de Guémené, pour se rendre à Blois, près de sa royale cousine, comme en témoigne le curieux document que nous allons transcrire. La Reine Anne, devenue sa tutrice, éleva la jeune Bretonne et prépara son mariage, celébré en 1517 avec le prince Pierre de Foix, baron de Langon, fils puîné de Gaston de Foix, deuxième du nom (2).

(1) Aujourd'hui *Guémené-sur-Scorff* (Morbihan) dont le château appartenait aux Rohan depuis 1370. En 1508 il était habité par Louis II de Rohan, frère du maréchal de Gié et d'Hélène de Rohan, grand'-mère de Louise de Rostrenen, Louis II mourut en 1508. Il faisait partie du conseil de la Reine Anne et avait assisté à son mariage à Langeais. On lui attribue la reconstruction du château des Rohan-Guémené.

(2) *Gaston de Foix, II*e du nom, comte de Caudale, captal de Buch, testa, le 25 mars 1500, faisant la Reine Anne son exécutrice testamentaire. De son premier mariage avec Catherine de Foix, infante de Navarre, conclu en 1469, naquirent :

1° *Gaston* qui recueillit leur succession ;

2° *Jean* qui, à l'âge de 18 ans, fut élu Archevêque de Bordeaux, en 1501, à la prière de Louis XII et mourut en 1529, le 25 juin.

3° *Pierre*, baron de Langon, qui épousa Louise du Pont et de Rostrenen, dont il est ici question ;

4° *Anne*, mariée à Bude, le 6 mars 1502, à Ladislas de Pologne, Roi de Bohême et de Hongrie surnommé le Bon, fils de Casimir IV, roi de Pologne.

Les armes de cette maison sont : « *Ecartelé aux 1 et 4, d'or à trois*

Louise, baronne du Pont-l'Abbé et de Rostrenen, princesse de Foix, mourut en 1526, âgée d'environ vingt-cinq ans. Comme il ne survivait aucun enfant de son mariage avec Pierre de Foix, elle laissait ses immenses biens à son cousin, Jean du Quélennec, fils de Charles, vicomte du Faou et de Gilette du Chastel.

III

LE COMPTE DE LUCAS VENTO

Le document inédit que nous publions aujourd'hui (1) est un fragment du « *compte-rendu à Monseigneur* « *Pierre de Foix, baron de la Trayme, de l'Isle, Saint-Georges* « *et du Pont, seigneur de Rostrenen, Iffiniac, Pourchon et* « *Carnoët, par noble homme Lucas Vento* (2) *sieur de Les-* « *taine, de la charge, administration et gouvernement qu'il* « *exerça, tant sous la feue reyne et duchesse Anne, qui avait* « *pris en main la personne et le bien de Madame Loyse de* « *Pont, baronne et dame desdicts lieux, épouse dudict sire de*

pals de gueules, qui est Foix ; aux 2 et 3 : *d'or à deux vaches de gueules, accolées et clarinées d'azur*, qui est Béarn ».(*La Chesnaye des Bois*).

(1) Ce document, dont nous devons la bienveillante communication à Madame la comtesse du Laz, à qui la dédicace ci-dessus en exprime notre reconnaissance, n'est évidemment qu'un fragment de compte-général rendu par le trésorier. Les premiers articles que nous relevons dans le manuscrit prouvent que celui-ci ne fut pas spécial au voyage de la jeune baronne, mais que ces pages sont extraites d'un autre registre.

(2) Comme nous le verrons, Lucas Vento est nommé dans un document de l'époque recueilli par Dom Morice, car il est hors de doute que *Luc* et *Lucas* Vento ne sont qu'un seul et même personnage. Nous n'avons pu, sur lui, trouver d'autres indications.

« *Foix, durant la minorité de la dite dame, que depuis, sous* « *Monseigneur, des biens, rentes et revenus de ladite dame,* « *depuis le 27 février 1508, jusqu'en l'an 1514* ».

Ce fragment du compte général de l'intendant, trésorier, ou gouverneur de la baronnie de Rostrenen, nous fournit d'une manière très originale la relation du voyage de la jeune baronne « *allant en Cour* ». Ce n'est point un récit : c'est mieux peut-être qu'un récit : c'est « une tranche de vie » selon la moderne expression.

Si Lucas Vento eût écrit le « *journal* » de son voyage, il eût sans doute omis plus d'un détail, qui, insignifiant alors, devient aujourd'hui du plus haut intérêt, en nous parvenant à travers les siècles ; soit en nous révélant des traits pittoresques des mœurs du temps, soit par la gracieuse naïveté qui lui est propre. Loin d'être une simple nomenclature, ce compte, fidèlement tenu, jour par jour, des dépenses du voyage, est un document plus vivant que le plus intéressant récit. Par ses réflexions, le lecteur en comble aisément les lacunes et l'imagination, cette fée brillante, nous transportant au début de ce lointain XVIe siècle, nous fait suivre, d'étape en étape, la jeune voyageuse au milieu de sa nombreuse escorte de gentilshommes et de cavaliers, cheminant sous la paternelle protection du fidèle gouverneur.

Celui-ci a soin de pourvoir la fillette, « *avant son partement* », de vêtements chauds et confortables ; de fermer solidement les coffres du château de Rostrenen ; de faire « *abiller et embourer la selle du sommyer et autres selles des chevaulx de ma dite dame* » pour laquelle on emprunte « *la littière de Madame la Mareschalle* » de Rieux ; de faire, à Rostrenen, la provision de mil pour « *les oyseaulx en caige* » que Louise emporte à Blois. Quel récit

nous eût appris tout cela? Qui nous eût mis au courant de générosités de la petite baronne envers les serviteurs « *de la maison, et seigneurie de Guémené : portier, cuisiniers, bouteilliers, lavandières.* » ? du « *train* » de gentilshommes et de serviteurs, munis de dix-neuf chevaulx, qui forment son escorte ? Du nom même de ces gentilshommes, et de ces serviteurs, de celui des hôteliers chez qui on s'arrête pour loger, faire « *belle chère* » et recevoir, à l'occasion, la visite des châtelains du voisinage? Qui eût conservé à la postérité le souvenir de ce « *Mestre le Léporeux* « (Quel joli nom pour un médecin !) qui, à Vannes, soigna au prix d'un escu « les *fièbvres quartes* » dont fut atteinte « *madite dame* » à son passage en cette ville ?

Enfin, il n'est jusqu'aux menues dépenses de Louise de Rostrenen qui ne soient inscrites fidèlement sur ce manuscrit, soit qu'elle fasse célébrer une messe devant « *l'ymaige de Saint Morice d'Angers* » pour « *3 sols quatre deniers* » et deux messes à *Saint Martin de Tours*, soit qu'elle s'achète « *une poupine* » en cette même ville et des « *patenostres de gest* ». Ces détails ne sont-ils pas d'un imprévu naïf et charmant?.....

Enfin, de ville en ville, de litière en litière, en suivant, le long de la Loire, la seule grande route qui existât, sans doute, à cette époque, dans la région. Louise de Pont-l'Abbé arriva à Blois, le 2 novembre, « *jour des Mors* » de l'année 1508. En descendant de sa propre chaise, achetée à Tours pour la somme de *30 sols 4 deniers*, la dépense de la voyageuse, et « *le deffroy* » de son train, atteignaient au chiffre total de *138 livres, 5 sols, 8 deniers.*

Mais là ne s'arrête pas le compte de notre trésorier, ni l'intérêt de ce vieux manuscrit : à Blois il faut « *abil-*

ler » le logis et meubler la chambre de la « *dite dame* » et « *oultre l'ordinaire* » l'approvisionner « *de bois, pain, vin, beurre, harants* (!) *et aultres vivres* » « *car il s'y* « *trouve plusieurs gentilshommes* » (des Bretons sans doute,) « *pour la veoir et accompagner à disner et à souper, pourtant qu'elle estoit malade* ».

Enfin » *ung tapissier* » (rien de nouveau sous le soleil !) est appelé pour refaire « *le ciel du lict et les rideaulx* » et voici, dans tous ses détails, l'organisation du logis où la jeune baronne demeura trois mois, « *elle et son train* », nous apprend Lucas Vento.

On en profite pour compléter la garde-robe de la petite voyageuse et la préparer à son « *entrée en Cour* ». Pour qu'elle n'y manque pas de grâce, Lucas confie la riche *pen-hérez* aux leçons du professeur même de la Cour :

A Charganne, tabourin de la Reine, pour aprandre à ma dite dame à danser,.... 66 sols 8 deniers. »

Le dévoué gouverneur conduisit, sans doute, lui-même, la baronne à sa royale tutrice qui ne laissa pas sans récompense une mission si dignement remplie. C'est, pensons-nous, en cette circonstance que Lucas, ou Luc Vento, reçut d'Anne de Bretagne la somme de 200 livres que nous trouvons portée en ces termes au compte du trésorier et receveur général de Bretagne :

« *A Luc Vento 200 livres* » (« Compte de Jean de l'Epinaiy, seigneur du dit lieu, trésorier et receveur général de Bretagne pour huit années commencées le 1er janvier 1508 » (*Dom Morice, Pr. t. III, col. 889.*) sous le titre : *Pensions, dons et récompenses en 1508*).

Deux cents livres étaient une somme fort considérable à cette époque, si l'on en juge par les prix portés au compte du sieur de Lestaine.

Il est fort probable que les fiançailles de Louise, baronne deRostrenen et de Pont-l'Abbé, avec le prince de Foix furent célébrées dès son arrivée à la Cour. L'usage de ces mariages, conclus dès l'enfance, était fréquemment suivi à cette époque : tel celui de Claude de France, âgée de six ans seulement, quand elle fut solennellement unie au comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne de France « *en intention et délibération quand ils auront l'aîge qui leur est requis) voir, faire, parachever, consommer et accomplir le dit mariage etc.* » (*Dom Morice. Pr.* 879, tome III.)

Cette circonstance seule peut expliquer la qualification d'épouse du sire de Foix, donnée par Luc Vento à notre jeune baronne, dès sa minorité, et avant la date de 1517, époque où fut célébré son mariage. Elle avait alors 16 ans.

(*A suivre.*)

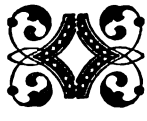

CHARLES LE GOFFIC

LES BONNETS-ROUGES

L'auteur du *Bois-Dormant*, de *La Payse* et de *Sur la Côte*, le poète et l'observateur qui connaît comme pas un la Bretagne d'aujourd'hui, nous transporte cette fois, avec ses *Bonnets-Rouges*, dans celle d'il y a 200 ans. On n'est pas précisément tendre, chez les gens qui se croient du goût, pour le roman d'histoire. Pourquoi ? Je ne le comprends guère. Est-ce que *La Débâcle* et *Le Désastre* n'en sont pas ? Est-ce que Maurice Barrès ne mêle pas sans cesse, dans *Les Déracinés* ou *Leurs Figures*, au récit d'événements que l'*Officiel* relate, les aventures d'une Astiné Aravian ou d'un François Sturel ? Pour être contemporaine, l'histoire n'en est pas moins de l'histoire. N'importe : il demeure entendu que le roman historique est un genre faux, où le romanesque nuit au réel, et le réel au romanesque. O sainteté des formules ! Sainte-Beuve ayant à peu près trouvé celle-ci contre Vigny et son *Cinq Mars*, il a fallu qu'on la répétât à satiété. Cela se professe dans les Rhétoriques et les Sorbonnes, cela s'imprime dans les manuels, les précis et les mémentos. C'est si net et d'un développement si commode !

M. Le Goffic, qui fut universitaire et qui doit l'être encore — nominalement — n'a pas craint les mines

dégoûtées de nos scolastiques, et bravement il s'est mis à raconter, avec son cœur de Breton, son érudition et sa clairvoyance, une très authentique histoire qui est devenue, sous sa plume, un pathétique roman.

Pathétique et, sans fausse pudeur, copieusement romanesque. Il y a là de l'amour et du crime, des enlèvements, des reconnaissances, des traîtres, un cas étrange de bigamie : une haute et puissante dame — que Jean Racine, dans ses *Plaideurs*, dénomme, avec plus de malice que de justice, « comtesse de Pimbêche » — Mauricette de Pleuc, l'une des plus nobles héritières de Bretagne, s'est mariée secrètement, une nuit, au fond d'un bois, dans la chapelle hantée de Saint-Merhé et par les soins d'un prêtre à mine de réfractaire, au roturier qu'elle aime, Sébastien Le Balp. Noces sans lendemain : des collatéraux rapaces et féroces, les Trévigny, les Quingo, les Pongand, s'acharnent contre la jeune femme qui devient bientôt une jeune mère. Après l'avoir mariée de force au vieux du Tymeur, le vieux mort, on lui enlève sa fille — la fille de Le Balp. Et c'est 17 ans après la messe nocturne de Saint-Merhé qu'elle retrouve, au milieu des plus tragiques aventures, son premier mari dans le chef des Bonnets-Rouges, et sa fille dans le charmant, héroïque et chevaleresque courrier que chacun appelle Monsieur Jean et qui est en réalité Hughette du Tymeur.

Oui, tout cela est romanesque. Romanesque aussi, la destinée de Frida Rivé, la « Belle Hollandaise » l'émeutière de Rennes ; romanesque, la falote figure de maître Synésius, médecin de Molière dont l'occasion fait un affreux scélérat. Mais voici qui l'est moins : quand Madame de Montgaillard se retrouve brusquement en face de Le Balp, que demandait le romanesque ?

qu'elle redevînt la Mauricette d'antan, plus que jamais éprise de son beau roturier, qu'elle oubliât tout dans les larmes, dans la joie, sur la poitrine du père d'Hughette. Que réclamait la vraisemblance? qu'elle se rappelât son rang, son âge, son honneur mondain, les sentiments, les préjugés même que dix-sept ans passés au Tymeur, à Rennes et à Versailles avaient pu lui donner ou lui rendre ; qu'elle pensât au roi, à Montgaillard, à ce qui calme, qui assoupit, qui efface. Eh bien ! dans ce conflit, ce n'est pas le romanesque, c'est la vérité qui l'emporte : la belle et noble blonde qu'était cette plaideuse moins acharnée que lymphatique n'éprouve plus pour le bien-aimé de sa jeunesse qu'une affection sans énergie ; elle ne décide rien, ne résout rien, ne nous cuisine aucun dénouement. Et rien, somme toute, n'est plus réel que le contraste entre les vicissitudes de cette destinée et l'atonie bourgeoise de ce caractère.

Passons à l'histoire : je crois y voir le gros intérêt du livre. Nous voici dans la Bretagne du grand roi, de M. de Chaulnes et du Père Maunoir. Pour soutenir le train de Versailles et contribuer aux frais des grandes guerres, les Bretons paient ; ils paient tant et tant qu'ils n'en peuvent plus et que, Bonnets-Bleus de Kerné, Bonnets-Rouges du Poher, ils finissent tous par se révolter aux cris de : « Mort à la gabelle ! » et de « Torr he benn ! » Dans ce soulèvement de la paysantaille, il y a plus d'une question d'impôts. Cette année 1675 est une date sombre et héroïque de notre histoire provinciale. Pour ma part, je ne suis jamais passé sous les chênes et les sapins du Cosquer, entre Combrit et Sainte-Marine, sans évoquer, au frissonnement des hautes branches, les malheureux qu'on y pendait si

gaillardement, après leurs courtes pâtenôtres. Ce sont leurs arrière-petits-fils qui labourent aujourd'hui les mêmes champs, et les têtes n'ont guère plus changé que les feutres à larges bords. A-t-on changé à leur égard autant qu'on le croit ?

Je sais bien qu'il n'y eut pas dans la révolte que de la colère, de la haine et le sentiment des droits méconnus. Quelques-uns des rebelles étaient de purs bandits : le 13 mai 1675, au pardon de Saint-Servais où le sieur du lieu, Olivier de la Boissière, exerçait le « droit de garde », autrement dit la police du pardon, moyennant une redevance « fort médiocre par chaque étal de marchand », des malfaiteurs surviennent, tentent de l'assassiner et perçoivent la redevance à sa place. Cinq jours auparavant, à Callac, un cocher de « Dame Mauricette-Ursule Le Bigot, dame douairière de Kerlouët », est frappé et fusillé dans l'auberge du sieur Dilaouen, lequel favorise les bandits, les nommés Guéguen — deux frères — « à raison des débauches qu'ils font journellement chez lui ». Méfions-nous cependant des sons d'une seule cloche. De tout temps l'indépendance des tribunaux a été quelque peu mythique. La justice royale, seigneuriale ou ecclésiastique a dû, inconsciemment parfois, grimer bien des faits. Que n'avons-nous les « attendus » et les « considérants » des arrêts rendus par ces frustes révolutionnaires ?

M. Le Goffic ne s'est d'ailleurs pas chargé d'innocenter leur conduite. Voyez comme il peint, au chapitre IV, l'attaque et la prise du manoir de Kergoët. J'y ai retrouvé — avec l'art du romancier en plus — l'allure même des pages qui nous ont relaté les scènes de beuverie, de pillage et de meurtre dont le château

de la Boissière, en Briec, fut le théâtre. Même brutalité d'êtres, simples retournés à l'instinct, même rage contre les gentilshommes dorés et exploiteurs, même crédulité aussi : une horloge, avec son battant de cuivre et sa caisse de bois, est prise par ces braves gens à mentalité de nègres pour la gabelle en personne, et comme telle jetée dans les flammes d'un vaste *tantad* expiatoire. Le récit est d'une saveur, d'une truculence singulières. Mais, ce que l'auteur a eu grande raison de noter, c'est le réveil de la patrie bretonne à cette heure critique, les menées secrètes avec Ruyter, le mot de *Paroisses-Unies* qui servit à rallier les rebelles, un essai d'organisation régionale et populaire. Il y a là un épisode de la lutte séculaire que la fidèle, mais indépendante province a soutenue sous tous les régimes contre l'intolérance du pouvoir central, l'aveuglement des Etatistes, la méconnaissance de ses droits, de ses traditions, de sa personnalité. Cette lutte, nous savons qu'elle n'est pas finie. La France unitaire et despotique persiste à n'y rien comprendre ; elle frappe à contre-sens, comme jadis.

Au fond, chouans ou Bonnets-Rouges, révolutionnaires ou réacteurs, c'est tout un. Les révoltés de 1675 avaient des tendances *républicaines* : M. Le Goffic a prononcé le mot ; il a bien fait. Il y a dans son roman un certain messire Dollo, prêtre à demi-réfractaire et hétérodoxe, en qui s'incarne cet esprit-là. Je crois ce personnage d'une grande vérité. Sur notre terre où, quoi qu'on en ait dit, le fanatisme a peine à croître, il y a un fanatisme assez fréquent, celui de la liberté. Messire Dollo est de ces fanatiques. La race n'en est pas éteinte. Je ne parle pas des pêcheurs en eau trouble, qu'on trouve en Bretagne comme ailleurs, mais des *autodidactes* indis-

cutables, des apôtres authentiques, quel que soit le *credo* de leur religion. Avec ses abominables doctrines, l'honnête et malicieux Hervé, humoriste et bourru à la façon bretonne, Hervé, enfant terrible du socialisme qui le renie et le déteste, m'a tout l'air d'un Dollo de nos jours, un peu gâté par le journalisme. Au demeurant, rien de très idyllique dans ces caractères.

Rien d'idyllique non plus dans le roman de M. Le Goffic. Il a peint ses paysans d'après nature, comme ils n'ont pas cessé d'être, sans flatterie. Bien que leur cause lui soit chère, il ne s'attendrit pas sur eux. Ah ! ce ne sont plus les paysans de Paul Féval, ni ceux d'Emile Souvestre, que leur digne *manager* appelait, à vrai dire, les « derniers ». Mais qu'elle est donc bretonne, cette armée si peu militaire que M. Le Goffic fait mouvoir aux environs de Saint-Hernin ! Comme ils vivent, ces émeutiers, comme nous les connaissons ! Dites si nous n'avons pas rencontré ce Laurent le Quéau, ironique et madré, ou le Moign, ce formidable et enfantin « grand Moign ». Aussi bien ces deux-là ne sont-ils pas des chefs imaginaires ; ils furent bel et bien pendus, après torture, l'un à Quimper, l'autre à Carhaix, l'année même de la révolte, et sans avoir fort langui dans les prisons du roi.

Tous ces gens qu'on pendit et qu'on tortura n'étaient pas bien méchants. Pas très opiniâtres non plus. L'entêtement breton risque d'être une légende, du moins comme on est accoutumé de le comprendre. Il suffira toujours, pour apaiser les grandes colères de ces têtes mobiles et couper court à leurs velléités d'organisation, d'une exhibition bien saisissante et d'une éloquence bien horrifique comme celles d'un Père Maunoir à Plouguernevel (lisez tout ce curieux chapitre

avec attention : c'est d'excellent folklore et d'excellente psychologie). Ce qui ne veut pas dire que nos Bas-Bretons ne soient point capables d'être très dangereux : et M. Le Goffic le sait bien. Il sait bien que les scènes de Jacquerie, qui marquèrent, de Pont-l'Abbé à Guingamp, l'an 1675, se reproduiraient les mêmes à l'occasion, en dépit de toutes les polices, et que les flatteurs de la populace ne savent pas au juste ce qu'ils font quand ils déchaînent les passions de ces hommes qui ne sont point de Marseille, ni même de Paris, et qui, une fois armés, frapperaient à la façon des moujicks, quittes à se ruiner plus tard en messes pour le repos de leurs victimes.

AUGUSTE DUPOUY.

L'AME DE LA BRETAGNE

Assis sur un rocher au bord de l'Atlantique
Soudain je vis surgir l'âme de l'Armorique
Les deux pieds dans la mer et les bras dans les cieux,
En Elle je crois voir l'âme de mes aïeux.
Son manteau de brouillard, sa noire chevelure
Paraient divinement sa robe de verdure,
Et les champs de genêts, l'orgueil du vieil Arvor,
Du large vêtement formaient la frange d'or.
Et sous son léger voile un fleuron de bruyère
Ornait son front divin, et disait le mystère.
Au-dessus de son sein flottait le gui sacré,
Mû par un doux zéphyr dans un ciel azuré.

Telle est ma vision et telle est ma Bretagne,
Son âme est dans la mer, elle est dans la montagne,
Elle est dans l'ouragan qui soulève les flots ;
Frissonne dans les bois, provoque les échos
On la trouve toujours dans la caverne sombre
A côté du menhir, car elle aime son ombre.
Elle est dans les donjons, hante les vieux clochers
Surveille le marin du sommet des rochers.

L'âme de l'Armorique est dans la vieille église
Dans son costume antique et sa vieille devise
Dans le beau veston court et dans le bragou-bras,
Dans la large coiffure et le nouveau pen-bas.
Elle revit encore au milieu de la fête,
Elle est étincelante aux jours du grand pardon,
Quand ses drapeaux flottants, la croix du Christ en tête,
Circulent en plein air aux sons du gros bourdon.

Cette grande âme vit dans la langue celtique
Dans le barde breton, dans le son du biniou
Oui, oui, je sens vibrer l'âme de l'Armorique
Dans le funèbre bruit du Carick an ankou.
Elle est dans les genêts, elle est dans la bruyère
Chante dans les sapins, gémit dans les ormeaux,
Accompagne les morts et prie au cimetière
Elle aime les Bretons jusque dans leurs tombeaux.

18 mars 1905.

ABBÉ BRÉLIVET.

ÉTUDE

SUR LA

SYLVICULTURE EN BASSE-CORNOUAILLE

PAR LE Dr C.-A. PICQUENARD

(Mémoire couronné au congrès de l'U. R. B. à Saint-Pol-de-Léon, 14 septembre 1905.)

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi de vous entretenir un peu longuement d'une question qui présente un grand intérêt pour tous les propriétaires de bois de notre pays. Déjà, au congrès de l'Association Bretonne, tenu à Châteaulin en 1900, j'ai attiré l'attention de nos compatriotes sur la question du reboisement (1). L'étude que je présentai au congrès de Châteaulin était malheureusement sommaire et incomplète. Depuis j'ai de nouveau repris mon sujet favori ; je l'ai approfondi et je suis, je le crois, en mesure d'émettre, sur le reboisement et sur l'entretien des bois existant actuellement, des idées qui trouveront immédiatement leur application dans la pratique.

(1) *Le Reboisement des Landes et l'Aménagement des Bois Particuliers en Basse-Bretagne* par le Dr C.-A. Picquenard, *in* Bull. Association Bretonne, Congrès de 1900.

Oh ! Je sais bien que j'aurai à lutter contre certains préjugés dont le plus répandu est que les bois sont à peu près inutiles. Un bout de taillis sur nos terres, des souches qui fournissent des renaissances sur nos talus, c'est bien suffisant, dit généralement le paysan bas-breton. Et, partant de ce principe, on déboise à qui mieux mieux dans notre belle Cornouaille et ailleurs, hélas !

Eh bien ! je suis persuadé que si les bois ont leur inconvénients, comme toute chose en ce bas monde, ils ont aussi leurs avantages et que ces derniers sont trop importants pour qu'on n'en tienne pas compte.

Ces avantages, quels sont-ils ? D'abord, dans un pays accidenté comme le nôtre les racines des arbres, par leur enchevêtrement forment dans le sol comme une espèce de filtre qui retient la terre végétale au moment des pluies et surtout pendant les orages. Combien de pentes privées des grands arbres ou des taillis qui les protégeaient contre le ravinement nous offrent aujourd'hui un aspect désolé ! Je vous rappelle ce que je disais au congrès de Châteaulin :

« Que l'on se promène entre Bannalek et Pont-Hellek, « sur les bords de l'Isole, et l'on verra les beaux effets « qu'a produits la destruction de la majeure partie de « la forêt de Kimerc'h ; des pentes rapides où pointent « les rochers, où les genêts ont élu domicile, voilà ce « qui a remplacé le vaste domaine forestier qui ornait « cette vallée. Que l'on se rende maintenant dans les « montagnes d'Aré, à la cascade de Saint-Herbot, une « demi-heure après une pluie d'orage, et l'on verra « cette cascade, qui d'ordinaire possède un débit assez « faible, se précipiter en un énorme torrent à travers « 300 mètres d'éboulis de rochers. Pourquoi cela ? Tout

« simplement parce que la rivière qui alimente la cas-
« cade reçoit, pendant sa course à travers le massif cen-
« tral des montagnes d'Aré, les eaux qui s'écoulent
« elles-mêmes le long des pentes, sous forme de petits
« torrents *dont aucun obstacle ne règle le cours*. Après l'o-
« rage, sur ces montagnes, c'est de nouveau la séche-
« resse, amie des ajoncs » (1).

Les bois ont encore une autre utilité : combien de vastes étendues sont restées sous lande dans notre Basse-Bretagne et comme il serait facile de tirer, par le reboisement, des revenus de ces terrains improductifs ! Et les endroits marécageux eux-mêmes, ne serait-il pas possible de les utiliser pour la plantation des peupliers dont le nombre en notre pays est *tout à fait, insuffisant?* Et, enfin, les dunes un peu abritées du vent de mer ne serait-il pas également possible de les transformer en forêts ? A ces dernières questions je réponds affirmativement : le reboisement s'impose sur les pentes de nos montagnes, dans nos landes, nos marais et nos dunes, et il y a là une véritable source de prospérité pour notre chère petite patrie.

Les essences principales de nos bois et celles qui serviront au reboisement se divisent en deux catégories :

1°) *Les arbres feuillus.* — Parmi eux je citerai le chêne commun, le hêtre, le châtaignier, le frêne, le peuplier.

2°) *Les arbres résineux.* — Les résineux sont les pins, les sapins, les épicéas, les melèzes, les ifs etc... Les melèzes mis à part, tous conservent leur feuillage pendant l'hiver.

(1) *Loc. cit.*, p. 2-3.

Nous allons nous occuper successivement des plantations appartenant à chacune de ces catégories.

I. — Culture des arbres feuillus. — Les bois de feuillus de notre région sont aménagés d'après trois types : 1° en futaie ; 2° en taillis sous futaie ; 3° en taillis simple.

1° *Aménagement en futaie.* — Les futaies composées de grands arbres qui ne sont guère exploités qu'à l'âge de 150 ans constituent le mode d'aménagement courant dans nos forêts domaniales. Les bois du Loc'h et du Folgoat dans la forêt de Landévennek font seuls exception et sont cultivés en taillis. Dans la vaste forêt de Huelgoat l'administration des forêts domaniales a également entrepris de transformer en futaie le mauvais taillis de Koz-Huelgoat et le résultat de ses travaux promet d'être excellent. Les futaies sont fort belles dans toutes nos forêts domaniales : Klohars-Karnoët, Koatloc'h, Huelgoat et Kranou.

En dehors des forêts de l'Etat il n'y a, dans notre Basse-Cornouaille qu'une seule forêt de grande étendue à être aménagée en futaie : c'est la forêt de Laz dont notre collègue M. James de Kerjégu a voulu faire un modèle du genre. Les meilleures méthodes de culture forestière y ont été appliquées et le résultat en a été parfait en tous points.

Dans les autres forêts les futaies ne forment que des bouquets, d'ordinaire au voisinage des châteaux ; le reste est en taillis comme au bois du Nivot, à la forêt de Nêvet, etc...

Mais ces bouquets de futaie n'ont qu'un intérêt purement ornemental.

Les particuliers n'exploitent guère, en fait de haute

futaie que les arbres plantés soit le long des champs, soit au bord des prairies, soit en allées conduisant à des fermes ou à des manoirs, soit encore en « rabines » dans des terrains réservés. Le châtaignier, le chêne pédonculé, le hêtre, l'ormeau commun, les peupliers, forment le fonds de cette exploitation qui n'atteint nulle part des proportions notables. Le nombre des allées et rabines diminue, d'ailleurs, chaque année : une des causes de cette disparition réside dans l'achat par des paysans cornouaillais de propriétés bien boisées ; leur premier soin est, généralement, de livrer au bûcheron tous les arbres de futaie qu'ils oublient, hélas ! de remplacer. Il serait cependant fort utile non seulement de remplacer tous les arbres que l'on abat, mais encore d'utiliser tous les coins susceptibles d'être plantés. On peut planter presque partout, même le long des champs sans nuire aux récoltes présentes et futures. J'estime même que des plantations faites sur les côtés nord et est des pièces de terre labourables constituent une protection pour les récoltes : c'est du nord et de l'est que nous arrivent les vents froids et ils produisent des effets d'autant plus redoutables que le climat de notre région est généralement très doux ; des rideaux d'arbres intelligemment disposés atténueraient les mauvais effets des coups de vents froids (1).

Quelles sont les meilleures essences à employer pour ces plantations ? Il y a lieu de tenir compte de la nature du terrain. Dans les endroits non marécageux nous pourrons utiliser le châtaignier, le chêne pédonculé, le chêne rouge d'Amérique, le hêtre, l'ormeau commun,

(1) Dans nos environs les effets du vent d'ouest qui amène de fortes tempêtes sont aussi à craindre dans les endroits élevés et il importe de lui opposer des rideaux d'arbres habilement disposés.

l'orme blanc, le frêne, le robinia faux acacia, le marronnier.

Le chêne pédonculé et son congénère le chêne sessile forment de très beaux arbres, mais il leur faut pour cela de 100 à 150 ans et ce sont nos successeurs qui bénéficieront de nos plantations. Les autres essences ont une croissance plus rapide. Les châtaigniers, ne réussissent pas toujours bien : ils deviennent gélifs ou sont attaqués par un champignon et dans ces deux cas deviennent impropres à la construction ; on ne peut alors en faire que du bois à feu et pourtant il est utile d'en posséder sur toutes les fermes ; portes, fenêtres, barrières, des champs, charpentes, toiture, planchers dureront plus longtemps s'ils sont faits en châtaignier qu'en sapin du pays, par exemple. Pour les portes extérieures notamment, le châtaignier offre une durée bien plus grande que le chêne. Suffisamment abrité et bien exposé le châtaignier nous donnera, d'ailleurs, assez rapidement de beaux pieds et je suis persuadé que, si cet arbre a manifesté des symptômes de décadence dans notre région, c'est qu'on l'a planté un peu au hasard et qu'on a ainsi favorisé l'action de la gelée et des champignons destructeurs.

Le robinia, connu ici sous le nom d'*acacia*, est un arbre dont la plantation est à encourager. Il prospère presque partout dans notre pays; il est d'une grande beauté, d'une croissance rapide ; il fournit un bois recherché qui se vend très cher.

Le frêne est un peu lent à croître; l'ormeau commun de même, mais ce sont aussi des bois de valeur et d'un beau grain, et je ne saurais trop engager à en planter, car ils réussissent très bien chez nous.

Le chêne rouge d'Amérique, l'orme blanc et le mar-

ronnier poussent vite ; ce sont des bois légers, moins recherchés que les précédents, mais aussi peu exigeants sur le rapport du terrain.

Enfin le hêtre est, chez nous, remarquable par sa belle et rapide venue : malheureusement, il n'y en a pas suffisamment et je voudrais en voir partout où il est possible d'en planter.

En résumé, les essences préférables au point de vue pratique sont le châtaignier, le hêtre, le frêne, l'ormeau commun et le robinia.

Avant de quitter ce sujet je dois faire quelques remarques générales sur la manière de faire les plantations. Quand on aura choisi un emplacement, on attendra que les arbres à planter aient perdu leurs feuilles. On pourra profiter de ce moment pour les mettre en place ou, s'il fait froid, on attendra la fin de l'hiver sans, cependant, laisser aux bourgeons le temps de s'entr'ouvrir. Que les racines soient bien à l'aise dans les trous préparés pour les recevoir et surtout que l'on y remette la terre doucement, couche par couche, sans tassement exagéré. Qu'on évite la sécheresse ou la trop grande humidité des racines, arrosant ou drainant, selon le cas. On ne manquera pas de protéger les jeunes arbres contre les méfaits des animaux de la ferme, soit en les entourant chacun d'une espèce de fourreau fait avec des ajoncs, soit en les enfermant dans une clôture en bois ou en fil de fer fort. Les années suivantes on surveillera la terre au pied des racines ; on détruira les mauvaises herbes, on bêchera autant de fois que cela sera nécessaire et l'on aura, je l'espère, le plaisir de voir ses terres se couvrir d'une belle parure de bois.

Dans les terrains marécageux, deux arbres seront d'un réel rapport : notre peuplier noir indigène dési-

gné vulgairement sous le nom de *peuplier franc* ou *léard* et le peuplier de Virginie que l'on appelle aussi *peuplier suisse*. Cette dernière espèce est d'une croissance particulièrement rapide et il est à désirer que sa culture se répande dans notre région. Elle se vendra d'autant mieux qu'elle est fort recherchée : l'industrie croissante nous réclame des caisses en quantité et notre Basse-Bretagne ne peut les lui fournir ; c'est à nous de faire disparaître cette entrave à son essor ; nous y trouverons en même temps notre profit personnnel, ce qui n'est pas à dédaigner.

Les peupliers seront plantés après la chute des feuilles. On les disposera selon le terrain que l'on possédera : si au lieu de les planter en lignes on peut les grouper en petit bois cela n'en vaudra que mieux. Ce dernier mode de culture réussit très bien, à condition que les arbres ne soient pas trop serrés.

Un dernier mot au sujet des arbres de futaie ; qu'il s'agisse d'arbres comme le châtaignier, le frêne, le robinia qui poussent dans les terrains modérément humides ou d'arbres des lieux marécageux, comme les peupliers, il importe de se réserver quelque part des pépinières placées dans un coin humide pour les peupliers, dans un endroit abrité pour les autres feuillus. Si la sylviculture est une science, elle doit avoir, comme toutes les sciences, ses applications pratiques. L'art du sylviculteur consistera donc à gagner le plus d'argent possible en engageant le capital le plus faible possible. Ce n'est pas de l'usure ; c'est un commerce comme un autre, meilleur qu'un autre même, car il ne donne guère de souci à celui qui l'entreprend.

Je ne puis m'étendre plus longuement sur la culture des arbres de haute-futaie : je conseillerai cependant,

en terminant, à ceux qui en possèdent de surveiller la formation de la bille ; qu'elle soit aussi longue, aussi grosse et aussi droite que possible, c'est un idéal auquel on doit tendre et auquel on parviendra presque toujours si l'on y veille de près.

2° et 3° *Aménagement en taillis sous futaie et en taillis simple.* — Je réunis ces deux modes d'exploitation à cause des deux points communs qu'ils présentent.

Quels sont les caractères de l'exploitation en taillis?

Un taillis simple est un bois composé de renaissances nées sur des souches coupées au ras du sol. Si ce bois est d'une certaine étendue on le divise en parcelles d'une superficie à peu près égale appelées *cantons*, lesquelles donneront, à tour de rôle après quelques années, un certain nombre de stères de bois dont le total constituera l'ensemble de la coupe.

Qu'est-ce qu'un taillis sous futaie ? C'est un taillis ordinaire dans lequel, de place en place, on réserve des arbres isolés ou baliveaux qu'on laisse croître le plus longtemps possible pour pouvoir les exploiter en futaie.

Quelles sont les essences dominant dans nos taillis? L'arbre le plus répandu c'est le chêne pédonculé. Le hêtre et le châtaignier sont moins fréquents. Le noisettier, la bourdaine, dans les endroits les plus secs, l'aulne et le saule noir, dans les endroits humides, abondent aussi dans certaines localités. Ailleurs, on rencontre des colonies de bouleaux, de sorbiers des oiseaux et de la grande bruyère appelée *Calluna vulgaris*.

A quel âge coupe-t-on les renaissances de nos taillis ? De sept à dix ans, généralement dans les nombreux petits taillis qui abondent en Basse-Bretagne. On ob-

tient ainsi, dans les taillis de chêne, des fagots pour les boulangers et des billettes ou rondins d'assez faible diamètre.

Dans les cerclières ou taillis de châtaigniers, peu nombreux, il est vrai, dans notre Basse-Cornouaille, l'âge de sept à dix ans me paraît assez avantageux, mais pour les taillis de chêne ou de hêtre, c'est trop jeune.

Les grands taillis sont d'ordinaire exploités vers quinze ans. A la forêt de Névet on coupe le bois à dix-sept ans; au bois de Pleuven, à quinze ans. Les grands taillis peuvent fournir de beau bois de chauffage, du charbon de bois et de l'écorce à tan comme cela a lieu à la forêt de Névet (1), il est de même à souhaiter que cette dernière exploitation se développe de plus en plus; ce n'est pas dans les forêts de l'Isle de France que j'ai parcourues avec tant d'intérêt que l'on perdait ainsi un produit de première utilité comme l'écorce à tan.

Un grand défaut dans l'exploitation du taillis dans notre région c'est la mauvaise forme des souches. C'est surtout sur les talus que ce défaut est saillant : les souches sont trop hautes; elles sont ainsi exposées à tous les agents athmosphériques ; elles se creusent, s'affaiblissent et les renaissances perdent à leur tour leur vigueur en attendant le jour où la souche disparaîtra complètement laissant une place libre où bruyères et ajoncs ne tarderont pas à s'installer pour, de là, envahir peu à peu les environs. Il faut donc couper les renaissances de taillis aussi près du sol que possible ; il faut les couper à la hache, à la faucille, *jamais à la scie.*

(1) Et comme je l'ai vu faire aussi dans la vaste forêt qui s'étend sur la rive gauche de l'Ellorn entre La Roche et Landivisiau.

Un autre défaut c'est le peu de soin que l'on apporte à détruire les arbustes formant le sous bois, les chèvrefeuilles et les myrtilles, par exemple. Ce dernier arbuste (connu aussi sous le nom de *lucets*) forme un tapis épais dans la plupart de nos bois et forêts et, par le chevelu de ses racines, empêche la pluie d'arriver aux racines des souches du taillis et même envahit ces souches de si malencontreuse façon qu'il les fait dépérir. Il leur enlève aussi, pour sa propre croissance, une partie de la nourriture qui devrait leur revenir. Quand l'on fait une coupe il faut donc le détruire aussi complètement que possible : cette pratique appliquée au bois de Pleuven donne de bons résultats ; le myrtille repousse, il est vrai, pendant les quinze ans que le canton met à développer ses renaissances, mais ce nettoyage répété atténue beaucoup sa vigueur, surtout pendant les années qui suivent la coupe.

Une dernière observation : il serait désirable que les périodes de révolution pour l'exploitation des taillis fussent plus longues qu'elles ne le sont aujourd'hui dans les bois appartenant aux particuliers. Des renaissances de trente ans seraient utilisées par diverses industries, tandis que des taillis de quinze et dix-sept ans on ne tire que du bois de chauffage et du charbon à brûler.

M. de Kirwan, dans un remarquable article publié par la *Revue des Questions Scientifiques* en 1901 (1), a résumé la question au point de vue de la France en général et je tiens à tout citer :

« Les propriétaires de bois, en France, se plaignent

(1) Cf. De Kirwan, *De la prochaine disette des bois d'œuvre dans l'univers*, Revue des Questions Scientifiques, 20 janvier 1901, p. 252 et *seq.*

amèrement de l'extrême difficulté qu'ils éprouvent à l'écoulement de leurs produits. Et cependant de 1894 à 1898 seulement, l'excédent des importations sur les exportations s'est élevé moyennement, chaque année, à près de 99 millions de francs. Et, si l'on se reporte à ces cinq années, on constate que le volume grume de nos importations annuelles a été, en nombre rond, de 3.800.000 mètres cubes et celui de nos exportations, de moins de 1.500.000 mètres cubes ; ce qui constitue un déficit dans la production forestière de plus de 2.300.000 mètres cubes. Si de plus l'on tient compte des importations de ce cellulose (pâte de bois) correspondant à la mise en œuvre de 700.000 mètres cubes, on voit que le déficit dépasse 3 millions de mètres cubes.

« Comment expliquer une telle anomalie ?

« Par une raison bien simple : le sol forestier français, qui comprend 9 millions et demi d'hectares, soit 17, 7 p. c. de tout le territoire, continue, abstraction faite des forêts de l'Etat et de quelques communes, à produire presque exclusivement une catégorie de marchandises dont la consommation ne veut plus, c'est-à-dire des bois de chauffage et des bois de charbon (1). C'était bon encore il y a cinquante ans, du temps des hauts-fourneaux et autres, usines s'alimentant au feu de bois, et alors que, les combustibles minéraux étant peu répandus, la plupart des foyers de famille étaient organisés et outillés pour le chauffage au bois. Il n'en est plus de même aujourd'hui : les fameux traités de commerce issus du coup d'Etat économique de Napoléon III, ont tué à tout jamais les hauts-fourneaux ; et les usines de quelque importance qui alimentent leurs

(1) Ici l'auteur de l'article est trop exclusif.

feux avec du bois, sont devenues la rare exception. Quant aux foyers domestiques, ils usent de plus en plus des combustibles minéraux, moins encombrants et sur tout plus économiques.

« C'est ce que les propriétaires forestiers en France, particuliers ou communes, ne voient pas assez clairement. Aussi tandis qu'augmente, chez nous comme chez nos voisins, la pénurie des bois d'œuvre, les exportations de bois à brûler et de charbon de bois l'emportent sur les importations. Pour le bois, celles-ci ayant été de moins de 600.000 francs, celles-là ont dépassé 800.000 ; et quant au charbon, pour 533.000 francs d'importation, les exportations se sont élevées à plus de 677.000 francs.

« D'ailleurs, l'extrême faiblesse relative de ces chiffres montre l'insignifiance des affaires en matière de bois de feu ; et l'encombrement, en France, de cette nature de marchandise n'est pas sensiblement atténué par ce dérisoire chiffre d'affaires. Car, à l'étranger aussi bien qu'en France, la consommation du combustible a cessé généralement d'être orientée vers le bois.

« Il devient indispensable que les propriétaires forestiers se résignent à allonger les révolutions de leur taillis pour leur faire produire des bois d'industrie à la place des bois de feu ; à accroître le nombre des arbres de réserve au-dessus des taillis pour en obtenir des bois de gros et moyen équarissage... »

La dernière phrase de ce long extrait, que nos propriétaires forestiers feront bien de méditer, nous amène naturellement à la question des taillis sous futaie.

Ce mode d'aménagement forestier est généralement mal compris dans notre région et on l'accuse de désastres dont il est parfaitement innocent. L'aménage-

ment en taillis sous futaie est, en effet, adopté dans nombre de grandes forêts en dehors de notre Bretagne ; il donne, dans ces forêts, les meilleurs résultats et lorsqu'on en a fait sérieusement l'essai dans notre région il a répondu à toutes les espérances fondées sur lui.

Les méfaits dont on accuse les *baliveaux* dans notre Cornouaille viennent de ce que l'on a confondu *nos* baliveaux avec les *véritables* baliveaux. Les *véritables* baliveaux sont des *arbres de futaie* (chênes surtout) que l'on réserve de place en place dans les taillis et que l'on n'abat que lorsqu'ils sont devenus propres à tel ou tel usage industriel. Le baliveau de nos campagnes bretonnes, *notre* baliveau est une *renaissance* née sur une souche, renaissance que l'on respecte jusqu'à ce qu'elle ait atteint une certaine grosseur tandis que l'on continue à récéper régulièrement, au bout de quelques années, les renaissances de taillis nées autour d'elle sur la même souche. On comprend dès lors que nos compatriotes aient pu incriminer *notre* baliveau et l'accuser d'absorber la *nourriture* des autres renaissances : ils ont parfaitement raison ; mais le *véritable* baliveau ne saurait être accusé de produire les mêmes effets ; c'est un arbre parfaitement indépendant du reste du taillis ; il est utile à titre de porte-graines, ses semences portées au loin par le vent devant servir à combler les vides du taillis ; il est utile, enfin, comme bois d'œuvre surtout si les propriétaires s'obstinent à conserver à leur taillis une courte révolution.

Il est difficile de fixer des règles immuables pour la plantation des baliveaux dans les taillis. Dans les vallons humides ils se développent naturellement mieux et devront, par conséquent, être plus espacés, tandis que dans les endroits plus secs on peut les rapprocher sans

inconvénient, le taillis y étant maigre et les balivea ux devant, par l'ombre qu'ils projettent, entretenir un peu de fraîcheur qui ne peut qu'être profitable aux souches et aux renaissances. du taillis environnant.

Le balivage des bois taillis du Goarlot, entre Rosporden et Bannalek, et du Lostkoat, en Guengat, est particulièrement bien réussi (1) ; il y avait aussi de beaux baliveaux dans le bois d'Elliant, que son dernier propriétaire a livré aux défricheurs ; il y en a dans quelques autres taillis, mais combien de place il reste encore pour en mettre d'autres ! Combien de taillis en sont dépourvus ! Je citerai parmi ces derniers : le bois de Rosgrand, en Redené ; la forêt de Nêvet presque entière ; la forêt du Duc ; le bois du Gars, à l'Hôpital Kamfrout ; le bois de Toul-laëron ; le bois du Nivot.

Espérons qu'un effort sérieux sera enfin tenté pour faire produire à nos bois particuliers tout ce qu'ils peuvent donner. Je sais bien que les grands bois sont rares chez nous, en face de ce que l'on observe non seulement dans la France en général, mais même dans la Haute-Bretagne où l'on voit aux mains de particuliers des forêts comme Paimpont qui a plus de 6.000 hectares de superficie. Je vais, cependant, rapprocher l'une de l'autre les tableaux des bois domaniaux et des bois appartenant à des particuliers dans notre Basse-Cornouaille et l'on verra qu'il est possible de faire quelque chose de convenable dans notre région le jour où l'on voudra.

(1) Dans le Haut-Léon on réserve des baliveaux au-dessus des taillis de Koatmeur et dans la forêt, déjà citée, qui occupe les côtaux de la rive gauche de l'Ellorn, entre La Roche et Landivisiau.

1° Forêts appartenant à l'Etat.

Klohars-Karnoët.	750	hectares
Koatloc'h.	312	»
Huelgoat (tous les bois en bloc).	1280	»
Kranou.	616	»
Landévennek (bois du Loch et du Folgoat) .	488	»
	3.446	hectares

2° Forêts et bois d'une certaine étendue appartenant à des particuliers.

Rosgrand (bois de). . . .	50	hectares (étendue approx.):
Kaskadek (forêt de). . .	125	(quelques baliveaux).
Goarlot (bois de). . . .	60	(taillis sous futaie).
Conveau (forêt de). . . .	350	(quelques baliveaux).
Toul Laëron (bois de). . .	125	
Laz (forêt de).	700	(futaie).
Chapt (bois du).	100	(partie en futaie).
Duc (forêt du).	300	
Névet (forêt de).	400	(quelq. baliv. un peu de futaie).
Kistinik et Lostkoat (bois),	60	(futaie et taillis sous futaie).
Killiou (bois).	60	
Pleuven (bois de). . . .	150	quelques baliveaux).
Mûr (bois du).	75	
Tymeur (bois du). . . .	75	(quelques baliveaux).
Mine (bois de la). . . .	100	
Nivot (bois du).	100	(un peu de futaie).
Gars (bois du).	175	
	2.950	hectares.

De ces 2.950 hectares de grands bois appartenant à des particuliers retirons comme aménagée en futaie la forêt de Laz (700 hectares), réservons 50 hectares pour les parties sous futaie de Nêvet de Kistinik, du bois du

Chapt et du Nivot, il nous restera encore 2.200 hectares de grands taillis. Eh bien ! je soutiens que l'on peut et même que l'on doit retirer de ces grands taillis autre chose que des rondins, des fagots et du charbon de bois ou même, hélas! *des souches*, comme on le fait parfois. Il y a, dans l'exploitation rationnelle de ces 2.200 hectares de bois, une source de richesses et nos compatriotes auraient tort de ne pas en profiter.

II. — Culture des arbres résineux. — Dans la seconde moitié du XIXe siècle la culture des arbres résineux (parmi lesquels le pin maritime fut surtout employé) a pris une grande extension dans notre région ; les propriétaires se sont surtout attachés à reboiser les immenses landes qu'évoquait naguère, pour toutes les personnes étrangères à notre pays, le seul nom de notre Bretagne. Nous voyons de cette façon disparaître chaque année quelqu'un de ces terrains couverts d'ajoncs d'un aspect fort poétique évidemment, mais à peu près improductifs jusqu'au jour où ils sont enfin plantés. Aujourd'hui la lande de Klohars-Karnoët, (contiguë à la forêt du même nom), porte de beaux bois de pins et même des moissons ; mais le plus heureux reboisement en conifères c'est celui qu'a effectué le docteur Balay père, sur les montagnes de Saint-Gildas et du Menez-Kelc'h près de Châteaulin ; là, 300 hectares de landes ont disparu pour faire place à une belle forêt de pins. Je pourrais, d'ailleurs, multiplier les exemples de reboisements, mais je préfère m'en tenir à ceux-ci, au dernier surtout qui est, je le répète, le modèle du genre.

Les résineux peuvent être 1° : exploités pour eux-mêmes ; 2° employés comme *assolement* forestier. A mon

avis, qui sera celui de tous les sylviculteurs soucieux des intérêts du pays, les deux modes d'exploitation doivent se succéder. Une ou même deux plantations successives de résineux devront d'abord être exécutées et exploitées avec tout le soin désirable. Ensuite, le sol étant suffisamment amélioré, on pourra le livrer aux arbres feuillus que l'on aménagera en taillis sous futaie d'après les principes que j'ai exposés plus haut.

Occupons-nous d'abord du reboisement des landes. Le plus usité des résineux dans notre pays pour le reboisement des landes c'est le pin maritime (ou prussier) et la meilleure méthode à employer c'est de le *semer*. On peut ainsi supprimer plus tard les pieds inutiles ou mal venus, tandis qu'il serait difficile de trouver à réassortir des sujets, dans un terrain où ils auraient été *repiqués*. Les semis se font au printemps, dans des trous préparés à l'avance, et sur un terrain où l'on a coupé les bruyères et les ajoncs.

Ce que la plupart des propriétaires cherchent à obtenir ce sont ou des arbres pour poteaux de mine ou, à un âge plus avancé, du bois d'œuvre, poutres et planches de toiture. Mais notre mode d'exploitation des bois de pins est assez irrationnel. Tantôt, les coupes d'éclaircies sont insuffisantes ; tantôt, au contraire, après ces coupes d'éclaircie, on s'attaque abusivement aux branches inférieures des pieds conservés sapant sans merci ces rameaux dépouillés de feuilles et créant des plaies par où la résine s'écoule abondamment en produisant un affaiblissement de l'arbre. Parfois encore, dans un bois de pins composé d'arbres moyens mêlés à de nombreux pieds étiques, on se débarrasse des pieds moyens qui auraient donné plus tard de beau bois d'œuvre et on conserve les pieds étiques qui ne

seront guère bons qu'à faire des fagots. Et quels fagots ! (1) Dans le département des Landes l'exploitation, beaucoup mieux conduite, permet d'utiliser successivement tous les pieds malingres ou trop abrités pour arriver à ne conserver que les beaux plants et de cette façon, pendant une révolution, un canton forestier rapporte presque continuellement quelque chose. En résumé, on ne saurait trop encourager la production du bois d'œuvre dans les sapinières avec utilisation au fur et à mesure, de tous les produits fournis par les coupes d'éclaircie. En attendant quelques années de plus, le propriétaire obtiendra du bois d'œuvre utilisable en terre bretonne, tandis qu'en vendant son bois sous forme de poteaux de mine il sera à peu près sûr de le voir prendre le chemin de l'étranger.

Le pin sylvestre (vulgairement *riga*) réussit assez mal dans notre région. Mais le résineux d'avenir chez nous c'est le pin de Californie *(Pinus insignis)* qui joint à une grande beauté l'avantage d'être très rustique et de grandir très vite. Un pin de Californie de 15 ans vaut un pin maritime de 18 ans et peut être employé aux mêmes usages. Je ne serais pas étonné que le pin de Californie donnât chez nous, de 25 ans à 30 ans, du bois d'œuvre excellent.

Le sapin de Douglas a aussi une croissance rapide. Il est ordinairement semé en pépinière, puis repiqué, mais jusqu'ici c'est surtout un arbre de parc, plus gracieux et de culture plus facile que celle de l'Epicea commun.

Le sapin croisé (*Abies pectinata*) réussit lui aussi dans

(1) Nos compatriotes des environs de Kemper réussissent à vendre à un bon prix cette affreuse marchandise aux Bigoudens habitant à l'ouest de Pont-L'abbé dans un pays tout à fait pauvre en bois, parfois même complètement dénudé.

les landes, mais où il se développe bien c'est *à l'abri des feuillus qu'il dépasse rapidement ;* alors il fructifie et se resème abondamment. Cette dernière essence conviendrait pour créer des bois que l'on conserverait indéfiniment en résineux.

Il existe encore çà et là quelques autres résineux dans les cultures, par exemple : le pin noir d'Autriche (*Pinus austriaca*) qui n'est pas très répandu, le *Pinus Strobus* dont il y a une belle futaie dans le bois de Kergonan, en Ergué-Armel et le *Cupressus macrocarpa* de plus en plus planté au bord de la mer. Cette dernière espèce est des plus recommandables : elle grandit avec rapidité et son rendement en bois et en branches est aussi fort que possible. Nous verrons plus loin quels services elle pourrait rendre pour constituer des bois de résineux dans les endroits exposés au vent de mer.

Mais revenons à la plantation de pins maritimes considérée comme terme d'assolement.

Après 25 ou 50 ans, selon que l'on aura fait un ou deux semis successifs, on possédera un sol tout préparé pour la culture des feuillus. A la terre maigre des landes les pins n'auront pas emprunté grand'chose et, par la chute de leurs aiguilles, ils auront, au contraire, donné beaucoup d'humus. Pendant qu'ils auront occupé le terrain, divers arbres, chênes, hêtres, etc... se seront semés sous leur ombrage et auront donné des pieds que l'on pourra conserver si on les trouve suffisamment beaux; mais, tout compte fait, je trouve préférable le système que l'Administration des Forêts Domaniales va appliquer à l'ancien taillis de Koz Huelgoat qu'elle transformera en futaie. Ce système consiste à planter sur le terrain où s'est fait l'assolement de bons sujets des essences qu'on désire cultiver. Ils mettront plus de

temps à croître que les sujets que l'on trouve tout développés dans les sapinières, mais ils seront toujours plus beaux et dans l'avenir fourniront d'excellentes souches de taillis.

Au bord de la mer on n'a pas fait jusqu'ici grand chose pour reboiser les dunes. On a semé des pins à tout hasard, comme à l'Ile Tudy, par exemple, et, sous l'influence du vent de mer, on a obtenu d'affreux avortons. Jamais on ne réussira dans cette voie si l'on ne réunit pas les conditions suivantes : 1°) il faut choisir un sol assez profond pour que les racines n'atteignent pas des couches où s'infiltre l'eau de mer ; dans les dunes de Picardie c'est là le grand échec pour les cultures de pin noir d'Autriche et de feuillus que j'y ai vues ; 2°) il faut établir entre les semis et la mer un rideau protecteur. Or, il y a plusieurs arbres et arbustes qui, dans notre région bravent facilement le vent de mer et qui sont, par endroits, très répandus. L'*Atriplex Halymus* (ou *Fessecul*) forme de gros buissons et des haies épaisses immédiatement au bord des falaises ; il ne fructifie pas chez nous, n'étant pas indigène, mais se multiplie facilement, néanmoins. Derrière lui le fusain Japon, le troène du Japon, les tamarix viennent facilement et les deux premiers ont l'avantage d'être assez touffus. Enfin, derrière, on pourrait planter sans crainte le *Cupressus macrocarpa* (1) qui, atteignant une grande taille et ayant des rameaux nombreux et très feuillés, constituerait le plus précieux des abris. Derrière ce rideau, facile à constituer, l'on pourra semer des pins maritimes : ils pousseront et grandiront, aussi bien

(1) Il serait bon de placer de la terre végétale dans les trous destinés à recevoir les troènes, les fusains et les *cupressus*.

peut être que dans les landes de l'intérieur. Quand donc, en se basant sur ces données, supprimera-t-on quelques déserts comme ces dunes qui s'étendent entre Plomeur et la Torche, d'un côté, en entre Penmarc'h et Saint-Jean-Trolimon, de l'autre, sur tant de kilomètres carrés, pour ne citer que ce coin désolé ? Quand donc se décidera-t-on à augmenter la valeur économique de notre Cornouaille par une exploitation plus rationnelle de ses bois et forêts partout où il peut en être créé ?

LA BRETAGNE AUX SALONS DE 1906

C'est sans aucun ordre que je présente ces notes prises, au Grand Palais, au salon des artistes français et à celui de la société nationale. Il y a tant d'artistes bretons, il y en a tant qui s'inspirent de la Bretagne, que ce serait folie de vouloir les juger tous dans un simple article, ou simplement les compter.

La Boulangerie en Bretagne, de M Joseph Bail, me paraît la perle des tableaux bretons et peut-être de tous les autres Les petites servantes qui retirent les pains du four et les rangent sont les gracieuses sœurs des dentelières flamandes des années précédentes ; quant aux pains ronds, dorés comme par un rayon de soleil couchant, ils donnent envie d'y mordre. La nature vivante, la nature morte sont rendues avec une égale perfection par M. Bail ; le regard charmé hésite entre les deux.

M. Edgar Maxence, qui est nantais, a dû ses précoces succès à une conception très personnelle de son art, qui permet cependant de le rapprocher de certains primitifs italiens ou français. Un dessin très pur, une ordonnance irréprochable, une coloration fraîche et fine que ne rebutait aucune des difficultés du plein air étaient les mérites de cette peinture qui avait pour écueil la froideur. M. Maxence nous revient, cette année, avec cet ensemble de grandes qualités et de petits défauts qui fait à première vue reconnaître ses tableaux. Mais, au lieu d'une *Fleur des neiges* ou d'une châtelaine gothique, il nous montre une *Légende bretonne*, ce qui nous intéresse bien davantage. Cette légende est *la légende* : une paysanne bretonne en costume de Pont-Aven se penche sur un abîme que lui désigne une fée ou une sirène au regard méchant, un monstre

informe, occupe le fond de l'abîme. Je n'ai pas la clef de l'énigme, mais je constate volontiers que les deux figures de femmes, surtout celle de la paysanne effarée, sont traitées avec une maëstria véritable. M. Maxence a encore une petite silhouette de vitrail et deux pastels dans sa manière habituelle.

Des portraits ont fait la réputation d'un autre Nantais, M. Paul Chabas. Il en a signé d'excellents, sans jamais abandonner la peinture de genre. Les naïades, les nymphes ou même les baigneuses prenant leurs ébats au bord de l'eau l'ont toujours séduit. L'harmonie des corps de femmes et de la rivière miroitante est bien rendue dans un de ses envois de 1906. Dans une autre toile nous apparaît une souple nageuse dont les formes se dessinent sous le voile transparent de l'eau. C'est très habilement peint, mais nous avons vu de M. Paul Chabas des œuvres d'une autre portée. Son frère Maurice, artiste très distingué aussi, affectionne aujourd'hui les empâtements de couleur ; son souple talent ne saurait s'y complaire.

M. Gabriel Thurner — Américain d'origine, et probablement membre de la colonie étrangère des peintres de Pont-Aven — expose une composition dramatique, un peu mélodramatique même, *Vengeance en Bretagne*, et, comme contraste, des enfants joufflus, toujours bretons, qui collationnent. Très gracieux comme toujours, M. Guillou : sa Bretagne n'est point rébarbative et d'élégantes silhouettes d'enfants, de jeunes filles, se mêlant aux rudes visages des pêcheurs ou des matelots, en corrigent l'âpreté. Ses mouettes de cette année ont pour voisines inséparables des Concarnéennes aux fins profils ; les coiffes aux ailes blanches et les ailes des oiseaux forment l'ensemble le plus harmonieux. Le flot, qui vient déferler contre le rocher où les mouettes se sont posées, est lui-même frangé d'écume à la façon d'une collerette. Un autre tableau de M. Guillou m'a paru moins original. C'est une simple scène de famille comme le peintre aime à les traiter.

Un des meilleurs peintres de genre bretons est M. Godeby.

Son *Lavoir* d'aujourd'hui nous montre des types de ménagères à qui le rude labeur n'enlève pas une certaine grâce native. Les lavoirs bretons ont à présent leurs artistes attitrés, comme les chemins du vieux pays.

La femme bretonne en arrive, dans les préférences des peintres, à le disputer à ces deux types d'éternelle beauté, la grecque, l'italienne ; on lui découvre des attraits qui, pour être moins immédiatement compris, n'en frappent que plus l'âme méditative de certains artistes. La Bretonne de la *Légende* de M. Maxence est bien jolie, d'une joliesse un peu apprêtée et qui sent l'atelier. Je lui préfère pour la sincérité qui n'ôte rien au charme, les *Filles d'Armorique* de M. Alexis Vollon, les Bretonnes de M. Henri Royer, qui assistent avec un calme apparent, avec une émotion contenue au *Départ des barques*, ou encore la jeune mère de Gonyn de Lurieux (Mme Ivanhoë Rambosson) qui, elle. assiste à une scène plus touchante et plus intime, le repas de son petit enfant. Et ceci m'amènerait à parler des enfants bretons, aussi caractéristiques dans les tableaux de Gonyn de Lurieux que dans les vers d'un poète qui nous donne trop rarement l'occasion de le lire, Eugène Le Mouël.

Que vous citerai-je encore ? Une « *Piété* en Bretagne. » très expressive, de M. Henri Guinier, *un Marché à Pont-l'Abbé*, où M. Grégoire accentue les types si curieux des naturelles du pays ; un *atelier de moulage*, bien observé, de M. Herland ; d'excellentes scènes rustiques de MM. Pascal-Estienne, Deyrolle. V. Fournier, Baader.

M. Toudouze continue la série de ses grandes fresques destinées à la décoration des édifices bretons. Ce sont des évocations savantes de la Bretagne du Moyen-Age, religieuse et guerrière. L'artiste se double d'un historien ; on songe à Augustin Thierry et au regretté Arthur de la Borderie.

Parmi les portraits signés de peintres bretons et qui m'ont paru moins nombreux que de coutume, j'en ai noté un signé Brillaud, représentant une Nantaise, si j'en juge par la coiffe : peinture solide, dans la manière des maîtres hollandais.

*
* *

A la Société Nationale des Beaux Arts, la Bretagne donne moins que les années précédentes. Les deux peintres qui l'y ont représentée avec le plus d'éclat, M. Cottet. M. Lucien Simon, l'abandonnent, l'un pour une Espagne un peu conventionnelle, l'autre pour une salle claire, peuplée d'enfants et dont la perspective seule, l'Océan grandiose entrevu par la fenêtre, évoque le pays jadis cher à l'artiste.

La nature bretonne trouve un nouvel interprète dans M. Guignard, dont toutes les œuvres ont un accent de sincérité robuste. Je crois, que M. de la Villéon, tout Breton d'origine qu'il soit. garde ses préférences pour la forêt plus prochaine qui lui inspire, d'ailleurs, des œuvres savoureuses et originales.

Les marchés, les lavoirs de M. Piet sont justement renommés ; ils nous font éprouver malheureusement une impression de déjà vu, comme les scènes rustiques, un peu apprêtées, de M. Gros ou les *romances* de Mme Clémence Molliet. Cette dernière artiste nous présente deux *petites amies* se faisant des confidences qui ne doivent pas être bien compromettantes et une petite Bretonne, seule, qui rêve ; les figures sont ordinaires, mais la campagne environnante, doucement baignée de soleil, offre de jolis lointains.

Deux peintres, dont l'esthétique diffère beaucoup, se sont plu à pénétrer la Bretagne et y ont réussi, M. Legout Gérard et M. David Nillet Douarnenez, la grande baie aux harmonieux contours Concarneau la ville close servent de cadre aux Bretonnes aimables de M. Legout Gérard, qui a le talent le plus gracieux du monde et trouve, sans avoir l'air de la chercher, la plus parfaite harmonie entre la nature et la figure. La manière de M. David Nille est tout autre : il creuse au lieu de caresser, il appuie au lieu de voltiger, mais nul ne se plaindra du relief qu'il sait donner à ses deux têtes de Bretons, fières

et rudes, véritables types de la race et justifiant l'épigraphe de Brizeux.

La race aux longs cheveux
Que rien n'a pu courber quand elle a dit : je veux. .

Il y a peu de sculpteurs bretons aux deux salons. J'ai remarqué avec d'autant plus d'attention la *Jeanne d'Arc*, aujourd'hui coulée dans le bronze définitif et prête pour l'inauguration, du regretté Charles Le Bourg. C'est un noble ouvrage digne couronnement d'une belle carrière.

A la gravure, un tout jeune artiste, M. G. Boissier, expose une eau-forte originale. *Vue prise des bords de l'Erdre*, finement exécutée.

OLIVIER DE GOURCUFF.

VIENT DE PARAITRE :

Armor, épopée bretonne en 10 tableaux : poème, musique, ombres et décors de JACQUES POHIER (traduction bretonne du barde Taldir). Tirage à 500 exemplaires. Prix : 5 fr. Sur Hollande, 15 fr. ; sur Japon, 20 fr. (avec croquis autographe).

A la Librairie Bretonne de M. Le Dault, Paris, 6, rue du Val-de-Grâce (V^e^).

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, frères, place des Lices.

REVUES BRETONNES

AR VRO. — La seule Revue mensuelle publiée entièrement en breton littéraire, avec la collaboration de tous les écrivains de Basse-Bretagne. Sous le patronage de Mgr Dubourg, de MM. les députés de l'Estourbeillon, Hémon, Lamy, de MMmes Mosher et de Kervenoaël. — *Directeur* : le Barde Taldir, à Carnoët (Côtes-du-Nord). 4 francs par an. (La lecture de *Ar Vro* peut être un excellent exercice pour les personnes désireuses d'acquérir quelques connaissances de la langue nationale du Pays).

L'HERMINE : 17e ann. Mensuel. 1 an 12 fr. Union postale 15 fr. Le numéro 1 fr. 25. Les abonnements partent du 20 octobre. Directeur : Louis Tiercelin, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

LES ANNALES DE BRETAGNE : 21e ann. Trimestriel. 1 an 10 fr. Union postale 12 fr. 50. Publiées par la Faculté des Lettres de Rennes. Rédacteur : G. Dottin, 37, rue de Fougères, Rennes.

LE CLOCHER BRETON : 13e ann. Mensuel. 1 an 5 fr. 50. Directeurs : René Saib et Madeleine Desroseaux. Bureaux, 29, rue Belle-Fontaine, Lorient.

BULLETIN DE LA COMMISSION DIOCÉSAINE D'ARCHITECTURE ET D'ARCHÉOLOGIE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON : 5e ann. Tous les deux mois. 1 an 5 fr. Quimper.

LA REVUE MORBIHANNAISE : 10e ann. 1 an 5 fr. Directeurs : J. BULÉON, Vte de la Grancière, E. Sageret. Chez Lafolye, Vannes.

LA PAROISSE BRETONNE DE PARIS : 8e ann. Mensuel, 1 an, 2 fr. 25. *Directeur* : M. l'abbé Cadic, 13, rue Littré, Paris (VIe art).

LA JEUNE BRETAGNE : 4e ann mensuel, 1 an, 2 fr. pour la Bretagne, 2 fr. 50 pour le reste de la France. Bulletin d'études et d'action sociales. Rennes, 30, rue Hoche.

FEIZ HA BREIZ : 7e année. Tous les deux mois. 1 an 3 fr. Les abonnements partent du 1er janvier. S'adresser à M. Le Gall, recteur du Folgoat, par Lesneven (Finistère).

BRETONED PARIS. Bulletin de la Société « La Bretagne », 3e année. 1 an, 2 fr. 50. Direction : 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

REVUE DU TRADITIONNISME. — *Rev. intern. du folk-lore* — mens. 1 an, 10 fr. N°, 1 fr. — *Directeur :* M. de Beaurepaire-Froment, Paris, 60, quai des Orfèvres.

REVUE DU BAS-POITOU, 19e année, trimestrielle ; 1 an : 8 fr. N° 2 fr. 50. — *Dr* M. René Vallette, à Fontenay-le-Comte.

L'ANJOU HISTORIQUE. — 6e ann. tous les 2 mois. 1 an : 6 fr. *Dr* M. l'abbé Uzureau, aumônier, à Angers. *Edit* : M. Siraudeau 4, Chaussée Saint-Pierre, Angers.

REVUE DES TRADITIONS POPULAIRES. 21e ann. mens. 1 an, 15 fr. N° 1 fr. 50. *Direct.* M. Paul Sébillot, 80, boulev. St-Marcel, Paris.

LA REVUE BLEUE, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

LA VENDÉE HISTORIQUE. — (Revue de la Vendée militaire). Tous les quinze jours ; 10e année. — Edit. sur papier fort, 6 fr. 50 ; édit. ord. 5 fr. — Dr Henri Bourgeois, à Luçon (Vendée).

REVUE DE L'ANJOU, 56e année, 12 fr. par an. — Librairie Germain et Grassin, Angers.

LA REVUE HÉRALDIQUE, fondée en 1862. Mensuel, Directeur : Vte de Mazières-Mauléon. Bureaux : 20 rue Alphonse de Neuville, Paris

CHEMINS DE FER

d'Orléans, du Midi et de Madrid-Saragosse-Alicante

RELATIONS DIRECTES

PARIS (Quai d'Orsay) et BARCELONNE

VIA-LIMOGES-MONTAUBAN-TOULOUSE

Il est délivré, au départ de Paris Quai d'Orsay, des billets directs de 1re, 2e et 3e classe, pour Barcelone aux prix de **129 fr. 60** en 1re classe, **89 fr. 15** en 2e classe et **57 fr. 95** en 3e classe.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone

Voitures directes. — Lits-toilette. — Compartiments-couchettes. — Wagon-Restaurant.

Aller (1)				**Retour** (1)			
Paris . . . dép. (quai d'Orsay).	10 17m	7 »s	8 47s	Barcelone. . dép.	1 50s(b)	6 31s	10 » m
Barcelone. . arr.	7 51m	2 48s(a)	7 26s	Paris, . . . arr. (quai d'Orsay)	10 31m	5 22s(c)	8 44m

(1) *Service au 1er juillet 1906*

(*a*) Au départ de Narbonne, ce train circulant les *dimanches et jeudis* seulement est exclusivement composé de wagons lits et ne prend que les voyageurs de 1re classe ayant payé un supplément dé **14 fr. 10** à la Cie des Wagons-Lits (Nombre de places limité).

(*b*) Jusqu'à Narbonne ce train circulant les *lundis et vendredis* seulement est exclusivement composé de wagons-lits et ne prend que les voyageurs de 1re classe ayant payé un supplément de **14 fr. 10** à la Cie des Wagons-Lits (Nombre de places limité).

(*c*) Via Bordeaux avec billets scindés.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

LES AFFICHES EN CARTES POSTALES

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest met en vente, au prix de 0 fr. 40, dans les Bibliothèques des gares de son réseau, un CARNET sous couverture artistique de 8 CARTES POSTALES ILLUSTRÉES reproduisant en couleurs, les plus jolies affiches établies pour son Service entre PARIS et LONDRES, par Rouen, Dieppe et Newhaven et contenant en outre la relation de ce voyage avec 8 vues en simili-gravure des principaux points situés sur le parcours.

Ce carnet de cartes postales est adressé franco à domicile, contre l'envoi de 0 fr. 40 en timbres poste au Service de la Publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 4 1906
CAMBRIDGE, MASS.

4e Série — 5e Année
SEPTEMBRE 1906. Tome XXXVI

Breiz da viroiken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRÈRES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire

NANTERRE
M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
76, Rue Saint-Germain

MDCCCCVI

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

SOMMAIRE

I. — *Lettres d'un déraciné.* — H. Goasdoué. 125
II. — *Condition des serviteurs ruraux bretons, domestiques à gages et journaliers agricoles* (suite). — Jean Choleau. . . 133
III. — *Grands gestes d'Armor. Pèlerinages et Souvenirs. Plourivo (938).* — Commandant de Malleray. 164
IV. — *Dieu n'existe pas.* — Abbé Brélivet. 181
V. — *Gilles de Bretagne dans les cachots du château de Teillay.* — Adolphe Orain. 183

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, un an. . . . . 12 fr.
Etranger, — . . . . . 15 —

On s'abonne soit chez M. le comte de Laigue, château de Bahurel, par Redon, soit chez M. Lafolye, imprimeur à Vannes.

Les abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet de l'année en cours. — Il n'est pas vendu de fascicules isolés, sauf pour les abonnés.

Les travaux comprenant au moins 16 pages de texte sont seuls tirés à part. 50 exemplaires sont offerts aux auteurs.

Nota. — *Il sera rendu compte de tout ouvrage d'auteur breton ou intéressant la Bretagne, dont un exemplaire aura été adressé au Rédacteur en chef de la Revue.*

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 4 1906
CAMBRIDGE, MASS.

LETTRES D'UN DÉRACINÉ

I

Ce n'est pas à la campagne, mon cher ami, que votre lettre m'a touché. C'est à Paris où je suis revenu contre toutes probabilités, conduit par la main brutale de mon inexorable destin.

Ils sont, hélas ! anéantis, mes rêves de vie pastorale. Ce genre de vie est incompatible avec l'esprit moderne et je vois venir le temps où l'Agriculture ne sera qu'une branche de l'Industrialisme et du Négoce, monopolisés par les capitalistes cosmopolites, à moins que les acarus du socialisme triomphant ne se disputent chaque pouce de terrain ; mais, de toute façon, c'est la fin à bref délai. Il est vrai qu'un miracle pourrait tout sauver.

La face de la terre se transforme, et ma faute a été, pauvre poète ingénu, de voir toujours à cette vieille amante les traits et la plastique beauté d'une adolescente. J'ai rêvé aussi jadis de beaux paysages synthétiques largement brossés par la main humaine, guidée par la main divine ; et je me voyais jetant au vent la semence qui germerait, grandirait sous mes yeux flattés, et mûrirait en onduleuses moissons. Je me voyais, les mains aux limons de ma charrue, traçant les sillons où tomberait le grain de l'espoir et de l'abondance.

Tout cela, mon cher ami, n'a pas été tout à fait un vain rêve. Je reviens de là-bas, ayant mis en terre le grain qui, à l'heure actuelle, doit déjà montrer au-dessus du sol d'ocre sa tendre pointe verte. Je récolterai encore une fois, c'est probable, mais je crois que j'ai semé pour la dernière fois.

Ah ! poète vous vivez aussi dans le rêve et je vous excuse, et je vous plains si la suite de cette lettre vous désillusionne ; mais nous devons marcher au devant de la Vérité.

Je me suis d'abord donné au Rêve et j'ai été « perdu pour la Vie ». J'ai voulu ensuite marier le Rêve avec la Vie et je me demande aujourd'hui si, de cette entreprise téméraire, je ne reviens pas perdu à la fois et pour le Rêve et pour la Vie. Je sors de cette expérience déprimé, vaincu, écrasé, et me voici de nouveau, sans soutien aucun, sur le pavé visqueux de la capitale du monde, de ce Paris du vice et de l'effort vain, où mes oreilles sont constamment déchirées par les cris des victimes du sort et par ceux, plus épouvantables encore — les trompettes du Jugement ne seront pas plus horribles ! — des victimes de leurs propres instincts.

Là-bas je gardais encore un bon souvenir de ce Paris formidable et ensorceleur, quitté avec quelque regret, qui me semblait le réceptacle unique des belles productions du génie et je répétais, sincère autant qu'il se peut, que tout artiste a deux patries : Paris et le pays natal ; Paris aimé comme une amante et la petite patrie aimée comme une mère ; et je croyais que le fait de revoir la ville éblouissante rendrait moins douloureux l'éloignement de la patrie.

Hélas ! je reviens de trop loin... Paris ne m'a plus

fait que l'effet d'une fille tombée dans le ruisseau, d'une vile prostituée dont les bijoux et les vêtements somptueux sont souillés de toutes les immondices. Il m'est insupportable, le spectacle de ses désordres et de son égoïsme.

Mais que vous dirai-je pour vous peindre l'état de mon âme! Mon âme est triste au delà de toute expression ; sa désolation est au delà de tout ce que vous pouvez rêver.

Et n'allez pas croire que ceci est un désenchantement de poète, une crise momentanée. Ma vie, pendant les deux années que je viens de passer aux champs a été la vraie vie, avec toutes ses fatigues corporelles, la vie de luttes quotidiennes, de labeur acharné, de calculs de probabilités sur la fécondité du sol et sur la bienveillance des éléments. Ç'a été la vie positive, acceptée sans restrictions, qui a fait de moi un autre homme. Je vois avec des yeux d'homme et non plus avec des yeux de grand enfant s'émerveillant de tout et transformant tout.

Je vous le dis, et je ne me trompe pas, la vision m'en hante, même dans mon sommeil, la catastrophe est proche. Le gouffre est large et profond et nous ne le franchirons pas. Quand nous nous y serons tous culbutés, d'autres peuples viendront derrière nous qui finiront de combler le trou avec des ruines et de la terre et la charrue — peut-être — nivellera de nouveau la place..., si la terre elle-même n'est pas à la veille d'être pulvérisée. Cruelle destinée, sort inéluctable..., mais le sentiment du regret, l'amour de nos ascendants et de nos descendants nous est naturel et il est permis à ceux qui *voient* de contempler avec douleur les futurs désastres où sombrera l'édifice élevé au prix de tant d'efforts et de sacrifices.

Sans doute, sceptique, secouez-vous la tête, vous qui êtes d'une race qui a perdu ses traditions. Peu vous importe que la nôtre disparaisse. Enfin !

Voici donc le grand mot : personne ne veut plus *travailler*. D'où cette conséquence : personne ne veut plus obéir. C'est partant la fin de toute autorité, la fin de toute organisation sociale. Le travail et la hiérarchie sont les conditions essentielles de l'existence des sociétés. Il est de toute évidence que l'origine du mal ne remonte pas à plus de trente ans. Le service militaire obligatoire en contraignant tous les jeunes hommes valides à séjourner dans les grands centres pendant quelques années est la cause du mal terrible dont se meurt la France aujourd'hui.

Il faut savoir avouer ces choses : on ne guérit pas un mal en le cachant. Je ne dis pas que c'est au séjour à la caserne qu'il faut attribuer tout le mal, encore que je soutiendrais volontiers que nos jeunes paysans y arrivaient naguère plus diciplinés, plus respectueux de l'autorité, qu'ils n'en sortent. On doit convenir aujourd'hui, malgré toutes les restrictions, que l'armée est la dernière sauvegarde de notre patrimoine, mais je suis persuadé que nous nous en serions fort bien passés si l'on ne nous avait pas imposé le service obligatoire, cause démoralisatrice. Il serait d'ailleurs trop long de rechercher toutes ses conséquences.

C'est aux mauvais exemples, aux mœurs relâchées, à l'esprit faux des grandes agglomérations, c'est à cela et non à la servitude militaire qu'il faut s'en prendre.

La campagne était la grande pourvoyeuse d'énergie vitale dont les villes ont constamment besoin ; aujourd'hui les campagnes, s'étant imprégnées de l'esprit des villes, sont incapables de porter à celles-ci une force

qu'elles n'ont plus. Elles ne peuvent infuser un sang neuf n'ayant elles-mêmes qu'un sang corrompu. Il faut admettre que la santé intellectuelle est fonction de la santé physique. Je ne songe pas aux intellectuels qui pour la plupart sont des malades... sans progéniture.

Le jeune paysan, devenu esprit fort, ayant terminé son service militaire, ne veut plus retourner à la terre qu'il s'est pris à mépriser. La jeune paysanne cherche à son tour l'occasion de fuir, avide des plaisirs qu'on lui a vantés. Les bras manquent donc pour travailler le sol; et plus les bras se font rares, plus les salaires augmentent. D'autre part, avec le système d'accaparement qui fonctionne depuis quelques années sous l'œil bienveillant du pouvoir centralisé, le cultivateur ne peut plus retirer de son travail une rémunération suffisante. Ajoutez que ses charges, comme contribuable, augmentent chaque année d'une façon aussi anormale qu'inquiétante pour demain; qu'il est devenu tributaire des marchands des villes pour une grande partie des vivres et entièrement pour les vêtements et l'outillage, car les petites industries rurales sont bien mortes : la meunerie, la cordonnerie, la filature, le tissage, la couture, la maréchalerie, etc.

En un mot, tout ce que le paysan achète est hors de prix pour sa maigre bourse et tout ce qu'il tire d'un sol péniblement labouré se vend à un prix dérisoire. Il est la proie des spéculateurs qui trafiquent de ses récoltes bien avant même qu'il ait décidé comment il ensemencera ses champs. Il vit sous la constante menace de voir ses serviteurs le quitter, alléchés qu'ils sont par l'appât d'un gain, cependant illusoire, que font miroiter les villes.

Il est donc à la merci de ses serviteurs; il est positive-

ment leur esclave. Quand ils se reposent, il veille ; quand ils se promènent, il est de garde ; il a le plus de peine et il a le plus de soucis. La doctrine socialiste ou plutôt l'envie et l'égoïsme, car ils ne conçoivent par les abstractions, pratiqués par les domestiques, ont créé partout un antagonisme qui dégénère en haine entre gens de même caste cependant. L'entente manque là précisément où elle serait indispensable pour arriver à nouer les bouts : chacun veut posséder sans se donner la peine d'attendre que son travail ait produit des fruits, et convoite le bien d'autrui. On ne saurait imaginer à quelles privations le cultivateur doit s'astreindre pour pouvoir payer ses impôts et faire honneur à ses affaires. Et cependant on le montre aux ouvriers des villes, pour l'en faire haïr, comme un avare occupé à bourrer d'or son bas de laine !

Toutes ces difficultés, mon cher ami, j'ai été aux prises avec elles, et ces difficultés sont partout. Le malaise est général. Tout ce que l'on a pu écrire au sujet de la terre qui meurt ne saurait donner une idée de la réalité. Hélas ! oui, la terre est malade, malade a en mourir, victime des capitalistes spéculateurs dont les intérêts sont mondiaux et auxquels il importe peu que telle ou telle contrée s'anémie et meure pourvu que leurs millions s'amoncellent.

Vous me parlez poésie, art, et voici bien du papier, noirci sous ma plume, sans que j'aie encore pu prendre la tangente et vous suivre. A ma prochaine lettre, je m'efforcerai d'aiguiller sur une autre voie.

Quoique n'étant pas de l'Ecole Naturiste vous vous exprimez avec quelque emphase. Vous voyez la nature et la vie à travers la poésie et l'art. Il vaudrait mieux regarder par l'autre bout de la lunette : vous verriez

plus juste. Mais cela vaudrait-il mieux ? Peut-être que non.

Vous m'avez envoyé des vers amples, sonores, d'un esprit où le chrétien que je suis trouve bien un peu à laisser. Mais le paysan qui survit encore en moi proteste vigoureusement contre les épithètes dont vous accablez les paysans :

> ... Et les durs paysans méfiants et haineux
> (haineux ? contre qui ? Méfiants ? ah ! certes),
> Que la morne habitude et la sombre avarice
> Tiennent liés au sol avec de puissants nœuds...

Vous ne faites que répéter tant d'autres. On dirait que vous venez d'assister à la représentation de *la Terre* de M. Zola. Mais c'est le paysan, qui est pourchassé par la haine et la méfiance des bourgeois et des ouvriers ! Ils sont plus haïs qu'ils ne haïssent. Ce n'est pas la « morne habitude » unie à la « sombre avarice » qui tiennent les paysans attachés à la Terre — l'avarice supposerait un gain — c'est le besoin, commun à toute créature, c'est la nécessité. Comme il est naturel que l'enfant s'attache au sein maternel il est naturel que le paysan s'attache au sol qui le nourrit. « Bout du soc, bout du sein », dit un proverbe celte. Le paysan engage chaque année une forte partie où ses adversaires ne sont rien moins que les Eléments et l'Inconnu. Entre deux batailles livrées, il est vrai que le paysan n'a pas le temps d'étudier l'esthétique dont vous faites vos délices.

Il mérite cependant quelque sympathie, sinon de l'admiration. Mais qui donc, hors les mois d'été où les artistes voyagent pour leur agrément, qui a vu le paysan

à l'œuvre ? qui a vécu de sa vie humble, dans sa chaumière où le confortable est inconnu ? qui est à même de parler de lui en toute connnaissance de cause ? Est-ce madame de Sévigné ? Est-ce M. Zola ? Il est à souhaiter qu'il trouve enfin son historien et son poète. Il est à noter que les poètes de la nouvelle génération — et vous en êtes — rêvent de devenir ses éducateurs. Hélas ! Etudiez-le donc d'abord. Faites-vous laboureurs, croyez-moi, le semeur n'a pas conscience de la beauté de son « geste auguste dans le crépuscule grandi jusqu'aux étoiles ». La Vie l'absorbe ; la Littérature et l'Art lui sont des accessoires sans valeur. Voici d'ailleurs les semoirs mécaniques qui remplacent déjà, ô apôtre du Progrès ! le fameux « geste auguste ». Hélas !.., c'est le poète qui se lamente en moi — tais-toi mon cœur ! — Il y a déjà cinquante ans que Brizeux exhalait sa plainte :

« Nature, ô bonne mère, éloigne l'Industrie... »

H. Goasdoué.

CONDITION
DES SERVITEURS RURAUX BRETONS
Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1).

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER (2)

I. — *L'ÉMIGRATION ET LES SALAIRES*

Un vent de folie, une fièvre ardente de jouissances, un désir encore inexpliqué de secouer le joug pesant de la terre natale, poussent vers la cité voisine, vers la grande ville manufacturière, vers la capitale, les jeunes et les vieux — les jeunes de la campagne avides de liberté, les vieux des sillons vaincus de la glèbe. — Jeunes gens qu'une instruction mal dirigée fait considérer avec dédain la terre nourricière, cultivateurs ruinés par les charges toujours nouvelles qui, croyant s'abaisser en labourant le sol pour les autres, préfèrent aller cacher dans la cité maudite, au milieu des misères inconnues, leur désespérance et leur honte.

(1) Voir la *Revue* de mars 1906.

(2) Quelques paragraphes de ce chapitre, notamment ceux qui ont trait à l'Education rurale, aux Syndicats agricoles ouvriers, au Bien de famille, etc. furent communiqués aux séances du congrès de l'Union Régionaliste Bretonne de 1904. (*Cf. Bulletin de l'U. R. B. pour 1903. Bouteloup. Redon.*

Il n'y a plus sur notre sol national ni volonté ni énergie. Rares sont les hommes qui, par leur seul mérite, parviennent à se créer une situation indépendante. L'émulation n'existe que lorsqu'il s'agit d'obtenir, à force de protections et de platitudes, les honneurs et les places, les faveurs et le reste.

Les fils de la bourgeoisie se font avocats ou notaires; les fils d'artisans et de commerçants, pharmaciens, médecins ou fonctionnaires; les cultivateurs, marchands d'alcool et les travailleurs des champs prolétaires des villes.

La ville fait miroiter aux regards du paysan ahuri le luxe malsain de ses fêtes nombreuses, le laisser-aller équivoque de ses habitants. La ville déverse chaque dimanche d'été sur les campagnes fleuries, jusqu'au fond des pays les plus éloignés des centres, la foule de ses travailleurs joyeux, avides de grand air, ses travailleurs vantards surtout, voulant étonner, écraser de leur supériorité la « bêtise paysanne ». Et ces ouvriers endimanchés, cachant ce qu'a d'abrutissant le travail des usines, font luire aux yeux éblouis des prolétaires de la glèbe, les plaisirs factices que procure l'existence des villes.

Avec Mosso (1), nous sommes d'accord pour constater que les « villes peuvent être comparées à des gouffres épars dans les campagnes qui s'élargissent sans cesse et attirent pour les corrompre et les miner les plus robustes des paysans ». — Nous ajouterons avec Gatti (2) :

(1) A. Mosso, *La Riforma dell' educazione fisica* Milan, Trèves, 1898, cité par Gatti.

(2) G. Gatti, *Le Socialisme et l'Agriculture.* Paris, Giard et Brière, 1902.

« des hommes robustes quittent les féconds et sains travaux des champs pour courir à des occupations plus brillantes, mais souvent aussi artificielles et stériles dans l'énorme fourmillement de nos grandes villes modernes ».

Vers la ville s'en vont les plus intelligents, les plus énergiques des fils de propriétaires terriens. Pourquoi ?

Tout simplement, parce que nos programmes scolaires sortis d'un même moule uniformateur, élaborés par des gens étrangers aux besoins des diverses régions, façonnent suivant un même modèle le fils du rural et le fils du citadin.

Vous avancerez sans doute que pour les jeunes gens aisés de la campagne existent des écoles d'agriculture. Nous l'avouons, et votre objection aurait un semblant de valeur si l'on n'opérait le recrutement de ces écoles parmi des jeunes gens âgés qui déjà, dans les lycées et collèges des villes, ont eu le temps de savourer à loisir les délices de la vie citadine, de comparer la vie rude et fruste des campagnes à l'existence douce et molle des cités.

De plus, ces écoles d'agriculture, presque toujours situées aux portes d'un grand centre, ne peuvent qu'attirer davantage vers ce centre les étudiants, pendant leurs longues heures de désœuvrement.

Installez vos instituts agronomiques loin des agglomérations urbaines, en pleine campagne ; prenez les enfants des cultivateurs dès leur jeune âge, instruisez-les de ce qu'ils doivent connaître et de cela seulement ; vous pourrez alors être assurés d'un bon résultat.

Si les plus intelligents des fils de cultivateurs aisés désertent la ferme paternelle, ils y sont encouragés par leurs parents et aussi par les instituteurs primaires. « Une cause de la désertion de nos plus belles campagnes, dit Le Play (1), est la fausse opinion qui, malgré le langage conventionnel des lettrés et des fonctionnaires, classe, en fait, l'agriculture au dernier rang des professions. Les pères de famille qui s'enrichissent par l'agriculture n'ont pas eux-mêmes conscience de leur propre dignité. Ils croient relever la situation sociale de leurs enfants en les engageant dans toute autre carrière. Ils leur donnent de préférence ces professions bourgeoises qui continuent de notre temps l'ancien régime des charges vénales, ou ils les établissent dans les situations dites libérales, fondées sur l'étude du droit, de la médecine, des sciences et des arts. »

Il est de bon ton de ne pas laisser « s'encroûter aux champs » les natures d'élite. Il semble que cette noble profession de laboureur doit constituer le domaine exclusif des plus bornés, des moins capables. A tel point que nous voyons des pères de famille de la bourgeoisie, après avoir frappé vainement à toutes les portes pour y caser leurs fils d'intelligence médiocre, les encourager à se faire agriculteurs. Quels mauvais agriculteurs nous aurons là, et comme je plains les serviteurs ruraux obligés de vivre sous une telle direction.

Nous n'avons point à nous occuper ici des cultivateurs propriétaires qui, dans notre Bretagne, ne

(1) F. Le Play, *La Réforme sociale en France*, t. II, page 42.

constituent qu'une partie de la classe agricole (1).

Ce sont, avons-nous dit, les plus intelligents des jeunes cultivateurs aisés qui viennent à la ville. Pourrions-nous en dire autant des journaliers agricoles et des domestiques de ferme?

Nous ne le croyons pas. Exception faite de quelques débrouillards que la vie de caserne a familiarisé avec tous les détours de l'existence urbaine, le plus fort contingent d'émigrés se compose de serviteurs ruraux mariés attirés à la ville par les multiples œuvres d'assistance du travailleur qui y sont établies, la perspective de pouvoir finir leurs jours à l'hôpital, à l'abri du besoin et, à côté de ceux-là, de domestiques de ferme devenus ouvriers d'usine, et de servantes transformées en « bonnes » d'auberges ou de maisons de commerce (2).

(1) Les propriétaires agricoles bretons se répartissaient comme suit en 1892 (Enquête décennale).

	Côtes-du-N.	Finistère	Ille-et-Vilaine	Loire-Inf.	Morb.
Propriétaires cultivant exclusivement leurs biens . .	29.181	22.518	34.574	30.283	24 994
Cultivant leurs biens et travaillant en outre pour autrui. .	19.427	19.283	19.152	17 646	18.100
TOTAUX. . .	48.608	41.801	53.726	47 929	43.094

Les exploitations agricoles étaient au nombre de :

Exploitations de moins de 1 hect.	30 061	21 349	27 994	22.026	24 298
» de 1 à 10 hectares.	42.910	35 000	40 691	33 669	33 823
» de 10 à 40 »	14.998	16.988	12 338	12 503	14 113
» de plus de 40 hect.	588	1.446	803	866	954
TOTAUX. . .	88.557	74.783	81 826	69.064	73.188
Biens cultivés par le propriétaire lui même.	54.680	46.677	55.205	48.080	45 129

(2) La jeune fille des campagnes se gage d'abord en qualité de « bonne à tout faire », chez le commerçant de la ville voisine qui profite de son incapacité et de son vif désir de quitter les champs

Sont-ils les plus intelligents, les plus énergiques ? Non pas. Ce sont, au contraire, ceux là qui ne savent pas réfléchir, qui se bercent de songes dorés et de salaires énormes. Ils constituent, à part de rares exceptions, la lie des campagnes et leur arrivée à la ville ne fait que grossir le chiffre des sans-travail, des crève-de-faim.

Le résultat est qu'il ne reste aux champs que l'élément sain : les courageux et les forts. Au point de vue moral, ces départs annuels ne sont que de graduelles et nécessaires épurations. Au point de vue salaire, elles sont la cause certaine d'un relèvement progressif et continu, d'une amélioration de la vie des travailleurs ruraux.

Le capitalisme est, au dire des socialistes, l'une des causes primordiales de cet abandon des campagnes et les théoriciens du parti rattachent et font mouvoir autour de ce pivot de leurs revendications tous les maux dont souffre la classe agricole.

Nous avons dit : tous les maux. Il faut bien l'avouer en effet, la situation de l'ouvrier des villes qui se plaint si haut pourtant paraît cent fois préférable à la condition précaire de l'ouvrier des champs. Celui-ci est écrasé, réduit à néant par le capitalisme agricole, celui-là subit le joug usinier. Mais, l'ouvrier rural n'a pas encore, en Bretagne toutefois, éprouvé le besoin de changer son existence ; il s'en trouve bien et sait se contenter de peu (1).

pour la payer un prix réduit. Ce n'est que plus tard, au bout de deux ou trois années, que la jeune domestique entre d'ordinaire au service de la bourgeoisie.

(1) L'amélioration de la condition des ouvriers agricoles ne se fera que par une union intime du fermier cultivateur et de l'ouvrier des champs.

Et pourtant ! S'il jette un coup d'œil sur la cité voisine, il y verra tout un attirail de protection ouvrière, lois sur la durée du travail, sur la présence des enfants dans les ateliers, etc. Il pourra constater que les salaires sont énormes comparés aux siens, mais il ne se donnera pas la peine de penser que la vie est d'un prix bien plus élevé qu'aux champs (1). Le serviteur rural pourra constater que son frère des villes a pour lui : sociétés de secours mutuels, d'assistance pour l'homme, la femme et l'enfant.

Autour de lui, il ne verra que la charité chrétienne. Celle-là est un sentiment quasi naturel qui n'a pas besoin de l'approbation du législateur, dont les statuts ne

(1) *Prix moyens par départements bretons et par chefs-lieux de départements bretons du pain, de la viande et du bois, en 1903.*

(Statistique agricole annuelle de 1903, publiée par le ministère de l'Agriculture en 1905. — Imprimerie nationale).

Pain (Prix du kilo). — Viande (Prix du kilogramme).

Départements et Chefs-lieux	1re qualité ou blanc	2e qualité bis blanc	3e qualité bis	Bœuf	Vache	Veau	Mouton	Porc	Bois de chauffage (stère)
Côtes-du-N.	0 30	0 27	0 24	1 43	1 30	1 43	1 64	1 71	
(St-Brieuc).	(0 30)	(0 26)	—	(1 50)	(1 27)	(1 51)	(1 90)	(1 53)	8 32
Finistère.	0 31	0 27	0 23	1 42	1 26	1 48	1 90	1 47	
(Quimper).	(0 34)	(0 29)	—	(1 43)	(1 20)	(1 52)	(2 16)	(1 51)	7 42
Ille-et-Vilaine	0 30	0 27	0 25	1 53	1 36	1 69	2 03	1 53	
(Rennes).	(0 32)	(0 30)	—	(1 25)	(1 05)	(1 31)	(2 00)	(1 44)	7 31
Loire-Infér.	0 34	0 29	0 27	1 62	1 57	1 77	1 99	1 39	
(Nantes).	0 42)	(0 32)	(0 24)	(2 04)	(2 00)	(2 10)	(2 28)	(1 39)	9 00
Morbihan.	0 30	0 26	0 21	1 36	1 14	1 42	1 72	1 57	
(Vannes).	(0 29)	(0 26)	(0 20)	(1 60)	(1 80)	(1 74)	(1 86)	(1 83)	6 31
Prix moy. en Bretagne.	0 31	0 27	0 24	1 47	1 32	1 55	1 85	1 53	7 67
(Moy. des Départements).	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Prix moy. (en France	0 33	0 29	0 26	1 57	1 45	1 76	1 90	1 57	10 59
Prix m. dans les chefs-lieux bretons.	(0 33)	(0 28)	(0 22)	(1 56)	(1 26)	(1 63)	2 04)	(1 54)	

se trouvent en aucune préfecture, dont les comptes-rendus n'encombrent point les colonnes des journaux du chef-lieu et qui, par suite, ne frappe point l'esprit de l'ouvrier des champs. Et puis aussi, la charité chrétienne, tout comme nos modernes œuvres sociales, dévie parfois de son but. Ces dernières se transforment, sous l'impulsion d'ambitieux dénués de scrupules, en clubs politiques, celle-là se limite souvent aux seuls ruraux confessionnels.

D'après la doctrine socialiste, les causes secondaires de l'émigration des campagnes, après le capitalisme agricole, sont les suivantes :

« Les charges fiscales qui sont ou du moins pa-
« raissent plus lourdes aux champs. Or, ces charges
« tiennent surtout au coût élevé de l'administration
« des grands Etats et de leurs armées, double orga-
« nisation dont la bourgeoisie, au dire des socialistes,
« profite presque seule, car celle-ci a pour but de
« maintenir sa suprématie, — Mais ce sont aussi, et
« peut-être principalement, les attraits qu'offrent les
« villes. Le salaire y est plus élévé d'ordinaire qu'à
« la campagne; la vie plus variée; les occasions de
« plaisir ou de profits, plus nombreuses. Le paysan,
« surtout quand il est dégrossi par l'instruction pri-
« maire et qu'il a passé par le régiment, c'est-à-dire
« par une ville de garnison, ne veut plus mettre la
« main à la charrue, il se fixe dans une cité. Par là,
« les bras se voient enlevés à la culture qui en aurait
« besoin. Les exploitations agricoles, notamment les
« grandes exploitations, ne trouvent plus le nombre
« d'hommes qui serait utile à leur fonctionnement(1)... »

(1) René Worms, *Le Collectivisme et la Propriété rurale.* (Paris, Giard et Brière, 1901.)

Pour la Bretagne, à toutes ses causes nous devons en ajouter une autre, la surpopulation des campagnes. Il est à remarquer que l'émigration sévit non seulement en Bretagne, mais bien dans toutes les campagnes de France et de l'étranger. Avec cette différence : dans les pays de dépeuplement (1), le cultivateur quitte la terre, non par suite d'une nécessité impérieuse, mais parce qu'il ne veut plus d'une profession qu'on lui a dit être basse et servile; parce qu'il « croit s'élever dans la hiérarchie sociale, dit le Play, en abandonnant pour une autre profession, le travail de la terre (2) », alors que, dans les départements bretons, bien que l'émigration sévisse fortement, la population. loin de diminuer, reste stationnaire ou même augmente.

En 1866, on citait déjà comme causes de l'émigration des campagnes, dans les quatre départements bretons formant la 3e circonscription : Morbihan, Finistère,

(1) Le département limitrophe de la Manche, déserté en masse par les cultivateurs et les ouvriers agricoles, est un département de dépeuplement. Sa population a diminué de 50 000 âmes en 25 ans.

(2) Voir 1re partie, chapitre 1er.

En 1852, la population du Finistère était de 612.000 habitants, elle est en 1903 de 773.014 soit une augmentation de 161,014 en cinquante ans !

Si la population totale de Bretagne augmente, la population agricole subit une diminution dans trois départements. (Enquête décennale 1892.)

DÉPARTEMENTS	1881 habit. agr.	1893	Différences
Côtes-du-Nord	462 135	432.087	— 30.048
Finistère	425.946	417.177	— 8.769
Ille-et-Vilaine	381.264	383 684	+ 2.420
Loire-Inférieure	348.056	338 297	— 9.759
Morbihan	325 857	337.492	+ 11.635
Bretagne	1.943 258	1.908.737	— 34.521

Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, 1° les travaux des villes, des chemins de fer ; 2° les exigences du contingent militaire ; 3° la rétribution moins élevée du travail dans les campagnes, et surtout son manque d'uniformité en toutes saisons, 4° l'absence d'établissements d'assistance publique dans les campagnes ; 5° les besoins de bien-être ou de luxe pour quelques-uns ; 6° la ruine de quelques industries locales (1).

Nous ne nous attarderons pas sur ce sujet de l'émigration, mais nous tenions à l'effleurer pour nous demander si, au point de vue de la condition des serviteurs ruraux, cette émigration était un mal ?

Avec conviction, nous basant sur les résultats mis en lumière par nos tableaux de salaires, nous répondrons que le départ d'une partie de la population agricole ne peut être qu'un bien pour ceux qui demeurent aux champs.

II. — *L'ÉDUCATION RURALE* (2)

Nous entendons parfois en Bretagne des gens comblés de tous les dons de la fortune proclamer ce fait que la misère des campagnes vient de ce que les paysans sont trop instruits. Ces personnes feraient bonne figure auprès des éducateurs dont nous parlions précédemment qui estiment, eux, que les cultivateurs intelligents ne doivent pas « s'encroûter » aux champs. Ils forment, ces singuliers Bretons, la catégorie plus nombreuse

(1) *Enquête agricole, 3me circonscription.* Imprimerie Impériale, Paris, 1868.

(2) Des fragments de cette étude ont paru dans le *Clocher Breton* de novembre 1904.

qu'on ne croit de ceux qui ont peur des paysans ou qui plutôt ont horreur de tout ce qui rappelle la terre.

Non, les cultivateurs ne sont pas trop instruits, mais, malheureusement, ils sont mal instruits. Quand comprendra-t-on que ce ne sont pas des cervelles bourrées de faits, de chiffres et de matières que l'éducateur des campagnes doit former, mais, au contraire, des agriculteurs.

Et, pour cela, ne vaudrait-il pas mieux faire donner aux enfants des champs une éducation surtout agricole par des maîtres d'école laboureurs.... Arrière, les théoriciens de la culture, presque tous enfants des villes, nourris dans le dédain sinon la haine de tout ce qui est la campagne.

Quand serons-nous débarrassés de ces éducateurs en redingotes et souliers vernis, de ces éducatrices à voilettes, véritables gravures de modes, jolies, trop jolies jeunes filles mêmes venues de l'Ecole Normale où elles sont entrées sans vocation, parce que c'est une façon de se caser, s'ennuyant aux champs, demandant deux choses: la fin des heures de classes, la fuite de ces « trous » où l'on ne coudoie que des « croquants ».

Mais, au lieu de ceux-là, des fils de la terre choisis parmi les plus intelligents, façonnés dans des écoles spéciales au double rôle qu'ils auront à remplir : éducateurs et laboureurs, sachant manier la plume et la charrue, des instituteurs délaissant le café de la place et la manille, la politique et le reste pour le jardin, pour la ferme. Des institutrices, filles des champs, élevées à la campagne, sachant ce que coûte d'entretien et demande de soins un intérieur de ferme.

On nous taxera sans doute d'exagération. Cependant, pour ceux qui ont étudié, vu à l'œuvre nos éduca-

teurs des campagnes, nous sommes peut-être même au-dessous de la vérité. Nous ne voulons point généraliser et adresser le même reproche à tous et à toutes. Ceux et celles qui ont atteint l'âge mûr ne sont pas imprégnés de cet horreur de la vie rurale. Mais les autres, les jeunes !

Encore est-il que véritablement ce n'est guère à eux que nous devrions adresser des reproches, mais bien plutôt à une direction de l'Instruction publique qui comprend si mal la grandeur de sa mission.

On se plaint de la désertion des campagnes et que fait-on ! On donne comme éducateurs aux enfants des champs, des instituteurs qui, avant leur sortie de l'Ecole normale, n'avaient jamais vu qu'aux marchés de la ville les gens au milieu desquels ils sont appelés à vivre.

On envoie les campagnards au service à la ville, le plus souvent très loin de leur pays. A la ville, où tout ce qu'ils verront sera pour eux une invitation à délaisser la charrue ; le plus loin de leur pays, dans des régions où les cultures ne sont plus les mêmes, en diffèrent de par la nature du sol et le climat.

Ceci fait dire à beaucoup que le militarisme est le plus grand fleau de l'agriculture.

D'abord, pourquoi le militarisme est-il un fléau pour l'agriculture ? Parce qu'il a pour effet de transporter en pleine ville un enfant des champs qui vécut ses vingt premières années à la ferme. Parce qu'il a pour effet de lui faire comparer superficiellement les deux vies : urbaine et rurale au détriment de cette dernière. Enfin parce qu'il place pendant deux ou trois années le cultivateur en dehors de tout travail agricole.

Pour que le militarisme, d'un mal devienne un précieux auxiliaire de l'agriculture, il suffirait de créer

des garnisons rurales où il serait facile d'organiser des conférences pratiques, plus pratiques que celles faites dans les chambrées des casernes à des auditeurs qui ne pourront faire l'expérience de ce qu'ils entendent que dans un temps très éloigné.

Nous nous sommes souvent demandés pour quelles raisons les garnisons se trouvaient toujours dans les villes, dans des lieux propres à l'éclosion des épidémies. Sans doute, les créateurs de cette organisation ont mis en avant les nécessités de la stratégie, et nous ne pourrions que nous incliner devant cette raison toute de défense nationale si cette raison était bonne, mais, hélas! le véritable motif est une question de gros sous.

On trouve aussi bien des campagnes admirablement placées au point de vue stratégique, mieux placées cent fois que certaines villes de Bretagne qu'un pauvre chemin de fer à voie unique relie aux grandes lignes ferrées.

Il y a quelques années, la création des quatrièmes bataillons nous permit de contempler ce spectacle peu banal de petites sous-préfectures faisant montre tout à coup d'un chauvinisme exalté. Nous pûmes voir délégations sur délégations allant supplier le gouvernement d'accorder un tout petit bataillon. Ce chauvinisme n'était que de l'intérêt, j'ajouterais, n'était que de l'égoïsme.

A la place de ces cités vieilles et mal construites, véritables foyers pestilentiels où l'on se plaît à installer nos soldats laboureurs habitués dès leur jeune âge à respirer un air pur et vivifiant, à la place de ces horizons bornés où le campagnard robuste s'étiole et fane sa jeunesse, s'il y avait au milieu d'une campagne fut-elle lande, une caserne aérée, riant au soleil, une

caserne entourée de champs et de prairies, quelle différence !

Le serviteur rural, de même que le fils du fermier ou du propriétaire agricole, ne reçoit pas à l'école primaire une instruction, une formation en rapport avec la fonction qu'il remplira dans la vie.

L'enseignement libre avait, il est vrai, fait une très large part, dans les campagnes, à la science agricole ; les écoles de l'Etat avait suivi. Mais, ce n'était, à part de très rares exceptions, qu'un enseignement purement théorique s'adressant d'ailleurs à des enfants, à des jeunes gens de moins de douze ans incapables par suite de saisir ou de comparer avec profit les méthodes nouvelles. A la sortie de l'école, l'un rentre comme domestique dans une ferme, l'autre dans sa famille. Ce qui avait été appris s'en va par bribes et notre serviteur rural, notre fils de fermier devient routinier comme le fut son père (1). Nous avons connu de ces jeunes gens, sur les bancs de l'école excellents élèves, d'intelligence supérieure, qui, au bout de quelques années passées à la campagne, ne rappellaient plus que vaguement les brillants élèves de jadis.

(1) — « La classe des agriculteurs est, de toutes, la moins disposée aux innovations et la plus particulièrement attachée aux anciennes coutumes et à la routine » Mac Culloch, *Principes d'Economie politique*, t. II, page 234.

— « Le fermier n'a pas, comme les individus qui résident dans les villes, des moyens de rapports faciles et de communications continuelles avec les autres individus qui se consacrent aux mêmes travaux. Il vit retiré ; ses liaisons avec les personnes sont restreintes et peu variées, et, à moins qu'il n'ait l'habitude de lire, il est peu probable qu'il puisse acquérir quelque autre science qu'une science traditionnelle, celle qui se transmet du père au fils et qui se borne, dans ses applications, au voisinage immédiat. » Rigby, *Préface de la traduction de l'ouvrage de Chateauvieux, sur l'Agriculture de l'Italie.*

Il devrait exister, à la sortie de l'école primaire, des cours pratiques d'agriculture, non seulement pour les enfants de fermiers, mais aussi pour les serviteurs ruraux, quel que soit leur âge. Qu'importe l'âge, qu'importe si l'élève a les cheveux blancs, on apprend à tout âge les leçons de l'expérience, mais non celles de la routine, qui sont les meilleures de toutes.

Les Commissions départementales et les agriculteurs convoqués en assemblées délibérantes par le gouvernement impérial lors de l'enquête agricole de 1866 étaient unanimes à réclamer pour les quatre départements bretons formant la 3e circonscription (1) : un enseignement primaire dans le sens agricole ; des leçons d'agriculture pratique ; un examen obligatoire sur les matières agricoles dans les écoles normales primaires pour l'obtention du brevet de capacité ; un cours d'économie rurale dans tous les lycées et collèges ; un enseignement agricole rural.

Depuis plus d'un demi-siècle nous vivons dans la paix. A la faveur de cette quiétude, des théories généreuses, humanitaires, pour employer un mot fort à la mode, se sont emparées de nombre de Français, de Bretons appartenant à toutes les classes de la société. On a décrié la vie de caserne, souvent avec raison. A côté de l'instruction militaire, on a introduit au régiment l'instruction morale, hygiénique en attendant l'instruction professionnelle.

C'est précisément cette instruction professionnelle que nous voudrions voir donner dans les casernes.

(1) Voir *Enquête agricole. 3e circonscription*, Paris, Imprimerie Impériale, 1868, Vœux des Commissions départementales et vœux individuels, départements du Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord et Ille-et-Vilaine.

Il y a encore, sur notre sol breton, beaucoup de landes, de terrains incultes que la pauvreté ou l'esprit routinier de leurs possesseurs empêche de mettre en valeur. Sur ces landes, sur ce sol rebelle, on devrait bâtir des casernes, et là, donner, en pleins champs, aux soldats, avec l'instruction militaire, l'instruction agricole.

L'enquête décennale agricole de 1892 (publiée en 1897) divise la superficie du territoire agricole breton de la façon suivante :

DÉPARTEMENTS	Superficie cultivée	Sup. non cultivée	Superficie totale du territoire agricole	Superficie du Territoire non cultivé	Superficie totale
	Hectares	Hectares	Hectares	Hectares	Hectares
Côtes-du-N.	561.534	89 027	650.561	38 001	688.562
Finistère. .	416.475	220.513	636 988	35.179	672.167
Ille-et-Vil. .	596.451	45 570	642.021	30.562	672 583
Loire-Infér.	597 218	39 510	636 738	50.728	687.456
Morbihan. .	410.519	244.455	654 974	24.807	679 781
TOTAUX.	2.582.197	639.065	3.221.272	79.277	3 400.549

La superficie cultivée comprend : terres labourables, vignes, prés naturels et herbages pâturés permanents, bois et forêts, cultures arborescentes en masse, vergers, jardins de plaisance, parcs.

La superficie non cultivée comprend : landes, pâtis, bruyères ; terrains rocheux et de montagnes, incultes ; terrains marécageux, tourbières.

Si nous nous reportons de quarante ans en arrière, nous trouvons que la superficie du Finistère se répartissait comme suit en 1852 (1) :

Superficie agricole cultivée.

378.434 hectares. . .	terres labourables.	288 245	hectares
	prairies	46.896	»
	bois et forêts. .	43.293	»

(1) *Livre terrier*, cité par les *Usages ruraux*, de Limon.

Superficie agricole non cultivée.

261.193 hectares. . .	landes.	258.978 hectares
	canaux, étangs, marais.	3 015 »

Superficie du territoire non cultivée.

32.779 hectares. . .	terrains construits. . . .	4 415 hectares
	routes, chemins. .	28.364 »

L'Enquête agricole impériale de 1866 nous donne pour les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine :

CÔTES DU-NORD.

Superficie totale : 687.600 hectares.

Terres arables.	455.000	hectares
Prés.	57.200	»
Landes.	99.550	»
Bois et taillis.	35.400	»
Cours, jardins, édifices.	10.250	»
Chemins, rivières et propriétés non imposables.	30.200	»

ILLE-ET-VILAINE

Superficie totale]: *672.736 hectares.*

Prés.	72.900	hectares
Terres labourables.	396.204	»
Bois et forêts.	32.589	»
Etangs, mares, canaux, rivières, ruisseaux.	5.029	»
Landes, pâtis.	111.079	»
Chemins, places, rues.	19.890	»
Bâtiments.	4 819	»
Cultures diverses, jardins, vergers. . .	20.226	»

Ou, en superficies cultivée et non cultivée :

Départements	Superficie cultivée	Superficie non cultivée
Côtes-du-Nord . .	547.600 hectares	140.000 hectares
Ille-et-Vilaine. . .	521.919 »	140.817 »

Si nous comparons les deux enquêtes, nous remarquons que la superficie non cultivée du Finistère, qui était de 261.193 hectares en 1852, est tombée à 220.513 hectares en 1892, soit un peu plus de 40000 hectares défrichés en quarante ans !

Dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine le défrichement des landes s'est opéré plus rapidement et la superficie non cultivée a baissé de près de moitié dans le premier département, de plus des $\frac{2}{3}$ dans l'autre en vingt-six ans.

Toutefois il reste à l'heure présente 465.000 hectares de terres non cultivées dans le Morbihan et le Finistère, pour le défrichement desquelles il faudrait plus de quatre cents ans, si l'on se base sur la marche de ce défrichement dans le Finistère de 1852 à 1892.

La création de garnisons agricoles, en même temps qu'elle serait d'un excellent résultat au point de vue de l'amélioration des cultures, aurait aussi l'avantage d'*enraciner* le paysan, de transformer les méthodes trop routinières dans beaucoup de régions.

Les commissions d'enquête de 1866 se plaignaient de l'influence désastreuse des sept années de service militaire passées loin des champs. Ces plaintes nous les retrouvons aussi justifiées dans la bouche de tous ceux qu'intéresse la vie des campagnes à l'heure présente.

Que fait l'État pendant les deux ou trois années de service pour ce cultivateur soldat. Moins que rien.

Vous enlevez, vous gouvernement, aux soldats, fils de la terre, le goût du travail des champs, vous leur inculquez des idées de mépris pour cette terre, idées de mépris que les conférences apologétiques de vos professeurs d'agriculture, de vos officiers, ne sauraient détruire. Dites à un soldat, au petit paysan venu d'un des coins les plus ignorés de Bretagne, que la campagne est plus belle que la ville, que la vie des champs vaut mieux que celle des cités, que la profession de laboureur est la plus noble qui soit. Le petit paysan, transformé en soldat, vous écoutera attentivement, mais aussi réfléchira. Il se dira que travailler toute sa vie aux champs, sans aucune consolation, puisque suivant vous toutes les religions qui consolent sont des leurres, avoir les mains calleuses, le dos voûté, être vieux à quarante ans, finir sa vie dans une misérable chaumière, ou bien, cultivateur ruiné par les mauvaises récoltes, les années dures, aller mourir à l'hôpital voisin, il se dira, le petit campagnard, que tout cela ne vaut pas les dix heures de travail à la ville, la paie tous les quinze jours, les « noces » les soirs de paie chez les marchands d'alcool, les bals des faubourgs et les fêtes et l'assistance en cas de maladie. Il se dira que cela ne vaut pas une casquette galonnée de facteur, de cantonnier ou d'employé de chemin de fer, la retraite à cinquante-cinq ou soixante ans : la vie des champs ne vaut pas la vie du fonctionnaire.

Voilà ce que dira le petit soldat que vous avez arraché à sa campagne qu'il aimait tant et que ses compagnons de chambrée lui ont appris à maudire. Et le petit soldat n'aura pas tout-à-fait tort.

Mais laissez le cultivateur aux champs, bâtissez-lui une belle caserne au milieu. Que parfois, il quitte le fusil pour la charrue, le terrain d'exercice pour la

prairie. Apprenez-lui à cultiver, à soigner, à élever, en un mot faites des fermes casernes.

Au bout de deux ans, notre soldat retournera chez lui, apportant avec son certificat de bonne conduite un trésor inestimable, apportant à ses parents la science agricole pratique. Le paysan bénira le régiment alors que maintenant il le hait ou du moins le redoute.

Si nous avons parlé de l'école, de l'instruction agricole, des cours pratiques pour les adultes, de garnisons rurales, c'est pour montrer que là se trouve un moyen d'instruire de ce qu'il doit savoir l'enfant des campagnes, le moyen de lui faire aimer une terre qu'il aura appris à mieux connaître. D'où il résultera accroissement de richesses pour le cultivateur devenu plus instruit, augmentation de salaires pour le serviteur rural plus apte à remplir ses difficiles fonctions.

Ce n'est qu'une utopie, diront d'aucuns, ceux-là surtout qui n'aiment pas à voir troubler leur conception routinière de la vie des champs. Utopie ! pas tant que cela. Nous nous y attendons toutefois, car c'est ainsi qu'ont été traitées toutes les tentatives faites pour améliorer la situation des ouvriers des villes desquels seuls on paraît jusqu'ici se préoccuper.

III. — *SERVITEURS RURAUX ET CONDITION MORALE*

Nous avons montré dans le chapitre précédent, en analysant l'état moral des serviteurs ruraux de Bretagne, vers quels bas-fonds glissaient nos domestiques de fermes.

On parle de la débauche des villes ! Qu'est-ce à côté de celle des campagnes.

A la caserne, les plus grossiers dans les chambrées sont les paysans et, parmi les Bretons, lesquels ? Les paysans du pays gallo. Cette immoralité se cache sous un semblant de religion.

Le domestique de ferme pratique. Envoyez-le en Normandie, en Beauce, avec des maîtres indifférents, il ne pratiquera plus. C'est chez lui une routine, comme tout le reste une affaire d'habitude (1). Des renseignements qu'on a bien voulu nous communiquer et de notre enquête personnelle, il résulte que cet état d'âme est plus particulier aux campagnes qui avoisinent les villes et aux campagnes pauvres.

La proximité des cités, les moyens faciles et peu coûteux de communications attirent chaque dimanche le domestique à la ville. La pénétration rapide de toute la littérature grivoise et ordurière à bon marché dans les campagnes a éveillé chez le primitif des champs, livré depuis la sortie du catéchisme et de l'école (2) à ses seuls instincts, tout un monde de désirs que les visites répétées à la ville voisine lui permettent de satisfaire.

(1) Les cultivateurs sont obligés d'envoyer leurs domestiques à la messe le dimanche. Ces derniers s'y rendent parce qu'ils sont commandés et s'y tiennent d'une façon scandaleuse parfois. (Ceci s'applique aux compagnes des environs de Rennes.)

(2) Quel profit voulez-vous que l'enfant des campagnes puisse retirer d'une instruction religieuse terminée à onze ans, à l'âge justement où son esprit commence à discerner, à comprendre ? Moins précoce que l'enfant des villes, d'intelligence plus lente, le campagnard oublie très vite ce qui n'a pas eu le temps de se graver dans son esprit, ce qui s'y grave d'autant moins que cet enfant n'a pas compris ce qu'il apprenait, ce qu'on lui faisait réciter *par cœur*.

Le jeune homme de 18 ans a soif d'idéal. Que donne la vie de la ferme à ce domestique pour satisfaire cet idéal où l'idée religieuse qu'il n'a pas comprise n'a aucune part? rien Et alors, le campagnard va naturellement du côté où il croit le trouver.

L'ouvrier de l'usine, de l'atelier, le fils de commerçant coudoient chaque jour la débauche et la connaissent trop bien pour s'y aventurer ou du moins, la surveillance dont ils sont l'objet leur interdit de s'y livrer ouvertement. Et comme d'autre part, les campagnes ne leur offrent aucune compensation, ils demeurent honnêtes, presque tous.

Mais les campagnards, natures frustes, âmes naïves, ont voulu prouver, au régiment, qu'ils étaient capables tout comme nos faubouriens de faire étalage de sentiments orduriers. Et malheureusement, ils l'ont prouvé, même après la caserne.

Leurs ravages ne s'étendraient qu'à la ville qu'il n'y aurait que demi-mal. Mais, hélas ! c'est autour d'eux, dans les fermes qu'ils fréquentent, que ce besoin de dépravation les pousse. La suprême satisfaction d'un pauvre domestique de ferme est de séduire la fille d'un riche cultivateur !

Les foires, les assemblées ne sont dans certaines parties de la Bretagne : Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Côtes-du-Nord, que des occasions propres à l'exercice de cette immoralité.

Quand le domestique ne passe pas son dimanche à la ville voisine, il le passe à l'auberge. Nous ne voudrions pas aller jusqu'à prétendre que la fréquentation passagère de l'auberge soit un mal, mais de là à ce qui se produit aujourd'hui, il y a loin. C'est, le plus souvent, le lundi matin que nos serviteurs ruraux rentrent à la ferme.

Si le domestique se débauche, si la fille de ferme dans certaines régions surtout que nous ne voulons pas nommer ici, fait de si triste façon parler d'elle, à qui la faute ? Si l'auberge reçoit la presque totalité

des salaires, si le serviteur à gages en est arrivé à ce degré d'immoralité, à qui la faute ?

A vous, messieurs les propriétaires agriculteurs, cultivateurs, à vous tous prêtres, instituteurs, chargés d'âmes de part votre mission ou votre rang dans la société (1).

Vous avez pratiqué trop longtemps l'égoïsme, vous vous êtes trop souvent fiés, vous prêtres, à une surface de religion chez les serviteurs ruraux qui n'était que de l'hypocrisie. Vous vous êtes dits, vous, cultivateurs fermiers ou propriétaires qu'il ne vous appartenait pas de prendre soin des déshérités des campagnes. Déshérités? Oui, parce qu'ils n'ont pas eu, comme vous, le loisir ou la fortune de recevoir une éducation soignée, religieuse ou simplement honnête. Ils sont instruits, mais l'instruction n'est rien sans l'éducation.

C'est à vous, par conséquent, qu'il incombe d'enrayer le mal en créant à la campagne des sociétés ayant pour but de retenir le serviteur rural, de lui faire aimer davantage cette terre qu'il féconde de ses sueurs. Contre la débauche, contre l'auberge, contre le matérialisme que nous ne combattons qu'en tant qu'agent d'immoralité, créez des œuvres sociales, même neutres, mais sincèrement bretonnes. Faites appel à toutes les bonnes volontés, fermez la porte aux politiciens, il y va de l'avenir de la Bretagne.

Nous sommes arrivés à toucher du doigt ces multiples sociétés qui, sous les noms les plus divers :

(1) Les Commissions départementales du Finistère, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine émettaient en 1866 *(Enquête agricole, 3e circonscript.* déjà citée) les vœux suivants :

Régler plus sévèrement le nombre des cabarets ;

Diminuer le nombre des foires...

œuvres scolaires, patronages, mutualités, syndicats, sociétés de secours mutuels, caisses rurales, jardins ouvriers et habitations ouvrières, se constituent chaque jour dans un lieu ou dans un autre.

Ce sont principalement les villes qui ont vu éclore ces œuvres. A cela plusieurs raisons. D'abord les personnes qui se préoccupent activement de l'amélioration du sort des travailleurs habitent presque toutes les villes et, dans les agglomérations, il leur est plus facile d'agir efficacement qu'au sein d'une population disséminée qui n'a que de rares occasions de s'assembler. Le peuple des villes que la lecture des journaux a familiarisé davantage avec les œuvres sociales est aussi plus apte à en saisir les avantages. Telles sont les deux principales raisons qui ont fait surgir dans toute la Bretagne ces multiples sociétés plus ou moins teintées de politique : socialisme chrétien, socialisme révolutionnaire.

Nous prendrons le domestique de ferme à la sortie de la caserne, le journalier au lendemain de son mariage et nous examinerons quelques-unes des améliorations possibles de leur condition.

IV. — *SYNDICATS AGRICOLES OUVRIERS*

En ville, il y a le bourgeois et le fonctionnaire appelé par les syndicalistes du nom de « petit-bourgeois », le fabricant et le commerçant, le patron et l'ouvrier. De graves intérêts et d'antiques préjugés divisent ces catégories d'habitants d'une même cité.

Les classes n'existent pas aux champs. Comme le dit justement Monsieur H. Sée. « Il n'y a point de classes nettement tranchées, mais bien plutôt des groupes dé-

finis par le genre d'occupation principal auquel se livrent leurs membres » (1).

« Si, parmi les paysans, ajoute-t-il, il existe non point, sans doute, des classes fortement tranchées, mais tout au moins, des catégories, des groupes assez nettement marqués, c'est qu'entre eux, le sol n'est pas réparti d'une façon uniforme » (2).

A part le noble et le propriétaire absentéiste, infime minorité, tout le reste ne forme qu'une seule classe, la classe agricole.

Cultivateurs, fermiers, métayers, journaliers et domestiques vivent sur un parfait pied d'égalité, d'intimité même (3). Très rares, par exemple, sont les maîtres qui ne mangent pas à la même table que leurs serviteurs.

(1) H. Sée, *Les Caisses rurales en Bretagne* (*Annales de Bretagne*, tome XXII, page 192).

(2) *Id.* page 201.

(3) Il y a parfois des exceptions. Ce qui suit, concernant le Maine (pays de Charnie) nous fut conté par une vieille femme d'Evron (Mayenne).

Un cultivateur, ingrat, dur et avare, prétendait rationner ses domestiques. Pour les empêcher de manger une quantité de pain plus grande que celle assignée par lui, il avait l'habitude, pendant les repas, de placer son coude sur le pain. L'un de ses serviteurs, plus hardi que ses camarades, fit un jour ce qui suit :

Ce domestique, travaillant dans un champ avec ses confrères, trouva au milieu des blés une jolie pierre bien plate, la prit et s'en retourna à la ferme, l'heure venue ; au puits, il la lava à grande eau, l'essuya, puis la déposa au seuil de la porte et se mit à table comme tout le monde. Lorsque tous eurent coupé leur tranche de pain et que le patron comme d'ordinaire eut placé celui-ci sous son coude, le domestique se leva, alla chercher sa pierre, puis s'adressant au cultivateur lui dit : « Patron, placez donc votre coude sur cette pierre afin que nous puissons couper du pain. »

La leçon fut comprise, ajoute la mère Vétillard, et jamais plus le fermier n'empêcha ses serviteurs de manger du pain à leur contentement.

Cette concorde existait jadis à la ville, avant la transformation de l'outillage, avant les machines perfectionnées, avant l'usine (1).

L'usine a détruit chez le patron la connaissance de tous ses ouvriers, les rapports amicaux entre gens qui souvent avaient été ouvriers ensemble. Le petit patron disparaîtra tôt ou tard absorbé par le prolétariat et il ne restera plus que deux camps en présence : d'un côté le manufacturier, de l'autre l'ouvrier.

Le manufacturier n'est plus qu'un bailleur de fonds, un être parfois anonyme que l'ouvrier ne connaît pas, n'aborde jamais, dont il regarde avec envie la somptueuse demeure. Entre l'ouvrier et l'usinier, il y a le directeur, les contre-maîtres, véritables patrons, qui en leurs mains détiennent le sort de l'ouvrier.

L'ouvrier d'usine n'est plus, comme autrefois, un homme sachant manier l'outil, ayant passé une partie de sa jeunesse à s'initier à la fabrication d'un objet. La division du travail a fait de l'ouvrier un manœuvre : la machine-outil a tué l'homme-outil (2).

(1) Les récentes lois de protection et de règlementation du travail achèveront d'écraser les petits patrons des villes et des bourgs dont la situation était devenue pourtant bien précaire par suite de la concurrence du machinisme. Elles feront faire un grand pas à leur disparition complète.

Dans l'élaboration de ces lois, le législateur a eu le grand tort, tout en voulant viser plus spécialement l'usinier, d'englober tous ceux qui à un titre quelconque détiennent une parcelle d'autorité patronale. L'artisan de Bretagne aussi pauvre que son unique ouvrier était, autant que lui, digne d'attirer l'attention des pouvoirs publics. Le socialisme seul avait intérêt à précipiter son écrasement, parce que le petit patron, comme la petite propriété, constitue un obstacle à la diffusion de ses doctrines.

(2) Le perfectionnement de l'outillage est l'*une des causes* de l'exode des ouvriers des champs. Jadis, le cultivateur hésitait avant de déserter la campagne pour la ville, parce que la connaissance d'une

L'ouvrier d'usine sera toujours ouvrier d'usine. Aucune chance de devenir patron ne lui reste. Il n'a donc pas, comme jadis, la préoccupation constante d'économiser dans le but de s'établir à son compte : l'imprévoyance a succédé à l'économie. L'ouvrier ne sera jamais qu'un ouvrier, il n'a donc plus, comme jadis, le souci de se concilier l'amitié de patrons dont il espérait devenir collègue un jour : d'où l'envie que l'ouvrier éprouve pour l'usinier.

Sa situation à l'atelier ne valait pas celle de la fabrique ; mais il se taisait, sachant que plus tard lui, devenu patron, agirait avec l'ouvrier comme on avait agi avec lui. Maintenant, à quoi bon se gêner. Améliorer sa situation est son unique souci. Les politiciens des villes l'ont enrôlé sous leurs bannières et lui ont dit en montrant la maison de l'usinier : là est l'ennemi... La haine du patron est devenue sa seule passion.

En sera-t-il de même de l'ouvrier agricole ? Nous ne le croyons pas.

L'ouvrier agricole, comme nous le disions plus haut, est de la même classe que le cultivateur. Ce n'est pas en Bretagne que nous trouvons les exploitations de la Beauce, du Centre et des environs de Paris. Là-bas, la division existe profonde : d'une part grands propriétaires, de l'autre ouvriers, gens qui ne se connaissent pas, vivent d'une vie bien différente, hommes de races étrangères, puisque, par suite de la dépopulation, le cultivateur est obligé de demander l'aide d'ouvriers belges et bretons. Les relations entre les deux parties sont donc forcément exemptes de cette fraternité que

profession était nécessaire pour trouver un emploi. A l'heure actuelle, une journée d'apprentissage suffit pour conduire une machine.

l'on rencontre entre personnes du même pays, de même origine.

En Bretagne, rien de semblable. Il n'est pas rare de voir une fille de fermier épouser un simple domestique, une servante épouser un cultivateur.

Que sont, en général, les domestiques ? Des enfants de journaliers et de fermiers. Le serviteur à gages deviendra presque toujours fermier.

Elles s'appliquent exactement à la Bretagne ces lignes de Zolla : « Parmi les domestiques ou les salariés eux-mêmes, combien en compte-t-on qui ne soient pas des fermiers ou des métayers de demain ? Combien en compte-t-on aussi qui ne soient pas les « héritiers » de ces petits propriétaires dont nous avons signalé le nombre (1) ?

Il n'y a pas lieu d'organiser, comme le demandait un journal syndicaliste de Bretagne (2), des syndicats ouvriers agricoles sur le modèle des syndicats des villes.

M. Jestin voudrait voir se syndicaliser les ouvriers des champs, non pas parce que ces groupements pourraient être l'instrument d'une transformation de leur condition, mais tout simplement parce qu'ils auraient pour résultat d'enrayer le mouvement d'émigration, d'empêcher la concurrence faite par les anciens serviteurs ruraux aux ouvriers urbains.

« La concurrence terrible entre salariés, dit-il, provient en grande partie de cette émigration, ainsi que le surpeuplement qui amène la cherté des denrées et des loyers, de même que l'accroissement des misères qui entraînent l'augmentation des charges publiques notamment de l'assistance publique, charges qui re-

(1) Zolla, *Etude d'économie rurale*, p. 397, Masson, éd. Paris.
(2) *Tribune ouvrière*, 27 février 1904.

posent pour la plus lourde part sur la classe ouvrière ».

Et, dans cet article, l'auteur après avoir dit que les ouvriers agricoles forment la plus grande part des émigrants, ajoute que les causes de cette émigration, après toutefois l'attrait qu'offrent les villes, sont la certitude de ne pouvoir devenir propriétaires, l'absence de toute organisation sociale, et il ajoute :

« Ce mouvement des ouvriers agricoles vers les villes ne fera que continuer si l'on ne prend en mains la défense et l'intérêt de ces travailleurs. Le remède est dans le syndicat. Les syndicats ouvriers agricoles, bien compris, seront des écoles de moralité où l'on formera des citoyens à la vie publique en même temps qu'on retiendra les campagnards à la vie des champs en la leur rendant meilleure et plus rémunératrice. »

Ce langage n'est pas nouveau. Nous pouvons même ajouter que ce fut de tout temps celui tenu par les corporations des villes jalouses de leurs prérogatives. Un peu plus et nos farouches prolétaires des cités interdiraient aux ouvriers des champs l'accès des usines. Nous avons entendu dans les villes manufacturières de Bretagne les ouvriers parler avec colère de leurs frères des campagnes, cause de l'abaissement des salaires. Si on les laissait faire, si nous n'étions à une époque où la liberté du travail semble avoir droit au respect de tous, nous les verrions agir comme agissaient au XVIIIe siècle les membres des corporations envers les ouvriers indépendants assez osés pour porter atteinte à leur monopole.

Pour couvrir d'un masque de sollicitude cette rivalité conséquence inévitable du droit à la vie, au mieux être pris où il se trouve, on met en avant l'amélioration du sort des serviteurs ruraux. Et, suivant cette

mauvaise habitude de toujours vouloir généraliser, des théoriciens, qui ont étudié la vie particulière des ouvriers des campagnes bretonnes dans leur cabinet de travail ou les salles de rédactions, assimilent les domestiques et les journaliers des petites fermes de Bretagne aux ouvriers agricoles des grandes exploitations, véritables industries. On cite le Midi (1) où les conditions

(1) Consulter une très intéressante étude de M. Léon Polier, *Les Grèves agraires du Languedoc*, parue dans la *Renaissance latine*, juillet 1904.

Ces grèves s'étendirent aux départements suivants : Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, où nous trouvons les salaires ci-dessous (Enquête décennale de 1892. Variations très faibles de 1892 à 1900; les chiffres de la statistique de 1892 peuvent encore servir aujourd'hui).

Pyrénées-Orientales. (Pour 1891.)

Enquête agricole décennale de 1892 :

	Eté	Hiver
Ouvriers nourris.	1.46	1.25
» non nourris.	2.61	2.25
» maraîchers.	2.77	2.75

Les ouvriers agricoles se nourissent tous.

Le prix de la journée des ouvriers agricoles et viticoles était en 1900, été comme hiver, de 2f50 à 2f75 (non nourris), la durée du travail étant de 8 heures (été) et de 5 1/2 à 6 heures (hiver).

Les ouvriers espagnols employés aux travaux de la vendange, se font payer de 4 à 6 fr. par jour.

A la fin de 1901, les salaires sont en baisse par suite de la crise vinicole...

Aude. (Pour 1891).

Chiffres de l'enquête de 1892.

	Eté	Hiver
Ouvriers nourris.	1.69	1.30
» non nourris.	2.51	1.96
» maraîchers.	2.60	2.12
Taux moyens en 1900.		
» nourris.	1.70	1.40
» non nourris.	2.50	2.00

Ces prix s'élèvent considérablement pendant les grands travaux

de vie ne sont pas les mêmes et on veut se servir des mêmes moyens en Bretagne.

(A suivre). JEAN CHOLEAU.

au printemps et en été on donne, de plus, une ration de 2 litres de vin.

Hérault. (Pour 1891).

Chiffres de l'Enquête de 1892 :

	Eté	Hiver
Ouvriers nourris.	1.86	1.31
» non nourris.	3.07	2.41
» maraîchers.	3.20	2.83

La plupart des ouvriers se nourrissent et leur salaire en 1900, pour une journée de 7 heures de travail, était de 3f00 (été) et 2f50 (hiver). La crise vinicole de 1901 a fait ou baisser le salaire de 0f25 à 0f50 par jour, ou augmenter la journée de travail d'une heure. (*Annales du Musée social*, avril 1902.)

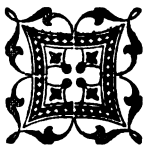

GRANDS GESTES D'ARMOR

PÈLERINAGES ET SOUVENIRS

PLOURIVO (938)

De Paimpol à Tréguier, sur la route sèche et sonore, mon régiment chemine. Il fait beau. Le vent du large, chargé de sel, nous rafraîchit le visage; les hommes marchent gaîment; ils chantent. Tout le long de la colonne les refrains s'allument, s'entrecroisent, s'éteignent, reprennent, très divers de ton, assez différents d'inspiration, trop souvent bêtes et orduriers, toujours vifs et alertes. Mon capitaine est à pied près de moi, et nous écoutons tous deux la chanson de notre compagnie. Les paroles en sont insignifiantes : un beau jeune homme aborde une bergère avec un « Combien gagnez-vous par an ? » très prosaïque. Et l'idylle se noue, sans plus de préliminaires, pour se dérouler sentimentale, grivoise, sans grand agrément, mais un

Ra-ta-plan belle Rose,

la rythme, un refrain ramenant les esprits, plus d'un siècle et demi en arrière, au temps des Fanfan-la-Tulipe et des petits lampions minuscules, fichés crânement sur l'oreille droite, au-dessus d'un catogan soigneusement passé au blanc.

Ils en savent une autre composée jadis par quelque

rimeur de bivouac. Les ambitions sardes du XVIIe siècle y sont raillées avec une verve comique. Un

Ra-ta plan par derrière
Ra-ta-plan par devant

la scande elle aussi. Nous l'aimons pour son parfum vieillot et la voudrions entendre. Sur notre instigation discrète le sergent guide-de-tête l'entonne. Ils lui préfèrent malheureusement quelques couplets stupides et grossiers. Mon capitaine s'en impatiente.

« Allons ! les voilà dans l'épais et jusqu'au cou. Nous en avons pour une heure... A moins que l'ordre ne vienne bientôt de se taire et de rompre le pas. Nous approchons du pont suspendu de Lézardrieux. Il serait fâcheux que la catastrophe d'Angers pût se renouveler ici à notre dam. »

— Le pont est long ?

— Très long, 150 mètres peut-être, et tendu comme un fil au-dessus d'un gouffre, où nous serions tous engloutis en un instant.

Peu après, en effet, les compagnies se succédaient silencieuses sur le tablier élastique, puis s'arrêtaient de l'autre côté, pour écouter l'ordre de cantonnement. La lecture finie, nous vînmes jeter un coup d'œil sur le fleuve large comme un bras de mer.

— Voyez, dit mon capitaine, cette embouchure du Trieux, avec ses rives très escarpées, sa vaste nappe violette ourlée de roux, ses écueils tapissés d'algues, son courant de foudre : c'est un véritable fyord. On comprend que les Normands l'aient adopté autrefois et s'y soient installés solidement.

— Les Normands eurent ici un établissement... les Normands de Rollon ?

— Oui, les Normands de Rollon. Ils avaient une forteresse là-bas, sur ces croupes vêtues de landes et de pins, non loin de la petite chapelle de Lan-Cerf que vous pouvez voir sur votre carte. Une importante bataille s'y livra même quand le duc Alain Barbe Torte prit en main la délivrance de son pays. Connaissez-vous ce bel épisode de l'histoire bretonne ?

— Non, mais je m'applaudirais de voir mon ignorance se dissiper.

— Eh bien! demain je vous mettrai au courant sur les lieux mêmes ; ce sera plus intéressant. Selon toute vraisemblance la manœuvre se déroulera sur les landes de Plourivo, théâtre même de la bataille dont il s'agit. C'est le seul terrain des environs qui se prête à un déploiement de forces.

— Mais est-elle bien authentique cette identification ?

— Très authentique. La chronique de Nantes, source unique où l'on doive puiser pour se documenter sur cette époque, et notre plus vieux titre d'histoire bretonne, se borne aux faits essentiels. Elle donne simplement le lieu approximatif où se déroula la bataille : Saint-Brieuc ; mais les savants travaux de M. de la Borderie ont dissipé toute obscurité ? Quatre témoins robustes, encore debout, contribuèrent à le mettre sur la voie ; quatre croix fort belles, paraît-il, millénaires et vénérables. Deux sont fichées dans l'enclos de la chapelle de Lan-Cerf, une autre un peu plus haut, la quatrième sur le plateau lui-même, non loin des vestiges de Castel-Auffret, nom donné à la forteresse normande par les habitants du pays.

Ceux-ci d'ailleurs, oublieux des hauts faits ancestraux, y voient le souvenir d'une victoire remportée sur les Anglais. Quelle erreur ! Tenez, voici sur la

carte l'emplacement probable de ces quatre croix.....

— Il serait intéressant de passer à leur portée ; aurons-nous cette chance ?

— Oui si rien ne s'y oppose. La chance est une indolente il la faut solliciter pour qu'elle vous favorise. J'ai parlé au capitaine adjoint au colonel ; il m'a promis de me détacher de ce côté si la chose est en son pouvoir.

— Tant mieux, vous y trouverez sans doute l'occasion d'une fructueuse séance de dressage moral.

— Oui, d'une petite leçon de catéchisme, comme ils disent.

*
* *

Nos soldats nomment ainsi ces sortes de démonstrations, auxquelles leur capitaine se complaît. Persuadé de la puissance infinie des forces morales, estimant que le matériel tire son prix de la valeur du personnel qui le sert, notre chef veut que l'on apporte autant de soins à la formation de celui-ci qu'à l'établissement de celui-là. Doter le soldat d'un fusil portant jusqu'à 2000 mètres et d'un canon, véritable instrument de précision rasant le sol à la façon d'une faux, est bien, mais développer chez le soldat l'esprit de sacrifice et le dédain de la mort est mieux.

Dans notre civilisation actuelle on ne voit pas bien ce qui peut nous enseigner ce mépris. Est-ce l'humanitarisme envahissant, le bien-être croissant qui nous enveloppe, cette longue paix vide d'exemples ? Le service long, les campagnes, l'imitation des vétérans façonnaient autrefois ; l'inexpérience des anciens égale aujourd'hui celle des recrues ; on ne fréquente plus les champs de bataille. Comment donc tremper l'outil que d'autres soins rendront léger et bien en main ? Comment

former la mentalité du soldat? Comment obvier aux causes d'abaissement qui nous envahissent?

Par une éducation intensive, répondent les bons officiers de ce temps, et en ce qui concerne le Breton, par l'étude faite en commun, affirme mon capitaine, des grandes actions de leurs pères! « Ces braves gens, dit-il, ont un fonds inculte, je suis le premier à le reconnaître, quelle que soit l'affection que je leur ai vouée. On leur reproche de la grossièreté dans leurs amusements ; je n'en dédis point : leurs chants de marche le proclament trop souvent à pleine gorge, et qui les contemple sortant du cabaret, en éprouve maintes fois beaucoup de dégoût. Mais quelles qualités de premier ordre ne possèdent-ils point : la fidélité au devoir, la docilité, la bravoure et cette autre très précieuse : l'amour des ancêtres.

Ils vivent avec leur souvenir, vénèrent leur mémoire et plus que d'autres se laissent influencer par leurs exemples. Or l'amour que l'on porte aux ancêtres, le culte passionné de la terre natale et la volonté de vivre libre sont comme les fondements des vertus militaires. C'est donc ce sentiment que l'on doit s'attacher à faire vibrer chez le Breton dont on veut faire un soldat. En lui montrant le dévouement de ses pères à l'œuvre commune et le sacrifice qu'ils surent faire de leur temps, de leur vie, on combattra l'égoïsme envahissant et le sentimentalisme. Que l'on enseigne à cet ignorant, à ce timide ce dont il est capable, que l'on transforme son patriotisme local, si profondément enraciné, en patriotisme général ; qu'on lui montre la Bretagne combattant pour la France depuis qu'elle existe, il prendra confiance en lui-même ; on doublera sa force ; on fera de lui ce que furent tant et

tant de ses ancêtres, un bon ouvrier de la grandeur française. »

*
* *

Quatre heures du matin : il est temps de se lever. Quelques bruits vagues commencent à se faire entendre : de la paille que l'on froisse, des bâillements à demi-étouffés, des jurons. Sur la longue place de Lézardrieux, des feux clignotent déjà dans la nuit noire. Le départ du gros du régiment ne se fera cependant qu'à six heures. Mais le Breton n'aime point à se presser. Qu'il lui faut donc plus d'un tour de main pour préparer son sac, casser une croûte, brosser son uniforme et surtout, indispensable soin, savourer une pipe! Près de certains brasiers tremblottants les fumeurs sont déjà nombreux bourrant d'un coup de pouce les fourneaux minuscules puis contemplant, sans mot dire, la braise ardente. Voici cinq dragons, pied à terre, la bride au bras, des cyclistes, la courte carabine en bandoulière ; ce sont des Parisiens, espèce bruyante aimant à montrer qu'elle vit, et propre à faire ressortir, par contraste, la taciturnité celtique.

C'est notre compagnie qui se prépare. Le capitaine adjoint au colonel a tenu sa promesse. Il a fait en sorte que nous soyions chargés d'une mission spéciale, celle de soutenir le faible détachement monté mis à la disposition de notre parti et que double un essaim de vélocipédistes. Lancés au petit jour, ces éclaireurs iront à la découverte d'un adversaire qui nous envie, paraît-il, la possession du pont suspendu.

Quatre heures trente, nous partons. Du long tablier qui se balance sous nos pas, le Trieux apparaît comme un miroir d'acier ; en avant et sur la droite sa nappe

s'élargit et s'étale tout luisante, malgré l'obscurité, d'une sorte de lumière dissoute : on dirait une grande cuve de laboratoire remplie de mercure oxydé. Nous longeons bientôt cette crique tout le long de la grève. Au bout d'une heure nous faisons halte, nos éclaireurs prennent leur essor et, les dispositions de sûreté arrêtées, nous faisons le café.

Sans retard les moulins broient les fèves avec un bruit sourd ; le bois de sapin qui nous abrite fournit un combustible abondant et sec ; l'ébullition commence, le cafetier jette la poudre dans la gamelle, brasse le mélange, ajoute le sucre, y plonge un tison ardent pour précipiter le marc et pousse enfin le cri accoutumé : « Au jus, les hommes ! »

— Le jus ! quel horrible terme ! observa mon capitaine. »

— Significatif cependant et bien justifié lorsque le breuvage aura été dûment clarifié dans le filtre coutumier. »

A ce moment un aide approchait tenant une sorte de poche en laine grise terminée par une houpette. Simple calotte de coton destinée, dans l'esprit de celui qui en dota nos troupes, à préserver du froid le cerveau du militaire ; il a été détourné par nos Bretons de sa fonction et, filtre d'un nouveau genre, fait intime voisinage dans le sac avec des objets d'un ordre véritablement inférieur.

— Evidemment, soupira notre capitaine, que picotait un sourire railleur du sous-lieutenant, nouvel arrivé qui ne connaît pas encore nos Bretons et ne les aime guère... Evidemment, ils manquent de délicatesse, certains raffinements leur seront, longtemps encore, étrangers... Mais comme ils rachètent tout cela...

Voyez, ils nous apportent le premier quart. Quelle bonne expression exemple de servilité mais pleine de déférence... Les braves gens ! Pour leur faire plaisir, j'absorberais une décoction de grande gentiane !... D'ailleurs cette calotte a été purifiée par un long usage. Elle a cette teinte brune, inimitable, particulière aux pilons précieux que les pays turcs consacrent à l'écrasement du grain de café dans les mortiers de bois... A votre santé, mes amis !... »

Au revers d'un talus, sur une pierre ou sur un sac, chacun prend place et s'attable. Par gros croûtons qui se ramollissent et s'imbibent les hommes trempent leur pain dans le café brûlant et s'emplissent la bouche. Très frugal, sans gourmandise, facile à nourrir le Breton sacrifie sur ce point à l'humaine sensualité, chacune de ses papilles dégustatrices doit entrer en contact avec quelques particules sapides. Notre médecin-major affectionne une certaine image. Un bon chef, d'après lui, s'ingénie à augmenter le potentiel physique de ses hommes en le munissant d'une charge d'hydrates de carbone et d'albuminoïdes calculée sur le pouvoir assimilateur maximum de l'estomac humain. Mon capitaine, son disciple, se plaît à contempler ses hommes en train de répondre à de tels soins. Un instant il jouit du spectacle. Puis il s'éloigne, escalade un talus, confronte cartes et terrains, se renseigne dans une maison voisine. C'est du potentiel moral évidemment qu'il va s'occuper désormais. La clarté naissante du jour me permet de déterminer exactement en quel lieu la « séance du catéchisme » aura lieu : c'est à l'embranchement de la route de Plounez à Plourivô et du vieux chemin de Pontrieux à Paimpol.

*
* *

Au point précis coté 87 sur la carte d'état-major voici les vestiges de Castel-Auffret, la forteresse des Normands. C'est une enceinte formée d'un rejet de terre de plusieurs mètres d'épaisseur, que précède un fossé encombré d'un fouillis de branches entrelacées et d'herbes folles. Tout cela ne paraît romain ni dans la situation ni dans le plan. On s'imagine bien au contraire un nid de pirates ainsi placé. Du mirador les guetteurs pouvaient surveiller la haute mer qui se déploie, semée d'îles et d'îlots, là-bas, dans le nord, du côté de Paimpol dont on aperçoit, sur un coteau verdoyant, le beau château de Kersa et des maisons blanches. L'enceinte palissadée défendait les abords du port d'échouage où les Wikings abritaient leurs barques effilées: c'était sans doute la large baie que nous côtoyions ce matin. La forteresse était d'ailleurs très solidement établie d'après un habitant, on a même extrait de Castel-Auffret de fort belles pierres tout récemment vendues. Sont-ce les vestiges de l'établissement qui périt autrefois sous les coups d'Alain Barbe-Torte?

Je parcourais curieusement ces retranchements, quand un appel de mon capitaine m'attira quelque trois cents mètres plus loin dans l'ouest. Je le trouvai en contemplation devant une très vieille croix de granit, d'un modèle rare, enfoncée dans un recoin de chemin creux. Le temps ou le vandalisme l'ont privée de ses deux branches mais sur le fût large et d'un dessin vigoureux se déchiffre encore une inscription, aux trois quarts effacée, que la fermeté de sa facture a préservé d'une disparition complète.

Je vais chercher la compagnie, qui sera ici aussi bien qu'au carrefour pour l'accomplissement de sa mission. Nos hommes se groupent autour du monument mutilé et notre chef commence son récit.

*
* *

Il y a un millier d'années environ — vers 850 — la Bretagne vivait tranquille sous son roi Nominoë quand une nuée de pirates farouches se rua sur le pays breton. Portés sur de légers navires armés d'éperons de fer ou ornés d'animaux de bronze, ils remontaient les cours d'eau, pour en sortir à l'improviste, semant partout la ruine. Fourbes et cruels, se faisant gloire de leurs mensonges et de leurs meurtres, ils dévastaient tout, brûlaient tout, détruisaient tout, coupaient les arbres fruitiers, incendiaient les moissons, laissant seulement ce qu'ils ne pouvaient emporter, c'est-à-dire, pour employer l'expression navrée d'un vieux chroniqueur : le sol.

La pauvre Armorique résista longtemps. Erispoë, successeur de Nominoë, infligea même de sanglantes défaites aux hommes du nord. Alain le Grand en extermina 15000 près de Questembert. Mais à sa mort des nuées de barbares reparurent, submergèrent la péninsule, s'établirent sur les rivages. Violemment dépossédés les chefs, les machtyerns, les abbés se réfugièrent en Angleterre. C'était vers l'an 897.

Tranquillement les pirates exploitèrent alors leur conquête. A proximité de la côte ils eurent des dépôts bien aménagés centralisant le produit de leurs rapines d'où ils l'expédiaient vers la Scandinavie. Sur l'océan c'était l'île de Noirmoutier près de Nantes ; sur la

Manche la forteresse de Plourivo où nous sommes. Richesses et otages s'entassaient là. Jusque vers 938, le système fonctionna sans difficultés; toute résistance semblait éteinte, la France comme nous, affligée du même fléau n'avait pu s'en libérer qu'en cédant une province aux envahisseurs; les Normands de Bretagne espéraient bien que rien ne viendrait les troubler dans la jouissance d'une terre qu'ils estimaient réduite et courbée sous la terreur de leur nom.

Mais il y a au cœur de tout Breton un tel amour obstiné de l'indépendance, un si ferme vouloir de préserver de l'étranger la petite patrie qu'il aime, une foi si grande dans sa durée indestructible que ce calme n'était qu'apparent. Un patriote, l'abbé de Landévennec, préparait en secret les moyens que devait mettre en œuvre un jeune vengeur en train de grandir à la cour du roi d'Angleterre son parrain ; Alain petit-fils d'Alain le Grand celui que l'on devait appeller plus tard Barbe-Torte. D'humeur belliqueuse, plein d'audace, l'adolescent préférait à tout autre chose la chasse et le tournoi. On l'avait vu, bâton en main, affronter des ours et des sangliers dans leur bauge. L'heure venue, il vint offrir la bataille aux Normands de Plourivo sur le terrain même que nous occupons aujourd'hui. Les pirates se formèrent le dos à la mer, ayant, selon toute vraisemblance, leurs retranchements comme points d'appui.

Les deux armées en présence différaient profondément d'aspect. D'un côté des hommes grands, bien découplés, bien nourris, au teint frais, aux cheveux ardents, aux yeux bleus, armés de javelots et d'épées épaisses tranchant des deux côtés. Tout enveloppés de mailles, ils étaient parés de bijoux de filigrane

et de bronze, fruits de leurs rapines et leur armure souple mettait en relief des muscles saillants dont ils s'enorgueillissaient. En ces temps reculés la vigueur physique constituait la principale qualité du soldat. C'est en saignant le légionnaire que les généraux romains avaient coutume de le punir d'une grande faute ; affaiblir le guerrier c'était le dégrader.

Du côté breton on voyait des hommes bruns, plutôt petits, gauches d'aspect quelquefois, aux cheveux flottants. Vêtus de peaux, pour la plupart armés d'arcs, de lances et d'épées rouillées, mais de bonne pointe, ils s'abritaient derrière de longs boucliers peints. Leur cavalerie nombreuse caracolait sur de petits bidets poilus, rustiques, aux jarrets d'acier.

Combattants d'occasion pour la plupart, ils avaient quitté un à un leurs huttes d'argile et de chaume pour se grouper par poignées dans les grandes fermes, cernées de palissades, des machtyerns. Ceux-ci les avaient conduits à Barbe-Torte auquel ils s'étaient abandonnés tout entiers avec cette qualité de race, précieuse entre toutes, la docilité complète aux ordres du chef de guerre. Une haine violente les animait contre l'étranger ravisseur de leurs biens, meurtrier de leurs enfants et de leurs femmes. Il fallait en purger le sol même au prix de sa vie.

Le contraste était en résumé très grand entre les deux armées ou plutôt entre les deux races en présence : d'un côté plus d'unité, de cohésion, de beauté, de force physique, de l'autre plus de force morale : des âmes ardentes sous une enveloppe rustique, un furieux amour de la liberté et de la patrie, de l'abnégation, de l'ardeur généreuse. Et ceci vainquit toujours celà.

La France a connu elle aussi une journée de ce genre,

celle de Bouvines, où nobles, bourgeois, paysans, spontanément arrachés à la glèbe se réunirent dans un même élan généreux. Sous le commandement d'un chef de valeur, organisés eux aussi — rencontre curieuse — par un ecclésiastique : l'évêque de Senlis, ils coururent sus à un envahisseur hautain si persuadé du succès qu'il avait dépecé d'avance, avec méthode, tout le sol qu'il se proposait d'acquérir. Là aussi le patriotisme, la foi vive en un idéal, l'effort collectif des hommes de même sang triomphèrent. Et de la tuerie bienfaisante la France sortit plus vivante, plus énergique, plus fière, plus confiante en sa durée.

Eh bien! par ses résultats matériels comme par ses conséquences morales la bataille de Plourivo est comparable à celle où naquit l'idée nationale française. Vouloir le développer exigerait trop de temps. Qu'il vous suffise de savoir que les Normands furent complètement défaits comme les Anglo-Allemands de Bouvines.

Et ce fut à travers les landes une chevauchée folle de cavaliers bretons lancés à la poursuite des vaincus, les talons aux flancs, courbés sur l'encolure, au galop, la lance au poing, les cheveux tendus comme une fantastique crinière. Les Normands affolés tentèrent peut-être une dernière résistance du côté de Lan-Cerf, mais, rompus définitivement, furent précipités dans la mer. L'anse des Grillons — Toul an Houilled — fut vraisemblablement le théâtre de cet épisode tragique.

*
* *

Pendant que mon capitaine parlait, j'observais mes hommes. Ils restaient attentifs. De temps à autre leurs yeux se portaient sur la vieille croix mutilée, témoin vénérable d'un passé lointain et glorieux

En dépit de ce qu'en pense notre sous-lieutenant sceptique, de pareilles leçons ne sauraient rester stériles. Certes tous n'en restent pas marqués, seuls les meilleurs reçoivent l'empreinte, mais l'élite la conserve et continue la tradition. Ne réussirait-on même qu'à s'attacher ses subordonnés, que le résultat serait encore singulièrement enviable. En tout pays le soldat aime qu'on lui montre de l'intérêt, qu'on le traite en collaborateur ; le Breton y tient peut-être plus qu'un autre. Usez de hauteur avec lui, il se fermera bien vite et se confinera, pour toujours, dans un isolement farouche et obstiné.

*
* *

La critique de la manœuvre se fit non loin de Castel-Auffret. Nous en profitâmes pour visiter Lan-Cerf avant le déjeuner. Sur un sentier tapissé de bruyères nous aperçumes soudain une croix massive, d'un dessin vigoureux, dressée tout à l'appui d'un haut talus, en plein champ. C'est une superbe pièce d'un mètre 70 de haut, épaisse de vingt centimètres, faite pour défier les siècles. Tout la distingue des calvaires habituels : son dessin, sa situation inaccoutumée, la puissance de sa facture. Elle date certainement des époques carlovingiennes et commémore un épisode de la bataille. Lequel ? — répondre est impossible. Peut-être le point d'un retour offensif et d'une nouvelle rupture des pirates, peut-être celui de la chute de quelque chef important. Cela seul est hors de doute : qu'elle est belle et curieuse, qu'elle nous vient de générations très éloignées, sensibles comme les nôtres aux gestes vivifiants des ancêtres, qu'elle mérite, par conséquent,

un abri contre les mutilations sacrilèges dont a souffert sa contemporaine du plateau.

Deux autres croix se font face dans le cimetière de la chapelle de Lan-Cerf ; sœurs évidentes des deux autres, elles ont de 0m75 à un mètre seulement de hauteur. A leurs pieds on a trouvé de nombreux ossements : ce sont des monuments funéraires. Elles contribuent à former un ensemble commémoratif très complet attestant l'importance qu'accordèrent nos aïeux à la bataille de Plourivo.

Longuement nous les contemplâmes, puis nous fîmes le tour de l'enclos cherchant à nous pénétrer du site de caractère très breton dont elles s'enveloppent.

Le Bouvines Armoricain nous parut avoir un sort plus enviable que celui de France. La chapelle de Lan-Cerf n'a pas la galerie belle mais inachevée de la nef flamande où de bons Français tentèrent un jour d'exalter les combattants de 1213, du moins n'y éprouve-t-on pas l'amère sensation d'un effort patriotique avorté.

Enveloppée d'un fouillis d'arbres, décorée de cette exquise patine dont se revêtent les pierres qui nourrissent depuis des siècles les lichens et les mousses, elle a le charme intime et mystérieux des antiques oratoires de Bretagne. On y entend bien la voix des morts ; un peuple doux et paisible, dont vous serez bientôt, vous entoure et vous accompagne sous les voûtes sombres ; rien ne vous distrait de vos pensées ; votre tendresse s'y échauffe encore pour tous ceux qui périrent au cours des vicissitudes nationales.

Puis, quand de la terrasse on aperçoit à travers les branches la nappe miroitante où s'engloutirent les Vikings, on éprouve ce sentiment fortifiant de continuité dont l'âme traditionnaliste de Barrès s'emplis-

sait voluptueusement sur les sommets de Sainte-Odile. Des gabarres glissent vers la haute mer, des torpilleurs évoluent en remontant le courant qu'ils refoulent ; sur les barques pansues comme sur les cuirassés agiles, on sait que veillent les mêmes hommes dévoués, têtus et forts, dignes petits-fils de ceux qui dorment au pied des vieilles croix de pierre.

Accordez quelques soins aux germes excellents que ces gens recèlent dans leur cœur, faites que les sophismes criminels n'y poussent point leurs racines empoisonnées, ils aimeront leur patrie comme l'aimaient, il y a dix siècles, les bons compagnons de Barbe-Torte, c'est-à-dire en simples décidés au sacrifice suprême simplement consenti.

*
* *

Nous retrouvâmes le régiment dans une sorte de vallon d'Arcadie étroit et profond contrastant avec l'âpreté des landes voisines. Nous déjeunâmes assis sur un des coteaux. En face de nous plusieurs compagnies avaient pris place sur des escarpements couverts de landes courtes et de bruyères.

Dans la lumière douce, sous le voile léger de fumée gris perle qui s'élevait des feux, le rouge garance et le bleu des uniformes, fondus en une sorte d'harmonie violette teintée de mauve, se détachaient d'une façon délicate sur le vert clair des herbes. D'un groupe assis sur un amas de pierres — l'état-major du régiment — jaillissaient de temps à autre des étincelles brillantes.

Cet or discret, ces teintes d'un léger pourpre, l'argent des nuages, le bleu du ciel contribuaient à composer

un ensemble dont la contemplation enchanta toute la durée de notre repas.

— Avouez, dit tout à coup mon capitaine en s'adressant au sous-lieutenant, avouez que la Bretagne est bien belle.

— Belle et brave, répondit en souriant notre jeune compagnon.

— Et riche d'exemples, ajoutai-je encore.

Commandant de Malleray.

DIEU N'EXISTE PAS

Est-il un Dieu ! Non ! Non, dit l'impie en lui-même.
Le nier sottement, c'est l'insulte suprême ;
Si Dieu n'existe pas, d'où vient donc ce soleil ?
Qui parmi les humains peut créer son pareil ?
L'existence de Dieu vous est inopportune ?
Changez donc pour un mois les phases de la lune
Sur un léger ballon montez au firmament,
Aux étoiles du ciel, donnez le mouvement,
Si vous ne le pouvez, dites votre impuissance,
De Dieu n'essayez pas de nier l'existence.
Refusez-vous de voir dans la splendeur des cieux
La lumière du ciel qui vous crève les yeux ;
Voulez-vous que ce Dieu seulement pour vous plaire,
Fasse un nouveau soleil, une nouvelle terre ;
Pourquoi n'êtes-vous pas du Conseil de Celui
Qui dit : Lumière, sois, et la lumière a lui.
Mais quittons un instant ces astres grandioses,
Examinons de près les plus petites choses ;
Or pouvez-vous compter les sables de la mer?
Pouvez-vous comprimer les éléments de l'air ?
Avez-vous jamais pu comprendre une merveille,
La fleur, le papillon, l'industrieuse abeille,
Les mystères du sol, la croissance du blé ?
Et du plus petit fait possédez-vous la clé ?
Ecoutez le tic-tac d'une petite horloge,
La chose vous ravit, vous en faites l'éloge ;
Vous voyez un ensemble, une combinaison
Et de ce beau travail vous cherchez la raison.

Une invisible main qui pousse cette aiguille
Derrière ce rouage une étincelle brille,
Là vous comprenez bien qu'il vous faut un moteur,
Et vous niez à Dieu le nom de créateur.
Aveugle, vous passez sur la terre et sur l'onde,
En fermant les deux yeux pour ne pas voir le monde,
Vous voulez son soleil pour diriger vos pas.
Et vous dites encor : non, Dieu n'existe pas !

ABBÉ BRÉLIVET.

GILLES DE BRETAGNE

DANS

LES CACHOTS DU CHATEAU DE TEILLAY

Qui supposerait jamais, en voyant l'humble bourg de Teillay que cette localité fut jadis qualifiée de ville ? Il est vrai qu'à cette époque un redoutable château reflétait ses tours et son donjon dans un bel étang, et était le rendez-vous de nombreux et puissants seigneurs, et de nobles et jolies dames.

Lorsque les grandes chasses avaient lieu dans la forêt de Teillay, les équipages, les chevaux, les meutes arrivaient, et il fallait des gîtes et des auberges pour loger toute la valetaille qui n'avait pas de place au château.

Si, de nos jours, les gares de chemin de fer donnent naissance à des villages qui deviennent des villes, c'étaient alors les églises, les châteaux, les abbayes et les couvents qui créaient les paroisses.

Les habitants de Teillay attendaient toujours avec impatience le retour de ces fêtes en forêt qui les enrichissaient. Le moment arrivé, les tavernes ne désemplissaient ni jour ni nuit, les fûtées soubrettes couraient embrasser les marmots dont elles étaient les marraines, les pages rimaient des madrigaux, et les belles dames s'en allaient rêver dans les bocages aux bras de leurs amoureux.

Outre les sires de Châteaubriant, il y avait en résidence à Teillay, les officiers de la justice seigneuriale, les agents de l'administration domaniale et le personnel du monastère de Saint-Malo-de-Teillay, ayant toujours à sa tête une prieure appartenant aux premières maisons de France.

Le calme le plus profond a remplacé le bruit et le mouvement. Les princes et les princesses ont fui à jamais ce bourg, qui n'a conservé que des souvenirs, des traditions, et, dans l'architecture de ses habitations, une certaine originalité.

Son nom de ville lui venait sans doute de son chemin pavé, ou voie romaine (1) qui la traversait dans toute sa longueur, de son église de Notre-Dame, de son auditoire (le seul édifice encore debout), de ses maisons à portes ogivales et à pignons sur rue, et de ses tourelles suspendues dont aucune n'a résisté aux outrages du temps. Le nom seul de la rue des Tourelles a survécu.

Au dire d'Ogée (2), les habitants de Teillay payèrent annuellement, avant la Révolution de 89, un droit de porte de ville au prince de Condé, seigneur de Châteaubriant et châtelain de Teillay. C'est la meilleure raison, dit-il, que l'on puisse donner de l'existence de cette ville aujourd'hui détruite. Il ajoute, comme preuve de la destruction de Teillay, que l'on trouve journellement des vestiges de murs dans les jardins et les prairies voisines.

D'autres historiens sont persuadés que Teillay n'a jamais eu de portes.

Nous citerons, comme curiosité, une enceinte de fos-

(1) Voie de *Juliomagus* (Angers) ou de *Combaristum* (Combrée). se dirigeant vers la Basse-Bretagne.

(2) *Dictionnaire de Bretagne* (commune d'Ercé-en-Lamée).

sés qui porte le nom de cimetière *des Croix-Brault*, et qui rappelle peut-être le souvenir d'une bataille livrée à cet endroit.

Chose assez singulière, aucun auteur n'a pu découvrir l'époque exacte de la construction du château de Teillay, et, chose plus étonnante encore, la date de sa destruction. On ne peut donc hasarder que des suppositions.

Tout à côté de Teillay, à la place qu'occupe la petite chapelle de Saint-Eustache, d'anciens retranchements en terre évoquent seulement dans l'esprit des savants, le passé du vieux château dans lequel séjourna la duchesse Constance et où, plus tard, Gilles de Bretagne fut fait prisonnier.

On voit encore une double enceinte de hauts talus et, sous les épines, la base de plusieurs tours. Cette place forte devait avoir beaucoup d'analogie avec celle de Derval (château de Saint-Clair).

Elle était entourée, d'un côté par la forêt, et de l'autre par un grand étang. Pour y arriver il fallait franchir un double rempart et de larges et profondes douves, toujours remplies d'eau. Le second rempart était flanqué de cinq tours dont les contours, comme nous l'avons dit, se dessinent encore au milieu des broussailles.

Au milieu de ces fortifications s'élevait le donjon aux assises reposant sur une butte faite de main d'homme.

L'étang desséché a été remplacé par une vaste prairie, et les ronces dérobent aux regards tout ce qui reste du château de Teillay.

Cette forteresse remontait, suppose-t-on, au Xe ou XIe siècle. Elle devait, dès à cette époque, appartenir aux seigneurs de Châteaubriant qui l'ont, d'ailleurs, tou-

jours conservée, et qui prenaient le titre de châtelains de Teillay.

On lit ce qui suit dans le Dictionnaire d'Ogée : « *Ce fut dans la forêt de Teillay que le comte de Chester arrêta son épouse la duchesse Constance pour la livrer prisonnière à Richard Ier d'Angleterre.* »

Ce n'est pas exact. L'infortunée duchesse de Bretagne séjourna bien au château de Teillay, mais n'y fut point arrêtée.

Rétablissons les faits :

La malheureuse veuve du duc de Bretagne, séparée violemment de son fils Arthur, poursuivie sans repos ni trêve par un beau-père ambitieux et méchant, vint, vers 1195, se mettre sous la protection de son brave et vaillant défenseur Geoffroy II, baron de Châteaubriant. Celui-ci, heureux et fier d'une pareille marque de confiance, cacha la princesse dans sa formidable demeure de Teillay, se tenant prêt à verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de son sang.

C'était une nature noble et dévouée que ce Geoffroy dont l'existence entière se passa à combattre les Anglais, persécuteurs d'Arthur de Bretagne et de sa mère, et qui déploya toute sa force et toute sa volonté à défendre la sainte cause à laquelle il avait voué sa vie.

Conseiller intime de la duchesse, on le vit toujours près d'elle quand elle eut besoin de son appui. A Saint-Malo-de-Beignon il acclama, en compagnie des évêques et des barons ses frères d'armes, le couronnement d'Arthur, et après l'assassinat de ce jeune martyr, il fut un des premiers à vouloir venger le crime commis dans la tour de Rouen.

Les hautes murailles crénelées du château de Teillay abritèrent pendant quelques semaines la pauvre prin-

cesse qui, malheureusement, n'y resta pas assez longtemps. La fatalité, hélas! s'attachait à ses pas. A peine sortie de Teillay elle ne peut échapper aux recherches des Anglais ses ennemis, qui la firent prisonnière à Saint-James-de-Beuvron en Normandie.

Les événements des XIIIe et XIVe siècles durent être funestes au château de Teillay qui n'assista pas en spectateur indifférent, d'abord à la guerre que soutinrent, en 1222, Pierre Mauclerc et le baron de Châteaubriant contre Amaury de Craon et les seigneurs bretons; puis plus tard — de 1338 à 1364 — à la lutte désastreuse de la succession de Bretagne. Ces dernières guerres, surtout, achevèrent probablement la destruction des tours et des fortifications. Le donjon seul survécut puisque nous savons, aujourd'hui, de source certaine, qu'en 1446 il servit de prison à une autre infortune.

On a cru pendant longtemps que Gilles de Bretagne avait été renfermé dans les prisons de Châteaubriant pendant que son frère poursuivait, avec toute la haine dont il était capable, l'infâme procès qu'il lui avait intenté.

C'est une erreur. Une supplique des habitants de Teillay adressée, en 1452, à Guy de Laval, nous apprend que ce fut dans les cachots du donjon de Teillay que François Ier, duc de Bretagne, fit enfermer la jeune victime.

Le passage suivant de cette supplique est suffisamment clair pour ne laisser aucun doute :

« *Au temps que messeigneurs, vos prédécesseurs, seigneurs de Châteaubriant, demeuraient en votre château de Teillay, lequel est abattu et délaissé, et au temps que feu monseigneur Gilles fut audit lieu de Teillay pour le temps de cinquante jours, lequel bien informé donna mandement signé de sa main, duquel mandement n'avons aucunement joui pour le cas qui intrevint de mon dit seigneur Gilles, etc.* »

*
* *

Il nous reste encore à glaner, çà et là, quelques faits historiques sur Teillay et son château :

Vers 1420, le sire de Laigle se posta dans la forêt aux abords du château de Teillay, se cachant le jour dans les broussailles, rôdant la nuit autour de la forteresse, pour enlever et mettre à mort son beau-frère le baron de Châteaubriant, Robert de Dinan, que Marguerite de Clisson avait fait prisonnier dans le guet-apens de la Trouberde en Anjou.

Le sire de Laigle perdit son temps car Robert était loin.

*
* *

A la fin de l'année 1459, le dernier duc de Bretagne, François II, grand amateur de chasse, mit au défi le seigneur de Chaffaut de prendre autant de gibier que lui dans l'espace d'un mois. Le seigneur accepta le pari et tous deux commencèrent aussitôt leurs préparatifs de chasse.

François II vint à Châteaubriant chez sa cousine, la célèbre Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant, pour de là se diriger sur Teillay avec ses chasseurs et ses oiseaux.

Le prince, dit la chronique, prit tant et tant de gibier de toute sorte que le petit seigneur de Chaffaut en crevait de dépit. Il s'en alla si humilié dans son pays du Bouguenais qu'il fut plus d'un an sans reparaître devant son souverain.

ADOLPHE ORAIN

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

REVUES BRETONNES

L'Hermine : 17e ann. Mensuel. 1 an 12 fr. Union postale 15 fr. Le numéro 1 fr. 25. Les abonnements partent du 20 octobre. Directeur : Louis Tiercelin, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Les Annales de Bretagne : 21e ann. Trimestriel. 1 an 10 fr. Union postale 12 fr. 50. Publiées par la Faculté des Lettres de Rennes. Rédacteur : G. Dottin, 37, rue de Fougères, Rennes.

Le Clocher Breton : 13e ann. Mensuel. 1 an 5 fr. 50. Directeurs : René Saib et Madeleine Desroseaux. Bureaux, 29, rue Belle-Fontaine, Lorient.

Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon : 5e ann. Tous les deux mois. 1 an 5 fr. Quimper.

La Revue Morbihannaise : 10e ann. 1 an 5 fr. Directeurs : J. Buléon, Vte de la Grancière, E. Sageret. Chez Lafolye, Vannes.

La Paroisse Bretonne de Paris : 8e ann. Mensuel, 1 an, 2 fr. 25. *Directeur* : M. l'abbé Cadic, 13, rue Littré, Paris (VIe art).

La Jeune Bretagne : 4e ann. mensuel. 1 an, 2 fr. pour la Bretagne, 2 fr. 50 pour le reste de la France. Bulletin d'études et d'action sociales. Rennes, 30, rue Hoche.

Feiz ha Breiz : 7e année. Tous les deux mois. 1 an 3 fr. Les abonnements partent du 1er janvier. S'adresser à M. Le Gall, recteur du Folgoat, par Lesneven (Finistère).

Bretoned Paris. Bulletin de la Société « La Bretagne », 3e année. 1 an, 2 fr. 50. Direction : 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

Revue du Pays d'Aleth : 3e année, mensuel. 1 an, 3 fr. Directeur : Jules Haize, rue Jacques Cartier, Saint-Servan.

Revue du Traditionnisme. — *Rev. intern. du folk-lore* — mens. 1 an, 10 fr. N°, 1 fr. — *Directeur :* M. de Beaurepaire-Froment, Paris, 60, quai des Orfèvres.

Revue du Bas-Poitou, 19e année, trimestrielle ; 1 an : 8 fr. N° 2 fr. 50. — *Dr* M. René Vallette, à Fontenay-le-Comte.

L'Anjou historique. — 6e ann. tous les 2 mois. 1 an : 6 fr. *Dr* M. l'abbé Uzureau, aumônier, à Angers. *Editr :* M. Siraudeau 4, Chaussée Saint-Pierre, Angers.

Revue des Traditions populaires, 21e ann. mens. 1 an, 15 fr. N° 1 fr. 50. *Direct.* M. Paul Sébillot, 80, boulev. St-Marcel, Paris.

La Revue Bleue, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

La Vendée historique. — (Revue de la Vendée militaire). Tous les quinze jours ; 10e année. — Edit. sur papier fort, 6 fr. 50 ; édit. ord. 5 fr. — Dr Henri Bourgeois, à Luçon (Vendée).

Revue de l'Anjou, 56e année, 12 fr. par an. — Librairie Germain et Grassin, Angers.

La Revue Héraldique, fondée en 1862. Mensuel, Directeur : Vte de Mazières-Mauléon. Bureaux : 20 rue Alphonse de Neuville, Paris

CHEMINS DE FER

d'Orléans, du Midi et de Madrid-Saragosse-Alicante

RELATIONS DIRECTES

PARIS (Quai d'Orsay) et BARCELONNE

VIA-LIMOGES-MONTAUBAN-TOULOUSE

Il est délivré, au départ de Paris Quai d'Orsay, des billets directs de 1re, 2e et 3e classe, pour Barcelone aux prix de **129** fr. **60** en 1re classe, **89** fr. **15** en 2e classe et **57** fr. **95** en 3e classe.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone

Voitures directes. — Lits-toilette. — Compartiments-couchettes. — Wagon-Restaurant.

Aller (1)				Retour (1)			
Paris . . . dép. (quai d'Orsay).	10 17m	7 » s	8 47s	Barcelone. . dép.	1 50s (b)	6 31s	10 » m
Barcelone. . arr.	7 51m	2 48s (a)	7 26s	Paris. . . . arr. (quai d'Orsay)	10 31m	5 22s (c)	8 44m

(1) *Service au 1er juillet 1906*

(*a*) Au départ de Narbonne, ce train circulant les *dimanches et jeudis* seulement est exclusivement composé de wagons lits et ne prend que les voyageurs de 1re classe ayant payé un supplément dé **14** fr. **10** à la Cie des Wagons-Lits (Nombre de places limité).

(*b*) Jusqu'à Narbonne ce train circulant les *lundis et vendredis* seulement est exclusivement composé de wagons-lits et ne prend que les voyageurs de 1re classe ayant payé un supplément de **14** fr. **10** à la Cie des Wagons-Lits (Nombre de places limité).

(*c*) Via Bordeaux avec billets scindés.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

LES AFFICHES EN CARTES POSTALES

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest met en vente, au prix de 0 fr. 40, dans les Bibliothèques des gares de son réseau, un CARNET sous couverture artistique de 8 CARTES POSTALES ILLUSTRÉES reproduisant en couleurs, les plus jolies affiches établies pour son Service entre PARIS et LONDRES, par Rouen, Dieppe et Newhaven et contenant en outre la relation de ce voyage avec 8 vues en simili-gravure des principaux points situés sur le parcours.

Ce carnet de cartes postales est adressé franco à domicile, contre l'envoi de 0 fr. 40 en timbres poste au Service de la Publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

Vannes. — Imp. LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

2e Série. — 5e Année
OCTOBRE 1906. Tome XXXVI

Breiz da viroiken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN BAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRÈRES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire

NANTERRE
M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
76, Rue Saint-Germain

MDCCCCVI

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

SOMMAIRE

I. — *Condition des serviteurs ruraux bretons, domestiques à gages et journaliers agricoles* (suite). — JEAN CHOLEAU. . . 189
II. — *Coups de crayon* (suite). — RENÉ DELAUNAY 201
III. — *Notre-Dame Guesclin*, de Botrel. — MARCEL MONMARCHÉ. 214
IV. — *Un voyage en 1508* (suite), document inédit, publié et annoté par J. BAUDRY. 231
V. — *Notices et Bibliographie* 248

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, un an. . . . . 12 fr.
Etranger, — . . . . . 15 —

On s'abonne soit chez M. le comte DE LAIGUE, château de Bahurel, par Redon, soit chez M. LAFOLYE, imprimeur à Vannes.

Les abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet de l'année en cours. — Il n'est pas vendu de fascicules isolés, sauf pour les abonnés.

Les travaux comprenant au moins 16 pages de texte sont seuls tirés à part. 50 exemplaires sont offerts aux auteurs.

NOTA. — *Il sera rendu compte de tout ouvrage d'auteur breton ou intéressant la Bretagne, dont un exemplaire aura été adressé au Rédacteur en chef de la Revue.*

CONDITION
DES SERVITEURS RURAUX BRETONS
Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1).

Il y a quarante ans, on écrivait ce qui suit en réponse aux objections des devanciers de M. Jestin. « Une influence puissante pousse les ouvriers de la campagne dans les villes. Le développement de l'industrie y a élevé et y élèvera probablement encore le taux des salaires ; de même que les eaux cherchent à prendre leur niveau, quand elles ne sont plus arrêtées par une digue, de même ceux qui n'avaient qu'une part très médiocre dans la distribution de la richesse, se dirigent naturellement, de toutes les parties de la France vers les points où le travail est plus abondant et mieux rémunéré. — N'est-ce pas l'application d'une loi de justice.

« Quel a été le résultat dans les campagnes ? L'augmentation du salaire agricole. L'émigration rendait les bras trop rares ; pour les retenir il a fallu les payer davantage. Si les plaintes de l'agriculture sont en partie fondées, il n'en est pas moins certain que l'ouvrier de la campagne reçoit actuellement dans tous les départements de la France un salaire plus élevé, et qu'il est beaucoup mieux nourri qu'il ne l'était il y a un siècle. — Cette amélioration de la situation des ouvriers agricoles, à laquelle nous devons applaudir tous, est un produit de la liberté....

(1) Voir la *Revue* de septembre 1906.

« Des objections se sont élevées, à ce sujet,.. parmi les ouvriers des villes qui verraient avec déplaisir — dit-on — (1) que l'introduction des ouvriers de la campagne dans leurs ateliers leur créât une concurrence fâcheuse et tendit à abaisser le taux de leur salaire.

« Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Oui, l'affluence des gens de la campagne vers les villes tend, dans une certaine mesure, à modérer la hausse des salaires manufacturiers. Mais que les ouvriers veuillent bien réfléchir un instant à l'objection qu'ils soulèvent et qu'ils se souviennent que, dans un pays constitué sur le principe de la justice et de l'égalité, il n'y a qu'une même loi pour tous. Si l'ouvrier demandait qu'on excluât l'homme de la campagne, le fabricant demanderait qu'on empêchât son concurrent d'ouvrir un atelier à côté du sien; au lieu d'avoir le choix entre plusieurs ateliers, l'ouvrier se trouverait pour ainsi dire sous la main d'un seul maître, obligé de subir ses conditions; pour avoir voulu opprimer les autres, il serait à son tour opprimé lui-même. C'est que la liberté n'est pas un expédient à l'usage de telle circonstance ; c'est une grande théorie sociale dont il faut savoir comprendre et accepter franchement les conséquences. »

Dans leur franchise, les ouvriers des villes crient aux travailleurs des champs : restez chez vous. Les théoriciens du socialisme industriel y mettent plus de formes, conscients évidemment de l'arbitraire de leur proposition et font miroiter les « Syndicats ouvriers agricoles ».

Et d'abord, quoi qu'en dise le rédacteur de la *Tribune ouvrière*, nous pourrions contester ce qu'il

(1) Association Polytechnique. Economie industrielle. *Les Corporations et la liberté du travail*. Levasseur (Hachette, Paris, 1866).

avance, à savoir que les ouvriers agricoles constituent la plus grande partie des émigrants, car, à côté de ceux-là, il y a bon nombre de fils de fermiers. Il nous serait facile par exemple, de citer telle commune du pays de Vitré où les enfants des principales familles agricoles ont délaissé la ferme dont ils devaient prendre la direction pour s'établir à la ville. Leur condition était pourtant excellente : ce n'étaient pas des ouvriers ni des journaliers. Ils sont venus tenir boutique en ville, encouragés par l'exemple de quelques-uns des leurs qui avaient bien réussi. Généralement les trois quarts des débitants de boissons viennent de la campagne et sont fils de cultivateurs propriétaires ou de fermiers. La femme tient le débit, l'homme travaille à l'usine ou à l'atelier.

On pourra créer d'excellents syndicats ouvriers à la campagne que ceux-là n'en viendraient pas moins à la ville faire concurrence aux ouvriers urbains.

Le perfectionnement de l'outillage agricole constitue une autre cause de l'émigration (1). Où il fallait né-

(1) En Bretagne, le nouvel outillage agricole n'a pu être, primitivement, cause de l'émigration ; mais, c'est bien plutôt la pénurie d'ouvriers ruraux qui a forcé les cultivateurs à remplacer les bras manquants par des machines. Qu'est-il arrivé ? Ceci : à la première machine qui faisait le travail de deux ouvriers fut substituée une autre machine plus perfectionnée qui prit la place de quatre ouvriers, d'où nécessité pour ceux qui demeuraient au pays de chercher au loin du travail et du pain.

La Bretagne bretonnante, Basse-Cornouailles et Léon principalement, conserve une avance considérable sur la Bretagne gallaise au point de vue de l'outillage agricole : avance provenant de ce fait que les ouvriers agricoles émigrent moins facilement en Haute-Bretagne qu'en Bretagne bretonnante (Les ouvriers agricoles de la Bretagne bretonnante vont en bien plus grand nombre que les « gallos » faire la moisson en Beauce ou en Normandie, et c'est justement en été que le cultivateur à besoin d'aides).

cessairement quatre ouvriers un seul suffit, que voulez-vous que fassent les trois autres à la campagne ? Ils n'ont que la ressource de gagner des salaires dérisoires, conséquence de la multiplicité de bras inoccupés ou bien celle d'aller chercher les gains rémunérateurs là où ils se trouvent c'est-à-dire à la ville. Que fera un syndicat contre cette loi naturelle de l'offre et de la demande ? Il fallait au cultivateur quatre ouvriers, un seul accomplit maintenant la même tâche, vous ne prétendez pas forcer ce cultivateur à occuper et payer quatre ouvriers au lieu d'un seul.

Le machinisme a eu ce résultat, dans les manufactures et dans les villes, d'activer la production et de lui trouver de nouveaux débouchés, de créer des industries nouvelles qui n'existaient pas avant lui. Les ouvriers de métier privés de travail par l'introduction de la machine-outil ont pu se rejeter sur d'autres industries annexes qui leur ont donné des salaires plus élevés que ceux reçus à l'atelier. A la campagne, l'outillage agricole perfectionné a suscité aussi des industries annexes.

Le journalier d'autrefois, en même temps artisan, fabriquait pendant ses heures de loisirs, les râteaux, les fourches, les fléaux, les tamis, les vans et combien d'autres outils agricoles que le mécanisme a rendu inutiles. Et ce journalier n'avait pas besoin pour ces travaux d'une mise de fonds considérable, d'un apprentissage difficile. A l'heure présente, il est sans force contre le mécanisme, sans talent pour y coopérer, sans fortune pour l'accaparer. Les ateliers de constructions sont dans les villes et ce sont les ouvriers des villes qui bénéficient d'une partie des progrès opérés dans l'instrument de culture.

La terre ne pourra produire plus qu'elle n'est capable, son rendement est indéfini, mais non pas infini. Il y a une limite que tous les syndicats imaginables ne pourront reculer, alors que, dans l'industrie, l'outillage (1) perfectionné fait produire chaque jour davantage.

Le salaire agricole augmente en Bretagne et augmentera progressivement, à mesure que les bras se feront plus rares, à mesure que l'instrument de culture sera d'un maniement plus difficile.

En France, les salaires moyens de l'ouvrier agricole en 1892, comparés à ceux de 1882, accusent une diminution presque générale dans toutes les catégories : journaliers nourris et non nourris.

On rencontre les plus fortes diminutions de salaires pour le journalier non nourri dans le Nord et le Centre, une diminution moindre dans le Midi et le Sud-Ouest, une augmentation de 0 fr. 10, en moyenne dans le Sud-Est de la France (Voir *Enquête décennale*, 1892, pages 419-420).

Deux départements bretons, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine, accusent une augmentation moyenne de 0fr.06, de 1882 à 1892.

Si nous nous reportons aux tableaux publiés dans la première partie de cette étude, nous y trouvons une

(1) « Quelle expérience ressort des grèves au point de vue ouvrier? Il ressort cet enseignement essentiel que le but *matériel* des grèves, à savoir l'augmentation du salaire ou le raccourcissement de la journée du travail, n'est au fond que le but *apparent*, le motif *grossier* et superficiel ; le bénéfice réel de la grève est ailleurs, c'est la *cohésion ouvrière* grandissante, ce sont les *notions juridiques nouvelles* qui se forment dans la conscience des travailleurs, au cours même de la lutte. » Opinion d'*Edouard Berth* : *Révolution sociale ou Evolution juridique*, *Mouvement socialiste*. 15 novembre 1904.

Ne pourrions-nous pas en dire autant des syndicats instruments de grèves, tels qu'on les conçoit actuellement?

hausse générale des salaires du journalier agricole, hausse beaucoup moins sensible toutefois que celle constatée pour le domestique à gages.

Que les prix en Bretagne soient moins élevés que dans d'autres parties de la France : c'est un fait que nous ne contesterons pas. Le salaire de l'ouvrier des champs dépend en effet de trois causes principales : 1° du voisinage des grandes villes industrielles, 2° du coût de la vie, 3° de l'offre et de la demande.

Or, ce qui donne aux salaires dans l'Eure, l'Oise, l'Orne, le Calvados, l'Eure-et-Loir et les environs de Paris leur supériorité, c'est le grand nombre de villes industrielles, le prix élevé des denrées de première nécessité joint à un genre de vie plus raffiné qu'ici ; enfin la pénurie d'ouvriers agricoles que le cultivateur doit essayer de retenir par les hauts salaires.

Le Bulletin de l'*Office du Travail* de janvier 1906 donne les résultats d'une enquête officielle confiée dans chaque département à une commission composée d'un conseiller général, un ingénieur des ponts-et-chaussées, un agent-voyer et un cantonnier (1). Cette enquête était destinée à faire connaître le salaire des ouvriers agricoles se livrant à des occupations similaires à celles des cantonniers.

D'après les résultats publiés, le gain mensuel d'un ouvrier des champs varie entre 50 et 97 francs. Voici les chiffres concernant les régions étudiées ici :

1er Groupe, entre 50 et 60 francs. — Côtes-du-Nord, 55 fr., — Finistère, 55 fr. — Ille-et-Vilaine, 57 fr. — Morbihan, 56 fr.

(1) Consulter aussi l'*Economiste français* du 17 mars 1906.

2e Groupe, entre 60 et 70 fr. — Calvados, 69 fr. — Eure-et-Loir, 69 fr. — Loire-Inférieure, 62 fr. 50. — Mayenne, 66 fr. — Sarthe, 69 fr.

3e Groupe, entre 70 et 80 fr. — Eure, 75 fr. — Oise, 72 fr. — Orne, 75 fr.

4e Groupe, entre 80 et 97 fr. — Seine-et-Marne, 85 fr. — Seine-et-Oise, (zône rurale) 87 fr. 50.

Nous avons évité, dans notre étude, de donner le salaire moyen par départements, estimant qu'on ne peut obtenir une moyenne logique et réelle qu'en prenant, au lieu d'un département composé de campagnes à culture riche et de campagnes à culture ingrate, des régions peuplées de cultivateurs de même condition, exploitant un sol de même nature et habitant un pays bien déterminé. Il est évident, par exemple, qu'on ne peut se baser sur les chiffres officiels des enquêtes décennales et sur les renseignements publiés par l'*Office du Travail* pour connaître les salaires des Côtes-du-Nord, c'est-à-dire d'une division administrative constituée d'une façon artificielle, où l'on rencontre des cultures aussi différentes que celles du pays de Dinan et de Haute-Cornouailles.

L'élévation du salaire, en Bretagne, se poursuivra d'une façon méthodique, lente peut-être, mais progressive. Elle sera due à l'émigration que cause l'accroissement constant de la population, elle sera le fait aussi d'un besoin général de bien-être qui pénétrera peu à peu dans les campagnes les plus éloignées des centres. Pour hâter cette hausse, faut-il, comme le souhaitent d'aucuns, recourir aux syndicats ouvriers. Nous ne le croyons pas. L'objectif de ces unions est principale-

ment : 1° l'augmentation des salaires, 2° la diminution des heures de travail (1).

La poussée syndicaliste pourrait obtenir une élévation des gages, mais ce résultat ne serait pas durable et les ouvriers agricoles perdraient en indépendance ce qu'ils acquéreraient en argent.

La diminution du travail quotidien est chose impossible, car s'il est facile de règlementer la journée en hiver, il ne faut pas y songer en été. Parmi ceux qui, en Bretagne, s'occupent de questions ouvrières, des socialistes révolutionnaires du *Breton socialiste* de Morlaix aux syndicalistes de la *Tribune ouvrière* de Rennes, nul ne croit possible une limitation de la journée du travailleur agricole.

Les syndicats ouvriers peuvent avoir leur raison d'être et donner de féconds résultats dans les régions de grandes exploitations où les classes terriennes sont bien distinctes, seuls les syndicats mixtes pourront en Bretagne améliorer le sort du travailleur, parce qu'ils seront la continuation dans la paroisse ou le pays de la vie communautaire qui est celle du paysan breton (2).

(1) D'après le *Mouvement socialiste* (15 mars 1905 : la journée de huit heures), les paysans viticulteurs du midi réclameront « en temps de cueillette du raisin de ne faire que huit heures, au lieu de neuf heures et plus d'un travail pénible entre tous qu'il leur faut fournir maintenant. Ils stipuleront aussi des conditions à côté de celle de la durée du travail, tant pour les journaliers que pour les valets de ferme. »

(2) Les syndicats agricoles ouvriers ont eu en Angleterre (*) leur heure de célébrité. Si les « Trade-Unions rurales » étaient restées purement ouvrières, elles existeraient encore. Mais la poli-

(*) En 1767-1768-1770, le prix moyen du travail agricole en Angleterre est de environ 1 schelling 3 deniers par jour — en 1810-1811 le salaire s'élève à 2 schellings 5 pences (Arthur Young cité par Mac Culloch : Economie politique, tome II, page 290).

Les syndicalistes ont toujours repoussé cette forme d'association qui leur enlève une partie de leurs moyens d'action. Les multiples essais d'associations de cette

tique, l'ambition se sont infiltrées en Angleterre comme en France dans les sociétés ouvrières.

En 1877, la Grande-Bretagne compte nombre de syndicats ruraux, entre autres :

1° L'*Agricultural labourers Union :* siège à Leamington, divisée en 29 districts — 1490 succursales, 50 000 sociétaires, revenu en 1876 de Ls. 12.625 soit 316.625 frs, passif de Ls. 10.059 soit 251.475 frs, fond de réserve de Ls. 6843 soit 171.075 frs.

Douze ans après, cette société ne compte plus que 4.660 membres avec un capital réduit à 113.950 frs.

2° La « *Kent and Sussex labourers Union* » : siège à Maidstone, 251 succursales, 13.330 membres en 1877. En 1888 ce chiffre tombe à 8.500 membres.

3° L'*Amalgamated labour league :* 31 succursales, 10.000 adhérents. — En 1888 elle n'existe plus.

L'*Union des travailleurs ruraux du Kent et Sussex* obtient pour ses adhérents un salaire moyen de 16 fr. 25 et un travail de 58 à 60 heures par semaine, — la *Ligue du travail rural du Norfolk*, 1 fr. 35 par jour et 10 heures de travail quotidien.

(Extrait du Rapport sur les Conditions du travail en Grande-Bretagne. Ministère des Affaires Etrangères.)

Aux Etats-Unis, les syndicats ne réclament point une diminution des heures de travail pour les ouvriers ruraux, bien que la loi des huit heures par jour soit en vigueur dans les industries (Etat de New-York, loi de 1848, — Illinois etc) ; mais ils demandent une augmentation de salaires — Ceci les oblige à acquérir une instruction beaucoup plus développée, en raison du perfectionnement de l'outillage agricole et des procédés scientifiques mis au service de l'agriculture. L'ouvrier agricole du *Kentucky* gagne, non nourri, 85 fr. par mois ; celui de l'*Iowa*, 125 fr. Nourri, ce salaire est de 45 fr. et 85 fr. en moyenne. — Dans le *Dakota*, le gain mensuel est de 125 fr. — L'*Etat de Chicago*, le *Colorado*, 170 fr., non nourri.

Comparés aux prix de France et de Bretagne, ceux des Etats-Unis accusent une différence sensible qui tient, d'une part, à l'émigration vers les villes qui sévit en Amérique comme partout et, pour beaucoup, à une culture plus rationnelle de la terre (*Rapport sur les conditions du travail aux Et.-Un.* par le marquis de Chambrun, avocat conseil de la Légation de France aux Et.-Un. 1891).

forme tentés dans les villes ont semblé leur donner raison, car ils furent presque toujours infructueux.

Ceci est un résultat de la division profonde qui s'est établie entre employeurs et employés à la faveur des doctrines socialistes. Avant la disparition de la petite industrie, les différends surgissant entre patrons et ouvriers, se réglaient à l'aimable : le syndicat mixte existait tacitement.

Les syndicats agricoles sont nombreux en France, et s'y développent d'une façon progressive et continue. En 1898, on en comptait 2.306 en plein fonctionnement (1). En 1904, l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France a groupé 1.100 syndicats se décomposant de la façon suivante : 705 syndicats communaux, 263 cantonaux, 81 d'arrondissements et 51 départementaux.

Leurs membres étaient au nombre de 350.000 ainsi repartis : 70 0/0 exploitant eux-mêmes, 10 0/0 faisant exploiter, 15 0/0 fermiers et 5 0/0 ouvriers agricoles.

D'après les documents officiels (2) la progression des syndicats agricoles a été la suivante :

Année 1890;	234.000 membres.		Année 1903,	599.000 membres	
» 1895,	403.000	»	» 1904,	620.000	»
» 1900,	513.000	»	» 1905,	660.000	»

en chiffres ronds. Les deux années les plus récentes (1904 et 1905) donnent

Année 1904,	au 1er janvier,	2.592	syndicats avec	620.048	adhr.
» 1905,	» »	3.116	» »	659.000	»

Le département d'Ille-et-Vilaine est au nombre des 18 départements comptant plus de 10.000 adhérents (13-

(1) Zolla, *Les Questions agricoles*, Paris, Alcan, 1898.

(2) *Annuaire des syndicats professionnels*, publié par le ministère du Commerce; année 1904-1905, Imprimerie Nationale.

047) en totalité propriétaires de terres ou cultivateurs fermiers.

Si nous prenons les syndicats professionnels patronaux et ouvriers, qui diffèrent des syndicats agricoles proprement dits, nous trouvons pour toute la France :

GROUPES PROFESSIONNELS

	Nombre de syndicats	Nombre de syndiqués	Proportion p. 100 des syndiqués
Agriculture, forêts, pêches			
(syndicats patronaux). .	166	27.431	1,14
(» ouvriers). .	374	45 014	1,32

De ces derniers, la Bretagne n'en possède aucun. Les travailleurs des champs entrent pour une part infime dans la composition des syndicats agricoles ordinaires et ce, de par le but exclusivement commercial de ces sociétés qui sont plutôt des coopératives d'achat et de vente. Nous sommes en droit de reprocher aux syndicats bretons leur égoïsme qui tend à creuser un fossé entre ceux qui travaillent la terre et en possèdent une partie et les autres, ceux qui travaillent et ne possèdent rien. Si, en Bretagne, se fondent des sociétés agricoles exclusivement ouvrières, les propriétaires, cultivateurs et fermiers en seront la cause certaine et supporteront des premiers les conséquences de leur étroitesse d'esprit (1).

Le barde Charles Rolland, de Guerlesquin, avait

(1) Ce reproche s'adresse principalement à ceux qui ont la prétention de diriger les syndicats agricoles bretons ; le cultivateur fermier ou petit propriétaire souhaite, lui, une extension des attributions des syndicats. Il serait désirable que des encouragements et des récompenses fussent décernés non pas seulement pour la bonne tenue des fermes, mais aussi pour tout ce qui a trait aux domestiques : hygiène, instruction agricole, logement, etc.

absolument raison lorsque, s'adressant aux travailleurs agricoles de la première circonscription de Morlaix, il leur disait, dans sa profession de foi de mai 1902 (élections législatives) : « Ouvriers agricoles qui gagnez à peine de quoi joindre les deux bouts, remarquez que pour vous on n'a jamais rien fait. On prétend même que vous gagnez trop, on s'étonne que vous ne fassiez pas d'économies, vous qui n'avez seulement pas le nécessaire... »

(*A suivre*).

JEAN CHOLEAU.

« COUPS DE CRAYON »

(*Suite*)[1].

XI

Nuit d'été en Auvergne. — Burons de la Banne d'Ordenche.

Il peut être dix heures. Il fait un grand vent et la coupe immense du ciel est d'une pureté de gouffre. Autour de l'étoile polaire le firmament s'est mis en mouvement, entraînant avec lui des milliers de mondes qui passent du zénith à notre horizon comme les aiguilles d'une horloge éternelle.

Dans le silence et l'obscurité parfumée de cette nuit d'été, on se sent étreint d'angoisses sans nom à se trouver placé ainsi seul — et brusquement — en face de ces épouvantables problèmes de l'Espace et du Temps.

En haut, le ciel tourne toujours... Et les étoiles passent : rouges et mornes comme l'œil d'un cyclope ouvert dans la nuit, tremblantes et voilées comme les eaux d'un lac où la lune balancerait ses feux.

La nuit, qui charrie toutes ces étoiles, en déverse toujours de nouvelles légions sur nos têtes. Parfois elles s'allument brusquement comme un diamant au front

(1) Voir la *Revue* de juillet 1906.

de la Nuit. Parfois elles semblent doucement éclore au fond d'un effroyable gouffre. D'autres, dont les blancheurs lactées se poursuivent deux à deux, mettent un vol de blancs papillons dans les prairies éternelles.

Toutes ces masses, qui roulent sur nos têtes laissent dans la profondeur des cieux je ne sais quelle poussière de diamants. L'haleine des grands pâturages et des bois, pompée par la nuit, monte et se répand en capricieuses volutes. Toute la montagne chante alentour, s'interrompant parfois en silences pleins d'épouvante. Alors c'est le tour des oiseaux de nuit de lancer, dans le grand silence, leurs appels alternés. Et, dans ces récitatifs mélancoliques, plane je ne sais quelle angoisse et quelle inquiétude — dont l'âme elle-même est étreinte — à entendre ces petits chanteurs invisibles dont les voix brèves éclatent à tout moment comme un applaudissement moqueur ou le signal d'un perpétuel recommencement.

XII

Septembre 19.. — Château de la Maillardière. (Les Sorinières, près Nantes).

Ce fut un soir de septembre, que pour la première fois je vis la Maillardière....

La journée a été extrêmement douce et calme, — toute baignée de lumière dorée. Des écharpes de brumes pâles traînent sur les bois, les ruisseaux clairs et les terres noires ; et cela donne aux campagnes muettes un charme discret de mélancolie et d'intimité.

A l'est, par où je suis venu, des pommiers coupent la vue ; les vergers resserrés autour des fermes basses se dépouillent au vent du soir. Au bout d'un sentier, les

grandes terres de labour commencent et arrondissent leurs flancs noirs vers le fond du vallon. Deux minuscules vallées en sortent et semblent vouloir embrasser l'horizon. De fait, on les suit jusqu'aux extrêmes limites de la plaine où des grands rideaux d'arbres fraternellement alignés soulignent la route nationale. Là, on perd de vue les petites vallées, parce que c'est trop loin et que l'haleine des labours et les vapeurs des ruisseaux troublent souvent de ce côté la transparence de l'air.

De l'autre côté du vallon, les coteaux se dessinent montueux et boisés. D'en bas, ils semblent peut-être une coupe ; d'en haut, cela paraît un gouffre. C'est un fouillis inextricable d'arbres de toutes essences. Sur le fond sombre des pins, les chênes déploient leur feuillage roux. De ci, de là, des bouleaux, des ormes émergent de cette houle feuillée et complètent de leurs nuances éteintes la gamme des couleurs de cette frondaison automnale. Tout le bois se balance, se côtoie, mélangeant les ramures, fondant les teintes en un chaos roux et pourpré qui ressort violemment de l'entonnoir des terres brunes.

Un brouillard fluide monte du vallon et sur les labours se dépose en léger duvet. Sur les coteaux, ployant et déployant ses voiles, il ajoute aux charmes de la nature ceux de sa prestigieuse mobilité : tantôt laissant transparaître les couleurs éclatantes — bien qu'amoindries — des arbres ; tantôt les enveloppant de son manteau diaphane et ouaté dont l'œil se plaît à contempler la douceur et le perpétuel balancement. Au milieu du moutonnement profond du bois, l'arrête moussue d'une toiture s'accuse.

C'est la Maillardière. J'entends d'ici les cris des bêtes et les appels des valets, que je ne vois pas. Ces

bruits qui viennent d'en bas, ces mille rumeurs qui sans cesse emplissent l'éternel silence des campagnes sortent du bois profond comme une chanson très attirante, comme un irrésistible appel : — c'est la voix de la Terre, qui s'élève dans le calme du soir....

Pour entrer dans le vallon il faut suivre le cours du ruisseau, De ce côté des coteaux tout est roux de fougères sèches et de soleil caressant. Avec les affleurements de rochers rougeâtres qui trouent le sol, cela fait un bizarre assemblage, chaud de couleur et comme poudré de teintes d'automne.

Le ruisseau, que je longe, se sauve en musardant. toujours voilé de mousse et d'herbages, de lianes de plus en plus fragiles, et fines, et minces jusqu'à laisser voir par en-dessous le mystère mobile des eaux brunes.

La campagne prend de plus en plus un air de profonde tristesse et d'insondable mélancolie que tout contribue à accroître et à enraciner. Sous les arbres, des milliers de choses rousses gisent avec des gestes et des attitudes quasi humaines, — achevant de blémir, de se faner. Tout ce qui a été la splendeur verte des arbres, le

murmure frais des ramures est à terre et craque sous le pied avec un froissement de satin. Il traîne sur le sol comme une lumière blonde qui semble avoir conservé d'exquis rayons de soleil, des teintes de doux flamboiements dont les arbres s'éclairent par en-dessous et se teignent de reflets dorés. L'on se demande si ces lueurs descendent filtrées des cimes mouillées ou montent des feuillées, douces et carressantes comme un crépuscule.

Les tristes étangs, à la saison d'automne, se sont couverts d'une crème verte, qui les fait paraître extraordinairement glauques et mornes. Quelques poules d'eau s'ébrouent ou glissent à la surface, laissant derrière elles un imperceptible sillage dont les bords se referment lentement — comme une tombe. Une poignante mélancolie se dégage de ce paysage de rêve et m'oppresse étrangement. Auprès de ces grands étangs silencieux, le château morne, des murs à demi ruinés qui, la tête penchée, regardent, pensifs, les lierres — qui ne meurent pas, eux ... — les escalader et perfidement étendre petit à petit sur eux un manteau d'oubli.....

Une inconcevable torpeur est partout répandue : — torpeur de choses qui sommeillent là depuis des siècles et qui ont vu, sans jamais changer, les feuilles verdir et se faner tour à tour... !

XIII

Avril 19.. — Sur les bords de la Sèvre-Nantaise.

Six heures. — Des moulins de Portillon où nous avons passé la nuit.

Au point du jour, une brume légère s'est levée, toute pure, toute fraîche, toute parfumée, et pétrie de lu-

mière. Elle est grise, d'un gris d'oiseau, grise comme le duvet soyeux des bergeronnettes sauvages.

Déjà les cimes s'argentent. Dans le ciel que l'aube inonde, c'est une lueur fraîche et rose ; au jeu des premiers rayons du soleil, la brume s'irise et s'épanouit en incomparables nacrures.

On sent, dans toute la nature, la poussée déjà victorieuse des sèves, la vie partout à longs flots répandue. Et, tout à coup, au signal d'un petit vent frais dont l'archet invisible fait vibrer en notes cristallines toute la coupe des cieux, le voile se déchire et découvre à nos pieds la vallée de la Sèvre-Nantaise radieuse et ensoleillée.

Une lueur rose, vibrante, dans la pâleur du jour naissant, effleure les cimes des coteaux et se répand comme une tache d'huile mauve, sur les bois et le dos des coteaux. C'est l'aube qui prend la campagne dans les plis de sa robe et contre elle la tient doucement pressée. Tout en palpite, même les fumées grêles des chaumières, si calmes jusque-là, qu'on les eût dit endormies et que le frisson matinal du vent déplace maintenant en minces filets, tremblottants et indécis comme le souffle des vieilles fileuses endormies au coin des foyers.

Au-dessous des moulins, coule, gracieuse, presque féminine par son charme mystérieux, la Sèvre.

La Sèvre : un joli nom qui évoque des bruits d'oiseaux et de taillis ombreux. C'est la joie de la vallée, cette rivière. Des moulins, on la voit en avant, en arrière, se replier sur elle-même comme si elle se trouvait bien entre ses vertes rives et qu'elle y voulût rester toujours.

Maintenant le soleil baigne doucement les moulins

de sa lumière ardente. Un ravin s'éloigne en pente douce des deux moulins ; un petit chemin creux y serpente, crypte sombre au toit dentelé d'azur. On croirait s'enfoncer dans les entrailles de la terre. Sur les talus escarpés les mousses ont tendus leurs tapis. Aux pieds des yeuses le printemps épuise ses richesses : tantôt groupant en bouquets éclatants les primevères sauvages, les jonquilles, les hélianthèmes, les vipérines, les polygalées roses et bleues et des tulipes d'un rouge fer ; tantôt les dispersant négligemment sur l'herbe drue comme les épis échappés aux glaneuses matinales. Longtemps nous suivons ce petit chemin, ne songeant à rien, ou plutôt, songeant à tout : au printemps nouveau-né, aux fleurs écloses, à la nature en fête... Puis, sans nous en apercevoir nous débouchons dans la cour d'un vieux château, tapi au fond du vallon et des bois : une vieille cour spacieuse, où l'herbe a depuis longtemps établi son domaine.

Neuf heures. — Nous regagons les bords de la Sèvre, où une barque nous attend. Depuis ce matin, le vent a fraîchi ; il ride la surface de l'eau, qui incessamment clapotte contre le bordage. Le vent d'est nous oblige à courir des bordées ; la barque s'incline et s'avance lentement, l'étrave soulevée par le froissement des eaux. Au passage du bois de la Frémoire, calme plat. La voile oscille de côté et d'autre, et claque le long du mât, comme un cygne blessé bat de l'aile. La Sèvre fait un coude à cet endroit ; sur la nappe claire de la rivière, au milieu des prairies rousses bordées de tamarins, de saules blancs et de peupliers frileux, on se croirait dans un lac minuscule. Les arbres sont d'un vert léger, presque du jaune doré du soleil. La note dominante du

tableau est la transparence ; toute la nature a la même couleur, — la couleur de la vie qui revient. Soudain, au sortir du bois, le vent nous reprend et nous filons à belle allure jusqu'au château du Coin.

Au Coin, la scène change : la Sèvre oblique vers l'est tandis qu'à l'opposé se creuse la vallée de la Petite-Maine.

La gorge se fait subitement plus profonde, l'ombre plus épaisse sur les coteaux. Tour à tour indolente ou rapide, la Petite-Maine semble converser avec la terre de ses rives, grasses et plantureuses prairies. Là, de grands bœufs couchés, et rêveurs immobiles parmi les joncs du bord, semblent, de leurs prunelles infiniment mystérieuses, sonder l'inconnu de la jolie rivière, mystérieuse elle aussi.

Celle-ci prodigue largement la fécondité, et la terre la lui rend. L'été, les arbres de ses bords secouent sur les ondes, dans un frais friselis de feuillage, une pluie de fleurs ; des épis entraînés surnagent gonflés de sèves puissantes. La Maine semble plus douce encore sous son fardeau de vie et de poésie ; elle a le charme attendri d'une jeune mère.

Dix heures. — Sur la Petite-Maine. — Il nous a fallu changer la nacelle : nous avons une barque plate, aux formes effilées, aux extrémités relevées : une *toue*, presque la *yole* du marais vendéen. Nous allons doucement, à la rame. Avec un bruit frais nos avirons entament la limpidité de ces belles eaux dans un éparpillement de gouttelettes claires. Notre passage trace sur la Petite-Maine un sillon qui va s'élargissant jusqu'aux rives. Il agite les nénufars et les narcisses d'eau, parfois plissant leurs feuilles délicates, parfois les prenant en dessous

pour les rouler en cornets allongés que l'on voit plonger et disparaître lentement dans la limpidité des eaux.

Souvent le cours de la rivière se resserre, au point que les arbres de ses rives rejoignent leurs bras au-dessus des eaux. Parfois les fourrés s'entr'ouvrent et les vignes se déroulent sur des coteaux féconds. Sur les ceps noueux s'inclinent des *bécheux de vignes*, que le labeur des ans a courbés. On les voit tel que Fayel les

a représentés, dans leurs grands tabliers penchés sur les sarments qu'ils auscultent en quelque sorte, dont ils interrogent la vitalité. L'habitude des vastes horizons donne l'ampleur à leurs gestes. Le vin, lui aussi, accomplit sa mission : il apporte avec la richesse la joie qui s'épanouit sur les physionomies, modèle les formes, élève et ennoblit la race d'un cachet de sérénité.

Dans ce pays, d'ailleurs, tout est grand ; la race est forte, toujours libre. Sous leurs grandes coiffes gaudronnées, imposantes comme d'antiques hennins, les femmes cachent un visage délicat et régulier. On les voit s'assembler, vers le soir, au bord des fontaines rus-

tiques en des poses d'une dignité primitive, car ce pays est aussi celui des claires fontaines ; chaque pli de terrain en cache quelques-unes. C'est là qu'il fait bon se reposer des labeurs du jour dans la douceur des soirs, près des treuils criards, au milieu du choc clair des « seilles » heurtées aux margelles brodées de vignes vierges et des cruches dont le grès roux silencieusement s'emperle de larmes fraîches. Tandis que le premier frisson tombe des étoiles, il semble toujours qu'il y ait, flottante, près des fontaines, la beauté morte des jolies filles qui y venaient puiser et qu'avec la fraîcheur des eaux ce soit un peu de leur âme légère qu'on respire.....

Midi. — A partir de Saint-Fiacre, le pays se modifie sensiblement. Les coteaux deviennent âpres, hérissés de sapins hirsutes et de chênes sourcilleux parmi des éboulis de roches chauves, de bruyères, de fougères sèches et de buissons d'ajoncs roux.

Tout au fond de la vallée, un petit manoir se cache modeste, presque recueilli : c'est Bel-Abord. Les toits en poivrière et le clocher de sa chapelle mignonne émergent à peine des arbres environnants. A gauche, sur la butte, c'est le bourg, tout blanc autour de son église romane. Les arbres s'espacent de plus en plus et font place à la vigne ; par endroits la terre s'entr'ouvre en de gigantesques carrières.

Couronné de bois au sommet le coteau présente ses flancs féconds aux caresses du soleil ; sur les graves des vignes, sur les sillons des guérets, il poudroie, éblouissant, tandis qu'en bas, la rivière, au milieu des peupliers trembleurs, limpide comme un ruisselet de l'Ombrie, serpente

Jusqu'à Chateauthébaud les coteaux se relèvent ; leur

ligne d'ondulation s'accentue ; ils prennent un aspect plus sévère qui les ferait comparer aux sombres belvédères des collines belges, aux *Dames de la Meuse.*

Puis la vallée s'élargit, coupée vers le sud par un barrage d'où la Maine se précipite avec un grondement sourd, dans un étincellement de paillettes d'argent... En haut, noir et austère comme un Burg, Chateauthébaud.

Six heures. — Le soir vient comme nous atteignons les hauteurs de Chateauthébaud; le sentier se poursuit vers le bas vallon. Un métayer attardé achève son labeur. Avec un bruit d'étrave, le coutre éventre la glèbe et les vagues de terre froissées s'écroulent derrière l'araire avec un bruissement ininterrompu.

Sur le sillon à demi tracé monte du sol retourné une petite fumée bleuâtre, tremblottante, tandis qu'au sommet de la pièce souffle l'attelage. Le nez à terre, les bœufs envoient régulièrement la buée de leur haleine ; leurs mufles baveurs s'allongent noirs et luisants au soleil couchant, cependant qu'appuyé sur leurs cornes avec une noblesse antique le vieux métayer contemple le travail du jour.

Du haut de ces coteaux, le spectacle est sans pareil. A perte de vue la campagne s'allonge délicate et frissonnante ; la nature a eu cette virtuosité de dessiner un paysage de teinte uniforme mais avec une variété de nuances presque infinie. A l'entour, la vigne étale sur les croupes sa végétation luxuriante marquée déjà de tavelures roussâtres et dorées. Les planches s'alignent en tous sens, et, quand elles s'entr'ouvrent, on dirait une sanglante blessure à voir les gravats éventrés.

Mais voici venir le soir et avec lui les charmes inoubliables des belles nuits printanières. La brise attiédie

du soir passe sur la vigne avec de mystérieux frémissements et nous apporte des parfums infiniment alanguis. Il doit être six heures. De grands nuages gris glissent lentement sur nous, sans à-coups, comme l'avant-garde de la Nuit. La pluie d'or qui ruisselle le soir sur les sommets croûle à terre après avoir frissonné dans les flèches à peine ondulantes des peupliers. Derrière les collines, le soleil disparaît et dans l'air nuble de la vesprée, on prendrait les coteaux pour des Silènes, accroupis et barbouillés d'une lie violacée...

Six heures et demie. — Dans la plaine si bizarrement plantée d'arbres et de vignes entrelacés, la nuit tombe vite et l'on a le spectacle étrange de voir les divers plans de ce merveilleux tableau, qu'est un coucher de soleil sur les pampres, se resserrer et nous enlacer de leur ceinture ombreuse... Les ténèbres se répandent sur les vignes ; des bruits nouveaux se sont levés ; chansons monotones de la terre dont la force naguère si exubérante est maintenant non pas épuisée, mais comme lasse et déjà touchée du prochain sommeil de la nature.

Puis ces bruits eux-mêmes s'éteignent, et la lune n'éclaire plus que les clos déserts où le vent qui fait moutonner les vignes semble les conduire, bataillons dociles, à l'assaut des coteaux embrumés.

Neuf heures. — Vers le soir, un vent d'orage s'est levé qui a accumulé au couchant des nuages sombres. Derrière cet écran sinistre le soleil s'est couché.

Une brise plus forte, s'est élevée, emportant dans une déroute monstrueuse les nuages accumulés. Longtemps ils ont roulé dans la nuit froide leurs masses d'écumes. Maintenant la lune se lève à l'horizon, derrière le massif obscur et compacte des peupliers de

la Petite-Maine ; ses rayons froids vibrent comme des traits et, dans la transparence de cette nuit de printemps, sa lumière s'épanche calme et mourante.

Sous la clarté lunaire, les roches prennent sur le coteau opposé un aspect fantastique. Sur le fond de la carrière blanche les arêtes du rocher projettent leurs ombres indéfiniment exagérées, qu'une nuée passagère vient troubler et agiter quelques instants. Parfois un carrier sort de sa maison solitaire et s'arrête à la vue du combat de ces ombres, géantes dans la nuit.

Plus loin, la lune dort sur une métairie : toute blanche avec ses toits plats, ses murs d'enceinte, sa tour carrée, casquée de tuiles rouges ; on la prendrait pour un villa romaine. On se surprend à épier le cri des custodes ou des gardes de nuit.

C'est l'heure de la sérénité. Dans les ais des granges désertes, le vent redit sa plainte monotone ; d'en bas monte toujours, strident et mélancolique, le cri des grenouilles dont les trilles ténues se mêlent aux insaisissables mélodies répandues dans toute la nature.

Un ruisseau chante sur les galets ; on le voit se perdre dans la Petite-Maine, toute brillante dans les ombres transparentes de la nuit.

Du vallon, encore mouillé des averses d'orage, l'âme de la Terre semble s'exhaler, très tendre, dans une odeur pénétrante et forte. Elle emplit de douceur l'âme des pauvres gens ; la nature, la Grande Amie, semble absorber dans sa mélancolie la douleur de l'homme, toutes deux profondes et incomprises, car si parfois :

On entend un soupir, une larme qui coule,
Le reste est un mystère ignoré de la foule
Comme celui du vent, de la nuit et des bois !

(*A suivre*). René Delaunay.

NOTRE-DAME GUESCLIN

DE BOTREL

Il est entendu que Botrel est « chansonnier ». C'est, si je puis dire, sa « cote officielle » dans l'opinion publique qui aime les classifications commodes et admet difficilement qu'on bouleverse ses petites cases accoutumées.

Chansonnier, certes, Botrel l'est dans l'âme, mais s'il a le don natif et si rare de tourner le couplet, de ramener le refrain, d'enfanter à la fois les paroles et la musique adéquate, ces qualités particulières ne l'empêchent pas d'être à ses heures « poète » tout court, poète de noble inspiration et de large envergure. Tous ceux qui l'ont entendu non seulement chanter, mais « dire », ne me contrediront pas. Mais ce n'est pas tout encore. Autant que poète et chansonnier, Botrel est, de vocation, homme de théâtre. Il l'était dès l'adolescence quand il écrivait pour son patronage de Saint-Augustin ces petites pièces sans prétention, qu'il croyait bien lui-même sans lendemain, et qui pourtant se jouent encore, avec le même succès, dans tous les milieux de jeunes gens.

Plus tard, quand son effort s'est définitivement orienté vers la chanson populaire et solidement appuyé sur la terre natale, il rêve encore de théâtre, mais d'un

théâtre populaire et breton, qui ne serait pas seulement une bonne œuvre d'art et de décentralisation mais un puissant moyen d'action sociale et d'apostolat. J'ai déjà exposé ailleurs cette conception et montré comment Botrel l'avait réalisée dans « La voix du Lit Clos », dans « Fleur d'ajonc », dans « la Médaille du Pilote », dans « Doric et Léna », ces charmantes petites pièces de terroir qui ont commencé par faire leur tour de Bretagne et ont fini par faire leur tour de France... et même de Canada.

Dans cette voie du théâtre, Botrel vient de franchir une nouvelle et considérable étape. Se haussant, lui, le Barde rustique, au grand rythme de l'alexandrin, il n'a pas craint de mettre à la scène une des plus grandes figures de notre histoire et de la Bretagne : Duguesclin. Abandonnant pour une fois les humbles figurants des veillées bretonnes, il a fait mouvoir et parler des personnages d'une toute autre envergure, en une œuvre dramatique très particulière. Ce n'est pas une pièce historique selon la formule courante, touffue et bruyante, fertile en tableaux et en épisodes, pleine de foule et de mouvement. C'est une œuvre née d'une seule idée, très grande et très simple, qui se développe d'elle-même sans incidents accessoires, avec le strict minimum de figuration et de mise en scène, en des vers nobles et bien frappés — un beau poème scénique, en somme, plutôt qu'une pièce proprement dite.

Et si cette grande idée s'incarne en Duguesclin, vous pensez bien qu'elle dépasse sa personnalité et son temps. Botrel n'est pas un simple archéologue dilettante et n'oublie jamais le bon combat qu'il entend mener dans nos luttes d'idées modernes ; s'il fouille le passé c'est avec le souci du présent, pour y trouver des situa-

tions et des leçons toujours actuelles et qui prennent seulement plus d'autorité de la majesté des siècles lointains.

« Notre Dame Guesclin » se passe donc au XIVe siècle et a tout l'attrait d'une exacte vision d'époque ancienne ; mais, ne vous y trompez pas, c'est bien aux hommes d'aujourd'hui que Botrel s'adresse par le verbe enflammé du héros breton et de la très vieille histoire la conclusion très actuelle émane lumineuse et forte.

C'est en 1370. Duguesclin rentre en France après sa deuxième campagne d'Espagne et, au soir d'une longue étape à travers les montagnes pyrénéennes, il s'arrête pour bivouaquer en un ravin solitaire où vit seul, en ermite, un vieux moine exilé.

Or ses vaillants chevaliers, fidèles campagnons de ses rudes batailles, sont las pourtant de la guerre sans trêve, de la lutte qui jamais ne finit. Vainqueurs en Espagne, ils veulent y rester pour jouir de leur victoire et se reposer enfin sur leurs lauriers. En vain Duguesclin parle de la France à ces oublieux, énivrés des charmes de l'Espagne ; en vain il fait sonner l'appel de la patrie toujours menacée à ces oreilles qui ne veulent rien entendre. Tous, après la rude campagne comme après cette rude journée, n'ont qu'un cri :

« Dormons ! Dormons ! »

Et Duguesclin de s'importer en ces vers magnifiques où se résume tout le sens du 1er acte :

« Grave parole ! ..
L'Ennemi rôde autour de ce que nous aimons
Mais, qu'importe ! il faut bien un peu dormir : dormons,
Demain, nous verrons bien ce que l'Aurore apporte !
Mais si l'Aube apportait la Ruine ? — Qu'importe,

Dormons ! — Durant votre sommeil les léopards
Pourront, d'un bond, sauter sur nos sombres remparts !
— Bah ! Dormons : en dormant nous ferons de beaux songes !
— Mais si durant ce temps, les Erreurs, les Mensonges
Vont démoralisant le Peuple — ce Paria !
Les uns iront à hue, et les autres à diah,
Il n'en pourra surgir que d'horribles colères
Et nous verrons, entre eux, se dévorer les frères !
— Eh ! Qu'importe ! il faut bien dormir : dormir est doux !
— C'est la guerre civile, alors : y songez-vous ?
La guerre sacrilège ? — Oui, mais dormons : c'est l'heure !
— Le Peuple souffre et saigne ! — Hé ! que le Peuple meure :
Dormons ! — Le Trône est menacé ! — Meure le Roi,
Dormons ! — L'Autel brisé ! — Que périsse la Foi !
— Les justes sont proscrits ! — Périssent les Apôtres,
Périsse tout... pouvu que nous dormions, nous autres !
. . . . . .
Laissez-moi seul ! allez dormir... allez dormir ! »

Demain le chef inlassable et incompris va donc rentrer en France, seul, tandis que ses chevaliers reprendront joyeusement le chemin des Castilles. Attristé et songeur, il s'est assis sur un roc à quelques pas du camp des « Dormeurs » et à son tour, de fatigue, il s'est assoupi « car il faut du repos... même aux forts ! ».

C'est l'heure qu'attend dans l'ombre un soldat félon dont Guesclin a dû punir les crimes et briser l'épée. Le misérable a juré de se venger et déjà son arbalète est tendue, quand soudain un « chevalier blanc » surgit comme apporté par un rayon de lune et, tout resplendissant de clarté, s'interpose entre le héros endormi et l'assassin... qui fuit épouvanté.

Or au même instant Duguesclin fait un beau rêve de bataille où il se voit conduit à la victoire par un chevalier fantastique « vêtu de clair de lune ». Dans

l'ivresse du triomphe il se réveille en sursaut... et reprend pied dans la réalité « Hélas ! dit-il, »

« Je dormais !... je rêvais !...
Non !!! Je ne rêvais pas !!! »

Soudain il vient d'apercevoir son beau chevalier blanc... il n'en peut douter, il est là, il lui parle... mais c'est pour lui dire que, de nouveau, la France agonise sous l'invasion anglaise et qu'elle a besoin de ses enfants...

« La France va mourir, Guesclin ; va la sauver ! »

Et pour lui donner la force devant la tâche nouvelle qui s'impose, il le fait connétable... avant le Roi de France. Duguesclin écrasé à la fois de surprise, de douleur et de joie voudrait retenir la radieuse apparition... « Deux mots encore ! »

LE CHEVALIER BLANC

Réveille tes amis et pars avant l'Aurore !

DUGUESCLIN (*suppliant*).

Deux mots, deux mots encore, ô beau chevalier Blanc,
Où suis-je ?

LE CHEVALIER BLANC (*au fond*).

A Roncevaux !

DUGUESCLIN (*éperdu*).

Qui donc es-tu ?

LE CHEVALIER BLANC

Roland !

(*Il disparaît.*)

(*Duguesclin s'écroule à deux genoux, les bras tendus vers l'apparition évanouie.*)

C'est ici le point culminant de l'œuvre ; on sent quelle intensité d'effet peut donner une telle scène au théâtre... Elle est évidemment d'un grand poète cette idée de Duguesclin rencontrant à Roncevaux l'ombre de Roland !

Et c'est grâce à cette vision héroïque que le chef tout à l'heure impuissant va pouvoir rallier les siens et « réveiller » ses « dormeurs ».. Oh ! d'abord ils se refusent à croire au prodige. Mais le vieux moine leur confirme qu'ils sont bien à Roncevaux et leur raconte la légende de la vallée où l'on entend parfois le cor de Roland pleurer sur les malheurs de la France... Et voici que le son du cor frappe les oreilles incrédules... il s'en va mourir au loin en se répercutant à tous les échos de la montagne. Alors, dans l'impressionnant décor de la gorge légendaire, Duguesclin redit la « geste » merveilleuse de la mort du Paladin. Cette paraphrase de la Chanson de Roland est peut-être la perle poétique de la pièce ; Botrel a su, avec un art exquis, garder au récit, si vieux, son tour archaïque et sa saveur naïve.

On est à la fois charmé et pris à l'âme et combien le spectateur — dormeur réveillé lui-même, peut-être ! — comprend l'enthousiasme des chevaliers de Duguesclin reconquis par leur chef et prêts à le suivre vers de nouveaux combats... C'est sur ce « sursum corda » que le rideau tombe au vieux cri de guerre mille fois répété, de « Notre-Dame-Guesclin » ! Et, une dernière fois, le son lointain du cor se mêle comme un encouragement aux clameurs des chevaliers. Ce bruit étonne le maréchal d'Andréham qui vient d'arriver, envoyé par Charles V pour porter à Duguesclin son brevet de Connétable ; il demande :

« Qu'est-ce ?...

DUGUESCLIN (*un doigt sur la bouche en regardant ses hommes*).

Un chasseur perdu...

TAILLECOL

Quelque hibou qui crie...

LE MOINE

Ou quelque Ame en peine...

DUGUESCLIN

Oui ; l'Ame de la Patrie !

Telle est en quelques mots la donnée de « Notre-Dame Guesclin ». Il faudrait de longues citations pour en faire apprécier toute la valeur littéraire ; je parlais tout à l'heure du récit de la mort de Roland, mais l'œuvre entière foisonne de beaux vers, aussi nobles d'inspiration qu'heureux de forme ; le portrait de Duguesclin tracé par Taillecol au 1er acte, la scène du « Cidre », celle des « Françaises », les stances du Chevalier Blanc en face de Duguesclin endormi, sont des pages admirables. Mais ce que j'ai voulu surtout mettre en lumière dans cette courte analyse, c'est la grande portée morale de ce poème dramatique, portée si actuelle, si opportune et que semble augmenter encore les toutes dernières nouvelles venues de Rome... Les catholiques se réveilleront-ils à la voix du chef suprême qui les invite au combat et à l'épreuve, ou s'obstineront-ils à dormir honteusement, non plus même comme les chevaliers de Duguesclin sur des trophées de victoire, mais sur les ruines de la défaite ?

L'histoire de « Notre-Dame Guesclin » est assez curieuse. J'ai vu naître à côté de moi cette œuvre longuement mûrie puis écrite presque d'une seule haleine comme tout ce que fait Botrel. A peine terminée, il

nous la lut dans l'intimité et le simple décor d'une réunion de famille... Quand je dis : « il nous la lut », je devrais plutôt dire : « il nous la *joua* », car, encore dans le feu de l'inspiration, il mimait autant qu'il disait ses vers avec une ardeur et une émotion entraînantes, passant au bond du dialogue dans la peau même des divers personnages qui, tous traduits par lui seul, semblaient pourtant vivre devant nous chacun avec son accent et sa physionomie propres... Jamais je n'oublierai cette représentation — car c'en était une —, cette « Première » unique et l'impression profonde qu'elle fit sur le petit cercle réuni autour de Botrel.. Un nouveau venu, survenant soudain comme la lecture s'achevait, s'effara de nos mines bouleversées mais se rassura bien vite en voyant quelle flamme joyeuse démentait dans nos yeux des larmes involontaires.

Quelques semaines plus tard, j'assistais à une nouvelle lecture dans un milieu très différent. C'était dans un des salons les plus aristocratiques de Paris où la maîtresse de maison avait convié pour entendre l'œuvre nouvelle du Barde, un cénacle choisi : des généraux, des notabilités politiques y voisinaient avec des académiciens comme Jules Lemaître, Vandal et François Coppée, avec des hommes de lettres et des artistes connus comme Georges Thiébault, Talmeyr, de Tinseau, de Frick. Certes dans un tel milieu les sensations étaient moins imprévues, moins spontanées peut-être, un peu figées par les conventions mondaines ; pourtant, là encore l'impression fut intense et quand Botrel eût fini, tout le monde se serra autour de lui des compliments aux lèvres, mais, ce qui signifie davantage, avec le visage animé et brillant de gens qui viennent de communier dans une émotion belle et

bonne — une de ces émotions qui font que chacun se sent meilleur et un peu surélevé au-dessus de lui-même.

Avec de tels suffrages il pouvait sembler que « Notre-Dame-Guesclin » n'avait plus qu'à passer à la scène... Ouais ! Tout beau ! Pensez-vous qu'il suffise d'une belle œuvre pour être joué ?

La pièce de Botrel a deux défauts capitaux qui la rendent injouable sur un théâtre parisien contemporain (je parle ici comme un bon Directeur) : 1° Elle n'a pas de rôle de femme... non ! mais croyez-vous ! pas de rôle de femme ! !.. 2° Elle est... comment dirais-je ? Enfin... vous savez... on dit un peu trop « Dieu et Patrie » là-dedans... Vous comprenez ? ça n'a plus cours.

Donc Botrel, philosophe, garda sa pièce en carton, tout comme Henri de Bornier eût gardé pour lui seul sa Fille de Roland s'il l'eût écrit trente ans plus tard — il le disait lui-même dans ses vieux jours ! Seuls quelques privilégiés entendirent de temps à autre des fragments de « Notre-Dame-Guesclin » au cours des petites veillées familiales de la chaumière de Port-Blanc.

Et il en eût sans doute été ainsi jusqu'à la consommation des siècles, si parmi ces auditeurs de Port-Blanc ne s'était rencontré un jour un prêtre dont l'initiative et l'intelligente activité ne connaissent pas d'obstacle, qui, non content de créer dans un quartier neuf de Nancy une paroisse de toutes pièces avec son église, ses écoles et ses œuvres sociales, a réussi à renouveler dans le propre jardin de son presbytère le spectacle grandiose d'Oberammergau, à créer un vaste théâtre de plein air, à recruter sur place une troupe populaire

d'un dévouement inlassable et à faire évoluer sans un accroc durant une journée entière des centaines de figurants... Tous ceux — et Dieu sait s'ils sont légion — qui ont été voir « la Passion » l'an dernier à Nancy, ont reconnu le chanoine Petit, curé de Saint-Joseph. Donc, c'était à Port-Blanc, un soir d'automne de 1905. Le chanoine Petit entendit Botrel lire sa pièce et très simplement, dit : « Voulez-vous la jouer chez moi ? La Passion ne se reprendra que dans dix ans : ma troupe et mon théâtre sont à vous ! ».

Il suffit de connaître l'amour immodéré de Botrel pour le théâtre vraiment populaire, joué par le peuple et pour le peuple... on devine sa réponse.

Et voilà comment le théâtre de la Passion de Nancy est devenu en pleine Lorraine le théâtre breton de Botrel au cours de l'été 1906. C'est un essai de décentralisation qui n'est certes pas banal ; c'est ce qu'on pourrait appeler de la décentralisation à double détente puisque ce n'est pas seulement du théâtre provincial qui fuit Paris, mais qui émigre de sa propre province d'origine pour en chanter les gloires et la faire aimer aux gens d'une autre province !

J'ai fait le voyage de Nancy... et je ne le regrette pas ! Montée sur une grande scène populaire, « Notre-Dame-Guesclin » n'a rien perdu des qualités dont elle avait fait preuve dans un plus simple appareil. Duguesclin, c'est Botrel ; il y est superbe, aussi à l'aise sous la lourde cotte de mailles que dans son petit « chupen » breton.

Il incarne le héros avec une telle intensité de vie, de conviction entraînante et d'enthousiasme qu'il n'est plus Botrel, mais bien Duguesclin lui-même. L'art de Botrel n'est pas celui, longuement étudié, du comédien ; c'est un art qui atteint aux plus grands effets sans les

chercher par la seule force de la sincérité, du don ardent de soi-même. Son âme passe toute entière dans ses paroles et dans ses gestes et va frapper directement à l'âme du spectateur... nulle école, nul patient travail n'apprendront jamais cela.

Le chevalier Blanc, c'est Camille Gorde, de l'Odéon, un tragédien de race qui a toutes les qualités de l'emploi : noble prestance, voix profonde et puissante à la Mounet.

Quant aux autres rôles, ils sont tenus par la troupe populaire de la Passion, qui ne donne évidemment pas l'impression d'acteurs professionnels, mais dont l'ensemble est vraiment remarquable si on la juge pour ce qu'elle est : une vaillante troupe de volontaires qui se dévouent sans compter pour l'œuvre du chanoine Petit.

Sur le vaste théâtre de la Passion, la mise en scène est superbe : les costumes ont été exécutés par Landolff avec le plus grand souci d'exactitude historique ; le jeune artiste lorrain, Raimond Déshayes, a brossé un décor très impressionnant de la gorge de Roncevaux, et le bon compositeur André Colomb a écrit autour de l'œuvre de Botrel une musique de scène qui lui fait un discret et harmonieux accompagnement.

Enfin, si Botrel montre aux Lorrains un héros breton du moyen-âge, il a voulu aussi leur faire connaître et aimer sa Bretagne d'aujourd'hui. Le spectacle commence de la plus gracieuse façon par une « veillée bretonne » où le Barde — le vrai Botrel — paraît à côté de sa charmante et inséparable compagne, et chante quelques-unes de ses plus jolies chansons populaires au milieu d'un chœur de jeunes gens et de jeunes filles portant à ravir le pimpant costume de Pont-Aven.

Et maintenant, à quand « Notre-Dame-Guesclin » à Paris ?

*
* *

En attendant que notre vœu final se réalise et que « Notre-Dame-Guesclin » puisse être joué à Paris, ce beau poème si français, mais d'une si pure inspiration bretonne, est revenu de Nancy vers sa vraie source en passant par dessus la capitale. — « Notre Dame-Guesclin » vient d'être joué dans le pays même du héros, de l'auteur et du premier acteur de la pièce : à Dinan. Les deux représentations données l'une en soirée dans une salle close, l'autre en plein air, ont été le « clou » du Pardon des Fleurs de Blé Noir qui s'est déroulé les 1er et 2 septembre avec un éclat inoubliable. Toutes les dissensions politiques ont fait trêve et tous les concours se sont groupés avec un rare ensemble autour de Botrel pour l'organisation de ces fêtes splendides et vraiment fraternelles qui font suite, dans la pensée du Barde, au Pardon des Fleurs d'Ajonc donné l'an dernier à Pont-Aven. On sait que son rêve serait d'instaurer ainsi tour à tour, sous le nom d'une fleur symbolique, une grande fête populaire, d'Art, de Foi et de Tradition, dans chacun des cinq départements bretons : pardon des Fleurs d'Ajonc en Finistère, des Fleurs de Blé Noir dans les Côtes-du-Nord, des Fleurs de Bruyère en Morbihan, des Fleurs de Pommier en Ille-et-Vilaine, des Fleurs de Genêt en Loire-Inférieure. Et ce bouquet joli des rustiques fleurs bretonnes s'incarnerait dans les gracieuses personnes de cinq petites reines désignées par le seul suffrage de leurs compagnes.

Deux reines sont déjà élues et, vraiment, les champions du vote pour les femmes, trouveraient un

excellent argument à l'appui de leur thèse dans ces élections féminines qui ont été infiniment plus propres et plus dignes que celles de ces Messieurs et ont abouti avec un instinct très sûr à des choix rêvés. Les jolies Pontavenaises ont hissé sur le pavois une délicieuse « Fleur d'Ajonc », Françoise Le Goff, dont la physionomie délicate et mutine, la grâce enjouée et vraiment royale ont conquis l'an dernier tous les cœurs. Les jeunes Dinannaises viennent à leur tour d'élire, en Berthe Hoguet, d'une beauté blonde un peu froide et pleine de noblesse, une Typhaine Raguenel qui semblait née pour porter le hennin moyen-âgeux et le sceptre des Fleurs de Blé-noir.

La fête a débuté samedi soir 1er septembre par la rencontre des deux « cousines ». La Reine des Fleurs d'Ajonc, venue de Pont-Aven avec sa cour, a été reçue à la gare par la reine de Dinan et le double cortège royal, acclamé par une foule énorme, a défilé à la lueur des torches à travers les rues de la ville, jusqu'à la petite salle du Casino — oh ! oui, petite, car l'on s'y écrasait — où Notre-Dame-Guesclin a triomphé une première fois devant un public choisi. Donnant un éclatant démenti au vieux proverbe, Botrel a été prophète en son pays !

Pendant la représentation, la foule qui n'avait pu trouver place au casino, a dansé avec entrain sur la place Dugesclin, ruisselante de lumières, et a fait un beau succès à la troupe des danseurs bretons venus de Bannalec dans leurs costumes brodés, avec leurs sonneurs de biniou et de bombarde. Passé minuit la vaste place rentrait dans le silence quand un feu d'artifice la réveilla soudain au passage du cortège des reines sortant du casino. Et l'on vit alors à la lueur d'incendie des

feux de bengale, ce joli et touchant spectacle : Typhaine descendant de son carrosse pour fleurir Duguesclin et déposant au pied du bronze héroïque de Frémiet les bouquets qui lui avaient été offerts dans la soirée.

Dimanche fut le grand jour ; Dinan se réveilla au son des binious et des bombardes. Une fiévreuse agitation régnait partout ; les habitants avaient rivalisé d'entrain et de bon goût pour décorer les façades de leurs maisons, des arcs de triomphe chevauchaient les rues, des drapeaux flottaient de toute part et enfin, et surtout, le soleil, le radieux soleil, grand-maître de la Vie, de la Joie... et des Fêtes de plein air, baignait la Ville fleurie, et pavoisée dans une apothéose de lumière : il rayonnait... comme tout le monde.

La journée a commencé pieusement, en vrai Pardon de Bretagne, par une grand'messe solennelle célébrée en l'église Saint-Sauveur. M. l'archiprêtre Daniel avait magnifiquement orné pour la cérémonie le vieux vaisseau de granit, mi-roman, mi-gothique, où repose le cœur de Duguesclin et il semble que ce cœur a dû tressaillir de nouveau, derrière le cénotaphe noir gravé d'or, aux accents de l'admirable cantate rimée pour lui par Botrel et mise en musique par le maître Kowalski lors de l'inauguration du bronze de Frémiet, il y a trois ans.

La trêve du déjeuner fut courte et dès avant deux heures la foule pressée faisait une double haie vivante au cortège royal qui se déroulait longuement par les vieilles rues étroites, puis par les lacets plongeant vers la Rance, enfin le long de la rivière, jusqu'au vallon de la Fontaine des Eaux. Espacés par les musiques de la ville, par de ravissantes voitures fleuries, semblables à d'énormes bouquets roulants, les chars se succédaient soulevant une rumeur croissante de « oh ! », de « ah ! »

et d'exclamations admiratives : c'était la montagne d'ajoncs dorés où trônait souriante et mutine la petite Reine de Pont-Aven, tandis qu'à ses pieds les demoiselles d'honneur et les dames de la cour faisaient une grappe de fleurs blanches, de belles fleurs animées où des têtes charmantes, aux yeux rieurs, se posaient sur la collerette plissée comme sur l'auréole blanche de larges marguerites ; c'était la blonde Typhaine, Reine des Fleurs de Blé Noir, pareille à une figure de vitrail sans l'ogive d'une vieille porte féodale, avec, auprès d'elle Duguesclin — c'était Botrel, superbe sous le haubert — et tout un groupe de guerriers bardés de fer ; c'était la Paimpolaise au pied d'un calvaire, puis toute une famille de brodeurs de Pont-l'Abbé, les célèbres Pichavant, portant le costume si étrange des « Bigoudens » et travaillant dans un véritable intérieur breton...

Chars, cortège et foule, tout s'engouffra comme un flot dans l'agreste et profonde coupure du vallon d'Argentel. C'est là qu'avait été monté le théâtre de plein air, dans un décor naturel que ne vaudra jamais nul décor factice... Pouvait-on rêver pour la grande vision poétique de Botrel, pour la rencontre de Duguesclin et de Roland un cadre plus adéquat que ce ravin sauvage et idyllique tout ensemble, où le rude granit montre les dents sous la luxuriante verdure et qui peut vraiment figurer Roncevaux sans le moindre effort d'imagination.

Et par une coïncidence qui fut peut-être une mystérieuse inspiration, les organisateurs avaient placé la scène sur la prairie même de Beaudouin, la prairie historique où Duguesclin jouait à la paume avec ses amis, pendant une trêve du siège de 1359, lorsqu'on vint lui apprendre l'enlèvement de son frère Olivier par Cantorbery — félonie qui motiva, on le sait, le fameux

duel de la place du Champ. Ainsi, c'est à l'endroit même où le héros breton avait vécu jadis un des plus célèbres épisodes de sa vie héroïque, qu'il allait se réincarner, par la magie de l'Art et de la Poésie, dans un poète dinannais lui-même — bien mieux, originaire par son père de ce propre pays de Broons où naquit Duguesclin. Tous ceux pour lesquels la voix de la Tradition a un sens ne pouvaient qu'être fortement impressionnés par un rapprochement aussi saisissant, par une concordance si complète de toutes les circonstances qui pouvaient renforcer les qualités intrinsèques de l'œuvre et donner un caractère exceptionnel à cette représentation. On peut dire qu'elle fut et restera unique — unique par le décor incomparable de la vallée, par les souvenirs évoqués en ce lieu, par la splendeur de cette journée d'été ; unique enfin par l'aspect de cette foule innombrable dont la nappe mouvante emplissait l'enceinte de verdure, où les robes claires semblaient des fleurs sur la prairie dans le cadre des grands peupliers frissonnants ; de cette foule qui débordant le fond trop étroit du vallon grimpait à l'assaut des versants, s'accrochait en grappes humaines jusqu'aux aspérités du roc.

Le poème de Botrel ne parut inférieur ni à la beauté du site ni à la beauté de l'heure et, tandis qu'il se déroulait au rythme noble de ses alexandrins, cet immense public, visiblement empoigné, ne sortit de son mutisme attentif que pour applaudir en un fracas qui se propageait comme une houle sur cette mer humaine et qu'amplifiaient au loin les échos du vallon.

Après ce définitif succès, le retour du cortège à Dinan prit réellement les allures d'une marche triomphale. La « chaleur communicative » de la fête dégela les plus récalcitrants et, montant de degré en degré, attei-

gnit son maximum sur la Foire Bretonne, où la soirée se termina dans une féerie d'illuminations, dans une cohue folle et dans une véritable flambée de joie populaire.

La gaité et l'entrain, cet élément spontané qu'apporte la foule et dont ne disposent pas les organisateurs, resteront la caractéristique de ce Pardon des Fleurs de Blé noir qui a réalisé ce miracle, en ce temps de discordes et de haines, de réconcilier deux jours durant toute une ville dans la paix et dans l'harmonie autour de son vieux héros Duguesclin et de son jeune poète, Botrel.

MARCEL MONMARCHÉ
Dr

UN VOYAGE EN 1508 (1)

COMPTE DU VOYAGE

DE LA BARONNE DE PONT-L'ABBÉ

A LA COUR DE LA REINE ANNE, A BLOIS EN 1508.

Fragment du *Compte rendu à Monseigneur Pierre de Foix baron de la Trayne, de l'Ile-Saint-Georges et du Pont, seigneur de Rostrenen, Iffiniac, Pourchon et Carnoët, par noble homme Lucas Vento, sieur de Lestaine, de la charge administration et gouvernement qu'il exerça, tant sous la feue Reyne et duchesse Anne, qui avait pris en main la personne et le bien de Madame Loyse de Pont, baronne et dame des dicts lieux épouse dudict sire de Foix durant la minorité de la dite dame que, depuis, sous Monseigneur, des biens rentes et revenus de la dite dame, depuis le 27 février 1508 jusqu'en l'an 1514.*

1508

. . . . . .

La baronne du Pont, ayant à la fois à son chasteau de Rostrenen, l'abbé de Langonnet (2), les seigneurs

(1) Voir la *Revue* d'août 1906.

(2) *Langonnet* est une ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sur les bords de la Laita, en 1137, par le duc Conan surnommé *le Gros* et d'où sortit la colonie de moines qui peuplèrent l'abbaye

du chasteau de Faou (1) et de Plauc (2), le capitaine Talhouët (3) et aultres gentilshommes les défroya pendant deux jours, ce qui lui coûta. . 7 livres dix sols.

de Lanvaux en 1138. Langonnet eut, dit-on, pour second abbé, saint Maurice. Cette abbaye dépendait de la baronnie de Rostrenen et, chaque Jeudi-Saint, les moines remettaient au seigneur de la baronnie, ou à ses officiers, les clefs du monastère et faisaient attendre un prêtre « jusqu'à midy pour dire la messe » à son intention. Le baron, ou ses délégués, avait ensuite le droit de destituer pour vingt-quatre heures les supérieurs clostraux et d'en établir d'autres et enfin les religieux devaient donner un pain à tous ceux qui, ce jour-là, venaient en demander. Le procès-verbal en était rapporté par les officiers de Rostrenen. Langonnet est situé à environ 20 kilomètres de Rostrenen. L'abbé dont il est ici question était Vincent de Kergoët successeur de Henri (1477 à 1502). Vincent de Kergoët mourut en 1514. La branche aînée, de cette maison s'est fondue dans Quélennec, nous ignorons à quelle époque.

(1) Ce *seigneur du Faou* était Jean IV du Quélennec, vicomte du Faou, fils aîné de Guyon et de Jeanne de Rostrenen, proche parent par conséquent de Louise du Pont-l'Abbé et de Rostrenen. Jean IV mourut en 1522. Il était amiral de Bretagne, charge qu'il perdit en 1489, pour s'être laissé gagner au parti du Roi, ce qui lui attira la disgrâce de la duchesse Anne. Son fils Charles épousa, le 7 février 1517, Gillette du Chastel, fille de Tanguy et de Louise du Pont-l'Abbé et de ce mariage naquit Jean qui, en 1526, devait hériter des baronnies du Pont et de Rostrenen à la mort de notre jeune baronne Louise, décédée sans postérité. Les du Quelennec portaient d'*hermine au chef de gueules chargé de trois fleurs de lys d'or*.

(2) Il s'agit ici de *Louis de Ploeuc*, seigneur dudit lieu de Ploeuc. Cette importante seigneurie fut érigée plus tard en comté (1696) et la maison de ce nom, qui portait d'*hermine à trois chevrons des gueules*, compta des alliances dans les plus grandes famille de Bretagne : Rohan, Dinan, Tournemine Goyon, Matignon, Beaumanoir Kergorlay, Rostrenen etc...

(3) *Le capitaine Talhouët* est *Guyon* seigneur *de Talhouët*, de Kerservant, en Langoëlan, et autres lieux, « *capitaine et porte enseigne de Pierre de Foix, baron du Pont et de Rostrenen en 1513* » dit l'Armorial de Courcy. Nous voyons par le document que nous transcrivons que Guyon de Talhouët portait, dès 1508, le titre de capitaine.

Achat de six rondelles (1) et douze javelines (2) pour la défense et tuition (3) des chasteaux de Rostrenen (4) et du Pont. . . . . 20 l, 17 s. 8 deniers.

Pour achever la halle de Rostrenen et réparer la tour *Audren* au chasteau et la petite tourelle près du portail. . . . . 523 l, 9 s, 6 deniers.

Payé à Jehanne Le Bauld, de Quimper-Corentin, pour draps prins d'elle avant le partement de ma dite

(1) On nommait alors *rondelle*, une sorte de bouclier, rond et de petites dimensions, mais ce nom était également donné, à certaines lances de guerre et à des épées dont la garde était ronde. Nous inclinons à croire qu'il s'agit ici de lances, ou de boucliers, les épées étant généralement personnelles aux hommes de guerre.

(2) La *javeline* du XVIe siècle était une sorte de lance composée d'une hampe de bois, d'un fer aigu en forme de feuille, d'un talon en métal pouvant servir de contre-poids et souvent ce talon lui-même se terminait en pointe longue et aiguë, les javelines atteignaient parfois une longueur de quatre mètres, mais c'étaient alors des armes de cavalerie. Il existait encore une autre sorte de javeline, arme d'hast ou de jet, pouvant se manier comme une courte pique, ou se lancer comme un javelot.

(3) *Tuition*, mot ancien, est sinonyme de *défense*, au point de vue militaire. Nous trouvons ce mot employé en ce sens dans Dom Morice (*Pr.* t. 1, C. 163).

(4) Le château de Rostrenen, alors place très forte, fut détruit moins d'un siècle plus tard, à la suite des guerres de la Ligue Il était fort ancien et abrita sous son toit d'illustres visiteurs, parmi lesquels, nous citerons saint Yves, Charles de Blois en 1342, se rendant au siège de Carhaix, saint Vincent Ferrier, vers 1419, et le père Maunoir qui prêchèrent dans la collégiale de Rostrenen, ainsi que l'avait fait saint Yves. C'est près de Rostrenen, dans la forêt de Moëllou, que le grand saint breton accomplit l'un de ses plus fameux miracles, celui de la multiplication des arbres, rapporté par Albert le Grand.

Rostrenen est un chef-lieu de canton situé dans les Côtes-du-Nord, arrondissement de Guingamp, à peu de distance des limites séparant le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord.

dame pour luy faire une robbe (1) et une petite cote (2) la somme de. . . . . 8 livres 14 s. 2 deniers.

Item pour deux mantes à ma dite dame et une cerpilière pour les envelopper, payé à ma dite Jehanne Le Bault. . . . . 6 livres 1 sol.

A Olivier Moëllou (3) pour le louaige de son cheval pour aller de Rostrenen à Guémené le jeudi, jour que madite dame partit pour aller en cour. . 20 deniers.

A Lenevez Le Moigne, veupve de feu Henry Lescalle, coudeur, pour couture luy deüe de plusieurs draps qu'il avoit coudu à ma dite dame et à partie de ses gens. . . . . 14 sols 6 deniers.

Pour une paire de soliers (4) à Henry Amicé quand il

(1) La *robe*, alors comme aujourd'hui vêtement de dessus, était à à corsage plat et ajusté, taillée carrément à l'encolure et fortement décolletée, de manière à laisser voir la gorgerette, la pièce et les épaulettes de la cotte ou du corset. Elle avait les manches courtes comme une brassière, ou bien les manches très longues, largement ouvertes par le bas.

La jupe, extrêmement longue et étoffée, traînait à terre devant et derrière et devait être tenue retroussée en marchant.

(2) La *cotte*, ou robe de dessous, était fendue en pointe, par devant depuis l'encolure jusqu'au milieu du corps dont elle dessinait les contours jusqu'aux hanches, et de là descendait au bas de la jambe en jupe assez ample.

(3) Ce nom est-il celui d'une maison noble ? Il existe à Rostrenen un quartier nommé le *Portz-Mouëlou*, ou *porte de Mouëlou*, d'où part le chemin conduisant à *Kergrist-Mouëlou*, paroisse de laquelle dépendait autrefois Rostrenen. Y a-t-il un point de rapport entre tous ces noms ?

(4) Les *souliers* de cette époque étaient ronds du bout, à la mode dite *en bec de cane*. On les faisait de cuir noir. Les comptes de la maison de Louis XII attestent qu'en 1501, Jean Fluteau, cordonnier du Roy, reçut la somme de 16 livres 2 sols 6 deniers tournois pour 43 paires de souliers de cuir de vache, à doubles semelles, livrées aux pages de l'écurie de Sa Majesté.

alla en court avec madite dame et pour fil, acointre (1) menus bagaiges. . . . . 5 sols.

A Annette de Coëtmeur (2), pour neuff aulnes de toile pour faire chemises à ma dite dame. . 50 sols.

A Nicolas Aluet, pour le deffroy de partie des chevaulx que madite dame fict mener avec elle en court. . . . . 7 sols 6 deniers.

A ung messaigier que les dicts administrateurs envoyèrent chez Le Goff Ropert pour quérir les clefs des coffres de la maison et chasteau de Rostrenen. 10 deniers.

Pour ferreure de partie des chevaulx de madite dame auparavant de son partement. . . . . 8 sols.

A ung sellier de Rostrenen qui abilla et emboura la selle du sommyer (sommelier) et aultres selles des chevaulx de ma dite dame. . . . . 23 sols 4 deniers.

Pour la faiçon d'une robbe (3) audict Henry Amicé et la couverture des coffres. . . 3 sols et 4 deniers.

A Guémené, pour fourrure d'une robe à madame. . . . . 34 sols.

Pour les oyseaulx en caige de madite dame, fust acheté à Rostrenen du mil pour. . . . . 10 sols.

A l'hoste de Guémené, nommé Ponthus, pour le deffroy des gens, serviteurs et chevaulx de madite dame et de deux hommes et de deux chevaulx qui

(1) Ces *acointres*, fournis par le vendeur des souliers, devaient être des courroies de cuir pour assujettir les bagages?

(2) Ce nom est celui d'une ancienne et noble maison dont la branche aînée se fondit au début du XVe siècle dans Tournemine. Annette de Coëtmeur était, sans doute, la femme, ou la fille, d'un pauvre cadet de cette maison devenu *toileux*.

(3) Sous Louis XII le costume masculin comportait plusieurs formes pour les vêtements de dessus. Lorsqu'il dépassait le genou on l'appelait *robe*. Elle était fendue du haut en bas, doublée et fourrée, munie de manches également fendues.

conduisaient sa littière, que ledit gouverneur avoit emprunctée de madame la mareschalle (1) pour conduire madite dame, qui estoient logez chez Olivier Le Tenou ou dit lieu, ouquel furent l'espace de quinze jours, ledit gouverneur paya en ce emprunct le deffroy desdits deux hommes et chevaulx de littière. depuis Rochefort jusque audit lieu de Guémené, compris auxi le deffroy de Hervé du Boys et de son homme et deux chevaulx et Guillaume Le Guellou et Jehan des Landes qui estoient pour conduire ma dite dame. . . . . 15 livres.

Aux serviteurs dudit Ponthus, lorsque ma dite dame deslogea de Guémené pour leurs paines, le vin et épingles. . . . . 4 sols.

Et pour sept fers à chevaulx. . 6 sols 10 deniers.

Aux cuisiniers de la maison et seigneurie de Guémené, où ma dite dame fust l'espace d'environ sept mois (2). . . . . 20 sols.

Au portier. . . . . 12 sols 6 deniers.

Au bouteillier. . . . . 20 sols.

Aux lavandières. . . . . 12 sols 6 deniers.

(1) *Mme la Mareschalle*, ici désignée, est la troisième femme de Jean IV sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt, Isabelle de Brosse, fille de Jean de Brosse, comte de Penthièvre et de Louise de Laval. Jean IV de Rieux, maréchal de Bretagne, né le 27 juin 1447, est trop connu pour que nous retracions son histoire. « *Mme la Mareschalle* » était la sœur de Catherine de Brosse, femme de Jean III du Pont, et la tante de notre petite baronne, pour qui l'on emprunta sa litière de Guémené à Châteaubriand.

(2) Louise du Pont-l'Abbé étant depuis sept mois au château du Guémené, les valets de son escorte, ses chevaux et les gens qui conduisaient la litière, serviteurs de Madame de Rieux, châtelaine du dit lieu et de Rochefort, étaient logés à l'hôtellerie tenue par le sieur Ponthus. Il en était de même des gentilshommes qui devaient l'accompagner dans la première partie de son voyage.

A Locmaria-Quistinic où repeut (1) ma dite dame elle et son train après son partir de Guémené, qui fust le vendredi XVIe jour d'octobre 1508. 20 sols 7 deniers,

Pour deffray de ma dite dame et de son trayn à Pluvigner (2) où elle souppa et coucha cette nuit. 37 sols 8 den.

A Auray, pour le deffray de ma dite dame et de son son trayn, où ils arrivèrent le samedy ensuivant et y furent jusqu'au lundy après, XIXe jour dudit moys, qu'estoient deux jours entiers à raison que madite dame se trouva malade. . . . . 71 sols.

Le lundy au soir, à Vannes, où pareillement madite dame se trouva aussi malade, et furent plusieurs gentilshommes pour la veoir qui souppèrent et disnèrent le lendemain avec elle, cousta au dit gouverneur pour tout deffroy, comprins messes, offertes, et ung escu à Mestre Robert Le Léporeux, médecin qui fust veoir ma dite dame et XXX sols pour belle chère, comprins aussi le deffroy des sieurs de Kermaingny et de Hervé du Boys et de deux gentilshommes du sieur de Keraër (3) qui estoient allez pour conduire madite dame

(1) « Où *repeut* ma dite dame... » Ce mot signifie prendre un repas, se repaître, manger. Quistinic est une petite paroisse du Morbihan, située à 12 km. d'Hennebont, sur les bords du Blavet. Ce bourg s'appelait-il alors *Locmaria-Quistinic?* ou s'agit-il ici d'un village voisin ? C'est ce que nous ne pouvons déterminer. Quistinic se trouve bien, en tous cas, sur l'ancienne route que parcourait notre voyageuse, allant de Guémené à Auray, en passant par Pluvigner.

(2) Pluvigner ch.-l. de canton de l'arrondissement de Lorient (Morbihan) est situé à 8 kilom. d'Auray.

(3) Le sieur de *Keraër* était le seigneur du manoir de Rezené et du château de Keraër, paroisse de Locmaria-Keraër (aujourd'hui Locmariaker). La terre et seigneurie de Keraër, érigée en baronnie en 1453, en faveur de Claude de Malestroit, appartenait encore à un membre de cette maison en 1508. Il possédait également les châteaux de Beaumont et de la Crach, dans la paroisse de ce nom, à

et de leurs gens et chevaulx qui estoient dix-neuff chevaulx. . . . . 12 l. 4 sols.

A Hervé du Boys et Jehan des Landes, Guillaume le Guellou qui accompagnèrent madite dame jusques au dict lieu de Vannes, leur fust baillé pour enlx en retourner à Rostrenen. . . . . 20 sols.

A Micheau Garnier de Luent (1) pour le soing de ma dite dame et de ses gens ensemble du lendemain qu'estoit mercredy à disner y comprins deniers à ung prestre pour dire la messe, belle chère, pain à chiens, et deffroy de dix chevaulx. . . . . 76 sols 8 deniers.

A Rochefort (2) pour le deffroy de dix chevaulx et

environ quatre lieues de Vannes. C'est ce grand seigneur qui envoie deux de ses gentilshommes pour escorter Louise de Pont-l'Abbé dans la traversée de ses domaines, entre Auray et Vannes à travers les landes de Lanvaux, avec leurs gens et leurs chevaux « *qui étaient dix neuf chevaux* ». Les gentilshommes du « quartier, de Rostrenen » s'en retournent alors chez eux, munis de 20 sols pour le voyage.

(1) « *Micheau Garnier de Luent* » nous semble une erreur de transcription que nous croyons devoir rétablir par « *Micheau Garnier d'Elven* ». La paroisse d'Elven, célèbre par ses superbes ruines féodales, se trouve, en effet, à une quinzaine de kilomètres de Vannes, et non loin de la route suivie par nos voyageurs se rendant à Rochefort. Il se peut qu'ils s'y soient arrêtés pour « disner » d'autant plus qu'Elven dépendait de la seigneurie de Rochefort.

(2) *Rochefort* (actuellement Rochefort-en-Terre) est un chef-lieu de canton situé dans l'arrondissement de Vannes, près de la rivière d'Ars. Cette importante seigneurie dont le château, aujourd'hui en ruines, était alors dans toute sa splendeur, appartenait au maréchal Jean IV de Rieux, époux, en troisième mariage, d'Isabelle de Brosse (Voir note 1 p. 236). Le château de Rochefort, où la jeune baronne de Rostrenen et de Pont-l'Abbé reçut l'hospitalité durant cinq jours, fut pris et rasé pendant la Ligue. Les seigneurs de Rochefort étaient riches et puissants. Ils avaient haute, moyenne et basse justice, ferme droit, fief de hautbert, justice à feu et à sang. Leur juridiction s'étendait sur neuf paroisses.

cinq serviteurs, depuis le mercredy jusques au lundy ensuyvant que fust madite dame au dict lieu. 6 l. 8 s. 4 d.

Audict lieu à ung sellier pour avoir acoutré les selles de leurs chevaulx. . . . . 10 sols 10 deniers.

Aux chambrières pour avoir blanchi les draps linges de ma dite dame, ses femmes et aultres serviteurs et ce comprins une bézace. . . . . 3 sols 8 deniers.

Au portier dudict lieu de Rochefort et pour les passagiers des rivières ensemble. . . . 8 sols 9 deniers

A Redon pour tout deffroy dudit jour lundy et du mardy à disner pour gens et chevaulx. . . 73 sols.

Item chez Abraiham de Launay ledit jour de mardy où madite dame fust jusques au jeudy ensuivant après disner que font deux jours entiers pour ce qu'elle estoit malade des fiebvres quartes et avoit son aceix (accès) paya ledit gouverneur pour tout deffroy dudict lieu. . . . . 117 sols 6 deniers.

A Chasteaubriand, pour le deffroy de madite dame des gens et chevaulx pour ung jour entier. 4 l. 11 sols, 5 den.

Au dict lieu pour neuff fers de chevaulx. 6 sols 3 den.

A l'homme de la littière de Madame la Mareschalle (1) pour ramener ladite littière de Chasteaubriand jusques à Rochefort pour ce que ledict gouverneur empruncta celle de Madame de Chasteaubriant (2) luy fust donné pour son vin ung escu soleil (3) valant. 33 sols 4 deniers.

(1) Mme la Maréchale de Rieux (V. notes précédentes).

(2) Mme de Chasteaubriant, ici désignée, est Françoise de Rieux, veuve de François de Laval, baron de Châteaubriant, décédé à Amboise en 1503. La baronne de Châteaubriant lui survécut jusqu'en 1532. Ils laissaient un fils aîné, Jean de Laval, qui, en 1509, avait épousé la belle Françoise de Foix, si célèbre à la cour de François 1er.

(3) *L'écu au soleil, écu sol,* fut créé par Louis XI. Cette monnaie d'or, valant à cette époque une livre 13 sols tournois, portait au

Pour luy faire la despense de luy et des chevaulx pour le retour. . . . . 20 sols.

A Saint-Julien (1) pour le soupper le jour que ma-

dessus de la couronne la figure d'un petit soleil d'où son nom. Tous les *écus* des cette période étaient des pièces d'or. Les premiers écus d'argent furent frappés en 1580.

(1) *Saint Julien de Vouvantes* dépendait alors de la baronnie de Châteaubriant. Ce bourg est situé à environ 48 kilomètres N.-N.-E de Nantes. L'église de cette paroisse, aujourd'hui reconstruite, avait, elle-même, succédé à une chapelle fondée, croit-on, au XIe siècle « *in loco deserto Voantis* ». Elle est le siège d'un pèlerinage, jadis fort suivi, en l'honneur de saint Julien, soldat et martyr de Brioude, en Auvergne, dont cette église possède quelques reliques. Pour l'histoire de la paroisse et du pèlerinage de Saint-Julien de Vouvantes, nous renvoyons le lecteur à la très intéressante notice que leur a consacrée M. le marquis de Balby de Vernon. Dans cette notice nous avons eu le plaisir de trouver la reproduction des matrices qui servaient autrefois à couler les images d'argent, ou de plomb, que les pèlerins emportaient comme souvenirs de leur visite à saint Julien et dont nous parle notre vieux document. « Ces matrices se composent de deux pierres schisteuses du pays, l'une est gravée sur ses deux faces, tandis que l'autre n'a qu'une seule gravure. Il existe sur les bords des sujets représentés des crochets et des anneaux qui en facilitaient la fixation aux vêtements. L'une des faces représente dans sa partie centrale un chevalier armé de toutes pièces, portant une fleur de lys sur sa cuirasse, sa main droite retient une lance du haut de laquelle se déroule une banderolle où est inscrit : SAINT-JULIEN, M. V. (*Martyr Vouvantes*). A la droite de ce personnage sont représentés un poignard et un emblème que je ne puis définir : une tige avec des boules à ses extrémités. Sur la gauche se voient des menottes et l'écusson de France. Le saint a les pieds posés sur une tête d'homme. La deuxième gravure, faite au verso de cette même pierre, ne diffère de la première que par l'absence du poignard. La seconde pierre ne semble pas avoir été exécutée à la même époque Le chevalier est placé au centre d'un encadrement carré au bas duquel on lit : SAINT-JULIEN. Il est aussi armé de toutes pièces et tient de sa main gauche la lance tandis que la droite est appuyée sur le fourreau de son épée. Sur le côté on retrouve encore les menottes. Ces deux pierres matrices ont été retrouvées dans un trou du foyer d'une vieille maison en démoli-

dite dame y arriva et le lendemain qui estoit samedy pour le jour et le dimanche ensuyvant le disner, comprins l'argent pour dire trois messes et onze sols en ymaiges d'argent, et trois sols pour chandelle à l'église. . . . . 105 sols.

Le jour de dimanche à soupper et coucher à Candé (1) et le lendemain à disner. . . . . 52 sols 6 deniers.

Audict lieu pour embourrer la selle du cheval de la littière trois Karolus (2) vallant. . . . 2 sols 1 denier.

tion. où le fondeur les avait sans doute laissées » (*Saint Julien de Vouvantes, son ancienne Eglise, son Pélerinage*, par M. le Marquis de Balby de Vernon).

Ces matrices servirent, sans nul doute, à couler les « *ymaiges d'argent* » que « *ma dite dame* » acheta pour onze sols. Elle fit aussi dire trois messes et brûler des cierges devant l'autel de Saint-Julien. Nous trouvons d'autre part dans une biographie consacrée par M. l'abbé J. Saint-Fort-Rondelou à un ancien curé de Saint-Julien le détail suivant : parmi les pieux pèlerins qui, chaque année, se rendaient à Saint-Julien, on distinguait de nombreux Bas-Bretons. Ils arrivaient toujours le 25 août, jour de la fête de saint Louis, et, après avoir fait leur station à l'église et avoir visité les fontaines, les Bas-Bretons se faisaient un bonheur de sonner les cloches jusqu'à une heure avancée de la nuit. Le lendemain ils se livraient à leur divertissement favori, la lutte, qui était présidée et récompensée par le seigneur de la Motte-Glain. Au grand pèlerinage du duc Pierre II en 1455, on remarquait, dans sa suite, les plus célèbres lutteurs bretons de cette époque : c'étaient Olivier de Rostrenen, Guion de Kerguiris, Olivier de Kenechriou, Kergouet, Quenecquevillic et le Mouël. Ces célèbres champions bas-bretons étaient, pour la plupart, des compatriotes de la petite baronne de Rostrenen.

Nous devons ces indications sur Saint Julien aux aimables communications de MM. le Marquis de Vernon et l'abbé J. Saint-Fort Rondelou, à qui nous en exprimons toute notre gratitude.

(1) *Candé* est un chef-lieu de canton situé à 21 kilomètres de Segré, au confluent de l'Erdre et du Mandy, sur l'ancienne grande route qui conduisait de Châteaubriant à Angers et que suivaient nos voyageurs.

(2) Le *Karolus* (du latin *Carolus* Charles) était une monnaie française de billon, alliée d'argent, dont la valeur fut très variable, sui-

Le lundy ensuyvant à souper et coucher à Rochebourg et le lendemain qui estoit mardy à disner. . 55 sols.

Pour faire dire une messe devant l'ymaige de saint Morice (1) à Angers et pour offertes, pour ce ma dite dame bailla. . . . . 3 sols et 4 deniers.

Le dict jour de mardy à soupper et à coucher à Pont de sel (2) et le mercredy ensuyvant à disner pour tout deffroy et belle chère, ledit administrateur paya 4 livres tournois valant. . . . . 66 sols 8 deniers

Pour deux chappons. . . . . 4 sols 7 deniers

Le dict jour de mercredy aux Rosiers (3) à soupper et coucher et le lendemain qu'estoit jeudy à disner tout deffroy de gens et chevaulx 68 sols tournois valant. . . . . 56 sols 8 deniers.

Pour deux chappons. . . . . 3 sols 9 deniers.

vant les temps et les lieux. Cette monnaie était caractérisée par un *K* gothique, initiale du mot Karolus, qui l'a fait nommer aussi *grand blanc au K couronné*. Emis par Charles VIII, au taux de 10 deniers tournois, ce Karolus, déprécié et décrié sous Louis XII, continua cependant à être employé comme monnaie de compte jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

(1) *Saint Maurice* est le patron de la cathédrale d'Angers, dont la fondation remonte aux premiers siècles du christianisme puisqu'elle fut *reconstruite* en 1030 par Hubert de Vendôme qui la consacra. La nef merveilleuse, datant de cette époque, existe encore aujourd'hui.

(2) « *Pont-de-sel* » désigne évidemment *les Ponts-de-Cé*, situés à cinq kilomètres d'Angers. C'est une longue rue de deux kilomètres, formant plusieurs villages successifs, séparés par des bras de la Loire, sur laquelle ont été jetés des ponts considérables, aujourd'hui refaits, mais dont la plupart remontaient à la plus haute antiquité. Le château fort date du XVe siècle et à vu passer dans ses murs Louis XI et Charles VIII. L'étymologie de *Ponts-de-Cé* ne serait-elle pas *Ponts-de-César* ?

(3) *Les Rosiers*, petite localité située sur les bords de la Loire à une vingtaine de km. de Saumur, était sur la grande route d'Angers à Tours, l'un des points ou s'arrêtaient fréquemment les voyageurs.

Ledict jour de jeudy soupper à Saulmeur (1) et le vendredy ensuyvant à disner pour tout deffroy. 4 liv. 6 den.

En confitures, amendes, espiceries et aultres drogues pour madite dame et pour ma boëte d'onguent pour les chevaulx de la littière qui estaient malades, et pour poisson apporté à Chose (2). . . . 35 sols 4 deniers.

Audict lieu de Chose pour leur deffroy et belle chère d'ung jour entier que madame y fust et y fust pour la veoir Mademoiselle de Matefelon (3) qui y disna et souppa comprins aussi 2 sols et 4 deniers pour ferreure des chevaulx. . . . . 79 sols 2 deniers.

Plus à Longeays un aultre jour entier pour le deffroy de madite dame, ses gens et chevaulx comprins embourrement de quatre selles et ung fer à cheval. 70 sols.

Le dimanche ensuyvant à soupper et coucher à Tours où demeura madite dame jusques au mardy ensuyvant après disner pourtant que elle estait malade et y eut son aceix, paya ledit gouverneur. . . . . 7 livres.

Item pour deux perdrix. . . . . 3 sols 6 deniers.

Deux peignes et ung étui en tout. . 5 sols 6 deniers.

Item pour deux messes, chandelles, aulmosnes de madite dame à l'Eglise Saint-Martin (4), 6 sols 3 deniers.

(1) *Saulmeur* est une ancienne orthographe de *Saumur*.

(2) *Chose*, aujourd'hui *Chouzé-sur-Loire* (Indre-et-Loire).

(3) *Mlle de Mathefelon*, de la maison de ce nom (ramage de Mayenne) baron dudit lieu en Anjou. « *De gueules à six écussons d'or 3. 2. et 1 qui est Mayenne à la bordure besantée* (sceau 1380) *alias : trois croix potencées* (sceau 1321) la branche ainée fondue dans Parthenay. (P. de Courcy).

(4) *L'eglise de Saint-Martin de Tours* était jadis une basilique considérable et célèbre, dédiée au plus illustre apôtre des Gaules, saint Martin fondateur de l'abbaye de Marmoutiers, quatrième évêque de Tours qui construisit au Ve siècle la cathédrale de cette ville. De la remarquable église de Saint-Martin, où pria Louise de Pont-l'Abbé, et qui fut détruite pendant la Révolution, il ne reste que

Item audict lieu de Tours pour une paire de soliers pour Madame. . . . . 4 sols.

Item pour une poupine (1) pour elle. 12 sols 6 deniers.

Item pour des verges de gest (2) une paire de ciseaulx et une bourse de satin jaulne. . . 6 sols 8 deniers.

Item pour avoir fait enchâsser une émeraude, tant pour l'or que pour la faczon et pour une paire de patenostres (3) de gest. . . . . 30 sols.

Pour avoir changé une vieille doreure de chaperon (4) avecques une neufve de la mesme faczon et plus pesante. . . . . 100 sols.

A Amboyse, pour le deffroy de Madame, ses gens et ses chevaulx, tant pour le souper du mardy que du lendemain qui estait jour de la Toussaint. 69 sols 6 den.

deux tours : l'une dite du Trésor, rue des Halles ; l'autre, place de Châteauneuf, appelée la tour de Charlemagne et qui, dit-on, ne remonte pas au delà du XIIe siècle.

(1) Les *poupines* ou *poupées* étaient déjà à cette époque le jouet favori des petites filles ; on les trouve même usitées en France, dès la période gallo-romaine. Celle qui fit le bonheur de notre jeune voyageuse ne devait guère ressembler, sans doute, aux magnifiques bébés, presque vivants, chefs-d'œuvre de l'industrie moderne, auxquels le célèbre fabricant Jumeau a attaché son nom.

(2) Il s'agit sans doute de colliers de jais à la mode à cette époque.

(3) Les *patenostres* ou *patenôtres*, chapelets d'orfèvrerie, de perles ou de tout autre travail précieux, s'attachaient au nœud de la ceinture et pendaient sur le devant de la robe.

(4) Le *chaperon*, petit voile carré en drap ou en velours, s'attachait sur la coiffe avec des épingles, faisant un retroussis par devant, pour dégager le front et les *templettes*. Il tombait droit par derrière et sur les côtés. Parfois le chaperon était remplacé, sur la coiffe, par un petit bonnet ou turban monté sur un cercle d'orfèvrerie. C'est sans doute cet objet qui est désigné dans le compte de Luc Vento.

A Micheau, l'homme de Chasteaubriand, pour avoir été d'Amboyse à Tours quérir la chaise de madite dame. . . . . 5 sols 4 deniers.

Pour la dite chaise faicte pour madite dame. 30 s. 4 d.

A Escures, à soupper et coucher, ledit jour de la Toussaint et le lendemain à disner qu'estait le jour des Mors. . . . . 75 sols.

Item ledit jour des Mors segond jour de novembre madite dame arriva à Bloys et, à son arrivée, en pain, en vin et boys en sa chambre. . . 7 sols 6 deniers.

Pour la despense des varlets de la littière, pour leurs despens et chevaulx d'icelle à eulx en retournant de Bloys à Chasteaubriant. . 4 livres 3 sols 4 deniers.

Audict Micheau, varlet de la littière de Madame de Chasteaubriant et à son compagnon pour leur vin. 50 s.

En despenses diverses.

Somme de la dite mise, pour la conduite de ma dite dame du quartier de Rostrenen, en cour, arrestée à. . . . . 138 livres 5 sols 8 deniers.

DESPENSES A BLOYS.

Pour avoir faict abiller la goutière du logis où estoit madite dame logée. . . . . 8 sols 4 deniers.

Pour deux chaises en sa chambre. 15 sols 8 deniers.

Pour boys en la chambre de madite dame, acheté en plusieurs fois, oultre l'ordinaire, pour tant qu'elle estoit malade . . . . . 70 sols.

Pour avoir fourni, oultre l'ordinaire du pain, vin, beurre, harants et aultres vivres, en la chambre de madame, où se trouvoient plusieurs gentilshommes pour

la veoir et accompagner à disner, à soupper et pour potes, chauffrettes, et autres vrentilles. . . 6 livres 11 sols.

Pour une table en la chambre de ma dite dame. 37 s. 6 d.

Ung lict de caam à ma dite dame, garny de coeffe, traversier, oreilliers, une couverture de cataloigne et une chaise percée recouverte de drap vert. 26 livres 10 sols.

Une paire de chausses, une paire de soliers, et myrouère pour ma dite dame. . . . . 23 sols 4 deniers.

A ung tapissier pour avoir refaict le ciel du lict et la faiczon des rideaulx. . . . . 61 sols 16 deniers.

Pour le logis de madite dame à Bloys auquel elle fust, elle et son trayn l'espace de troys moys, fournis de troys licts, lingerie et vexelle de cuisine. 22 livres 10 sols.

Pour cinq aulnes de camelot (1) noir pour faire une robbe de nuict à ma ditedame. . 7 livres 12 sols 2 d.

Pour panne (2) blanche à fourrer la dicte robe et la faiczon d'icelle. . . . . 4 livres 3 sols 4 deniers.

Pour une demy aulne de satin jaulne à faire manchon à ma dite dame. . . . . 30 sols 10 deniers.

A Charganne, tabourin (3) de la Reyne, pour aprandre à ma dite dame à dancer. . . 66 sols 8 deniers.

A la main de ma dicte dame, au dict lieu de Bloys, pour faire des aulmosnes. . . . . 28 sols 4 deniers.

(1) Le *camelot* était une étoffe épaisse, faite primitivement de poil de chameau, puis de poil de chèvre et enfin de laine.

(2) On appelait *panne* une sorte de velours à longs poils, généralement de soie.

(3) *Tabourin* doit sans doute se traduire par *tambourin* nom aussi donné à celui qui jouait du tambourin. Le tambourin était un tambour plus long que large, sur lequel on frappait d'une main, avec une seule baguette, tandis que, de l'autre main, on jouait d'une petite flûte. Charganne « tabourin de la reine » se servait donc de ce double instrument pour faire danser à la cour de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

A Katherine du Val, au dict lieu de Bloys, pour les menus négoces et affaires de ma dite dame. 15 livres.

Pour ung ciel de lict de ruelle pour madame. 100 sols.

Pour six paires de chausses pour madame sçavoir : noires, viollées, et deux blanches. . . . . 50 sols.

Pour 14 aulnes de toële blanche pour faire chemises à ma dite dame. . . . . 4 livres 12 sols 4 deniers.

J. Baudry.

Fin.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Le 45e fascicule du *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* de M. René Kerviler vient de paraître (Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1906).

Je ne relève pas beaucoup de noms très connus dans cette fraction de la lettre G, (Gir-Gor). L'auteur n'en a que plus de mérite à avoir su tout glaner, tout rassembler. De Glais-Bizoin ou plus exactement Glais de Bizoin, vétéran du parlementarisme et de la littérature, qui, de 1831 à 1871, affirma dans les assemblées politiques une originalité et une indépendance bien bretonnes à Goron, le chef de la sûreté, l'écrivain criminaliste, bien des noms ont été cités par l'infatigable bibliographe. Voici, parmi les saints, saint Golven et saint Gohart et saint Goneri ; parmi les héros, le sergent Gombaud dont la mort sublime, dans les prisons d'Allemagne, peut être rapprochée de celles du chevalier d'Assas et d'André Desilles ; parmi les hommes politiques de la Révolution, Glézen, Gohier, Gomaire ; parmi les poètes, nébuleuses du Parnasse breton, Ange Goden, Léon Godefroy, Goichon ; parmi les artistes, Charles Godeby, un des bons peintres de genre de la Bretagne qui expose chaque année et sur lequel on voudrait plus de détails, Sébastien Goguet de Boishéraud, sculpteur de talent, élève de Charles Le Bourg, dont une des meilleures œuvres, non citée, est le buste de Dugast-Matifeux inauguré dans la Bibliothèque publique de Nantes en juin 1904.

La famille de Goesbriand illustrée par un lieutenant général.

un maréchal de camp, un évêque et qui a noblement payé l'impôt du sang, méritait la notice approfondie qui lui est consacrée. Quant aux Gondi, ducs de Retz, marquis de Belle-Ile et au fameux cardinal, M. Kerviler ne peut y toucher qu'indirectement. C'est ce qu'il fait avec toute la mesure désirable. Je ne vois pas qu'il ait mentionné un M. Gondart, restaurateur de tableaux pour le compte du Musée de Nantes et que j'ai connu habitant cette ville, place Bretagne. L'omission est des plus légères.

*
* *

J'ai toujours grand plaisir à signaler (après les avoir lus) les ouvrages de Mme la comtesse du Faouédic. Le dernier nous arrive de Rennes sous une jolie couverture imprimée par M. F. Simon ; il porte un titre bien breton *Douze bluettes treizainées*. Les lecteurs et lectrices habituels de l'aimable châtelaine de Buard regretteront tous que la *Treizaine* s'arrête en si bon chemin. Madame du Faouëdic, selon son habitude, entremêle ses fictions de réflexions et même de souvenirs érudits qui, loin de les alourdir, leur donnent un charme de plus. C'est un véritable bouquet de fleurs du passé qu'elle nous offre et de fleurs aussi fraîches que si elles venaient d'être cueillies. Lisez *Ma Cousine Émilie*, *Les trois perruques*, *Humble aveu*, *Ma nièce Berthe;* lisez plutôt toutes les bluettes et demandez à l'auteur, qui ne se fera pas trop prier, une autre *treizaine*.

O. DE GOURCUFF.

M. Louis Haugmard, poète d'origine nantaise, vient de faire dans la prose un début original. Son petit roman *La Vierge au scrupule* (Paris, Sansot, 1906), expose en toute révérence un état d'âme assez fréquent chez les personnes pieuses et décrit une ville de province avec beaucoup d'originalité pénétrante. Le souci du style n'abandonne jamais M. Haugmard ; on sent que, s'il a médité Balzac, il a pris Flaubert pour modèle.

***

ARMOR, épopée bretonne en dix tableaux; poème, musique, ombres et décors de Jacques Pohier. — Paris, Librairie Bretonne de M. Le Dault.

Le Théâtre du Chat-Noir, dirigé par Rodolphe Salis, donnait, il y a quelque vingt ans, un renouveau très littéraire aux ombres chinoises, que Séraphin n'aurait pas reconnues. L'accord de la poésie, de la musique, de l'art décoratif, nous valut des œuvres originales, parfois délicates et charmantes. Des littérateurs, des artistes comme MM. Haraucourt, Donnay, Caran d'Ache, Fragerolle, Henri Rivière, dix autres firent affluer dans la petite salle de la rue Victor Massé, le tout Paris qui applaudissait l'*Enfant prodigue*, *Héro et Léandre*, *La Marche à l'étoile*, *la Tentation de saint Antoine*, *L'Épopée*. Ce fut une mode, presque une fureur. La Bible, la mythologie, l'histoire étaient rajeunies dans des poèmes étincelants de fantaisie, dans des décors grands comme la main, inondés des lueurs du couchant ou de l'aurore, dans des spectacles qu'animait la verve « bonimenteuse », du maître de la maison.

Le Chat-Noir a vécu, les ombres se sont dispersées ; on les retrouve parfois, sous le couvert d'une revue d'actualité, dans les cabarets de Montmartre ; elles revivent ou plutôt se conservent dans de jolis albums que la collaboration d'un Fragerolles et d'un Rivière fait rechercher des amateurs.

De même que l'Orient biblique, l'Italie ou l'Allemagne des victoires napoléoniennes, la Bretagne devait se prêter aux pittoresques reconstitutions des spectacles d'ombres. Nulle part autant qu'en ce vieux pays, plein de souvenirs, l'histoire et la légende ne s'enchâssent dans le cadre de la nature. Les sites et les monuments s'y pénètrent tant et s'y complètent à ce point qu'avec un peu d'imagination, on y peut revivre, au vingtième siècle, toute la vie du passé. Pour un poète, doublé d'un dessinateur et d'un musicien, c'est l'atmosphère idéale.

Réunissant ces attributs qui font l'artiste accompli et, de plus, aimant passionnément sa Bretagne, M. Jacques Pohier nous a donné dans *Armor* la vraie « épopée bretonne » qui parle aux yeux, aux oreilles, à l'esprit et qui n'a qu'un défaut à notre gré, celui d'être beaucoup trop courte. Au lieu de 10 tableaux, nous en aurions souhaité 100. Le sujet prêtait indéfiniment et l'auteur, pour le traiter à fond, n'avait qu'à épancher sa verve, à laisser parler son cœur.

Il était difficile, d'ailleurs, de choisir aussi bien les tableaux, les épisodes, de les espacer avec autant d'art entre les temps préhistoriques et la réunion de la Bretagne à la France. Le prologue ou prélude, c'est le pardon — synthèse de la Bretagne ancienne et présente — lente théorie de paysannes qui s'acheminent, portant des bannières et des cierges, vers le clocher à jour. Et j'aime à citer le huitain qui accompagne la procession.

Parmi la lande et la bruyère
Passe l'essaim de la prière,
Les coiffes et les collets blancs
Sont comme un vol de goëlands;
Et près des fillettes heureuses
Marchent les dolentes pleureuses.
C'est la Bretagne des pardons
Dig din don ! Dig din don !

La poésie et l'image vont de pair. Celle-ci m'apparaît comme la petite sœur de la grande fresque du peintre Berteaux, pour l'escalier du musée de Nantes.

*
* *

Les *Cités Lacustres* composent un curieux essai d'archéologie. Un peu moderne — il me semble — la silhouette de la femme assise dans la barque, au premier plan.

Sous un ciel roux, presque sanglant, des guerriers celtes portent au dolmen prochain la dépouille de leur chef. Le tableau d'une farouche grandeur se déroule aux accents d'une marche funèbre.

La « Conquête romaine » découpe sous un ciel de cuivre les figures de César et de ses légionnaires. C'est le commentaire des *Commentaires*, au style tranchant comme la hache qui fit tomber les têtes des Vénètes vaincus.

Le 5e et le 6e tableaux retracent la catastrophe de la ville d'Is, dès longtemps appelée la Sodome bretonne. La perspective de la ville toute blanche, celles du ciel orageux, de la mer grondante, les attitudes éplorées et suppliantes des habitants, le geste de saint Corentin sont bien rendus. Pourquoi ne nous avoir pas montré la criminelle et fatale fille du roi Grallon?

Les Chevaliers de la Table Ronde et les *Héroïnes* plairont aux admirateurs de Wagner et rappelleront aux Bretons que leurs légendes ont eu beaucoup de part dans les créations du maître de Bayreuth. Le tableau des *Héroïnes* est poétiquement baigné d'une lumière lunaire. M. Pohier se montre ici l'émule du peintre Osbert, un pur virgilien.

Voir le *Combat des trente*. Comme la mêlée est expressive! Comme l'allure de Beaumanoir fait bien comprendre le cri sublime « Bois ton sang! »

Consacrés à la bonne duchesse, les deux derniers tableaux unissent la grâce à la majesté. J'aime à voir le château de Nantes surgir sur le ciel bleu, et la foule qui bat des mains au cortège royal est prise sur le vif.

Déjà passé, le cortège! Déjà finie l'épopée, diront, je crois, ceux que M. Jacques Pohier aura enchantés par son invention si ingénieuse, son coloris si fin, l'alliance si harmonieuse de ses vers et de ses dessins — tous ses lecteurs, tous ses spectateurs.

Je ne suis pas juge (ignorant, à ma honte, la langue bretonne) du mérite de la traduction du bârde Taldir, M. Jaffrennou. Je me plais à louer, en terminant, l'habile typographe Nantais, M. A. Dugas, qui n'a rien à envier à ses confrères parisiens.

OLIVIER DE GOURCUFF

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

REVUES BRETONNES

L'Hermine : 17e ann. Mensuel. 1 an 12 fr. Union postale 15 fr. Le numéro 1 fr. 25. Les abonnements partent du 20 octobre. Directeur : Louis Tiercelin, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Les Annales de Bretagne : 21e ann. Trimestriel. 1 an 10 fr. Union postale 12 fr. 50. Publiées par la Faculté des Lettres de Rennes. Rédacteur : G. Dottin, 37, rue de Fougères, Rennes.

Le Clocher Breton : 13e ann. Mensuel. 1 an 5 fr. 50. Directeurs : René Saib et Madeleine Desroseaux. Bureaux. 29, rue Belle-Fontaine, Lorient.

Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon : 5e ann. Tous les deux mois. 1 an 5 fr. Quimper.

La Revue Morbihannaise : 10e ann. 1 an 5 fr. Directeurs : J. Buléon, Vte de la Grancière, E. Sageret. Chez Lafolye, Vannes.

La Paroisse Bretonne de Paris : 8e ann. Mensuel, 1 an, 2 fr. 25. *Directeur* : M. l'abbé Cadic, 13, rue Littré, Paris (VIe art).

La Jeune Bretagne : 4e ann. mensuel, 1 an, 2 fr. pour la Bretagne, 2 fr. 50 pour le reste de la France. Bulletin d'études et d'action sociales. Rennes, 30, rue Hoche.

Feiz ha Breiz : 7e année. Tous les deux mois. 1 an 3 fr. Les abonnements partent du 1er janvier. S'adresser à M. Le Gall, recteur du Folgoat, par Lesneven (Finistère).

Bretoned Paris. Bulletin de la Société « La Bretagne », 3e année. 1 an, 2 fr. 50. Direction : 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

Revue du Pays d'Aleth : 3e année, mensuel. 1 an, 3 fr. Directeur : Jules Haize, rue Jacques Cartier, Saint-Servan.

Revue du Traditionnisme. — *Rev. intern. du folk-lore* — mens. 1 an, 10 fr. Ne, 1 fr. -- *Directeur :* M. de Beaurepaire-Froment, Paris, 60, quai des Orfèvres.

Revue du Bas-Poitou, 19e année, trimestrielle ; 1 an : 8 fr. No 2 fr. 50. — *Dr* M. René Vallette, à Fontenay-le-Comte.

L'Anjou historique — 6e ann. tous les 2 mois. 1 an : 6 fr. *Dr* M. l'abbé Uzureau, aumônier, à Angers. *Editr :* M. Siraudeau 4, Chaussée Saint-Pierre, Angers.

Revue des Traditions populaires, 21e ann. mens 1 an, 15 fr. Ne 1 fr. 50. *Direct.* M. Paul Sébillot, 80, boulev. St-Marcel, Paris.

La Revue Bleue, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

La Vendée historique. — (Revue de la Vendée militaire). Tous les quinze jours ; 10e année. — Edit. sur papier fort, 6 fr. 50 ; édit. ord. 5 fr. — Dr Henri Bourgeois, à Luçon (Vendée).

Revue de l'Anjou, 56e année, 12 fr. par an. — Librairie Germain et Grassin, Angers.

La Revue Héraldique, fondée en 1862. Mensuel, Directeur : Vte de Mazières-Mauléon. Bureaux : 20 rue Alphonse de Neuville, Paris

CHEMINS DE FER
d'Orléans, du Midi et de Madrid-Saragosse-Alicante

RELATIONS DIRECTES

PARIS (Quai d'Orsay) et BARCELONNE

VIA-LIMOGES-MONTAUBAN-TOULOUSE

Il est délivré, au départ de Paris Quai d'Orsay, des billets directs de 1re, 2e et 3e classe, pour Barcelone aux prix de **129 fr. 60** en 1re classe, **89 fr. 15** en 2e classe et **57 fr. 95** en 3e classe.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone

Voitures directes. — Lits-toilette. — Compartiments-couchettes. — Wagon-Restaurant.

Aller (1)				Retour (1)			
Paris . . . dép. (quai d'Orsay).	10 17m	7 » »	8 47	Barcelone. . dép.	1 50 (b)	6 31	10 » »
Barcelone. . arr.	7 51m	2 48 (a)	7 26	Paris. . . . arr. (quai d'Orsay)	10 31m	5 22 (c)	8 44m

(1) *Service au 1er juillet 1906*

(*a*) Au départ de Narbonne, ce train circulant les *dimanches et jeudis* seulement est exclusivement composé de wagons-lits et ne prend que les voyageurs de 1re classe ayant payé un supplément de **14 fr. 10** à la Cie des Wagons-Lits (Nombre de places limité).

(*b*) Jusqu'à Narbonne ce train circulant les *lundis et vendredis* seulement est exclusivement composé de wagons-lits et ne prend que les voyageurs de 1re classe ayant payé un supplément de **14 fr. 10** à la Cie des Wagons-Lits (Nombre de places limité).

(*c*) Via Bordeaux avec billets scindés.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

CARTES D'ABONNEMENT SUR LE RÉSEAU

La Compagnie fait délivrer toute l'année, par toutes ses gares, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles de 1re, 2e et 3e classe. Ces cartes sont valables pour un mois, trois mois six mois, neuf mois et une année. Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque ; ceux de trois mois, six mois, neuf mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue. Le montant des cartes d'abonnements d'un mois et de trois mois, doit être réglé en entier et d'avance. Pour les cartes de six mois, de neuf mois et d'une année, les abonnés ont la faculté de régler le montant de leur abonnement soit immédiatement, soit par paiements échelonnés. L'abonné a le droit de circuler entre toutes les gares comprises dans les parcours indiqués sur sa carte.

Abonnements de Famille

Tout abonné qui souscrit en même temps que l'abonnement qui lui est propre, un ou plusieurs abonnements en faveur de personnes habitant avec lui sous le même toit (membres de sa famille ou domestiques), bénéficie pour ces cartes supplémentaires, de réductions variant entre 10 et 15 %, suivant le nombre de cartes délivrées. Ces abonnements peuvent être de classes différentes.

Vannes. — Imp. LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

2e Série. — 5e Année
NOVEMBRE 1906. Tome XXXVI

Breiz da virviken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DE CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRÈRES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire

NANTERRE
M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
76, Rue Saint-Germain

MDCCCCVI

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

SOMMAIRE

I. — *James Tissot.* — GEORGE BASTARD. 253
II. — *Condition des serviteurs ruraux bretons, domestiques à gages et journaliers agricoles* (suite). — JEAN CHOLEAU. . . 279
III. — *Coups de crayon* (fin). — RENÉ DELAUNAY. 297
IV. — *Les Men-hirs ; Le Réveil ; Le Sonneur.* — L. GESLIN. . . 313
V. — *Notices et Bibliographie* 316

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, un an. . . . . 12 fr.
Etranger, — . . . . . 15 —

On s'abonne soit chez M. le comte DE LAIGUE, château de Bahurel, par Redon, soit chez M. LAFOLYE, imprimeur à Vannes.

Les abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet de l'année en cours. — Il n'est pas vendu de fascicules isolés, sauf pour les abonnés.

Les travaux comprenant au moins 16 pages de texte sont seuls tirés à part. 50 exemplaires sont offerts aux auteurs.

NOTA. — *Il sera rendu compte de tout ouvrage d'auteur breton ou intéressant la Bretagne, dont un exemplaire aura été adressé au Rédacteur en chef de la Revue.*

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEC 11 1906
CAMBRIDGE, MASS.

NOS PEINTRES

JAMES TISSOT

NOTES INTIMES

I

Les Tissot tirent leur nom des plus vieilles familles, alliées aux plus puissantes, de l'Italie.

Leur origine véritable remonte, au XIe siècle, à un certain *Alessandro Tizzone*, de Verceil.

Les Tizzone, quittant la mère-patrie et supprimant à la frontière la terminaison italienne de leur nom, devinrent des Tizzo, Tisso, Tissot ; d'ailleurs, le mot *tizzone* veut dire tison, en Français, et les tisons se retrouvent dans les anciennes armoiries de la famille.

Diverses branches se formèrent ainsi ; les unes qui embrassèrent le protestantisme et allèrent habiter Lausanne, même en Holande ; les autres qui se fixèrent en France, dans le département du Doubs, et demeurèrent catholiques.

Le père de James Tissot est issu de cette dernière souche qui comptait : un gouverneur au parlement de Metz, un géographe du roi d'Espagne au temps de Velasquez... Ses plus proches ascendants étaient des seigneurs de *Trevillars*, *Mèche*... petits villages confinant à la Suisse que nous représentent assez exactement

les descriptions d'Erckmann-Chatrian : maisons basses qui ressemblent à de vagues chalets, gros murs qui gardent l'aspect de châteaux-forts, boiseries vernies qui ont pris la patine du temps, salles à manger reluisantes et propres, ornées de poteries d'étain (1).

Né dans l'une de ces bourgades franc-comtoises, de Joseph-Marie Tissot et de Marie-Catherine Beck, le 15 février 1807, le père du peintre se jeta dans les affaires. Il parcourut les Flandres, voyagea en Bretagne et fit la connaissance à Nantes d'une jeune fille, qu'il épousa en 1832 : Mlle Marie Durand, élevée dans des principes très religieux et des sentiments tout à fait royalistes. Cette famille austère et pieuse, ruinée par la Révolution, s'était lancée dans le commerce ; elle fabriquait des chapeaux de dames qu'elle expédiait aux Petites-Antilles. Elle comptait parmi les siens des parents qui s'étaient mêlés aux guerrès de la Vendée et avaient caché des prêtres, blottis dans des bariques vides, ou qui avaient porté en Angleterre des dépêches introduites dans des cannes creuses.

Un aïeul maternel de cette jeune fille reçut même des *Lettres de marque* et arma en corsaire pour courir sus aux Anglais.

De l'union de Marcel-Théodore Tissot avec Marie Durand, naquirent quatre fils : Marcel-Affricani, né le 21 février 1835, Jacques-Joseph, dit *James*, né le 15 octobre 1836, puis Albert-François et Olivier-Humbert qui virent le jour en 1838 et 1840.

James Tissot eut donc pour compatriotes nantais, parmi les peintres : Elie Delaunay, qui était de l'Institut,

(1) Rappelant fidèlement les scènes de l'ami Fritz.

Luminais, membre du jury de peinture, A. Toulmouche... Fils d'un Franc-Comtois et d'une Bretonne, il hérita de l'esprit positif de son père et du caractère mystique de sa mère, joints à la mélancolie poétique qu'imprime le cachet breton à la race celtique, sans cependant ressentir la haine qu'éprouvait sa mère contre Carrier et ses séïdes, chefs exécrés des horreurs de la révolution nantaise.

Il resta toujours le penseur, l'illuminé, conservant au fond du cœur un respectueux amour pour la duchesse de Berry, qui fut arrêtée à peu de distance de sa demeure, située Basse-Grande-Rue, dans la maison du Guiny, en face du château où naquit Anne de Bretagne.

James Tissot partit de Nantes vers 1848, à l'âge de douze ans, pour faire son éducation dans une maison de jésuites, à Brugelette, en Flandre. Il revint dans sa ville natale, se rendit à Vannes puis à Dôle, traînant dans la morne solitude de ces cités flamandes ou bretonnes, fermées au mouvement et à l'animation, une vague rêverie qui lui fit rechercher l'archéologie et le fit s'éprendre d'art gothique.

Les sciences abstraites ne le passionnèrent pas. L'amour du dessin le préoccupa beaucoup plus. Ses heures de classe s'écoulaient à illustrer ses livres de vignettes, à historier ses cahiers d'arabesques, à profiter du silence de l'étude pour construire, sous le couvercle de son pupitre, au milieu de l'amoncellement de ses dictionnaires, des basiliques avec coupoles à pans coupés. Chaque jour, il façonnait une pièce nouvelle, taillée au moyen d'un canif, et l'ajoutait à l'édifice, qu'il voyait s'élever graduellement avec une joie sans mélange, lorsqu'il ne s'absorbait pas dans la lecture, la plus cap-

tivante à son avis, des pieux récits de la Thébaïde, de ses lions et de ses déserts.

Son rappel définitif à Nantes, pour y achever sa rhétorique et la philosophie, vint changer le cours de ses idées en les tournant vers l'architecture, pour laquelle il manifestait un goût prononcé ; sa ville natale lui en fournissait au reste de merveilleux spécimens : avec ses vieilles constructions et leurs poutrelles saillantes, leurs pignons élancés et leur huisserie sculptée. Il suivait les rues étroites des sombres quartiers, en prenant les croquis des motifs les plus curieux ; il parcourait les campagnes pour copier les dessins des faïences ou des bahuts anciens. Il flânait le long des quais de la Loire, voyant de lourds vaisseaux rentrer au port avec toutes voiles au vent, et cette vue du port doublait en lui l'intérêt qu'il portait à la navigation, car son frère aîné avait embrassé la carrière maritime. L'intérêt ne fut pas, cependant, assez fort pour décider de sa vocation vers les choses de la mer, mais il visita un jour la Hollande. Il se rendit ensuite à Venise, sans pousser jusqu'à Rome, et enfin habita Londres, semblant ainsi choisir pour lieux de résidence les villes baignées par l'Océan ou la Méditerranée. Il s'adonna enfin à la peinture, justifiant par là le dicton que : « lorsqu'un talent se produit, on peut en retrouver sa trace dans la lignée ancestrale », car il avait eu dans sa famille un parent, élève de Groos.

James Tissot avait dix-sept ans quand il songea plus sérieusement à cultiver la peinture ; le musée de Nantes venait d'être ouvert. Mais, comme il restait tant soit peu de gaminerie dans son jeune cerveau, il passait la majeure partie de son temps à essayer des patins à roulettes sur le parquet ciré du musée.

La solitude des salles n'en était pas autrement troublée, il faut le dire, car personne alors ne fréquentait beaucoup ce lieu. Néanmoins, il se mit à travailler et à exécuter des copies de maître qu'il rapportait fidèlement chez lui. Son père, doué de l'esprit pratique du montagnard, affectait de ne pas croire à ses dispositions naturelles, en souhaitant pour lui une carrière plus sûrement lucrative. Aussi, lui signifia-t-il un jour, ne désirant pas, disait-il, l'encourager dans cette voie... d'illusions, qu'il aurait à se tirer d'affaire tout seul s'il voulait persister. Cette résolution décida de la vie artistique de James, qui préféra quitter la maison paternelle, vers 1856, et venir à Paris. Il avait vingt ans !

Mais, sa mère, plus compatissante, le recommanda à Elie Delaunay. James Tissot suivit les leçons de M. Lamotte, élève passionné de Ingres, qui sut lui faire partager tout son enthousiasme pour ce maître.

Au reste, la docilité de James envers son professeur était si grande ou son désir de réussir était si vif qu'il passait par toutes les volontés de ce dernier.

Il s'appliquait durant des heures, au Louvre, à étudier les primitifs et les antiques, en évitant de copier les écoles flamandes ou certains peintres vénitiens qui lui étaient défendus. Toutefois, son professeur relâcha peu à peu de sa sévérité, et, James Tissot profita successivement de son autorisation pour approfondir chaque école, chaque époque, en s'inspirant d'Œgine pour la Grèce, de Raphaël pour l'Italie.

Le vrai génie de l'école française, à ses yeux, était resté le Poussin. Aussi trouvait-il, même dans les dernières années de sa vie, qu'on n'appréciait pas ce peintre à sa juste valeur. Nul autre que le Poussin,

déclarait-il, n'a produit avec plus de charme les tons veloutés du coloris, nul n'a obtenu avec plus de perfection la finesse des demi-teintes. Tout chante sur les toiles du Poussin, en notes sobres pleines de séduction, les gammes de l'harmonie.

James Tissot s'était beaucoup épris également de Holbein, d'Albert Dürer et de l'école des Flandres, mais comme l'art ne nourrissait point son homme, ce débutant dut brosser, au prix de 40 francs, des portraits de *bonnes* et de *maîtresses d'hôtel.*

Ce premier gain permit à James Tissot de louer un atelier sous les combles, rue Bonaparte, au-dessus de la chambre qu'occupait Alphonse Daudet.

Quiconque a lu le délicieux volume intitulé *Le Petit Chose* — et tout le monde en a feuilleté les pages — peut évoquer des impressions qui ont été communes à ces deux artistes. « Par la fenêtre ouverte, dit Alphonse Daudet, les grosses notes lourdes tombaient, se crevaient en tombant comme des bulles sonores et remplissaient de bruit toute la chambre... Ah ! vieille horloge de Saint-Germain, que de belles heures tu m'as sonnées !... ».

Deux natures, ayant des aspirations aussi élevées malgré des visions très différentes, ne manquèrent pas d'être attirées l'une vers l'autre. Elles se lièrent donc ensemble, puis, un beau jour, le courant de la vie les sépara et le hasard les réunit vers 1890.

Le peintre Tissot venait de découvrir, dans le nombre de ses toiles oubliées, un portrait de Alphonse Daudet, à l'âge de dix-sept ans, qu'il s'empressa d'offrir à l'auteur de *Numa Roumestan*, dont les traits avaient quelque peu changé depuis cette époque lointaine, où

le peintre et l'écrivain bataillaient ferme pour conquérir la renommée, années de luttes opiniâtres qui comptent double comme les campagnes de guerre.

Ce rapprochement imprévu fut, on le pense bien, une cause de réminiscence générale sur le temps passé, les rêves déçus et les espoirs réalisés, comme entre poètes qui se comprennent, poètes du prisme et de l'idéal ! Puis, le cours de la conversation s'élargit en entraînant une foule d'idées qui se presssaient quand Daudet, songeant aux vitraux d'église dont Tissot avait reçu la commande, dans son modeste atelier de la rue Bonaparte, s'adressant au croyant illuminé, épris de fabuleux et de surnaturel, s'écria dans un accès de boutade :

— Ah ! mon cher, vous avez une cathédrale dans la tête. Elle est grande grande.... Mais elle est vide !

— Pas si vide que vous le pensez, répliqua Tissot, car elle est parfumée d'encens et remplie de songes merveilleux !

Il est vrai que James Tissot aima toujours le bruit des cloches et la pompe des cérémonies liturgiques. Ayant entendu le glas du Bouffay à Nantes, le carillon des béguignages à Brugelette, le lourd tintement des églises de Vannes, il se réveilla à Paris, rue Feron, aux sons graves des cloches de Saint-Sulpice, et, plus tard, rue Bonaparte, à la grosse voix du bourdon de Saint-Germain.

Tissot avait, en effet, conservé de ces souvenirs d'enfance ou de jeunesse une très fraîche impression, chantant en ses rêves d'artiste sur une note argentine, qui manquait à son existence solitaire dans le luxueux hôtel de l'avenue du Bois-de-Boulogne.

Par connexité d'idées et d'époques, ce goût des cérémonies religieuses, cet amour des choses mystiques le

plongèrent un moment en plein Moyen-Age. Il s'enflamma pour le pur gothique ; il peignit une quantité incalculable de reîtres, dessina un nombre prodigieux de Faust et de Marguerite, puis il partit pour Venise, où il devint un admirateur passionné du Carpeggio.

Comme un délicat hommage rendu à l'auteur de ses jours, le premier tableau qu'il exposa, en 1857, fut le portrait de sa mère.

Chose rare : il n'avait pas encore obtenu de médaille au Salon que ses tableaux étaient déjà admis au Luxembourg. Le comte de Niewerkerke, ministre des Beaux-Arts, sous l'Empire, lui en fit la remarque dans une soirée à laquelle il assistait.

Les trois médailles lui furent ensuite accordées, tandis que la croix ne lui vint qu'en... 1894, malgré son double talent de peintre et d'aqua-fortiste. Il est certain qu'il ne l'avait jamais sollicitée, se disant sans doute avec modestie : On porte la croix quand on la reçoit mais on ne la recherche pas. Aussi se fit-elle longtemps attendre...

Ce fut vers 1863, qu'il adopta le genre moderne, ayant à cette époque plus de 100.000 francs de dettes. Deux ans après, il gagnait 70.000 francs par an et avait pignon sur rue. Il était l'un des premiers peintres à faire construire un hôtel, et, le seul, certainement, à s'occuper, avec un mérite égal, de peinture, de gravure, et d'émaux.

Entre temps, pendant qu'il s'occupait de ces divers travaux, il menait de front, avec l'équitation, les sciences occultes et les plaisirs mondains.

Point de fêtes ni de réceptions, toutefois, dans son habitation du Bois ; il en redoutait autant l'éclat que le bruit. Rien que des réunions intimes, où les mêmes amis se retrouvaient en petit comité. Degaz, Meisson-

nier, Heilbuth firent parti de ce cénacle, quand la guerre éclata en 1870.

James Tissot s'enrôla dans les *Tirailleurs de la Seine*, avec les peintres Vibert, Berne-Bellecour, Gustave Jacquet, comme aussi avec MM. Turquet, Cuvellier, Jacquemard. Mis de grand'garde avec sa compagnie à Boulogne, il fit le coup de feu à la Malmaison et réclama un laisser-passer, avec le brassard à la croix de Genève, pour accompagner jusqu'aux avant-postes un reporter du *Morning-Post*, afin d'y relever les camarades tombés sur le champ de bataille, d'y ébaucher la silhouette de quelques amis morts, notamment du pauvre Cuvellier.

Mais, après avoir été témoin des principaux combats livrés autour de Paris, James Tissot rentra pour surveiller ses toiles, qui représentaient une somme de travail considérable et une valeur pécuniaire énorme, lorsque la Commune éclata.

Les déprédations générales qui se commettaient dans son quartier lui firent craindre pour ses œuvres. Il n'hésita pas, cependant, à les abandonner pour la cause de l'humanité, et, déployant à nouveau son brassard, il sortit de son atelier pour prêter son concours à l'ambulance de l'avenue du Bois. S'improvisant brancardier, il se mit à relever les blessés, fauchés à la batterie de la Porte-Maillot ou de Levallois-Perret, sous le feu des forts de Courbevoie et du Mont-Valérien. Il les déposa à l'ambulance, où des dames infirmières, fort honorables, s'empressèrent, par charité chrétienne, de leur donner des soins. Sollicité par elles de les conduire auprès du comité central des Fédérés, pour y réclamer des secours, Tissot s'opposa devant les membres,

de la Commune à ce que plusieurs d'entr'eux s'emparassent de certaines pièces d'orfèvrerie de nos musées, qu'ils voulaient envoyer à la fonte. Et, ces tristes journées passées, Tissot reprit le chemin de son domicile. Mais, pensant que l'Angleterre, notre grande voisine qui n'avait pas été agitée par ce double cataclysme de l'invasion étrangère et de la guerre civile, ouvrirait un débouché plus sûr à ses œuvres, il quitta Paris où il n'avait plus rien à espérer au point de vue artistique.

Pour effectuer ce voyage, il fut obligé d'emprunter une faible somme, dont il abandonna la moitié à son domestique, en laissant derrière lui un passif assez fort. Mais, fait à ajouter, il remboursa intégralement toutes ses dettes, dans l'année qui suivit, et il en décupla le chiffre, comme gain personnel, durant ses dix années d'exil volontaire.

Il arriva donc à Londres sans préparation, sans recommandation et ne sachant pas la langue du pays, avec *cent* francs dans sa poche. Pour vivre, il commença par faire la charge des hommes célèbres dans un journal illustré, ayant pour titre : *Vanity Fair*, autrement dit : Foire aux Vanités.

De la caricature il passa au portrait et sa réputation grandit rapidement. Il loua une maison dans un faubourg et se répandit beaucoup dans le monde. Il se mit à retracer les scènes de la vie anglaise, dans les docks, au bord de la Tamise, avec une facture étonnante et un art inconnu, qui le rendirent promptement célèbre.

Le bruit fait autour de son nom attira l'attention de l'Ambassade française qui, épiant ses faits et gestes comme ceux des Communards réfugiés à Londres, laissa s'accréditer sur son compte quelques propos malveillants. Averti de cette loi des suspects, James Tissot se

mît d'abord à sourire d'incrédulité mais la situation devint pour lui intolérable. Beaucoup de personnes, de la meilleure société, n'osaient s'aventurer chez lui dans la crainte qu'il fût un réfugié politique. Il s'en émut et alla trouver un notable.

— Vous devriez éclaircir vous-même cette situation à l'Ambassade française, lui dit-il. Une audience, accordée par l'Ambassadeur, vous vaudrait une visite de sa part, et les plus noirs soupçons s'évanouiraient.

James Tissot suivit immédiatement ce conseil.

— Nous ne demandons pas mieux, lui fut-il répondu à l'Ambassade. Mais, allez d'abord à Paris et revenez-nous avec une lettre démentant les mauvais bruits qui courent sur vous.

Cela se passait en 1874.

Le soir même, James Tissot se mettait en route, et, quelques jours après, il revenait à Londres, ayant vu le Préfet de Police qui le lavait entièrement des calomnies débitées sur son compte. L'ambassadeur de France, comte de Jarnac, lui rendait sa visite, après avoir appris la similitude de nom qui existait entre lui et un nommé Tissot (Antoine) figurant parmi les capitaines fédérés sur les listes du Conseil de guerre.

La fâcheuse légende se trouvait ainsi dissipée.

Ses succès reprirent toute leur vogue dans la haute société londonienne quand James Tissot exposa ses œuvres à l'Académie Royale. Celui-ci fit alors l'acquisition d'une charmante maisonnette, où il reçut un grand nombre d'individualités et donna asile à une ravissante Irlandaise, qui exerça une certaine influence sur son existence artistique, comme la *Fornarina* de Raphaël.

La délicieuse femme, que nous voyons figurer dans

les quatre tableaux de l'*Enfant Prodigue*, exécutés par Tissot, en 1800, s'appelait elle-même *Kitty*, diminutif de *Kate*, abréviation de Catherine. Fille d'un capitaine. elle était née aux Indes. Mariée, elle était restée veuve avec trois enfants. Instruite et distinguée, grande et svelte, avec de superbes yeux bleus et une longue chevelure d'or, Tissot s'éprit d'une profonde affection pour elle. Mais, minée par une cruelle maladie de poitrine, Tissot lui prodigua des soins incessants pendant plusieurs années, et, cette belle créature expira dans ses bras, en 1882, étreinte par l'effroyable phtisie qui la consumait.

Avant de s'éteindre, gagnée par les croyances de son fidèle ami, elle embrassa la religion catholique et rendit le dernier soupir avec la foi ardente d'une néophyte la résignation muette d'une sainte.

Ce dénouement, si douloureux pour James Tissot, venant après une autre mort, celle de son frère Marcel-Affricani, le plongea dans une profonde tristesse.

Comme ce frère aîné, qui avait consacré sa vie à l'étude du spiritualisme religieux, James Tissot, influencé par le ciel brumeux de la perfide Albion qui jeta dans le mysticisme quelques-uns de nos meilleurs artistes, tel que Gounod, se mit en relations avec les plus éminents médecins anglais, n'épargnant ni le temps ni les efforts pour étudier les choses occultes.

« Il s'adonna à cette étude, rapporte un écrivain, avec l'ardeur qu'il apportait à toutes ses recherches ; il s'empara de tous les livres spéciaux sur la matière et en forma une des bibliothèques les plus rares. Suivant la théorie des mediums, il prétend que les âmes encore en proie à l'attraction terrestre, avant de s'envoler pour jamais dans des mondes plus élevés, tra-

versent diverses transitions, pendant lesquelles on peut être en communication avec elles ».

Mais, James Tissot, possesseur d'une belle fortune (1) et ne voulant plus rester à Londres, fit vendre le nid moëlleux où l'Art et l'Amour avaient si tendrement cohabité pendant sept années, pour se fixer dans son élégant cottage de l'avenue du Bois, qui avait toutes les apparences d'un *home* anglais, au milieu d'un square frais et riant. Tissot y reprit ses pinceaux et sa palette, sans cesser d'être en rapport avec les principaux spirites de l'Europe et de faire de fréquents voyages en Angleterre.

Un soir, raconte le même écrivain, un medium anglais lui fit voir Kitty. Ce medium avait un esprit, son correspondant ordinaire dans ce monde surnaturel. L'esprit amena Kitty. James Tissot la vit, faiblement d'abord, plus nette ensuite, et tout le buste lui apparut en pleine lumière ; il sentit ses lèvres, dit-il, se poser sur son front et la caresse d'un baiser lui effleurer le visage.

Puis, plus rien ; tout rentra dans l'ombre. Tissot livide, haletant, se retira brisé d'émotion, et retraça cette vision sur la toile.

Cette apparition fut-elle réelle ? Est-elle le fait d'une imagination exaltée, imagination incessamment tendue vers le même objet ? Qui le sait ! Nul ne l'expliquera.

Il est certain qu'elle a suggéré au peintre un tableau très curieux : les apparitions sont l'une près de l'autre ; l'esprit et Kitty sont enveloppés de voiles blancs ; la tête de l'esprit est d'un ton rougeâtre, contrastant

(1) Il avait gagné en Angleterre le joli chiffre de 1.200.000 francs en l'espace de dix années.

singulièrement avec la tête vaporeuse de Kitty, éclairée comme par des rayons électriques qui se dégagent de leurs mains. Ces mains brunes ont l'air de tenir une sorte de globe lumineux qui se reflète sur le visage pâle mais souriant de la jolie anglaise.

A côté de l'évocation de Kitty, fixée sur la toile par Tissot, dans le somptueux atelier que le peintre avait décoré de larges pavillons d'escadre, on remarquait les scènes idylliques de la vie anglaise, que beaucoup de nos voisins d'outre-manche ne soupçonnaient même pas chez eux. Parmi les merveilleuses japonaiseries et les magnifiques objets d'art qu'il collectionna, on admirait les compositions de l'*Enfant Prodigue*, si exquises de vérité, empruntées peut-être à la vie de son frère, embarqué sur un navire de Nantes.

Aidé d'un praticien anglais, James Tissot fabriquait en outre dans ses fourneaux du sous-sol des cloisonnés d'une grande beauté ; il burinait sur le cuivre des copies superbes dont il brisait ensuite la planche.

Toujours croyant et pratiquant la religion catholique, avec un penchant très caractérisé pour le mysticisme qui ne lui faisait entrevoir que le côté visionnaire du culte, James Tissot a brossé un tableau intitulé : *La Rédemption* que nul ne vit hors de son atelier.

Sous les colonnes en ruine et les arcades écroulées d'un édifice, rougi par le feu, qui rappelle l'ancienne Cour des Comptes, dans le chaos des gravois, des briques et des pierres d'un mur effondré, sont assis un ouvrier et sa femme vêtus de loques.

L'homme, au pantalon rapiécé, est blessé à la tête et à la jambe ; des bandes de toile enveloppent les parties contusionnées de son corps ; il semble abîmé dans sa souffrance.

La femme, coiffée d'un foulard qui lui fait un bandeau sous le menton, ployée en double, sa figure dans les deux mains, regarde avec stupeur l'effondrement qui se déroule à ses pieds : où gît tout leur avoir réuni dans un mouchoir à carreaux noué par les quatre coins. Voilà le côté humain.

Un christ languissant — voilà le côté symbolique — lacéré par la couronne d'épines, appuie son visage sur l'épaule du mari ; il lui montre ses bras amaigris et ses mains décharnées, qui sortent ruisselantes de sang d'une lourde chasuble enrichie de pierreries, semblant lui exhiber ses plaies pour justifier ces paroles de foi :

— Tu vois, moi aussi, j'ai supporté tous les tourments, j'ai enduré toutes les tortures. Reprends courage, va !

L'expression de l'ouvrier qui, l'air soupçonneux, regarde le Christ d'un coup d'œil oblique, est saisissante de vérité. L'exécution de ces personnages est d'ailleurs de la meilleure école réaliste ; leur pose, leur physionomie, tout l'ensemble évoque mille pensées suggestives, dont la principale est : la déroute de l'espérance dans la vie, raffermie par la présence du Sauveur nimbé d'or.

II

Abandonnant ces travaux mystico-religieux, d'une grande profondeur philosophique, James Tissot, qui restait le peintre mondain par excellence, abordait ensuite des sujets plus légers, avec la même souplesse de talent, le même brio d'exécution. Il entreprit d'étudier la *Femme à Paris* et exposa dans la galerie Sedelmeyer, en avril 1885, quinze toiles avec leurs reproduc-

tions à l'eau-forte, quinze études de caractère prises sur le vif, depuis la plus jolie femme jusqu'à la jeune fille sans dot, depuis les demoiselles de magasin jusqu'à la demoiselle d'honneur, en passant par les femmes de sport, les femmes d'artiste. Défilé pompeux ou provincial, savamment faux ou hardiment prétentieux qui laissa, comme en un sillage froufroutant de robes à leur passage, une odeur discrète ou capiteuse, un parfum *sui generis* de femme honnête ou de femme galante.

Ces tableaux ne sont pas des prototypes rêvés ni des portraits du monde, mais des types réels rencontrés dans la vie et synthétisant un genre. Modèles entrevus dans la rue et reproduits sur la toile, avec une originalité de forme, une intensité d'observation extraordinaires.

Le don d'observation fut chez James Tissot une qualité maîtresse. Ses sujets, qui sont pleins de vie et de santé, se meuvent à l'aise dans un large cadre, de dimensions particulières, car la coupe même de ses tableaux lui est spéciale. Le tour du personnage en est fin, la silhouette est bien campée, l'allure guillerette. Les lois de la perspective déconcertent, il est vrai, suspendent le charme, mais l'ensemble de la toile plaît, en remuant les nerfs et vous laissant songeur.

Cette œuvre accomplie, Tissot retourna sa palette. et, comme pour se reposer du genre, il changea sa manière. Il passa du profane au sacré, interprétant, d'après la sœur Emmerich, la *Vie de la Vierge*, la *Douloureuse Passion de Notre-Seigneur* ainsi que sa *Vie* (6 volumes, traduits de l'allemand par l'abbé Cazalès). Mais, qu'est-elle, la sœur Emmerich? J'emprunte ces détails à l'auteur que j'ai déjà cité :

« La Sœur Emmerich, dit-il, religieuse illettrée, d'une foi ardente, d'une religion exaltée, vivait à Duhlmen, en Bavière, vers 1820. Accablée par une maladie de langueur, elle ne quitta jamais Dulhmen, et, pendant les quatre dernières années de sa vie, de son lit de douleur, elle était en proie à des visions constantes. En communication quotidienne avec la Vierge Marie, ainsi qu'avec Notre-Seigneur, elle reconstitua, jour par jour, presque heure par heure, l'existence du Christ depuis les premiers jours de son enfance jusqu'au crucifiement. Elle dictait à un protestant allemand, nommé Brentano, qui, depuis, se convertit au catholicisme, et ses visions étaient d'une exactitude si précise qu'elle indiquait, à tel ou tel endroit de la Palestine, tel vallon, telle montagne, tel accident de terrain qui s'y trouvent encore aujourd'hui. D'après ses ouvrages, on a pu arriver à dresser une carte de la Palestine. »

C'est donc la vie de N.-S. Jésus-Christ, du moins la lecture de sa vie par la sœur Emmerich, dix fois plus riche de détails en ces six volumes que l'Evangile et l'Ancien Testament, qui éveilla dans l'esprit de James Tissot le brûlant désir de visiter la Palestine.

Il partit une première fois avec un assortiment de bagages : lit de campement, ustensiles de ménage etc... afin d'accomplir son pèlerinage aux Lieux-Saints.

Il en revint ébloui, parfaitement décidé à reconstituer la vie du Christ, avec les précieux documents qu'il avait puisés aux sources historiques, à l'endroit même où se sont accomplis les événements de la Passion, bien résolu aussi à rompre avec les traditions séculaires, en peignant des scènes exactes et reproduisant en réaliste un Christ « tel qu'il est né, qu'il a souffert, qu'il est mort ».

En résumé, le but que James Tissot voulut atteindre était la recherche de la vérité en matière religieuse.

Sa foi de croyant l'entraîna une seconde fois en Orient, pour découvrir ce qu'il n'avait fait qu'entrevoir, approfondir ce qu'il avait déjà étudié.

— Prenez garde ! lui avait dit un écrivain : Aurélien Scholl, à son premier départ. Vous allez là-bas en fervent catholique mais vous en reviendrez païen et sceptique...

Ce premier voyage, au contraire, confirma James Tissot dans ses pratiques religieuses, en produisant un effet diamétralement opposé à celui qui était prédit par ses amis.

— Prenez garde, lui répéta Aurélien Scholl, lors de son deuxième voyage, vous allez échanger maintenant votre bâton de pieux pèlerin contre la bure d'un anachorète !

Et le bruit se répandit, vers la fin de 1886, dans le cercle de ses relations, que James Tissot, atteint d'une foi plus ardente, abandonnait définitivement la France pour s'enfermer dans un couvent sur les bords de la mer Morte.

On a raconté que souvent, en pareil cas, les impressions d'enfance se ravivent et que, plus avancé en âge, le souvenir des jeunes années revient avec leurs visions primitives... Non, les impressions qu'éprouva Tissot, dans cet ordre d'idée, furent tout à fait nouvelles. Par exemple, diverses qualités psychiques se développèrent davantage, l'intuition se fit plus pénétrante... En un mot, ses yeux, au lieu de se contracter, se dilatèrent à la lumière, et, ses idées prirent avec l'âge une intensité plus forte.

Par une vie contemplative raisonnée, les sens

Lundi 28 oct. 1888

JT

64 Avenue du Bois de Boulogne.

Mon cher Bastard

Un mot seulement pour vous dire ce que j'ai eu le regret de trouver à Marseille avant mon départ, où l'a trouvé. Vous lui ici pour entrer en matière et je crois vous dire que si le Gaulois voulait s'intéresser à cette question on pourrait lui donner des renseignements authentiques sur une mare d'intrigues dont les Italiens nos ennemis profitent.

Mes plus sincères compliments et bien cordialement à vous

James Tissot

s'aiguisent au point que certaines révélations naissent et grandissent, communiquant au cerveau des sensations particulières dont l'effet se traduit par des images extra-naturelles. Plus le recueillement est concentré et plus la vision devient lucide. Le recueillement du pèlerin croyant ou du chrétien pratiquant contribue à développer ces facultés imaginatives.

Alors, dans ces sentiers suivis par les personnages du drame des Evangiles, me racontait le peintre Tissot, devant ces mêmes paysages qui se reflétèrent dans leurs yeux, vous ressentez un frisson, comme si vous étiez dans un chemin où le sang de l'un des vôtres aurait été répandu. Quelque chose vous dit d'une manière irrécusable, ajoutait-il : — Ce fut là !.. On parle à voix basse, on chuchote discrètement... Et tout à coup on se détourne, croyant ne pas être seul, ramené par l'acuité du rêve et la vision des lieux à ces scènes bibliques. L'esprit toujours tendu vers ces faits et la pensée imprégnée de ces souvenirs pendant des mois, on en arrive à une clairvoyance qui fait qu'un artiste reproduit ces scènes avec une pénétration étonnante, comme s'il en avait été témoin.

Tel fut le cas de James Tissot, qui, depuis son retour de la Palestine, s'attacha à la vie du Christ, pas à pas, en retraçant les scènes des quatre Evangiles, verset par verset, immense labeur entrepris et mené à bonne fin, avec une conscience d'artiste peu commune, dans les 365 cartons — autant que de jours dans l'année — qui furent exposés au salon du Champ-de-Mars en 1894.

Jamais pareille tentative n'avait été faite. La reproduction de ces œuvres par la gravure en couleur offre un caractère bien personnel d'exécution, troublantes par leur côté génial, car, pour saisir cet idéal, il faut s'occuper

d'art pur, pour atteindre à cet éclectisme, il faut négliger les anciennes formules de religiosité conventionnelle. Néanmoins, elles révèlent bien l'impression que le peintre a ressentie. On se retrouve en face de recherches nouvelles qui présentent une naïveté plus savante que ne l'était celle des peintres primitifs mais qui satisfait à la fois les exigences de l'art, de l'histoire et de la science.

Ces œuvres ne sont pas toutefois celles d'un orientaliste. On n'y rencontre pas le bédouin traité par Bida et Horace Vernet, mais on retrouve des tableaux qui rappellent les mœurs hébraïques, à l'époque du Christ, déjà influencées par les Grecs et les Romains dont la plupart parlaient le langage. James Tissot est parvenu, en étudiant ces différents types, à dégager l'influence arabe, turque, musulmane, qui a laissé des traces profondes dans ces régions, et il a su, en causant avec des Arméniens, des rabbins ainsi que de vieux cheiks, suivre par une sorte de filière et de tradition séculaire les usages, les gestes et les costumes de ces peuples.

Ces efforts persévérants lui permirent de remonter aux sources mêmes de l'histoire et de reconstituer les événements de la Passion. A l'entendre, tous les éléments du fameux temple d'Hérode — en tant que matériaux et fractions d'ornement — existent disséminés dans les temples, les sanctuaires, les mosquées, les fontaines et les divers monuments de la Palestine. Il a reconnu plusieurs variétés de chapiteaux qui semblent être de la même famille. Mais c'est toujours les chapiteaux corinthiens, interprétés sans doute par des ouvriers phéniciens, faisant pressentir dans leur décadence les traditions byzantines auxquelles a succédé l'art arabe. Ainsi, certaines feuilles d'acanthe, au relief

d'abord exagéré, s'aplatissent, s'affinent et deviennent des arabesques.

James Tissot, pour peu qu'on l'incitât à parler, vous faisait connaître d'une façon intéressante l'origine et la forme des costumes. C'est d'abord la pièce d'étoffe, sans couture et se drapant d'elle-même, qui servait de vêtement, s'enrichissant plus tard de fines broderies ou se doublant de chaudes fourrures, puis exigeant, pour son soutien, l'emploi des boutons dont l'usage provient des Perses.

C'est ensuite le tissu dont on entourait les jambes, comme s'en servent encore les femmes de l'Inde, et qu'on relie avec quelques points d'aiguille ; l'agencement de ce carré d'étoffe, en modifiant sa forme, est devenu la large braie des Orientaux ou des Celtes ; peu à peu rétrécie, elle s'est vue adopter en tous pays.

Nous avons admiré ces belles conceptions, dont le sujet se perd dans le lointain des légendes, avec l'intérêt qui s'attache, même pour les sceptiques, à ces tableaux visionnés par le peintre et rendus avec un naturalisme si moderne.

Nous en fûmes émerveillé, fasciné... Que de patientes recherches ! Quel labeur incessant ! Cette production remarquable, accomplie par le peintre parisien, hanté de visions religieuses et qui s'arracha au pouvoir des sciences occultes pour s'éprendre tour à tour d'art gothique, d'idylles bourgeoises, de spectacles mondains, nous montre bien la virtuosité de l'artiste, apte à traiter tous les genres avec la même sûreté de touche.

James Tissot, en pleine possession de son talent, pratiqua donc quatre manières différentes. Au début de sa vie, à l'heure où l'artiste incertain de sa vocation, cher-

chait sa voie en tâtonnant, il obtint un complet succès avec ses scènes moyenâgeuses : promenades au rempart, Marguerites au rouet, costumes à la Cranach.

Quelques années plus tard, lorsqu'il alla se fixer chez nos voisins, sa réputation grandit rapidement avec : ses bals sur le pont des paquebots pavoisés ou les fêtes sur l'eau, les jours de dimanche, à Clifden.

Les galeries de Londres, de Manchester, de Philadelphie qui se disputèrent ses petits chefs-d'œuvre de l'*Enfant Prodigue*, popularisé par ses eaux-fortes, marquèrent en Angleterre l'apogée de sa deuxième étape.

Sa troisième transformation eut lieu en France quand il exposa, rue de la Rochefoucauld, la série des femmes de Paris, dont les principales toiles furent : Le Sphinx, L'Acrobate, Les demoiselles de Province, Ces dames des Chars... qui furent vendues vers 1882.

Sa quatrième et dernière évolution s'opéra, en pleine maturité de talent, dans l'illustration des Evangiles auxquels s'ajoute toute la collection de ses gravures à l'eau-forte...

James Tissot vivait dans la calme retraite de son coquet hôtel, n° 64 de l'avenue du Bois, où expire le ronflement des voitures qui vont faire le tour des Lacs, et dans la paix sereine d'un square où babillent les oiseaux chanteurs, — à deux pas de la gare de la Porte-Dauphine, qui met les visiteurs à vingt minutes de la place de l'Opéra.

Retraite charmante, où le peintre, amoureux de son art, travaillait en silence, sans se laisser rebuter par l'énormité de l'effort à accomplir.

C'est là que l'artiste, après avoir tout regardé et bien examiné, s'asseyait en face de ses toiles, éclairées par

les larges baies vitrées d'un atelier spacieux, orné de tentures et de drapeaux qui semblaient s'accrocher comme aux voûtes d'un palais. Salle vaste et lumineuse, envahie de plantes, décorée de potiches et de bronzes, où se jouait la gamme éblouissante des étoffes, qui mariaient entr'elles leurs couleurs vives, dans un fouillis de meubles de tous les styles et la confusion de carcasses de vaisseaux qui avaient servi de modèles au peintre.

Grand, fort, bien équilibré et d'apparence solide, James Tissot gardait, peut-être à son insu, une froideur quelque peu britannique, lorsqu'il se trouvait en présence d'un inconnu. Mais, il ne tardait pas à perdre de sa raideur, quand l'incognito était rompu, pour se montrer sous un aspect bienveillant, captiver son visiteur par le récit de ses connaissances étendues. Elégant dans la façon de se vêtir, comme recherché dans le choix de ses mots, James Tissot paraissait plus jeune qu'il ne l'était. Les traits de son visage étaient réguliers; ses yeux éclairaient un visage énergique, justifié par son activité surprenante. Le nez était droit et mince, l'expression de sa physionomie intelligente. Ses cheveux abondants étaient grisonnants, une fine moustache grise, aux pointes cirées et recourbées, ombrageait une lèvre épaisse. James Tissot avait rapporté de son long séjour en Angleterre non les mœurs flegmatiques de ses habitants mais la nuance et la coupe de leurs vêtements : larges pantalons à carreaux, longues lévites jaunes. Il portait chez lui la petite casquette sur l'oreille, avec la crânerie d'un *life-guard*, et, la main franchement tendue, il vous accueillait d'une façon cordiale. James Tissot savait tenir ses auditeurs sous le charme de sa parole persuasive, comme son ami Daudet, qui

n'en avait pas gardé pour lui tout le secret, bien que Daudet fût du Midi pour lequel Tissot avait, chose bizarre, une répulsion instinctive. Il préférait les rives brumeuses de la Tamise, qu'il a peintes en tons si vifs qu'un Anglais, d'origine, n'aurait probablement pas su les rendre avec le même éclat. Il aimait surtout le ciel voilé de la Bretagne, avec ses landes mélancoliques peuplées de fantômes, ou les coteaux verdoyants de la Franche-Comté, berceau de ses pères. Il revoyait avec plaisir les âpres horizons, tachés de granit, de la superstitieuse Armorique, hantée de légendes druidiques, pays des fées en robe de flamme, dont il était resté l'amant crédule, malgré son esprit parisien, avec une foi convaincue pour tout pouvoir magique : vertu surnaturelle des esprits, puissance impénétrable des médiums.

Initié dans les choses du spiritisme, en tant que phénomènes, adepte fervent des pratiques de l'occultisme, mais par-dessus tout chercheur épris de son art, peintre d'une rare conscience et d'un grand talent, James Tissot passait une partie de la belle saison, près de Besançon, au château de Buillon que lui avait légué son père, mort octogénaire. Magnifique domaine de 350 hectares en terres et forêts traversées par la Loue, rivière qui arrose la propriété sur un parcours de plus d'une lieue. Il en faisait restaurer le château, ancienne abbaye, et reconstruire la chapelle pour laquelle il peignait les vitraux. Sa vie s'écoulait là, au milieu des bois de sapin et des champs d'absinthe, après un troisième voyage entrepris en Terre-Sainte pour le tableau de six mètres exposé au Champ-de-Mars et réservé à la cathédrale de Reims. Il songeait à faire un gigantesque panorama, destiné à l'exposition internationale de 1900,

mais il ne mit pas son projet à exécution et il peignit un immense Christ pour orner le maître-autel de la chapelle des Dominicains, située rue du faubourg Saint-Honoré, près de l'hôpital Beaujon.

Retiré dans sa terre de Buillon, il y mourut le 8 août 1902, emporté par un accès de fièvre pernicieuse qu'il contracta, au milieu des terrassements entrepris sur sa propriété, pour le creusement d'un étang.

James Tissot laissait par testament au Louvre, et, en cas de refus, au musée de sa ville natale : les quatre toiles de l'*Enfant Prodigue* ; il léguait aussi à Nantes, à Besançon et à la Bibliothèque Nationale la collection complète de ses eaux-fortes et de ses pointes sèches.

Sauf le portrait de sa mère, que la famille a conservé, ou « l'apparition du médium », qui ne se trouvait plus dans son atelier, ses œuvres principales telles que « La Rédemption » furent dispersées aux enchères publiques.

Raffiné, écrivait un de ses contemporains qui le connut bien, élégant en ses goûts, prodigue quand il le fallait et toujours prudent, superstitieux mais positif, James Tissot fut un silencieux subtil, épris de surnaturel. Alchimiste et spirite, chercheur de pépites d'or et assez convaincu pour leur sacrifier son sang, ses forces, il se montra avide de mille choses, leur donnant à la fois sa vie, son cœur et son âme. Tenace ou fugitif, tour à tour doué de multiples qualités, il sut se suffire à lui-même, ayant réalisé tous ses rêves de fortune et de talent, sans avoir jamais sollicité les encouragements ni quémandé les faveurs, assez fort et maître de lui pour rester en tous temps son propre critique et son propre juge.

GEORGE BASTARD.

CONDITION
DES SERVITEURS RURAUX BRETONS

Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1).

Parlant des syndicats actuels, M. Jestin dit : « Ces syndicats agricoles sont des associations formées entre propriétaires, cultivateurs et fermiers, et nous pouvons dire, sans craindre de démentis, que l'organisation patronale existe là presque complète, alors que les ouvriers sont dans l'isolement le plus absolu (2)... »

Il y a beaucoup de vrai dans ces quelques lignes. Et pourtant, il ne tient qu'aux ouvriers agricoles d'entrer dans les syndicats existants : la loi leur en confère le droit. Ceci les dispenserait de créer des associations condamnées à se changer bientôt et inévitablement en clubs d'agitation politique.

Les travailleurs des champs n'ont reçu qu'une instruction élémentaire dont toute idée de solidarité, au sens moderne du mot, a été exclue. Ils seront par suite dans l'impossibilité absolue d'organiser eux-mêmes des sociétés professionnelles, force leur sera de s'adresser à des personnes étrangères à leur milieu. Quelles seront les personnes de leur voisinage capables de créer et de diriger ces organisations : l'instituteur public ou privé, agent politique très souvent, le propriétaire du bourg, rival du propriétaire terrien.

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1905.
(2) *Tribune ouvrière* de Rennes, déj. cit.

Il faut tenir compte, dans les campagnes, de la jalousie mesquine, des questions irritantes de familles, des rancunes. Le syndicat agricole ouvrier sera dans la main de l'instituteur public une arme terrible contre le châtelain ennemi du gouvernement, dans la main de l'instituteur privé une arme excellente contre ce même gouvernement, dans la main du propriétaire du bourg un moyen sûr d'arriver à la popularité.

Suivant la parole révolutionnaire, il faut prendre là où il y a à prendre et non là où il faut mettre.

S'adressant aux cultivateurs propriétaires les socialistes leur diront : « Vous prétendez, en augmentant subitement le salaire de vos ouvriers, ne plus avoir aucun bénéfice ? Eh bien ! voici un remède tout naturel : vendez votre blé plus cher, trouvez à votre récolte de pommes un écoulement rémunérateur. » Vous souriez, lecteurs. Ceci n'est pourtant qu'une parcelle de la vérité socialiste. Si vous, cultivateur, répondez à ces personnes pétries de bonnes intentions : « Mais, il m'est impossible de vendre à un taux plus élevé les produits de mon exploitation ! » ces braves gens vous répondront, comme ils le font toujours en pareil cas : « Faites comme nous, syndiquez-vous ; formez entre vous cultivateurs, producteurs, des groupements professionnels. »

A quoi, je vous le demande, serviront ces groupements professionnels ? Seront-ils les maîtres souverains du marché du monde ces paysans syndiqués ? Non pas, parce qu'il y aura toujours au-dessus d'eux une puissance plus forte que la leur, la puissance de l'échange, la puissance de l'agiotage.

Poussez-les à bout, et ces admirateurs enthousiastes de l'association corporative et obligatoire vous répon-

dront invariablement : « Quand une industrie ne donne pas aux ouvriers le salaire indispensable et aux patrons un bénéfice raisonnable, cette industrie doit disparaître. Vous affirmez ne pouvoir augmenter le salaire de vos ouvriers sans courir à une ruine prochaine, abandonnez votre exploitation ! »

Il est un fait que dans leur conception grandiose d'améliorations sociales désirables les socialistes ne comprennent pas : c'est que toutes les professions ne peuvent donner aux ouvriers le même salaire. Ce n'est pas le métier le plus utile qui accorde à l'ouvrier la plus haute rémunération. Mais on peut affirmer que généralement le salaire d'une industrie s'élève à mesure que la nécessité de cette industrie semble moins évidente.

Vous refusez catégoriquement de vous ruiner en augmentant vos frais de production. Ecoutez ce que vous diront les socialistes : Puisque vous vous dites incapables de satisfaire à nos exigences, nous vous déclarons déchus de la propriété de votre terre et de vos instruments de travail. La terre est à celui qui la cultive, qui l'arrose de ses sueurs. Par conséquent, cédez-nous votre place et sur les débris de la société capitaliste et exploiteuse nous organiserons la société nouvelle où chacun travaillera selon ses aptitudes et sera rétribué suivant ses besoins ! »

Mais il est fort probable qu'ayant supprimé la propriété en la nationalisant, les socialistes tiendront aux prolétaires agricoles le raisonnement que voici : « Laissez-nous organiser le travail de la terre. Vous êtes encore imbus de préjugés regrettables, de doctrines individualistes, c'est-à-dire égoïstes. Nous qui sommes débarrassés de tous ces restes de la superstition capita-

liste, nous prendrons entre nos mains expérimentées la direction du travail producteur. Nous vous guiderons par la voie du Progrès, vers la Justice, la Vérité et la Lumière socialistes, en dehors desquelles il n'y a point de salut ! »

Le tour sera joué. Le travailleur des champs aura changé de maître simplement et tout porte à croire que le nouveau ne vaudra pas l'ancien.

Pour augmenter les salaires, le cultivateur devra forcément prendre dans sa bourse, mais, hélas ! la bourse du cultivateur est presque vide, surtout celle du petit fermier de Bretagne. Pour équilibrer son budget, celui-ci donnant plus à son ouvrier donnera moins à son propriétaire.

Aussi le taux des salaires s'élève à mesure que s'abaisse le taux des fermages, que s'abaisse par suite la valeur de la terre comme le prouve le tableau suivant :

VARIATION DES PRIX DE LA TERRE ET DES SALAIRES

	Valeur de l'Hectare de terre en France	Prix de la journée du travailleur rural non nourri
1790.	500	0.60
1821.	800	1.05
1851.	1.275	1.42
1879.	1.730	2.00
1884.	1.785	2.22
1894.	1.373	2.22

Et, si nous ramenons à 100 la valeur du sol et le prix de la journée de travail, nous obtenons les progressions suivantes :

	Valeur du sol	Journée de travail
1790.	100	100
1821.	160	175

	Valeur du sol	Journée de travail
1851.	255	236
1879.	346	333
1884.	357	370
1894.	274	370

M. Zolla auquel nous empruntons ces chiffres (1) conclut ainsi : « Il demeure donc démontré qu'à presque toutes ces dates, l'augmentation des salaires ruraux avait été supérieure à l'accroissement de la rente ou plutôt à celui de la valeur du sol qui y correspond assez exactement. »

« Il y a, dit M. Chevalier dans son rapport de la classe 104 à l'exposition de 1900, une distribution nouvelle (2) de parts entre les divers agents de la production, le capitaliste a moins, le travailleur a plus : c'est un changement heureux. »

En Bretagne, l'abaissement du loyer de la terre a été enrayé par la surenchère que pratiquent couramment les cultivateurs, principalement en Ille-et-Vilaine.

Le remède ou plutôt le moyen de favoriser une amélioration qui s'opère chaque jour consiste à unir, à grouper plus intimement tous les membres de la classe

(1) Zolla, *Economie rurale*, page 429 déj. cit.

(2) « M. Emile Chevalier, dans son rapport sur l'Exposition de 1900, cite, pour diverses régions de France, des exemples d'où il conclut que, depuis 1879, il y a eu, à l'exception de quelques contrées (Environs de Paris, Savoie) diminution du tiers et même de moitié sur les fermages plus, dit-il, pour les terres labourables que pour les prés, pour les terres médiocres que pour les terres de première qualité et il ajoute que, lorsque la rente du sol s'est élevée, le prix de la terre s'est élevé proportionnellement davantage ; et, inversement que, lorsqu'elle s'est abaissée, la baisse a été plus forte sur le capital que sur le revenu du sol. »

E. Levasseur, *Le Prix de la Terre et le prix du Blé*. — Cf. *Economiste français*. 3 février 1906.

agricole (1), en les encourageant à se faire mutuellement toutes les concessions compatibles avec les intérêts des uns et la dignité des autres.

(1) Les *socialistes révolutionnaires* l'ont bien compris. Voici à ce sujet l'appel lancé par la chambre syndicale des bûcherons et travaux similaires de Cuffy (Cher) aux « camarades fermiers, métayers et petits propriétaires :

« Camarades, pourquoi vous tenez-vous à l'écart du grand mouvement des travailleurs du monde entier. Vous êtes pourtant des travailleurs aussi qui passez votre vie à enrichir le sol du grand propriétaire terrien qui, lui seul, tire le fruit de notre travail à tous.

« Votre devoir, camarades, est de vous syndiquer entre vous cultivateurs, pour faire rendre gorge à celui qui, voilà des siècles usurpe le produit du travail. Dans votre syndicat, vous choisirez les plus capables pour estimer le prix de fermage à un taux qui vous permettra de vivre, et pas un seul de vous ne devra mettre au-dessus du prix fixé par votre commission ; il ne faut pas chercher à diminuer les salaires des autres travailleurs ; il faut prendre là où il y a à prendre, sans chercher à prendre où il faut mettre. (*Mouvement socialiste*, 10 décembre 1904).

Et ceci :

« En orientant de plus en plus le prolétariat des bois et des champs vers la voie corporative et *révolutionnaire* dans laquelle nous marchons nous-mêmes, en créant par votre cohésion la force qui renversera la forteresse capitaliste et exploiteuse, vous collaborez dans une large mesure à la constitution d'une nouvelle société pleine de bonheur et d'harmonie, où chacun jouira du fruit intégral de son travail. » VEUILLAT, secrétaire de la Fédération nationale des bûcherons. — 3e Congrès de la Fédérat. septembre 1904.

Et ceci : Considérant que l'*union intime de tous les travailleurs de la terre pour la défense de leurs intérêts s'impose de plus en plus* : qu'il est utile que les groupements régionaux et les syndicats isolés aient un lien commun ; décident en principe la création d'une « Union Fédérative nationale des travailleurs de la terre » qui, tout en laissant à chaque groupe l'autonomie qui lui est nécessaire en raison de la diversité des travaux terriens, serait le trait d'union pour la défense de tous les intérêts généraux des travailleurs de la terre » et prendra le nom d'Union fédérale terrienne. » Même revue. Congrès septembre 1904 »

Nous soumettons ces citations aux réflexions des propriétaires terriens de Bretagne et des membres des syndicats agricoles.

V. — *NOTES HISTORIQUES*

Rechercher ce que fut autrefois la situation morale et matérielle des serviteurs ruraux tentera, il faut l'espérer, de plus érudits que nous. C'est une étude qu'il importe de mener à bien afin qu'il soit possible ensuite de comparer le présent au passé.

Puisant dans les travaux de savants Bretons et dans l'œuvre immense du vicomte d'Avenel, nous avons donné un aperçu des salaires à différentes époques, aperçu que nous voudrions compléter par quelques détails sur la vie civile de l'ouvrier agricole avant la Révolution de 1789.

La *Coutume de Bretagne* (1) ne fait aucune distinction entre le domestique de ville et celui des champs : tous deux sont désignés sous le nom de *serviteurs* ou *mercenaires*.

Les serviteurs avaient le privilège d'être les premiers payés (2) et possédaient le droit de prendre bien de leur autorité, en présence de deux témoins au cas, fréquent probablement, où le prix de leur travail leur était refusé (3). Toutefois cet article ne reçut jamais exécution ainsi que le font remarquer les commentaires de la *Coutume*.

Leurs salaires et gages se prescrivaient par un an et un jour (4).

(1) *Coutume de Bretagne*, par Michel Sauvageau. J. Vatar, Rennes, MDCCXXXVI.

(2) *Coutume*, page 69, article CLXXXIII.

(3) » , page 92, art. CCXXIX.

(4) » , page 122, art. CCXCII.

La *Coutume* ne mentionne spécialement les serviteurs ruraux que dans un arrêt du Parlement en date du 14 mai 1687 fixant l'indemnité journalière de voyage et séjour des parties aux procès (1).

« Pour les voyages et séjours des parties aux procès « ordonne que le Roi sera très humblement supplié « d'avoir agréable pour le bien de ses sujets, qu'il en « soit usé comme au passé, et qu'il soit alloué trois « voyages à la partie : sçavoir, un pour la présentation « suivant la distance des lieux, à raison de huit lieües, « depuis la Toussaint jusques à Pâques, et dix lieües « depuis Pâques à la Toussaint, par chaque jour ; et « trois jours de retardement au-dessus de vingt lieües : « de huit jours aussi de retardement pour l'Arrest ; « pour cinq jours de retardement la taxe, et pour le « plus : et le séjour au-dessous de vingt lieües, qu'il « soit règlé par le tiers examinateur ».

« Et faisant droit sur les conclusions dudit Procu- « reur Général du Roi : la Cour a ordonné qu'il soit al- « loüé par chaque jour aux marchands communs et « courans dans les foires et marchez, soixante-quatre « sols.

« Aux artisans de la campagne, quarante sols.

« Aux laboureurs, metayers et fermiers de cam- « pagne, quarante sols.

(1) *Coutume.* — Edits., arrests et réglements, page 29, suppl. et suivantes.

(2) Dans son *Dictionnaire de l'Armerye*, Cillart de Kerampoul dit ceci du valet de ferme : « Un valet a dix écus de gages, cinq aunes de toile de chanvre et trois paires de sabots ». Cf. *Ann. de Bretagne : Proverbes, dictons, réflexions et formules médicales de l'abbé Cillart de Kérampoul,* par J. Loth. — tome v. n° 2 Janv. 1890. — Ces gages doivent être attribués à la fin du 17e siècle ou au commencement du 18e siècle.

« Aux autres simples laboureurs journaliers, trente-« deux sols ».

Les cahiers des paroisses de la sénéchaussée de Rennes renferment un certain nombre de revendications concernant les serviteurs ruraux (1).

a. Inégalité de l'imposition. Les domestiques des laboureurs sont soumis à la capitation, les domestiques des nobles en sont exempts (2).

b. Inégalité des charges militaires. Les nobles, les bourgeois notables et les ecclésiastiques ont le privilège d'exempter leurs domestiques, les roturiers seuls sont enrôlés dans la milice. Aussi demande-t-on la suppression de cette faveur, non pas pour établir l'égalité du service, mais pour donner aux laboureurs ce même privilège d'exempter un fils ou un domestique (3).

c. Inobservation du contrat de travail. L'escroquerie aux arrhes était déjà chose fréquente. Aussi différents cahiers du tiers voudraient que l'Etat assurât le respect du contrat de travail. Voici ce que disent les cahiers des paroisses d'Arbrissel et d'Essé :

« Que par une loi, il soit enjoint à tout domestique « loué à temps avec un agriculteur de remplir son ser-« vice, et que tout maître agriculteur qui mettra son « domestique dehors sans motif avant le louage échu, « soit obligé de lui payer le louage entier. » (Cah. d'Ar-« brissel).

« Cette loi ou autre est d'autant plus nécessaire que « depuis quelques années les domestiques des agricul-

(1) Cf. la *Condition des Paysans dans la Sénéchaussée de Rennes* à la veille de la *Révolution*, par E Dupont, déjà cit.

(2) *Cahier de Saint-Pern* (art. 2), cit. par Dupont, page 134.

(3) Même source, pages 142, 144.

« teurs se font un jeu de les trômper en se gageant et « prenant des arrhes de 5 à 6 pour le même temps, et « les quittant sans motif dans le temps de la récolte et « ensemencements... (Cah. d'Essé). Il y avait à ce sujet « une ordonnance du 25 mars 1567 (Essé) » (1).

VI. — *LES SERVITEURS RURAUX ET LES POUVOIRS PUBLICS*

Les différents gouvernements qui se sont succédé en France n'ont jeté qu'un regard distrait sur la situation des serviteurs ruraux. Cette indifférence presque complète est le résultat de l'isolement dans lequel vit l'ouvrier agricole. Tenu à l'écart des syndicats, il ne peut améliorer, par ses seuls moyens, sa condition, d'autant moins que l'instruction plus qu'élémentaire donnée à l'école du village le place bien au-dessous de l'ouvrier des villes.

Il ne constitue pas une force avec laquelle l'autorité et le candidat sont dans l'obligation de compter, aussi le gouvernement et les Chambres ne font-ils rien en sa faveur.

Le parlement français n'a voté qu'une seule loi le concernant et cette loi n'est que la conséquence forcée d'une autre loi du 30 juin 1899, s'appliquant aux travailleurs urbains, loi sur les *accidents de travail causés dans les exploitations agricoles par l'emploi de machines mues pas des moteurs inanimés.*

Signalons toutefois quelques projets. Entre autres, celui de M. Mirman *tendant à appliquer à l'agriculture la*

(1) *Cahier de Saint-Pern*, p. 161.

loi du 9 avril 1898 concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers de l'industrie sont victimes dans leur travail, une autre sur les *Retraites ouvrières pouvant être appliquées facultativement aux petits exploitants n'occupant qu'un domestique et légalement aux ouvriers agricoles.* (Rapporteur : M. Ch. Guyesse), et enfin les projets de MM. Mougeot et Lemire repris par M. Ruau sur l'*Homestead ou bien de famille insaisissable.*

Ces différentes améliorations ont été depuis longtemps examinées dans leur esprit et leurs conséquences, nous nous bornerons donc à quelques considérations sur l'*homestead.*

L'HOMESTEAD OU INALIENABILITÉ DE LA PETITE PROPRIÉTÉ

Ce projet de loi concerne les petits fermiers et journaliers propriétaires de leurs champs et de leur habitation. Il a pour but de soustraire la propriété de ceux-ci à la main-mise des usuriers et des créanciers, de constituer en un mot un patrimoine inaliénable et indivisible transmis aux héritiers directs, patrimoine qui ne serait grevé d'aucune charge, et placé, de par la loi, hors l'atteinte de la justice civile et commerciale.

Quelques pays ont établi le bien de famille dans le but de favoriser l'accroissement de la petite propriété, d'autres afin de la protéger. Ce dernier but est celui poursuivi par les initiateurs du projet français.

Dans son étude sur les classes rurales en Bretagne avant la Révolution (1), M. H. Sée nous apprend que dès

(1) H. Sée, *Les Classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution. Annales de Bretagne.*

la fin du moyen-âge, les petites propriétés paysannes étaient nombreuses et les cultivateurs, en grande majorité, propriétaires de leurs terres.

« Dès la fin du moyen-âge, dit-il, la petite propriété paysanne est définitivement constituée... Les tenures sont très nombreuses, elles se composent souvent de petites pièces de terre disséminées, et leurs dimensions sont très restreintes. Aussi les paysans propriétaires sont-ils obligés, comme à l'heure actuelle, de travailler à la journée ou de louer une petite ferme » (1).

« Les paysans étaient en grand nombre propriétaires avant la Révolution. Dans les 38 paroisses (*Haute-Bretagne* (I. et V.) dont j'ai étudié les déclarations de vingtièmes, on trouve un total de 7.686 propriétaires paysans contre 223 propriétaires nobles et 633 propriétaires bourgeois; c'est-à-dire que sur 100 propriétaires on compterait 3 nobles, 8 bourgeois, 89 paysans ».

L'étendue de ces propriétés variait de 5 à 100 journaux (le journal, à cette époque, valait un peu plus de 48 ares et contenait 80 cordes ou 20 sillons). Dans 28 paroisses de Haute-Bretagne étudiées par M. Sée, les propriétés se repartissaient comme suit: 6 °/₀ de plus de 20 journaux (10 hectares environ), 13 °/₀ de 10 à 20 journaux (de 5 à 10 hectares environ), 23 °/₀ de 5 à 10 journaux (3 à 5 hectares environ), 46 °/₀ de 1 à 5 journaux (1/2 hectare à 3 hectares environ), 12 de moins de 1 journal (de moins de 48 ares) (3).

Nous avons donné, dans la première partie de cette étude (voir, II, DES SALAIRES : (a). *Domestiques de ferme*) la

(1) H. SÉE, *Les Classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution. Annales de Bretagne*, tome XXI, n° 1.

(2) id. id. *Annales de Bretagne*, tome XXI, n° 2.

(3) *Ann. de Bretagne. Les Classes rurales*, etc. par H. SÉE, tome XXII, n° 2, page 192.

repartition des propriétés dans le pays de Servon, Brécé etc, c'est-à-dire dans des communes de Haute-Bretagne comprises parmi celles dont parle M. Sée. La comparaison accuse une diminution de la petite propriété et un accroissement de la propriété moyenne, principalement de celle au-dessus de 5 et 10 hectares.

Propriétés de moins de	Avant la Révolution	En 1905
5 hectares.	81	30
5 à 10 »	13	40
de plus de 10 »	6	30
	100	100

L'enquête décennale de 1892 affirme la supériorité dans tous les départements bretons de la toute petite propriété, de moins de 5 hectares. Si nous divisons, en effet, les exploitations agricoles de Bretagne en trois groupes : 1° de moins de 1 hectare, 2° de 1 à 5 hectares, 3° de plus de 5 hectares, nous les trouvons réparties comme suit :

Départements	De moins de 1 hectare.		De 1 à 5 hectares		De plus de 5 hectares	
	Etendue moyenne	Nombre	Etendue moyenne	Nombre	Nombre	Nombre total des exploitations
Côtes-du-Nord . . .	0.70	31.061	3 32	25.381	33 115	89.557
Finistère.	0.70	21.349	3.22	20.086	33.348	74.783
Ille-et-Vilaine . . .	0.73	27 994	3.14	25 848	27.984	81.826
Loire-Inférieure . .	0.62	22 026	2.76	21.208	25.830	69.064
Morbihan.	0.68	24.298	3.10	20.475	28.415	73.188
Totaux.	.....	126.728	.....	112.998	148.692	388.418

La petite propriété (de 0 à 5 hectares) forme donc en Bretagne les 2/3 des exploitations soit un total de 239.726 sur 388.418 exploitations agricoles.

Si nous divisons les cultivateurs en propriétaires et non-propriétaires, nous obtenons le tableau suivant :

1°. — Cultivateurs Propriétaires

Départements	Total général des cultivateurs propriétaires	Cultivant exclusivement leurs biens de leurs bras ou avec l'aide de leur famille ou d'autrui			Cultivant leurs biens, mais travaillant en outre pour autrui en qualité de			
		(maîtres valets), ouvriers	avec l'aide d'un régisseur	Total	Fermiers et locataires de terre	Métayers ou Colons	Journaliers	Total
Côtes-du-N.	48.608	29.137	44	29.181	11 417	1.011	6.999	19 427
Finistère .	41.801	22.491	27	22.518	10.628	1.059	7.596	19 283
Ille-et-Vil. .	53.726	34.524	50	34.574	10.202	1.172	7.778	19.152
Loire-Inf. .	47.929	30 226	57	30.283	9.557	3.413	4.676	17.646
Morbihan .	43 094	24.964	30	24.994	12 695	1 580	3.825	18.100
Bretagne.	235.158	141.342	208	141.550	54 499	8 235	30.874	93 608

2°. — Cultivateurs non Propriétaires

Départements	Non propriétaires		Journaliers	Total	Total général des cultivateurs propriétaires ou non.
	Fermiers ou locataires de terres	Métayers ou colons			
Côtes-du-Nord. .	36.053	2.919	16.588	55.560	104.168
Finistère. . . .	28.911	1.878	14.357	45.146	86.947
Ille-et-Vilaine. .	29.827	1.430	13.492	44.749	98.475
Loire-Inférieure.	15.508	6.850	10.497	32 855	80.784
Morbihan . . .	21.306	2.382	10.505	34.193	77.287
Bretagne. . .	131.605	15.459	65.439	212.503	447.661

On peut donc dire qu'en Bretagne la terre appartient, en majorité, à celui qui la cultive, puisque sur 447.661 cultivateurs, 235.158 sont propriétaires de leurs fermes.

L'enquête décennale de 1892 accuse une diminution des cultivateurs propriétaires qui de 3.799.759 en 1862 sont tombés à 3.525.342 en 1882 et 3.387.245 en 1892,

une légère reprise des cultivateurs non propriétaires : de 1.457.314 en 1862, ils sont descendus au chiffre de 1.415.945 en 1882 pour remonter à 1.427.625 en 1892 — pour la France entière.

Nous avons dit précédemment que les petites propriétés de moins de 5 hectares étaient en Bretagne au nombre de 239.726 sur un total de 388.418.

Ce sont précisément ces petites propriétés que la loi du bien de famille tendrait à conserver.

Le parti socialiste français, de l'opinion duquel nous devons tenir compte parce que c'est lui qui, présentement, semble diriger les réformes ouvrières dans le sens qui lui est propre, considère la petite propriété comme fatalement condamnée par l'évolution du régime capitaliste.

Et néanmoins, les socialistes se préoccupent beaucoup de cette propriété. Ils voient en elle une ennemie, une entrave au succès de leur marche en avant. Mais, ils ne promettent pas moins au petit propriétaire paysan la possession de son coin de terre et la délivrance des « impôts, des dettes chirographaires et hypothécaires, parce que, disent-ils, « le petit propriétaire n'exploite pas le travail d'autrui (1) et que son lopin de terre ne doit être considéré que comme un instrument d'usage personnel assimilable au burin du graveur, aux pinceaux du peintre et aux outils du menuisier, c'est-à-dire rangé dans la catégorie des objets pour lesquels le socialisme collectiviste admet la propriété privée (2).

Si les socialistes consentent à protéger la petite pro-

(1) Lafargue, *La Propriété paysanne et l'évolution économique. Ere Nouvelle*, Nov. 1894, page 290, d'après Gatti.

(2) Guesde et Lafargue, *Le Programme du Parti ouvrier*. 1894.

priété agricole, c'est avec l'espérance de la voir s'assimiler par la suite aux exploitations coopératives collectivistes. De cette protection promise à l'élaboration d'une loi comme l'Homestead, il y a un pas que le socialisme, de par son but même, ne franchira jamais.

D'ailleurs, tous les socialistes ne sont pas d'accord pour considérer la petite propriété paysanne comme devant être exempte de l'expropriation collective. « Puisque, selon la doctrine collectiviste, dit Gatti, aucun particulier ne doit disposer de ce qui, indépendamment de son travail, peut à un moment quelconque donner un revenu, la thèse soutenue par la majorité des socialistes français est hétérodoxe : elle essaie d'assimiler un instrument de production à un instrument de travail afin de l'introduire en contrebande parmi les outils professionnels dans le domaine du collectivisme. La bêche, la pioche, la brouette du petit propriétaire sont des outils sans doute comme le rabot est celui du menuisier et le ciseau celui du sculpteur ; mais un lot de terrain est un instrument de production, c'est-à-dire selon la doctrine collectiviste un objet à nationaliser (1).

Karl Marx prétend « que le régime de la petite propriété exclut la concentration, la coopération sur une grande échelle, le machinisme, la domination savante de l'homme sur la nature, le concert et l'unité dans les fins, les moyens et les efforts de l'activité collective. Il n'est compatible qu'avec un état de la production et de la société étroitement borné. Perpétuer le régime de la production isolée, ce serait décréter la médiocrité en tout (2) ».

(1) G. Gatti, déjà cité.

(2) Le jurisconsulte autrichien Antoine Menger, dans son livre l'*Etat socialiste*, traduit en français par E. Milhaud, divise les biens

L'un des chefs du parti agraire allemand Karl Kautsky (1) reproche entre autres choses à la petite propriété d'être la source de bien des misères.

D'après lui, le petit propriétaire paysan ou journalier est dans l'impossibilité de lutter contre les grandes forces accumulées par le capitalisme agricole. Il ne pourra que péricliter et vivre misérablement, tout en donnant une somme de travail bien supérieure à celle qui lui serait demandée en tant qu'ouvrier de propriété collective. De plus, le nouvel instrument technique nécessite des capitaux que le petit propriétaire ne possède pas et que les banques se refuseront à lui prêter, d'autant plus que l'homestead aura soustrait à leur recours les biens du paysan.

Nous comprenons fort bien que le petit propriétaire rural ne soit que fort peu rassuré par toutes ces promesses contradictoires du socialisme collectiviste ou autre et qu'il lui semble préférable de voir réaliser cette formule du bien de famille insaisissable.

Le projet de M. Mougeot est très redouté des socialistes alors que le capitalisme agricole leur paraît être

ou propriétés individuels appelés à devenir biens collectifs dans l'Etat socialiste, en trois catégories.

1° Les « biens consomptibles » (aliments, matériaux de chauffage et d'éclairage, vêtements, etc.) qui resteront propriété privée.

2° Les « biens d'usage » (maison d'habitation, meubles, parcs, jardins, livres, objets de parure, etc.) sur lesquels le détenteur ne possèdera qu'un droit d'usage.

3° Les biens « moyens de production » (fonds de terre, mines fabriques et usines, chemins de fer et bateaux à vapeur, matières premières) dont l'Etat seul aura la libre disposition.

La petite propriété paysanne se trouve englobée dans les biens « moyens de production » (Voir *Economiste français :* l'Etat socialiste et la Propriété, par E. d'Eichthal — 21 janvier 1905.

(1) K. Kautsky, *La Question agraire*, Paris, 1900.

d'un aide puissant pour la propagation de leurs doctrines puisque plus nombreux, sous ce régime et plus détachés du sol seront les prolétaires des champs.

(*A suivre.*)

JEAN CHOLEAU,
Secrétaire de la Section économique de l'Union régionaliste bretonne.

« COUPS DE CRAYON »

(Suite.)[1]

XIV

Juin 19... — Basse-Goulaine, près Nantes.

Du balcon de ma fenêtre à la Chantrerie, le dernier «logis» du petit bourg de la Basse-Goulaine, du gros balcon Louis XV, ventru comme un poussah et où j'ai poussé ma table de travail, j'embrasse d'un œil avide quinze lieues de pays, quinze lieues de verdure fraîche et de lumière frissonnante, quinze lieues de campagnes bretonnes buvant allègrement le soleil. D'un côté, de jolies et frêles collines, rousses de soleil, barrent l'horizon qui tremble de chaleur d'un grand cercle pâle d'une légère et suave précision ; de l'autre, c'est la dentelure mauve de Nantes, tache profonde, violette, lumineuse, où le soir pique les points d'argent des lampadaires infiniment grêles mais d'un éclat scintillant de diamant sur du velours, et que, maintenant, des filets de fumée blanche étagent seuls en perspective. Mais je ne veux regarder que devant moi ; à quelques mètres, à un jet de pierre peut-être, un joli ruisseau d'une belle eau brune, claire, frissonnante, court parmi de longues herbes fines, toutes

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1906.

abandonnées au fil du courant sur lequel elles se couchent comme des martyres. Puis, c'est un rideau de chênes nains mousseux et un groupe de peupliers solitaires au coin d'un pont de bois tremblant. Ils se dressent seuls, très hauts, plongeant en plein ciel, en plein rayonnement, leur cime effilée et ondoyante pareille à une flamme. Toute leur masse frissonne avec un doux friselis de feuilles d'argent, si vif, si continuel, que l'on dirait à voir cet inlassable frisson d'or vert, léger sur le rayonnement safranné du ciel, la belle eau pure d'un ruisseau glissant sur un fond de sables roux tout ridé de paumelles entrecroisées.

Après, c'est la prairie, autre frisson qui court au ras de terre quand vient le vent, ondulement perpétuel de graminées qui agittent sans cesse leur aigrette comme un voile de cendre grise sur la diaprure des prairies. De grandes herbes folles jaillissent en fusées du tapis vert laiteux et sur leurs tiges frêles, invisibles, de gros épis lisses ou barbus se balancent semblables à beaux scarabés d'émeraude attirés par la tiédeur des prairies et planant, indécis, avec de sourd ronflements. Plus loin ce sont de grands rideaux de peupliers fraternels qui semblent sommeiller en courant à perte de vue le long de la Loire et de l'horizon, que reculent des petits bouquets argentés, mats et dépolis de tilleuls blancs et de frênes mâles. Et, comme s'il ne suffisait pas aux yeux de la vallée Nantaise immense avec ses prés roux vaporeux et ses grands rideaux d'arbres d'un si léger et si suave dessin, toute inondée de soleil, de brise, de printemps, une neige légère, floconneuse et parfumée se met à voler à travers la plaine ; petite houppe de ouate d'un blanc doré, lustrée comme de la soie, soyeuse comme un duvet, que le vent arrache aux cimes des peupliers, étire,

échevêle et soutient indéfiniment au-dessus des prés pareille à la plume folle échappée aux nids d'oiseaux.

... J'aperçois tout cela de ce balcon ventru accroché là comme un nid d'hirondelle. Les heures du matin ainsi que celles du soir y sont d'une suavité adorable ; soit que les grandes nappes de brouillards glissent, au lever du soleil, majestueuses et calmes, semblables à de grandes îles déracinées, fluant au fil du fleuve vers un océan immense ; soit que les feuilles frétillent avec leurs reflets de sable doré et que tremblent les têtes frémissantes des foins blonds. Le soir surtout y est incomparable ; les arbres font leur bruit discret du crépuscule ; des parfums musqués de « naprum » des momies s'exhalent des foins fauchés et des mousses aux épaisseurs de velours, tellement tièdes, tellement persistants, qu'on croirait qu'une cassollette de benjoin vient de se briser sur les prés. Dans une grande lueur violacée, Nantes se profile, nette et fine, tache d'un mauve pâle ou d'un gris lilas, très tendre, où les fumées qui surgissent des toits, étagent les plans de la grande ville qui soupire. Et comme, entre le soleil couchant et nous, la Loire coule à pleines rives, le ciel revêt des colorations exquises, du violet iris au rose pivoine, d'une invraisemblable fantaisie orientale. Parfois, au-delà de Nantes, découpage sans relief et d'un violet ardent, le soleil, boulet de feu qui a manqué son but, se couche ou plutôt sombre avec un éclat ardent de braise, pénétrant lentement dans les vapeurs du fleuve, comme l'épieu rougi dans l'œil de Polyphème, dans un sillage de nuages sanguinolents qui fusent autour de lui et semblent l'éteindre par dégré mais à travers lesquels il teint tout ce qui l'environne d'une teinte abricot suave

et dégradée, ainsi que dans les plus excentriques et plus fines japonneries qu'on ait imaginées....

De l'autre côté c'est le bourg ; un de ces bourgs coquets aux vieux jardins à terrasses réunis par de grandes marches grises, moussues, enguirlandées de lierres, de vrais chemins de rois. C'est un fouillis d'arbres, d'oiseaux et de chansons ! Les pins pyramidaux, les tilleuls blancs, les charmes trembleurs, les cyprès et les lauriers de bronze vert font un écrin sombre aux roses qui poussent à profusion ; de vieilles roses françaises, si vieilles, que leur parfum exquis, — un parfum de marquise ! — s'est fait subtil et ténu en même temps que la couleur tendre de leurs petites robes chiffonnées. Il n'est pas jusqu'aux puits qui ne s'associent à cette symphonie intime. Leurs pompes de fer forgé sont enguirlandées de thyrses de chèvrefeuilles roses, emmaillottées de lierres qui leur donnent l'aspect frileux de vieilles rapières de bourguemestres flamands. Dans leurs pistons égueulés comme des canons au rebut, des couples de mésanges viennent nicher ; on les voit au soir s'endormir dans la tiédeur du nid et l'aile farouche du mâle protecteur, laisser frémir à la brise son aigrette bleue éclose sur le velours des nids adorablement roux.

Une sérénité antique plane sur ces enclos ombreux dont des tilleuls centenaires gardent les entrées accueillantes ; rien ne trouble le large calme qui plane sur toutes choses et baigne l'âme qui s'y enfonce comme un tison ardent sous une cendre légère, avec l'impression frileuse et douillette d'une colombe sous le lit moëlleux des feuilles sèches qu'elle a amassées. C'est l'heure adorable du soir calme, l'heure des limpidités corrégiennes, indécises et charmantes, où les fenêtres perdues dans la plaine commencent à briller clair, où les étoiles

d'argent se prennent à trembler sur le ciel de nacre verte ; l'heure où les troupeaux de vaches inoffensives et lentes rentrent vers les étables parfumées d'herbes nouvelles ; l'heure où il n'y a plus de bruit, où expire souvent la souffrance ; l'heure délicieuse où l'âme a le temps de chercher sa route à travers les étoiles vers les abîmes du ciel ; l'heure grave du rêve où malgré sa couche d'atavismes millénaires, malgré les générations d'hommes « des maisons de pierre » qui l'ont *faite*, l'âme, avec une impression de recul effroyable dans l'antérieur des vieux âges morts, est saisie du frisson d'inquiétude et de regret du nomade appuyé aux pans soyeux de sa tente de peaux pour chercher parmi les millions d'étoiles un guide clignotant vers d'autres déserts, où, par des soirs toujours pareils, le cri apeurant d'un fauve viendra lui secouer l'âme sur ses bases et lui rappeler que vers lui déjà la Nuit et la Mort se sont mises en chemin.... !

XV

La Ville-Aux-Veneurs. (Loudéac.)
à Auray. — (Septembre 190...)

26 Septembre — Il est un peu plus de six heures. Dans ce vieux manoir de la Ville-aux-Veneurs, rien ne bouge. L'ancien ménage qui durant l'hiver entretient la maison est parti, sans doute, à la paroisse, à Trévé. L'appel clair d'un coq m'a réveillé ; je viens d'abandonner ma chambre encourtinée et fleurant bon la lavande. Par le grand vieil escalier, je suis descendu dans la « salle » du bas : peu haute de plafond, avec de grosses poutres apparentes des solives noircies, sa che-

minée gigantesque, ses boiseries de chêne noir, ses portes profondes qui font songer à la robustesse des murs, ces meubles anciens aux panses Louis XV arrondies, que l'on retrouve dans toute la maison..... Tout cela a un aspect archaïque, qu'accroît encore le battement, antique lui aussi, d'un vieux cartel de cuivre, au cadran de camaïeu.

.. J'ai quitté Nantes avant-hier, à six heures. Le ciel était gris, d'un gris uniforme et très doux, d'un gris velouté et tendre de jeune duvet. Les moirures pâles de la Loire mettaient seules une lueur dans le paysage. A Savenay on abandonne le grand fleuve et l'on traverse une contrée sans caractère. Le « Sillon de Bretagne » y met seul le mouvement mélancolique et uniforme de ses croupes dévallant en bonds allongés vers un horizon embrouillé, où veillent de vagues moulins, ternes eux aussi, nonchalants et comme lassés d'un perpétuel et inutile effort.

A Saint-Gildas-des-Bois, nous avons trouvé la lande bretonne et jusqu'au delà d'Auray nous ne l'avons plus quittée. C'est un moutonnement sans fin, une floraison que l'on croirait éternelle. De grosses touffes d'ajoncs verts sombres (où il n'y a plus une fleur) brodent des chemins sur la lande : chemins tout verts eux aussi, mais d'une nuance plus tendre, où les pas répétés ne parviennent qu'à empêcher les fleurs de s'épanouir. Et cela fait de jolies petites routes vertes, d'une clarté d'émeraudes, au milieu des floraisons rousses de la lande. Toutes les bruyères sont en fleur ; c'est aussi le moment de la floraison d'une herbe folle dont les innombrables grappes jaune d'or ont l'air de jaillir du sol en fusées grêles. Il n'y a pas un pied carré qui ne soit couvert de ces fleurettes mélancoliques qui

poudrent la lande d'une belle teinte rose et or. L'horizon est dentelé de pins noirs. Au mouvement du train, les coins des champs succèdent à la lande et c'est encore une magie pour les yeux que ces guérets d'un brun de terre de Sienne, sur lesquelles s'alignent immuablement les petites toitures du blé-noir coupé dont les stippes rouges mettent une chaude lumière sur les grisailles des matinées de Septembre...

... Toujours à l'horizon, une buée blanchâtre secouait sur les collines ses reflets laiteux. Mais je n'ai joui qu'à moitié des effets changeants de la brume, car à partir d'Auray il a pleuviné sans cesse tandis que d'un coup sec les gouttes claires picorraient les vitres brouillées du wagon.

Ce matin encore, il bruine sans cesse : une petite pluie fine, pénétrante, mélancolique. La campagne serait sans un bruit si le vent qui se lève n'agitait toutes les têtes claires des arbres. Dans leurs grands balancements fous, toutes ces ramures s'égouttent avec un grand bruit d'averse ; puis la brise tombe, et le brouillard continue à déposer sur les feuillages son embrun qui glisse lentement sur les branches, forme au bout des feuilles des gouttes lourdes, et sur la terre détrempée des champs, la mousse des prairies et les flaques claires des chemins défoncés, ruisselle avec un gazouillis frais et des chuchottements d'oiseau.

Nous devions aller aujourd'hui bien loin dans les montagnes d'Arrée, qu'hier nous n'avons fait qu'approcher.... Mais l'eau picorre toujours les vitres grises ; il faut renoncer à aller voir, pour cette fois, les grandes étangs qui dorment dans la forêt de Bon-Repos avec des teintes givrées de miroirs détamés par les intempéries. Je revois dans l'engourdissement et la torpeur de ce jour

grisailleux notre excursion d'hier à Mûr-de-Bretagne et à la jolie vallée de Poulencre. L'aspect de cette contrée originale descend peu à peu en moi ; son caractère se précise, sa beauté apparaît et le souvenir que j'en ai se colore déjà de ce charme exquis des choses toutes récentes, mais déjà vieilles parce qu'elles sont d'hier et qu'on ne les reverra peut-être plus. Et je me hâte de condenser mes impressions pour les formuler en souvenirs de crainte de voir ces grands et pittoresques décors me devenir familliers et de laisser par là même s'émousser l'acuité de mes sensations et se déflorer la fraîcheur de mes souvenirs.

Hier, je l'ai goûté cette campagne Bretonne en visitant, sur la route de Mûr, les vieilles chapelles de Saint-Laurent, de Saint-Elouen et de Saint-Pabu.

Rien ne bougeait autour de la première. La vallée s'étranglait, quelques pas plus au-dessous de Saint-Caradec dont nous venions. Un ruisseau, gonflé des averses récentes, susurait au pied du clocheton. Du sommet du portail, un vieux Saint Laurent, dans sa pose hiératique, semblait, de ses yeux levés, suivre, très loin et très haut, un spectacle qui nous échappait. L'intérieur sentait le vieux ; rien ne bougeait. Les saints antiques rangés autour des murs, l'autel naïvement peinturluré, les vitraux sombres.... tout cela semblait fait d'hier et abandonné d'hier aussi.

Les deux autres chapelles, avec plus de grandeur, m'ont entouré le cœur de la même impression de silence, de recueillement indéfinissable. Autour d'elles, de grands bois de sapins immensément hauts, grêles comme des cordes de harpe où le vent entretient de perpétuels refrains. Près de la chapelle de Saint-Elouen, spacieuse dans les restes de sa splendeur, deux tertiaires étaient à prier devant le joli cénotaphe dont les ballus-

tres Renaissance recouvrent depuis le XVIIIe siècle le rustique sarcophage du saint. Au milieu de ces grands arbres, d'où tombait je ne sais quelle paix solennelle et quel recueillement, devant ces colonnettes moussues, ces inscriptions lépreuses de lichens roux et gris d'argent, devant ce tombeau usé de baisers, ce saint naïf et protecteur, les religieuses en prières donnaient l'impression reposante et mystérieuse d'un béguinage flamand et l'on croyait sentir sur soi le frissonnement d'un bruit d'ailes !

De l'autre côté du bourg de Saint-Guen, nous nous sommes arrêtés à la chapelle gothique de Saint-Pabu. Là encore, le silence d'un petit bois autour de la chapelle nous a accueilli de son charme austère qui nous rappelait l'horreur religieuse du «lucus», des antiques bois sacrés. Au pied d'un if millénaire, une statue mutilée du saint, verdie, repose le dos sur la mousse, la main levée comme s'il commandait le silence aux oiseaux. Dans l'intérieur de la chapelle vide, les pas sonnent comme dans un caveau froid, d'autant plus froid qu'entre les merveilleux meneaux fleurdelisés, des débris de vitraux du XVIe siècle mettent la magie de leurs langues de feu et le poème de leurs fulgurences. Là encore, relégué au fond de la chapelle, un rétable de chêne noir, du XVe siècle, fait songer à ces temps disparus où les hommes avaient l'âme assez fleurie et le cœur assez débordant d'immortelle jeunesse, pour graver leurs aspirations en pleine pierre et suspendre leurs poèmes et leurs rêves aux dentelles qu'ils fouillaient en plein cœur de chêne !

... Comme le soir venait, nous gagnions Mûr-de-Bretagne. Il devait être six heures ; de grands nuages gris glissaient sur nous, lentement, sans à-coups, comme l'avant-garde de la Nuit. A gauche, l'Oût serpentait

avec de grandes moirures d'argent ; derrière nous, la vallée s'enfonçait et s'embrumait vers Saint-Caradec et Loudéac. Vers le sud, l'échancrure des collines montrait un très lointain horizon, bleuâtre, idéal, imprévu, une sorte de moutonnement vague et brumeux, tel,enfin, que ces jours-ci des hauteurs de la Ville-aux-Veneurs, de Saint-Caradec et de Trévé, nous voyions les premiers mamelons des monts du Mené et dont, sur notre droite, à peine à quelques centaines de mètres, les premières crêtes rousses ondulaient et fuyaient. Le soleil les léchait et nous voyions à contre-jour les silhouettes bizarres et d'une extraordinaire netteté des petites vaches noires dont les troupeaux paissaient dans la sérénité des sommets. Mûr profilait aussi ses clochers au milieu du moutonnement des arbres..... Durant une heure nous avons goûté la sérénité d'un beau soir au calme large, où les étoiles s'allumaient une à une tandis que s'éteignaient les chansons des bouviers. Et comme une petite brise remontait par la rivière, une brume tremblait sur l'horizon, les branches s'agitaient sur le ciel terne où leur mouvement mettait à peine la vie d'un frisson, l'air était d'une douceur intermittente et mélancolique ; tout nous annonçait la fuite du temps, le retour de l'Automne et la fin d'un beau jour.... C'était la nuit, la nuit noire poudrée d'étoiles quand le train nous débarqua à Saint-Caradec. Les fermes étaient muettes ; quelques chiens se répondaient de loin avec de mornes abois, les portes entr'ouvertes faisaient des taches rouges dans les ombres.... Tandis que bercé par le rythme de nos pas sur la route montante et sonore je songeais au spectacle délicieux de la capricieuse vallée de l'Oût, toute voilée sous les rideaux de châtaigniers qui coulent sur les pentes vers

les mystères du Pont-Scodet, et que, le matin, des hauteurs de la Ville-aux-Meneurs, je m'étais efforcé en les regardant longuement, de m'assimiler pour ne les plus oublier.

27 Septembre. — Hier, j'ai noté un peu l'aspect de ce pays ; aujourd'hui, je voudrais, en quelques mots, dépeindre ce manoir où je suis. Du point, où le spectacle de la vallée de l'Oût est le plus délicieux, on ne voit pas la Ville-aux-Veneurs. Il faut suivre, pour l'atteindre, une longue allée de hêtres et de châtaigniers, courbée sur la gauche, en forme de faucille. Les feuilles, sèches et roulées en cornet gisent à terre et mettent une chaude couleur rousse dans l'allée ombreuse, que les troncs satinés des arbres enclosent de chaque côté, d'une barrière d'un blanc laiteux. Tout au fond de l'horizon, une colline se dresse, couronnée de pins parasols, qui apparaissent sur le sommet comme une île de verdure en plein ciel bleu. On arrive à la Ville-aux-Veneurs, assise au milieu d'un véritable damier de chemins creux et de routes étroites dont les doubles rangées de hêtres blancs, de chênes sombres et de châtaigniers roux soulignent les lignes droites et en font de jolies cryptes vertes, aux toits dentelés d'azur. Un petit mur gris, festonné de lierres sombres enclot le jardin réservé ; un de ces vieux jardins aux plates-bandes carrées, à la française, avec de gros ceps de vigne, que la Révolution vit fleurir ; un désordre charmant, vert et roux maintenant, mais que le Printemps doit trouver à son réveil tout neigeux de rose et de blanc dans un de ces pittoresques chaos comme on n'en trouve plus que dans certains petits coins très vieillots et recueillis de Province, mais où il fait bon à revivre le passé... Tout

au fond est le manoir. Devant lui, en côté, deux anciens bâtiments le long desquels un vieux puits à toiture basse s'appuie, d'un geste las d'ancien serviteur et a l'air de dormir. Le temps, pour cacher ses blessures, a jetté sur le tout un manteau de lierres sombres et de vignes sauvages. Cela monte jusque sur le toit, aveugle les fenêtres et partout pend avec des colorations splendides, variant du rouge corallin au jaune vif et au vert velouté.

Pour parler du manoir d'une façon un peu intéressante, il faudrait la plume de Goncourt ou de Paul Féval; c'est un mélange de Louis-Seize délicat et de « bretonnerie » fruste et naïve. Depuis cinq jours, j'ai l'impression de vivre quelques années avant 1789, dans le calme de ce petit manoir breton. Tout enchante, depuis la cuisine à la cheminée gigantesque avec son ratelier de fusils à pierre et à pistons, au lit-clos monumental jusqu'aux chambres où le papier Louis-Seize n'a pas été changé, dont les commodes ventrues et les armoires Pompadour n'ont pas été poussées d'un pouce, dont les lits encourtinés de cretonnes antiques ont cette bonne odeur désuète et vieillote, un peu douillette aussi, de choses de jadis qui savaient vous retenir au logis.

Tout est d'autrefois, dans ce joli manoir ; tout y a ce charme tendre des choses près desquelles on a beaucoup vécu. Hier, en voyant, à travers les fenêtres profondes de la « salle », la campagne grise toute frissonnante sous les brumes du soir, j'ai éprouvé une de mes plus intimes et plus profondes joies à entendre auprès du feu, sortir du fond de l'âtre, le couplet alterné d'un grillon familier et peureux.....

28 Septembre. — La Ville-aux-Veneurs.

Six heures du matin. — De Saint-Caradec à Sainte-Anne d'Auray, il y a, comme on dit, une petite « sabotée ». Je ne noterai pas les détails de ce voyage à pied, que je vais entreprendre tout à l'heure, comme les anciens, le sac au dos et le bâton à la main, mais quelques impressions fugaces, nées au hasard d'un rayon pour s'évanouir au caprice d'une brise, mais qui sont toujours comme le tressaillement de l'âme du pays.

Hier, nuit de tempête. Les à-coups du vent descendaient par les cheminées qui ronflaient et tremblaient avec un bruit sourd d'orage. Mon ami, que le grand vent inquiétait, marchait à longs pas, d'un rythme toujours égal dont craquait le plancher de la chambre voisine. Je me suis mis quelques instants à la fenêtre. La nuit était très claire et n'aurait pas été froide sans les grandes giffles brutales du vent violent. La lumière blanche coulait solennellement de la lune que de petits flocons de nues arrachés aux blocs énormes qui glissaient là-bas à l'horizon, lourds, épais, impotents, sinistres, venaient couvrir de cernes livides et diaphanes. Toute cette chevauchée de nuages en fuite avait l'air d'une armée en déroute et l'on s'attendait à voir paraître vers le nord-est, au fond du ciel, quelque monstrueux poursuivant..... La nuit silencieuse était remplie du vent qui ronflait avec ce bruit particulier aux grands espaces, aux montagnes, à la mer, comme si, sur la Ville-aux-Veneurs, s'était pour une nuit creusé le firmament où s'avivaient les étoiles....

La Ville-aux-Veneurs est encore endormie. On n'entend que le grand chuchottement des arbres sous le

vent et la chute claire, égrennée en colliers, des perles d'eau que la pluie a laissées sur les branches. Le chien qui m'a sans doute entendu pousser les volets grogne à mi-voix. Le ciel est brouillé, mais n'est plus chargé de nuages. Dans le clair matin, la campagne semble fraîche comme une fiancée, et je la caresse une dernière fois du regard.

30 Septembre. - - Sainte-Anne-d'Auray.

Neuf heures du soir. — Presque en quittant Locminé nous sommes entrés dans les landes de Lanvau. Sur la droite, de la route, à 500 mètres environ, se dresse une croupe aride, dénudée, couverts d'une lèpre jaunâtre, d'ajoncs roussis et de pierrailles. Et les collines se poursuivent jusqu'à l'horizon. Mais bientôt la route s'en rapproche, monte à mi-côte, la traverse par une espèce de col et se trouve au milieu de ces tristes vallons. Pendant cinq ou six kilomètres, les collines succèdent aux collines, toujours uniformes, grises, couvertes de pierrailles, ternes, de rochers lépreux, d'ajoncs brûlés de soleil, d'arbres rabougris rongés de lichens blanchâtres aux reflets d'argent. Puis soudain les futaies apparaissent, la lande devient forêt et la route quitte le fond de la vallée pour suivre à mi-côte les arêtes du coteau. C'est une magie pour les yeux que cette vallée encombrée de blocs titanesques, écroulés, fendus, amoncelés et lavés sans cesse de l'eau verte d'un torrent chanteur; puis les champs de fougères adorablement roux, avec des teintes de flammes et des scintillements de brasiers. Malgré la monotonie d'une vue plongeante sur la forêt, quand la route la domine, il y a une impression indéfinissable de mélancolie grandiose à voir toutes ces cimes rousses agitées du même perpétuel frisson.....

La forêt ne cesse que pour faire place à un large horizon, au bout duquel une dernière ondulation des collines, où viennent mourir les landes de Lanvau. Il nous a fallu plus d'une heure de marche pour atteindre ce sommet ; l'horizon est incomparable, ceinturé tout à l'entour de collines violacées, tandis qu'au-delà de la plaine immense, peuplée de clochers que celui de Sainte-Anne domine comme un géant, la bande imperceptible et brumeuse de l'Océan tremble entre le gris de la terre et le gris des cieux.

Avant d'atteindre Sainte-Anne il nous a fallu traverser Plumergat ; et je ne le regrette pas car ses trois vieilles églises (XIe XVe & XVIe siècles) ainsi que ses idoles celtiques ou «lec'h» méritent mieux qu'un regard. Dans une ferme aussi, où nous avons passé quelques instants de repos, nous avons trouvé un des plus beaux types bretons que l'on puisse rencontrer : une fille du pays avec sa coiffe à ailettes volantes, sa veste soutachée aux larges manches pagodes qui laissaient voir deux jolis bras extraordinairement fins et moulés pour une paysanne. Après nous avoir servie, elle s'est assis le dos à la fenêtre, appuyée à une table déserte. La gorge, d'une ligne pure et forte, se soulevait d'un beau mouvement égal de santé et de jeunesse. Sous la coiffe blanche, les cheveux châtains frisottaient et ne demandaient qu'à être rebelles ; la bouche saine était d'un joli dessin et d'une forme rare dans ces campagnes, une forme d'arc, fraîche et humide comme une petite fraise mordue sur laquelle les dents roulaient comme des gouttes de lait. La peau mate et duvetée, sous laquelle le sang entretenait de jolies palpitations, mettaient en valeur des yeux bruns splendides qui ne se baissaient point, mais ne provoquaient pas non plus, qui se contentaient de se poser

sur toutes choses avec le sourire et la joie des êtres très jeunes et très forts, heureux d'être et d'être beaux. Il semblait avoir sous les yeux une statue de la jeunesse et c'était une rare fête pour eux que de goûter à petits coups cette flamme d'un regard où la joie de l'existence et la conscience de sa jeunesse s'épanouissaient sans l'orgueil de la beauté, sans la provocation du désir, comme le reflet d'une âme se suffisant à elle-même et se contentant de se sentir jeune dans le vieux foyer de ses pères.....!

..... La nuit est d'une pureté sans pareille. La marche du temps s'inscrit sur la terre, où l'ombre gigantesque du clocher chevauche à pas menus vers le trône de pierre, où, gardé par Bayard, Clisson, la Bretagne et la Nuit, le prince de Chambord poursuit sa prière royale et son rêve douloureux ; et l'on se demande si cette baguette d'ombre aux mains de la Nuit ne va pas en le touchant, animer le grand fantôme de bronze agenouillé. Mais le doigt de ténèbres frôle, sans en chasser l'angoisse, le front du roi, et le manteau de silence retombe sur le groupe rigide où la lune laisse toujours traîner sa clarté frissonnante sur les figures convulsées de colère et de rage impuissante de ces géants encuirassés de granit dont on croirait entendre sous le harnois le cœur battre la charge..... ou sonner le glas !

RENÉ DELAUNAY.

LES MEN-HIRS

Farouches invaincus, dans la lande sauvage,
J'ai vu les fiers men-hirs, ces géants d'un autre âge,
Ils élevaient au ciel leurs larges fronts têtus,
Que la haine, ou les vents, jamais n'ont abattus.

Lorsqu'ils passaient devant, les Bretons chevelus
Courbaient pleins de respect leurs têtes indomptées,
Saluant avec eux tous ceux qui ne sont plus,
Et qui errent, parfois, près des pierres levées.

A l'ombre des granits reposent nos héros,
Ils rêvent confiants, attendant, les yeux clos,
Le grand jour du Réveil promis à la Celtique,
Et la gloire prédite aux fils de l'Armorique.

Aussi lorsque viendra l'heure de délivrance,
C'est au pied des men-hirs qu'il faudra se trouver,
Car aux sons belliqueux du vieux corn-boud altier,
Redisant aux échos la voix de l'espérance,
Les aïeux endormis sauront se réveiller !

Décembre 1903 L. Geslin

LE RÉVEIL

Une étoile inconnue cette nuit a brillé
Dans le ciel des Kymris, et cet astre sacré
Est celui qu'ont prédit Merlin et les prophètes,
Et qui te marque, Armor, la fin de tes défaites.

Bretons, hommes de cœur, relevez vos fronts graves,
Voici venu le jour désiré par les braves,
Entre l'Ancêtre et nous le Passé n'est pas mort,
Un invisible lien nous rattache à son sort.

Le vieux tronc desséché parle à la jeune branche ;
L'âme de nos aïeux nous parle de Revanche.
Et dans l'air pur du soir on peut entendre encor
Des bardes d'autrefois vibrer la harpe d'or.

Et nos frères Gallois et ceux de l'Armorique,
Ont retrempé leurs cœurs dans la coupe Celtique,
Et le breuvage saint va les régénérer,
Leurs mains se sont unies et leurs bras vont s'armer

Pour chasser l'étranger qui chez nous règne en maître,
Châtier le félon et démasquer le traître.....
« La Victoire ou la Mort ! » tel sera désormais,
Le cri que rediront les « Celtes à jamais ! »

Et grâce à leur valeur bientôt sera vengée
La race des Bretons trop longtemps oppressée.

L. Geslin

LE SONNEUR

Seul assis sur le seuil de son humble chaumière,
Bâtie sur le « ménez » qu'empourpre la bruyère,
Yann, le joyeux sonneur, est rêveur ce matin...
Tandis que son biniou, s'animant sous sa main,
Exhale une chanson plaintive et désolée,
Le regard du fier gâs, en la lande embrumée,
Semble poursuivre un songe insaisissable et doux.....

Et les petits lutins, et les farfadets roux,
Et tous les vieux Esprits qui hantent la montagne,
Se sont levés alors, dans la sombre campagne,
Charmés par le biniou aux sauvages accents,
Qui mêle sa complainte aux complaintes des vents.

Ainsi chaque matin ou lorsque vient le soir,
Et que tout est désert, solitaire on peut voir
L'habitant du landier s'adonnant à son rêve,
Tandis que la chanson, monotone, s'élève.....

Sonne, Yann le sonneur, fils de la Cornouaille,
A la voix du biniou le sol Breton tressaille.
Que sous tes doigts légers son chant mélancolique,
Vienne encor enchanter les Esprits d'Armorique.

L. Geslin.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Les Mystères de l'Hyménée, tel est le titre d'une comédie lyrique représentée sur le théâtre des Arènes de Béziers, le 2 septembre dernier, devant plusieurs milliers de spectateurs, qui, la musique, la danse, le jeu des acteurs et le charme des vers aidant, ont pris le plus vif intérêt au différend d'Eros et d'Hymen, les deux fils d'Aphrodite. Ce différend devient une lutte sans merci et nécessite l'intervention du tonnerre de Zeus qui rend Eros aveugle, Hymen boiteux. Réconciliés pour la joie de leur mère et le bonheur de l'humanité, les deux frères donneront l'exemple des mariages de raison ; ils pratiqueront « l'entente cordiale ». La donnée de cette comédie lyrique est fort ingénieuse et ne fait pas moins d'honneur que le tour gracieux des vers à l'auteur, notre compatriote breton, L. Michaud d'Humiac (Béziers, imprimerie Bouineau).

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imp. LAFOLYE frères, 2 place des Lices.

REVUES BRETONNES

L'Hermine : 17e ann. Mensuel. 1 an 12 fr. Union postale 15 fr. Le numéro 1 fr. 25. Les abonnements partent du 20 octobre. Directeur : Louis Tiercelin, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Les Annales de Bretagne : 21e ann. Trimestriel. 1 an 10 fr. Union postale 12 fr. 50. Publiées par la Faculté des Lettres de Rennes. Rédacteur : G. Dottin, 37, rue de Fougères, Rennes.

Le Clocher Breton : 13e ann. Mensuel, 1 an 5 fr. 50. Directeurs : René Saib et Madeleine Desroseaux. Bureaux, 29, rue Belle-Fontaine, Lorient.

Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon : 5e ann. Tous les deux mois. 1 an 5 fr. Quimper.

La Revue Morbihannaise : 10e ann. 1 an 5 fr. Directeurs : J. Buléon, Vte de la Grancière, E. Sageret. Chez Lafolye, Vannes.

La Paroisse Bretonne de Paris : 8e ann. Mensuel, 1 an, 2 fr. 25. *Directeur* : M. l'abbé Cadic, 13, rue Littré, Paris (VIe art).

La Jeune Bretagne : 4e ann. mensuel, 1 an, 2 fr. pour la Bretagne, 2 fr. 50 pour le reste de la France. Bulletin d'études et d'action sociales. Rennes, 30, rue Hoche.

Feiz ha Breiz : 7e année. Tous les deux mois. 1 an 3 fr. Les abonnements partent du 1er janvier. S'adresser à M. Le Gall, recteur du Folgoat, par Lesneven (Finistère).

Bretoned Paris. Bulletin de la Société « La Bretagne », 3e année. 1 an, 2 fr. 50. Direction : 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

Revue du Pays d'Aleth : 3e année, mensuel. 1 an, 3 fr. Directeur : Jules Haize, rue Jacques Cartier, Saint-Servan.

Revue du Traditionnisme. — *Rev. intern. du folk-lore* — mens. 1 an, 10 fr. N°, 1 fr. -- *Directeur :* M. de Beaurepaire-Froment, Paris, 60, quai des Orfèvres.

Revue du Bas-Poitou, 19e année, trimestrielle ; 1 an : 8 fr. N° 2 fr. 50. — *Dr* M. René Vallette, à Fontenay-le-Comte.

L'Anjou historique — 6e ann. tous les 2 mois. 1 an : 6 fr. *Dr* M. l'abbé Uzureau, aumônier, à Angers. *Editr :* M. Siraudeau 4, Chaussée Saint-Pierre, Angers.

Revue des Traditions populaires, 21e ann. mens. 1 an, 15 fr. N° 1 fr. 50. *Direct.* M. Paul Sébillot, 80, boulev. St-Marcel, Paris.

La Revue Bleue, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

La Vendée historique. — (Revue de la Vendée militaire). Tous les quinze jours ; 10e année. — Edit. sur papier fort, 6 fr. 50 ; édit. ord. 5 fr. — Dr Henri Bourgeois, à Luçon (Vendée).

Revue de l'Anjou, 56e année, 12 fr. par an. — Librairie Germain et Grassin, Angers.

La Revue Héraldique, fondée en 1862. Mensuel, Directeur : Vte de Mazières-Mauléon. Bureaux : 8 rue Daumier, Paris.

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

Billets d'Excursions délivrés toute l'année

1re Classe 65 fr. — 2e Classe 50 fr.

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de 65 francs en 1re classe et 50 francs en 2e classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne savoir :

Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes, Saint-Malo, Dinard Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes.

Ces billets sont délivrés a première demande par la gare de *Vannes*. — Ils peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 °/° du prix primitif.

HONORÉ CHAMPION, Libraire-Editeur

5, Quai Malaquais — PARIS.

LOUIS SERBAT, Archiviste-Paléographe

Les Assemblées du Clergé de France. — Origines, Organisation, Développement, 1561-1615. Fort volume in-8° broché. (*Médaille du Concours des Antiquités Nationales de l'Institut*, 1906) . . . **12 »**

Le Mystère de Saint Crépin et de Saint Crépinien. — Publié avec une Introduction et des Notes, par VICTOR TOURNEUR, in-8° broché . . . . . **5 »**

J. LOTH, Professeur à l'Université de Rennes.

Chrestomathie bretonne. — (Armoricain, Gallois, Cornique), grand in-8° broché. . . . . **10 »**

Remarques et Corrections du Lexicum cornu-britannicum de WILLIAMS, in-8° . . . . . **2 »**

L'année Celtique, d'après les textes Irlandais, Gallois, Bretons et le Calendrier de Coligny, in-8°. . . . . **3 »**

Vannes. — Imp. LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

2e Série. — 5e Année
DÉCEMBRE 1906. Tome XXXVI

5 1907

Breiz da viroiken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRÈRES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire

NANTERRE
M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
76, Rue Saint-Germain

MDCCCCVI

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

SOMMAIRE

I. — *Le Culte du Feu en Armorique.* — Abbé A. Millon. . 317
II. — *Le Douaire des Duchesses de Bretagne. Contrats de mariage des Ducs.* — J. Trévédy. 340
III. — *Condition des serviteurs ruraux bretons, domestiques à gages et journaliers agricoles* (fin). — Jean Choleau . . . 355
IV. — *La Bretagne à l'Académie Française au XIXe siècle. VI. Le Comte Louis de Carné.* — René Kerviler. 365
V. — *Notices et Bibliographie* 371
VI. — *Table analytique et bibliographique du tome XXXVI, deuxième semestre 1906* 379

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, un an. . . . . 12 fr.
Etranger, — . . . . . 15 —

On s'abonne soit chez M. le comte de Laigue, château de Bahurel, par Redon, soit chez M. Lafolye, imprimeur à Vannes.

Les abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet de l'année en cours. — Il n'est pas vendu de fascicules isolés, sauf pour les abonnés.

Les travaux comprenant au moins 16 pages de texte sont seuls tirés à part. 50 exemplaires sont offerts aux auteurs.

Nota. — *Il sera rendu compte de tout ouvrage d'auteur breton ou intéressant la Bretagne, dont un exemplaire aura été adressé au Rédacteur en chef de la Revue.*

JAN 5 1907
CAIRE-DOLE, N.-D.

LE CULTE DU FEU

EN ARMORIQUE

La Bretagne n'a jamais cessé de lutter et de combattre ; elle semble vouée aux assauts perpétuels. Les flots de la mer ont depuis des millénaires essayé d'abattre ses falaises, des invasions terribles ont à plusieurs époques apporté sur son sol le pillage et la mort ; pendant tout le cours de son histoire des ennemis redoutables se sont acharnés contre elle, espérant arracher un lambeau de son territoire ou amoindrir son radieux prestige. Leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès. Ce n'est pas en vain que le granit a été placé sur nos côtes pour braver les colères de l'Océan ; il est plus qu'un rempart inexpugnable, il est un symbole. Par son sublime entêtement, par son impassibilité fière, notre petite patrie a victorieusement résisté à toutes les attaques ; elle a repoussé les unes, elle a dédaigné les autres ; elle est restée la même : celle que l'on respecte, que l'on admire ; celle que l'on envie parfois, celle que l'on aime toujours.

Nous l'aimons, nous surtout qui sommes ses fils, et voilà pourquoi nous voulons la défendre contre les sophismes auxquels elle est en butte de nos jours et qui sont pour elle, sinon plus dangereux, du moins plus perfides que des armées rangées en bataille. Ayant

connu toutes les autres épreuves, elle devait aussi subir celle-là. Il y a longtemps qu'on s'est moqué de sa poésie et de son originalité ; il y a longtemps qu'on a tenté de ridiculiser sa foi, le plus cher et le plus sacré de tous ses trésors ; maintenant on veut lui enlever ses titres de noblesse et d'un seul trait de plume biffer tout son passé. Je m'explique. Quel est pour nous, archéologues et historiens, le plus grand charme de la Bretagne ? C'est qu'à travers les vicissitudes du temps et les améliorations souvent sacrilèges de ce qu'on est convenu d'appeler le progrès, on la retrouve telle qu'elle était autrefois. Pour qui sait l'interroger et la comprendre, elle a gardé presque intact le patrimoine de ses aïeux, elle est demeurée la photographie vivante des siècles les plus reculés. Eh bien ! une doctrine nouvelle vient de se lever et, avec un acharnement digne d'une meilleure cause, prétend renverser toutes ces vieilles croyances, que nous nous efforçons d'étudier et de ressusciter.

Cette école, — ayons le courage de l'avouer, — est patronnée par des Bretons ; les affirmations les plus gratuites ont à ses yeux la même valeur que les preuves les plus péremptoires et, si vous en doutez, écoutez quelques-uns de ses principes, qu'elle regarde comme des axiomes : « La langue celtique, dit-elle, a pris naissance à des époques fabuleuses, je vous l'accorde ; les mégalithes ont peut être été élevés par des populations néolithiques, je vous l'accorde encore ; mais tout le reste, comme les peuples heureux, n'a pas d'histoire. Vous vous évertuez à remonter dans le lointain des âges ; vous attribuez à tout ce qui vous entoure une antique origine, vous faites fausse route et vous vous trompez. Vos costumes, dont vous êtes si fiers, ne sont

que des défroques surannées des costumes français du XIVe siècle. Vos superstitions, vos usages sont si modernes que vos grands pères les ignoraient. Vos légendes sont les sœurs, ou les filles, du *Petit Poucet* et de la *Belle au Bois dormant*. Vos chansons ne sont que des parodies des fabliaux du Moyen-Age à son déclin. Votre roi Arthur n'est qu'un mythe ; vous le confondez avec Louis XV, tout au plus avec Louis XIV. Vous le voyez donc bien, les époques antérieures n'ont point laissé de traces chez nous ; nos ancêtres ne se sont point perpétués dans leurs descendants, notre province n'a rien qui lui appartienne en propre et pour elle le passé n'est rien. »

Ces théories blasphématoires ne trouveront pas d'écho ici, où tant de savants travaux en sont chaque année la condamnation décisive. Ce serait leur faire trop d'honneur que de les combattre en face ; mais on peut y répondre indirectement et c'est pour nous tous un devoir auquel nous ne faillirons pas. Dans deux précédentes études sur le *Culte de l'eau* et le *Culte de la pierre* (1). j'ai essayé de prouver que dès le commencement du monde la matière avait été l'objet d'une idolâtrie presque générale ; j'ai montré les efforts tolérants de l'Eglise pour vaincre ces superstitions, dont nous avons retrouvé les vestiges subsistant quand même et malgré tout. Il me reste aujourd'hui à parler du feu. En nous plaçant en face de la Bretagne, de la vraie, de celle que les utopies pas plus que les calomnies ne sauraient atteindre, nous allons l'interroger encore une fois et, si sur son visage nous apercevons plus d'une ride, si sur son front nous découvrons plus d'un fil d'argent, nous

(1) En vente chez Plihon et Hommay, Rennes.

n'en serons ni attristés, ni honteux. Nous n'en aurons pas peur, parce que nous savons que les siècles en passant ne font que rendre son cœur plus jeune et plus ardent. Nous n'en rougirons pas non plus, parce que, quand on aime une mère, on la trouve plus belle encore et plus vénérable avec des cheveux blancs.

I. — Dans l'antiquité.

Ce n'est pas seulement dans les temps historiques qu'il faut chercher l'origine du culte du feu ; il faut remonter jusqu'au berceau de l'humanité, jusqu'à l'aurore du monde. A côté des mille divinités sans nom dans le début et sans sexe comme chez les Pélasges (1), représentant les forces de la nature divinisées ; à côté des dieux topiques particuliers à chaque contrée ; au-dessus de toutes ces manifestations secondaires de la puissance divine planait une religion supérieure, plus générale, la religion de la lumière céleste, du feu, qui devint la religion du soleil. Le feu était le premier, le principal dieu des Aryens ; éclatant ou caché, circulant dans tout l'univers, animant toutes choses, ils le considéraient comme le principe générateur de toute vie, comme l'emblème de toute puissance physique ou morale ; et cette croyance se retrouve à l'origine chez toutes les tribus, où l'esprit des Aryas a dominé : chez les Celtes, chez les Slaves, aussi bien que chez les Perses, les Grecs et les Romains. Cette idolâtrie remonte donc à la plus haute antiquité, bien au delà de l'établissement des Hellènes en Grèce, des Latins en Italie, et

(1) Hérod. II, 53.

on suit historiquement sa trace depuis le VIIIe siècle avant notre ère.

Les témoignages abondent ; nous nous bornerons à en citer quelques-uns : « La maison d'un Grec ou d'un Romain, écrit Fustel de Coulanges (1), renfermait un autel. Sur cet autel il devait toujours y avoir des charbons allumés ; c'était une obligation rigoureuse pour le maître de chaque maison d'entretenir ce feu nuit et jour. Malheur au logis où il venait à s'éteindre. Le feu ne cessait de briller sur l'autel, que lorsque la famille avait péri toute entière. Foyer éteint, famille éteinte, étaient des expressions synonymes chez les anciens. » — A Rome, la cité, comme la famille, avait son feu sacré, qui était censé descendre directement du ciel, et que les vestales étaient chargées d'entretenir. Festus rapporte que, s'il venait à mourir, ses gardiennes infidèles étaient fustigées par le pontife, et il fallait pour le remplacer susciter un feu nouveau, absolument pur. A cette fin on prenait une planche taillée dans le tronc d'un arbre spécial ; puis on y perçait un trou dans lequel on faisait tourner un bâton jusqu'à ce que les étincelles jaillissent. Détail caractéristique : ce procédé si primitif, que les sauvages emploient encore, était une sorte de rite scrupuleusement conservé depuis les Aryens et Festus a soin de le faire remarquer en disant : « C'est ainsi que nos pères obtenaient le feu sacré. » — Dans l'île de Lemnos, nous apprend Philostrate (2), pendant neuf jours de l'année tout foyer devait être éteint, pour être rallumé au feu qu'un vaisseau rapportait de Délos, où il avait été recueilli dans l'île sainte par excellence

(1) *Cité antique* — 11e édition, p. 21.
(2) *Heroïca*, I, p. 40.

sur l'autel d'Apollon. — A Olympie, le premier sacrifice qu'offrait la Grèce assemblée était pour *Estia* et le second pour Zeus (1). Enfin le dogme fondamental du Druidisme était l'adoration de l'eau et du feu. Ces deux éléments, considérés comme les causes originelles de la génération des êtres, figuraient dans les cérémonies du mariage et, au milieu du temple de Vesta, brillait une flamme qui ne devait jamais s'éteindre. Les destins de l'empire étaient attachés à sa durée (2).

Ce culte était trop général, trop profond, pour rester intime et caché au fond des âmes ; il fallait qu'en certaines circonstances il s'étalât au grand jour, qu'il se manifestât publiquement, et c'est sans doute cette idée qui donna naissance à la fête annuelle en l'honneur du soleil. Cette fête, comme toutes celles de l'antiquité, était à la fois religieuse, politique et sociale. Elle se célébrait à la fin de juin, au solstice d'été, parce que c'est à cette époque que l'astre radieux du ciel, arrivé à son apogée, contemple son empire, brille de son plus vif éclat et apporte à la terre sa joyeuse fécondité. En Irlande, elle avait lieu en l'honneur de Belténé, le Belenus celtique ; et tous les rois se réunissaient à Tara, la capitale, autour du roi suprême pour reviser les lois. « Le jour de l'inauguration, nous dit O'Curry (3), les druides, gardiens des anciens usages, entonnaient les formules magiques dans l'enceinte sacrée ; on y allumait deux grands feux, entre lesquels devaient passer les bestiaux pour les préserver des épizooties jusqu'à l'année suivante. De plus, chaque Irlandais devait prendre

(1) Pausanias, V, 14.
(2) Hamon, *Revue de Bretagne*, sept. 1838.
(3) *On the mamers and customs of the ancient Irisch.*

à ce feu une flamme et l'emporter dans sa cabane pour appeler et attirer sur elle la protection des dieux. »

Cette solennité était donc entourée de certaines pratiques superstitieuses, que nous apercevons déjà. Elles vont se préciser davantage dans une page d'Ovide, que je regrette de ne pouvoir citer tout entière. A Rome, la fête du solstice s'appelait Palilies, parce qu'elle était célébrée à la gloire du dieu Palès. Voici comment s'exprime le poète latin : « Je puis dire que j'ai souvent porté à pleines mains la cendre des victimes et les chastes fèves le jour des Palilies..... J'ai sauté par dessus les trois feux alignés..... Que le laurier pétille en se consumant au milieu du foyer..... Allumez les feux, faites-les franchir à vos troupeaux ; passez vos membres généreux à travers les amas embrasés de la paille qui pétille. Le reste de l'année Palès vous protègera, vos brebis seront fécondes et vos béliers vigoureux. » Ovide, qui croyait aux incantations, après avoir rappelé que ces cérémonies avaient présidé à la fondation de la Ville Eternelle (1), se donne beaucoup de mal pour en expliquer le sens. Ils les attribuent soit au pouvoir purificateur du feu, soit à Phaéton, soit au souvenir d'Enée, passant sain et sauf au milieu des flammes, lors du siège de Troie, en emportant son père Anchise ; mais aucune de ces solutions ne le satisfait et il avoue son ignorance. « La critique moderne, qui pénètre dans le secret des choses religieuses plus avant que ne le faisaient les augures du temps de Cicéron » (2), démontre que les rites symboliques des Palilies n'étaient qu'une manifestation extérieure de ce vieux culte du feu, apporté par les

(1) *Fastes*, V, vers. 720 et suiv.

(2) Alex. Bertrand, *La Religion des Gaulois*, p. 101.

Aryens en Occident. Au siècle d'Auguste ils étaient déjà des *survivances.*

Quand le christianisme parvint en Gaule, il employa pour abattre le paganisme une méthode, que nous avons déjà esquissée dans nos précédentes études, mais qu'il est bon d'indiquer encore ici. L'Eglise comprit que sa conquête devait être tolérante et pacifique. Au lieu de heurter de front les préjugés populaires, elle eut l'air de leur céder en apparence pour arriver à les christianiser. Au lieu de renverser brutalement les temples des idoles, elle s'en empara petit à petit, les nettoya et par une transition insensible les consacra au vrai Dieu. Sa main maternelle ne fit aucune blessure ; elle se contenta de panser les plaies béantes, d'y appliquer un baume salutaire. C'est ainsi qu'elle mit les fontaines sacrées sous l'invocation d'une sainte ou d'un saint ; qu'elle surmonta les dolmens et les menhirs de la croix triomphante ; qu'elle plaça des pierres déifiées sous ses autels, marquant d'un pas en avant, d'une victoire, chacun de ses efforts et parvenant ainsi par la douceur à un résultat qu'elle n'aurait jamais obtenu par la violence. Ce fut sa doctrine invariable ; l'avenir devait prouver qu'elle était la seule vraiment sage, la seule qui devait être efficace.

L'Eglise se trouve donc en présence de cette fête solsticiale ; il n'y en avait pas de plus populaire ; il n'y en avait aucune qui affectât un caractère plus exclusivement païen. Que va-t-elle faire ? Essayer d'en détourner les infidèles ? c'eût été inutile. Ordonner de la supprimer ? c'eût été courir à un échec certain. La difficulté avait été facile à résoudre pour cette autre cérémonie du solstice d'hiver, où le paganisme célébrait la naissance de son dieu-soleil. Elle avait été remplacée

par la solennité de Noël, coïncidant avec elle, ayant lieu justement à la fin de décembre, où les nouveaux baptisés honoraient la venue ici-bas de Celui que les Apôtres avaient appelé : le soleil spirituel du monde, le soleil de justice. La seconde s'était ainsi tout naturellement substituée à la première. Mais pour les Palilies le cas était plus embarrassant; puisque la vie du Sauveur ne présentait aucun événement qui rappelât cette date. Alors on eut recours au Précurseur, pour qui les fidèles avaient à cette époque une dévotion si particulière. Une de ses paroles, citée dans l'Evangile de saint Jean (1), parut une indication venue d'En-Haut : « Oportet illum crescere, me autem minui. » La fête de la naissance du Christ était fixée à l'époque de l'accroissement des jours ; la fête de la naissance du fils de Zacharie fut fixée à l'époque de leur diminution. Saint Augustin n'hésite pas à donner clairement cette ingénieuse explication : « In nativitate Christi dies crescit, in Johannis nativitate decrescit (2). » Et ce fut ainsi que la fête chrétienne de saint Jean-Baptiste remplaça la fête païenne du soleil, du feu.

Bien que je ne veuille pas prétendre que toutes nos fêtes catholiques aient eu une origine identique, on pourrait en citer plusieurs autres que l'Eglise superposa, si j'ose m'exprimer ainsi, à des solennités profanes pour en détourner les premiers chrétiens. C'est ainsi, par exemple, que la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche fut placée au 22 février, jour où les infidèles offraient des viandes aux mânes des morts (3).

(1) Chap. III, v. 10.
(2) Sermo XII, *In nativitate Domini.*
(3) Mouillard, *Bull. de la Soc. Polym. du Morb.*, 1859, p. 69.

C'est ainsi que la solennité de saint Pierre-ès-Liens eut lieu le 1er août, pour faire oublier le culte idolâtrique rendu à l'empereur Auguste (1). C'est ainsi enfin qu'aux honteuses débauches des Lupercales, où les Romains allumaient des cierges en l'honneur de Pan, succéda la Purification de la sainte Vierge. On conserva la cérémonie des cierges, à cause de la parole du Sauveur : « Lumen ad revelationem gentium » ; mais cette transaction n'avait qu'un but : changer l'idée de cette orgie et sa signification primitive (2).

Aux Manichéens, qui reprochaient aux catholiques de célébrer au solstice d'été une fête païenne, saint Augustin, — qui avait été Manichéen, — répondait : « Nous solennisons ce jour, non pas comme les infidèles à cause du soleil, mais par vénération pour celui qui a fait le soleil. — *Habemus solemnem istum diem, non sicut infideles propter hunc solem, sed propter, hunc qui fecit hunc solem* (3) ». Et qu'on ne vienne pas soutenir que cette thèse, si hardie qu'elle soit, est choquante et entachée d'hérésie ! Il n'est jamais bon dans l'intérêt d'une cause de méconnaître la vérité ; tôt ou tard cette vérité se retourne contre les faussaires. Ne faut-il pas distinguer entre l'Evangile, qui ne relève que de Jésus-Christ, et les cérémonies du culte, qui sont remplies de survivances ? La société religieuse, comme toutes les associations humaines, n'a-t-elle pas ses racines dans le passé et à ce titre n'est-elle pas imprégnée d'atavisme ? L'Eglise n'avait-elle pas le droit, au lieu de prescrire toutes les observances du paganisme, de s'approprier et de sanctifier celles qui ne pouvaient

(1) Idem. — Idem.
(2) Mahé, *Antiquités du Morbihan*, p. 327.
(3) *Sermo* CXC. *In natalibus Domini.*

porter atteinte à ses dogmes et à ses traditions? C'était son droit ; je dirais plus : c'était son devoir. Elle les a transformées, ou plutôt elle en a transformé l'esprit, en en modifiant à peine les aspects extérieurs et c'est ainsi, grâce à cette tolérance intelligente, qu'elle a pu étendre si rapidement et si sûrement son empire. C'est par ces précautions à la fois habiles et prudentes que le Christianisme a pu faire dériver le naturalisme vers le spiritualisme chrétien. Quelques-uns l'en blâmeront peut-être ; moi je l'en admire davantage, car j'y vois la preuve la plus éclatante de sa divine sagesse et de son infinie bonté.

L'Eglise alla plus loin encore, jusqu'à l'extrême limite de la condescendance. Elle avait détourné la signification première de la fête du soleil ; elle l'avait changée en la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste ; mais, malgré ses prières et ses efforts, les superstitions antérieures subsistaient toujours. Dès le VIIe siècle, saint Eloi, né en 588, mort en 659, tonnait déjà contre elles. « Ne vous réunissez pas aux solstices, écrit-il dans un mandement à ses ouailles ; qu'aucun de vous ne danse ou ne saute autour du feu, ni ne chante des chansons le jour de Saint-Jean ; ces chansons sont diaboliques » (1). Au XIIIe siècle, Guillaume Durand, évêque de Mende, auteur du *Rationale divinorum officiorum* reconnaît leur lointaine origine et les énumère ainsi : « Le 23 juin dit-il pour se conformer à l'antique observance, les hommes et les enfants ramassent de vils objets et les font brûler ensemble pour qu'il s'en dégage une épaisse fumée ; on y promène aussi dans les champs des torches ou brandons ; enfin on y fait rouler une roue pour dé-

(1) Thiers, *Traité des superstitions*, I, p. 14.

signer que le soleil, lorsqu'il est arrivé au plus haut point de sa course, ne peut s'élever davantage et redescend dans son cercle. Ceux qui brûlent ainsi des objets impurs tiennent cette coutume des Gentils. »

Alors le Christianisme étendit son manteau protecteur sur ces derniers vestiges du paganisme ; il ferma les yeux sur ces rites profanes ; que dis-je ? il les bénit eux aussi, essayant de les faire servir à la gloire de ses saints. Ouvrez le catéchisme de Bossuet et vous y lirez ceci : « *D.* L'Eglise prend-elle part à ces feux de joie ? — *R.* Oui, puisque dans certains diocèses plusieurs paroisses font un feu qui s'appelle : ecclésiastique. — *D.* Quelles raisons a-t-on de faire ce feu d'une manière ecclésiastique ? — *R.* Pour bannir les superstitions, qu'on pratique au feu de Saint-Jean. — *D.* Quelles sont ces superstitions ? — *R.* Danser à l'entour du feu ; jouer ; faire des festins ; chanter des chansons déshonnêtes ; jeter des herbes par dessus le feu, en cueillir avant midi ou à jeun, en porter sur soi, le long de l'année ; garder des tisons ou des charbons de feu et autres semblables... » (1) Ces usages idolâtriques vivaient donc au XVIIe siècle ; Michel Le Nobletz les combattit en 1614 au diocèse de Quimper et il y ajoute cette particularité. « Plusieurs mettent des pierres auprès du feu que l'on allume la veille de la Saint-Jean, pour que les âmes de leurs ancêtres viennent s'y chauffer à leur aise » (2). Ces coutumes n'étaient pas mortes encore au lendemain de la Révolution, puisque Cambry les signale dans tous nos districts d'alors.

On peut donc dire que l'universalité de ces croyances

(1) Bossuet, *Catéchisme de Meaux*, p. 267.
(2) Dom Lobineau, p. 422.

si pieusement conservées par presque toutes les branches de la grande famille aryenne, en démontre suffisamment l'antique origine. On peut affirmer en outre que leur persistance et leur ténacité attestent leur importance et leur haute valeur sociale. Hommes et choses ne laissent après eux un long souvenir que quand ils ont joué un grand rôle dans le monde. Il nous reste à voir maintenant si elles ont complètement disparu et s'il est vrai, comme l'affirment les coryphées de cette doctrine impie dont je parlais en commençant, que la Bretagne, enveloppée dans les plis de son matérialisme, hypnotisée par le progrès des temps nouveaux, a été frappée d'amnésie totale et a depuis longtemps oublié tout son mystique passé.

II. — De nos jours.

Il n'y a peut-être pas dans l'année un seul jour, qui ne soit marqué, dans l'un ou l'autre de nos cinq départements, par un souvenir pieux, par une cérémonie religieuse. Chaque église, chaque bourgade ; on pourrait dire chaque chapelle, chaque calvaire a son *Pardon* et le cycle du temps ramène périodiquement ces réunions joyeuses ardemment attendues et fidèlement fêtées. Ces *pardons* sont un hommage rendu à nos saints, à nos vieux saints locaux et nationaux, que l'on continue à invoquer avec une foi touchante, dont on se raconte les miracles, qui restent les grands protecteurs de notre race « ivre de Dieu ». Il n'y a que trois nuits, qui soient chez nous marquées d'un cachet surnaturel et divin. La nuit de la Toussaint d'abord, pleine de gémissements funèbres, d'appels suppliants, de lueurs spectrales, de mille intersignes flottant dans l'air ou glissant sur les

flots, demandant des prières pour ceux qui ne sont plus. Ensuite la nuit de Noël, la nuit des merveilles, où dans les puits l'eau se change en vin ; où les bêtes causent entre elles dans les étables ; où les menhirs, dévoilant les trésors qu'ils recèlent, s'en vont boire aux rivières. La dernière enfin, entre le 23 et le 24 juin, est la nuit des feux. Elle n'a pas une moindre réputation que les deux autres ; on en parle longtemps à l'avance ; on s'y prépare en secret ; on l'attend avec impatience ; elle exerce sur tous une irrésistible fascination, parce qu'elle est remplie de ces mystères, débris lointains d'âges obscurs, dont nos populations sont si friandes et auxquels elles demeurent obstinément attachées. Arrêtons-nous y pendant quelques instants ; l'archéologue et le folkloriste, qui trouvent partout à glaner, feront ici une ample moisson d'observations intéressantes.

Tout d'abord remarquons que l'usage d'allumer des feux de joie au solstice d'été est général en Bretagne. Il n'y a pas un hameau, pas une ferme isolée, pas une hutte de sabotiers, qui n'ait le sien. On peut dire sans exagération qu'en cette nuit-là, de l'Argoat à l'Armor, de la Manche à l'Océan, ce n'est qu'une illumination féerique. C'est un spectacle impressionnant, grandiose, de voir toutes ces flammes brûler au milieu du grand silence de la nuit, se refléter dans les eaux dormantes des marais ou sur les vagues de la mer ; embraser les sommets des montagnes et les ombres épaisses des vallées. Quand on gravit une cime et que l'on regarde autour de soi, on aperçoit un, deux, puis cent, puis mille de ces points brillants, et il semble alors qu'une révolution subite se soit opérée, que les étoiles du ciel sont tombées sur la terre pour ponctuer de lueurs adoucies sa rude et sauvage mélancolie. Pourquoi plutôt à cette

époque qu'à une autre? Pourquoi plutôt pour saint Jean que pour un autre saint ? Le symbolisme a cherché des raisons à ce privilège unique et il en a trouvé, qui sont charmantes sans doute, mais bien peu scientifiques. Il a donné comme explication que saint Jean a subi le martyre du feu et qu'il fut comme une lumière éclairant la route de Celui qui devait venir après lui. On pourrait lui objecter que ce n'est pas la mort du précurseur, que l'on célèbre le 24 juin, mais sa naissance ; et que s'il fut vraiment « une lampe allumée », selon le mot de l'Ecriture, beaucoup d'autres saints mériteraient tout aussi justement ce titre, les Apôtres par exemple, qui portèrent à travers le monde l'éblouissante clarté de la vérité. La seule raison, nous l'avons indiquée déjà : ces bûchers symboliques sont les mêmes que ceux des Grecs et des Romains et il n'avait pas tort ce vieillard, à qui je demandais un soir pourquoi il préparait un *Tantad*, et qui me répondit dans sa naïve insouciance : « Ma foi ! je n'en sais rien,..... nous en faisons, parce qu'il paraît que nos pères en ont toujours fait. »

Depuis plusieurs jours les pauvresses et les enfants ont ramassé partout du bois mort ; les plus généreux ou les plus riches ont apporté des fagots ; la foule est rassemblée ; le monceau est dressé ; tout est prêt. Il n'y a plus qu'à l'allumer ; mais ne croyez pas que le premier venu osera jamais se charger de cette besogne ; ce serait considéré presque comme un sacrilège. Nos gens entourent cette cérémonie si simple en apparence d'une gravité, qui suffirait à elle seule à démontrer leur fidèle atavisme. Dans les villages, c'est au plus vieux, à celui que l'on nomme l'ancien, qu'est réservé l'honneur d'approcher l'étincelle. Il s'acquitte de cette tâche avec un respect sérieux, comme si, encore chef

d'une ancienne tribu, il accomplissait là une sorte de fonction sacerdotale. Dans les bourgs, ce prélude est encore plus solennel. C'est parfois le maire qui embrase le monument, plus souvent le curé, qui, après l'avoir bénit, y met le feu, donnant ainsi la preuve des concessions que l'Eglise a été obligée de faire aux superstitions païennes. Dans quelques localités : à Saint-Jean-du-Doigt, à N. D. de Quelven, à Saint-Nicodème, à Crenénan et ailleurs, c'est un ange automate en zinc ou en fer blanc, qui descend du clocher, une chandelle à la main. Au moyen d'une vulgaire poulie il glisse le long d'une ficelle qui lui sert de rail, allume les fagots et, au milieu des pétards et des fusées, remonte triomphalement dans les airs. La multitude s'inquiète peu du mécanisme assez grossier qui fait mouvoir la céleste figurine, son âme simple l'admire sans même chercher à comprendre. Ne pourrait-on pas voir dans cette fictive apparition venant d'en haut un reste de cette croyance aryenne, qui prétendait que le feu sacré devait être apporté sur la terre par une puissance divine et descendre du ciel ?.....

La paille et les genêts séchés crépitent ; la flamme un moment hésitante dévore sa proie, monte, monte, accompagnée d'une immense clameur ; ce sont les assistants qui manifestent leur émotion, qui traduisent ainsi leur joie. Ils chantent n'importe quoi, des cantiques ou des scies populaires, des hymnes ou des sônes d'amour, et il est regrettable que les vieilles chansons clamées au temps de Bossuet en l'honneur du dieu soleil, ne soient pas arrivées jusqu'à nous. Il en est une cependant, que nos vieillards bretons ont religieusement conservée et dont Le Braz (1) nous a fourni la

(1) *Pâques d'Islande*, p. 181

traduction. C'est la gwerz du feu, dont le rythme archaïque dit assez l'ancienneté, et dont les accents plaintifs font toujours en cette nuit-là résonner les échos de nos landes et de nos grêves : « Holà ! garçons. Holà ! filles. — Laissez votre repas à moitié mangé, — Laissez la cuiller dans l'écuelle ; — Car elle arrive la nuit sainte ; — Je vois venir la nuit des feux, — La grande clarté sur les montagnes. — Faites chacun votre devoir. — Dans l'écuelle laissez la cuiller, — Jetez un fagot sur votre épaule ; — Celui qui restera le dernier cette nuit — Sera le dernier au Paradis. — Répandez la cendre du *Tantad*. — Vous verrez pousser la semence; — Suspendez le tison calciné au chevet de votre lit, — Vous verrez croître les enfants. — Celui qui a composé cette chanson. — N'est qu'un pauvre homme des plus humbles, — Henri Rohan, tailleur de son état ; — Il a chanté pour le *Tantad*. — Qu'une vieille à présent récite les grâces — Et faisons tous le signe de la croix. » Tout le monde chante et tout le monde danse. Jeunes et vieux se prennent par la main ; une ronde échevelée s'organise (1), et rappelant la randonnée nocturne des Poulpiquets ou des Korrigans, l'on voit autour de la fouée embrasée une longue chaîne d'ombres qui bondissent et qui sautent. C'est ainsi qu'autrefois nos ancêtres tournaient autour de leurs trépieds sacrés, voulant imiter par là l'orbite circulaire tracée dans le firmament par l'astre des jours.

Chanteurs et danseurs se sont arrêtés, à bout de souffle sans doute, et de nouveaux acteurs entrent en scène. On a fait sortir tous les bestiaux des étables : grands

(1) Dans quelques communes du Finistère, on doit tourner au sens du soleil, c'est-à-dire de l'est à l'ouest. (Renseignement communiqué à l'auteur par Mme de P...)

bœufs à la marche pesante, gentilles vaches noires et blanches, chevaux vigoureux, moutons craintifs, et on les oblige à franchir les charbons en feu, à passer au travers des flammes. Les pauvres bêtes, tirées brusquement de leur sommeil, ne comprennent rien du tout à cette besogne inaccoutumée ; elles ont même l'air de la trouver désagréable et récriminent parfois ; mais on les harcèle, on les pousse, jusqu'à ce que le rite millénaire se soit accompli. Ah ! c'est que ce feu n'est point un feu ordinaire ; il doit les préserver des épizooties, de toutes sortes de maladies. Et ce n'est pas seulement pour les animaux qu'il a des vertus spéciales ; voilà que les fermiers imitent eux aussi les braves compagnons de leurs travaux. Hommes et femmes, jeunes gens et vieillards, mères et enfants, passent dans le foyer ardent ; il faut que tous subissent cette épreuve, que tous traversent la fumée bienfaisante ; il y va de leur bonheur présent et futur. Ce sont les jeunes filles qui sont les plus passionnées pour ce genre de sport ; elles savent qu'elles doivent visiter consécutivement neuf feux, si elles veulent se marier dans l'année, et il faut croire que c'est leur vœu le plus cher, car elles ne se font pas prier. On les voit courir comme des folles d'un village à l'autre ; l'espoir d'être bientôt des « promises », des « douces », leur donne des ailes. Ce n'est que dans ce but du reste qu'elles se livrent aux pratiques le plus souvent répétées, aux usages les plus bizarres. Et vraiment, après les avoir vues comme naguères jeter pour cela des épingles dans les fontaines et se laisser glisser sur les tables des dolmens ; en les retrouvant à la Saint-Jean si infatigables, si intrépides ; on serait en droit de conclure qu'il y a chez nous maintes jouvencelles, qui ont le plus ardent désir d'entrer

en ménage. Cette noble aspiration est-elle particulière à notre race ? C'est une question très délicate, qui sortirait de mon sujet, et que pour cette raison je me dispense d'élucider.

Petit à petit le lourd échafaudage s'est écroulé ; lentement consumé, il ne projette plus que quelques lueurs fugitives ; alors des idées plus graves descendent dans les cœurs, à mesure que s'épaississent les ténèbres de la nuit. En Bretagne la pensée des défunts a toujours une place, même dans les fêtes les plus joyeuses et les plus bruyantes ; ils ne seront pas oubliés ce soir-là. Autour des cendres on dispose des pierres plates pour que leurs *Anaon*, leurs âmes, qui ont toujours froid, puissent venir s'y asseoir et s'y chauffer à l'aise ; puis on les appelle ces âmes, ces ombres chéries de ceux qui ne sont plus. Après avoir fixé des joncs aux parois opposées de grandes bassines de cuivre à moitié remplies d'eau, les enfants leur impriment d'énergiques vibrations, qui lancent dans l'air des sons stridents, comme les accents d'une musique sauvage. A genoux auprès de ces sièges de granit et des restes du brasier mourant, l' « ancien » récite la prière du soir et cette scène, si humble dans ce décor plus humble encore, a une grandeur si religieuse et si familière à la fois, qu'elle reporte comme tout naturellement aux premiers âges du Christianisme. Alors on se dispute les débris calcinés ; avant de rentrer chez soi, chacun veut avoir un tison. Celui qui en rirait serait regardé comme un mécréant. De retour dans la chaumière, on le gardera aussi précieusement qu'une relique, que les papiers de famille. On accrochera ce morceau de bois noirci à la tête du lit clos, entre le bénitier et la Vierge de faïence, pour que sa présence éloigne de la ferme le feu du ciel,

les incendies, certaines maladies, certains maléfices ; ou bien encore ce sera un talisman, qu'on portera sur la poitrine, suspendu à un fil de laine rouge, tout puissant, on le sait, pour conjurer les mauvais sorts. On vend aux enchères les cendres du *Tantad*, douées de vertus miraculeuses, et qui assurent à leur acquéreur le privilège de ne pas mourir dans l'année. Elles atteignaient, il y a quelque temps, le prix d'une bonne vache ou d'un champ (1). Le lendemain, on jettera ces cendres bienfaisantes et bénies sur les terres, sur les prairies, pour les féconder et ce sera fini de cette fête, dont le souvenir vivra longtemps, et sera bien souvent rappelé au coin de l'âtre dans les veillées d'hiver.

On dit que la poésie exagère et embellit tout ; on ne saurait faire ce reproche à notre cher Brizeux, qui a peint avec tant de sincérité la plupart de nos croyances et usages domestiques. Le doux enfant d'Arzannô ne pouvait oublier la fête de l'été ; il en a résumé les différentes péripéties en quelques beaux vers, qu'il est bon de rappeler, quand ce ne serait que pour goûter une fois de plus le charme d'entendre chanter et soupirer sa lyre.

« C'est la Saint Jean. Des feux entourent la Bretagne,
« Serpent rouge qui va de montagne en montagne ;
« Et de chaque hauteur, qu'illuminent les feux,
« Montent avec la flamme autant de cris joyeux ....
« Ensuite de leurs crèches, amenés par les pâtres,
« Bœufs et vaches, taureaux rétifs, poulains folâtres,
« Durent par le bûcher, sous les cris et les coups,
« Passer ; leurs yeux roulaient effarés, leurs grands cous
« Poussaient des beuglements lamentables et mornes,
« Et dans l'air enflammé s'entrechoquaient leurs cornes.....

(1) Le Braz, *Pâques d'Islande*, p. 197.

« Heureux qui des tisons emporte un peu de cendre !
« La foudre sur son toit ne pourra plus descendre.
« Heureux dans les bûchers qui fait passer les bœufs !
« Les sorciers et les loups ne peuvent rien contre eux.....
« Mais les bergers, enfants pour qui tout est un jeu,
« S'offraient joyeusement à l'épreuve du feu ;
« Et les filles aussi disaient dans leur langage,
« — Comme elles font toujours rêvant le mariage, —
« Celle qui dans la nuit neuf feux visitera,
« Avant la fin de l'an, saint Jean la marira (1)...

Si maintenant nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur cette fête du solstice d'été, il nous sera facile de refaire son histoire en quelques mots et de suivre sa trace au travers des âges. *An Tan ! An Tan !* Le feu ! Le feu ! ce fut le cri de l'humanité primitive, qu'elle inscrivit dans ses immémoriales liturgies, manifestation éclatante des deux grands sentiments dont elle était pénétrée : la peur de l'ombre et l'adoration de la lumière. Lors des premiers agenouillements de l'homme, le soleil était dieu et son culte, apporté par les Aryens, se répandit dans le monde, pieusement conservé par tous ceux qui en étaient les adeptes, comme une part de l'héritage sacré de leurs ancêtres. Ce culte était entouré de rites symboliques, dont le sens s'effaça peu à peu sans doute, diminua d'intensité ; mais dont les formules et les gestes ne varièrent pas sensiblement depuis les plus lointains passés. *An Tan ! An Tan !* Le feu ! Le feu ! c'est le cri des générations actuelles, écho de la voix des aïeux, qui résonne encore dans les mystérieux arcanes de la conscience humaine, qui se répercute jusqu'aux confins des mers d'Occident. Ah ! certes, nos

(1) *Histoires poétiques*, II, p. 115 et 117.

Bretons n'adorent plus « celui, qu'ils appellent pourtant le roi des astres, et dont la rayonnante présence leur est d'autant plus douce, que dans leur climat brumeux, ils en sont plus fréquemment privés (1) ». Le Christianisme a vaincu l'idole vénérée ; mais n'a pas pu abattre toutes ces pratiques accessoires dont on entourait son autel et qui, bien qu'elles n'aient plus aucune signification, sont restées vivantes, parce que nos compatriotes les avaient dans le sang. Ces folles croyances continuent de vivre à côté de la religion et de sa pure doctrine, comme des plantes parasites se nouant autour d'un arbre centenaire. Ce fut en vain que l'Eglise en détourna l'idée, les plaça sous le patronage d'un de ses plus grands saints ; c'est en vain que de nos jours le prêtre étend sur les bûchers sa main bénissante, les superstitions ne sont pas mortes. Comme au temps d'Ovide :

« Moxque per ardentes stipulæ crepitantis acervos
« Trajicias celeri strenua membra pede » (2).

ce feu est regardé comme un feu purifiant, on y fait passer les bestiaux ; on y passe soi-même ; on en emporte des tisons, qui sont des amulettes toutes puissantes. Comme au siècle d'Auguste, on lui attribue des propriétés curatives ; on prie, on danse à l'entour ; on a pour lui un respect, que la civilisation n'a pu effacer, que le progrès n'a pu diminuer. Et, quand on voit des gens en foule entourer ces fouées de Monsieur Saint-Jean, quand on lit sur leurs visages, quand on remarque leurs attitudes si caractéristiques, on ne peut s'em-

(1) Le Braz, *Au Pays des pardons*, p. 175.
(2) Ovide, *Fast.* l. IV, vers. 781.

pêcher d'y voir passer comme un frisson des anciens cultes dans l'âme tenace et fidèle de nos Celto-Bretons

A toute thèse il faut une conclusion ; il me semble que celle, que l'on doit tirer ici, ressort assez clairement de ce qui précède, pour qu'il soit à peine nécessaire de l'indiquer. Si le génie d'une race se révèle avant tout en ce qui persiste d'elle à travers les distances et les âges ; si les survivances des temps antérieurs sont le plus irréfutable témoignage des instincts de nationalité ; on peut dire que la race bretonne doit être placée au premier rang de celles qui n'ont rien oublié. Au fond de sa foi religieuse on trouve le vieux naturalisme celtique, uni au spiritualisme chrétien ; l'un et l'autre continuant de vivre, sans s'exclure, et c'est pourquoi elle reste le mémorial authentique de tous les sentiments qui ont fait battre le cœur de l'humanité. Lui jeter à la face qu'elle a depuis longtemps renié tout son légendaire passé, est donc lui faire une injure grossière d'autant plus gratuite qu'elle est moins justifiée. On a traduit l'originalité et le charme de notre province en disant d'elle : *Bretagne est poésie* ; on me permettra bien d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne, de louer son inébranlable constance et, d'assurer que, s'il est juste de dire que *Bretagne est poésie*, il est aussi vrai d'affirmer que *Bretagne est survivance* !

Abbé A. Millon.

LE DOUAIRE

DES DUCHESSES DE BRETAGNE

CONTRATS DE MARIAGE DES DUCS

Le duc Arthur II fut marié deux fois. De son premier mariage avec Alix de Limoges, il laissa deux fils : Jean qui lui succéda sous le nom de Jean III, et Guy que son frère fit comte de Penthièvre. Du second mariage avec Yolande de Dreux, naquit un fils, Jean, qui de sa mère hérita le comté de Montfort-l'Amaury.

Le duc Jean III mourut le 30 avril 1341, après son frère le comte de Penthièvre ; il laissait pour héritiers Jeanne fille de Guy, représentant son père, et Jean son frère consanguin ; et en mourant il n'avait pas osé désigner son successeur au trône, de peur, disait-il, « de charger son âme ».

La question se posa de savoir qui serait admis à faire hommage pour la Bretagne : serait-ce Jean, comte de Montfort ? Serait-ce Charles de Blois, comme époux de Jeanne comtesse de Penthièvre. Cette grave question fut portée devant la cour des pairs, qui, le 7 septembre 1341, allait juger en faveur de Charles de Blois.

Or devant la cour des pairs Jean de Montfort avait produit un long mémoire dans lequel se pressent des

arguments de toutes sortes empruntés à la Bible, au droit féodal français, à la Coutume de Bretagne.

Dans ce fouillis nous signalerons deux citations de droit *civil* (comme nous disons aujourd'hui), qui se trouvent dans les *réponses* de Jean de Montfort au principal argument de Jeanne de Penthièvre.

Jeanne disait : « Mon père Guy de Bretagne, frère germain du duc Jean III, s'il avait vécu, aurait succédé à son frère germain, de préférence au comte de Montfort né d'un second mariage du duc Arthur. — Mon père est mort ; mais je prends sa place, en vertu du droit de représentation admis en Bretagne. »

Le comte de Montfort ne niait pas que la représentation ne fût admise dans le duché ; mais il prétendait démontrer que « si la représentation a lieu en Bretagne pour les fiefs particuliers des sujets, elle n'a pas lieu en la maison du prince ».

Il posait en principe que « les coutumes des sujets ne sont pas pour le souverain ; » il citait —, on peut dire il accumulait — des exemples de règles obligatoires pour les sujets et qui n'obligent pas les ducs et les duchesses de Bretagne.

Voici seulement deux de ces règles :

« Les veuves des sujets font foi (hommage) pour cause de leurs douaires. La duchesse ne fait rien pour cause du sien. »

« Les femmes des sujets ont leur douaire réglé. Les femmes des ducs n'ont point de douaire autre que ce qu'il plaît aux ducs de leur établir, à l'exemple des reines de France. »

Reprenons ces deux propositions.

1° « Les veuves des ducs de Bretagne ne font pas hommage à cause de leurs douaires ».

Cette règle se fondait apparemment sur des lettres de Philippe-le-Bel antérieures de vingt-cinq ans et dont voici une traduction exacte mais un peu abrégée (1).

« Philippe (le-Bel), à ceux qui les présentes verront salut. — Savoir faisons que notre cher et fidèle Jean duc de Bretagne (2), nous a fait hommage pour *tout son duché*. . Il nous plaît et nous voulons que notre chère et fidèle Yolande autrefois duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort, possédant un douaire dans ce duché le tienne, *sous la garantie du duc*, sans nous en faire autre hommage. Donné à Paris, le 1er jour de mars l'an du Seigneur 1316. » (1317 nouv. st.).

Cette décision s'explique très simplement. Yolande de Dreux, veuve d'Arthur II en second mariage et belle-mère de Jean III, a un douaire, un usufruit ou une rente assise sur des seigneuries bretonnes. Jean III, qui a succédé à son père, en 1312, a fait hommage de tout le duché : cet hommage suffit au roi.

Très bien ! Mais Montfort transforme à tort cette décision en règle générale. La décision du roi a pour motif la *garantie* du duc. Or « *garantir* c'était se charger de rendre hommage pour la terre entière, quoiqu'on en démembrât quelque partie pour douaire ou par-partage » (3).

« 2° « Les femmes des ducs n'ont pour douaire que ce qu'il plaît aux ducs de leur établir, à l'exemple des reines de France (4). »

Il nous faut ici jeter un coup d'œil sur notre ancienne législation en matière de douaire.

(1) Lobineau, *Pr.* 470.
(2) Il s'agit du duc Jean III, (1312-1341).
(3) Lobineau. *Hist.*, p. 301.
(4) La parité n'est pas complète, comme nous verrons.

Notre Très Ancienne Coutume a été écrite vers 1330 ou 1340 (1). Son chapitre 31 (nous disons aujourd'hui article), établissait au profit de toute veuve même remariée, un douaire qui était l'usufruit du tiers des immeubles de son mari. Rajeunie dans ses termes et, selon une expression qui revient souvent, « clarifiée », cette disposition a passé dans l'article 437 de l'Ancienne Coutume et enfin dans l'article 455 de la Nouvelle.

Voici le texte de l'article 455 : je le cite au lieu du texte un peu obscur de l'article 31 de la T. A. Coutume :

« Douaire est acquis à femme veuve, encore qu'elle se remarie, sur les héritages de son seigneur mari, pourvu qu'elle se soit portée loyalement en son mariage ; et doit avoir le tiers de ce dont son mari a eu possession ou droiture, durant le mariage, s'il n'y a convention contraire... » (2).

On le voit, la quotité du douaire, usufruit du tiers des biens du mari, n'a pas varié du commencement du XIVe siècle à la fin du XVIIIe.

Ce douaire établi par la loi du duché comme un *droit* pour la veuve était dit *douaire coutumier*.

Mais, outre ce *douaire coutumier*, il y avait un autre douaire que le mari pouvait accorder par son traité (ou contrat) de mariage et qu'on appela plus tard *douaire préfix* (3).

(1) Hévin, *Questions féodales*, p. 241, dit : « vers 1340, et non 1356, comme dit le sieur d'Argentré dans sa 1re édition du *Partage des nobles* ». P. 398, il dit « environ 1330 ». Dans ses *Consultations*, p. 642, Hévin dit « avant 1340 ».

(2) Je supprime les mots qui terminent l'article réformé.

(3) Nous le trouverons au XIVe siècle, nommé douaire *convenancier*. (Traité de mariage de Jean V avec Jeanne de France (1394). Plus tard, on a dit *conventionnel*, résultant d'une convention. C'est le même sens.

Les deux douaires étaient l'un comme l'autre acquis à la femme du jour de son veuvage et pour toute sa vie. Mais elle ne pouvait les cumuler ; elle devait choisir l'un ou l'autre (1).

Or la disposition si favorable aux veuves de Bretagne, écrite dans l'article 31 de la T. A. Coutume, ne regardait pas les femmes des ducs de Bretagne.

« Elles n'ont de douaire, dit le mémoire du comte de Montfort, que ce qu'il plaît aux ducs de leur établir. »

Ce qui veut dire que, de *droit,* d'après la Coutume, les veuves des ducs n'ont pas de douaire *coutumier ;* et que c'est aux ducs leurs maris à suppléer en faveur de leurs femmes au silence de la Coutume, en leur faisant une attribution qui sera une sorte de *douaire préfix.* — Cette disposition se fera ou par une sorte d'acte de donation, ou par testament.

Mais, remarquons tout de suite que l'avantage ainsi fait aux femmes des ducs ne mérite guère le nom de *douaire* employé d'ordinaire. En effet le *douaire coutumier* ou *préfix* est de sa nature un droit *définitif, incommutable.* Au contraire, le douaire assigné à sa veuve par le duc défunt a besoin d'être ratifié par le successeur du décédé ; d'où suit que le successeur a la faculté de ne pas ratifier la disposition, qui peut être par lui réduite ou même supprimée.

Or, c'est le décès du mari donateur qui donne ouverture à la jouissance du douaire ; que le successeur refuse aussitôt sa ratification, la jouissance cesse à peine commencée ; qu'il se contente de réduire l'importance du douaire, la volonté du décédé sera encore mé-

(1) Nous verrons Jean IV, dans le contrat de mariage de Jean V, accorder ce *choix,* comme si les duchesses avaient un douaire coutumier.

connue. En sorte que, un duc de Bretagne ayant constitué à sa femme un douaire opulent, pouvait, à ses derniers moments, se demander quel serait le sort fait à sa veuve !

Situation juridique singulière, mais que rendent certaine les faits que nous allons passer en revue.

Nous allons étudier les douaires assignés aux épouses des ducs de Bretagne depuis l'an 1236.

Cette étude commence donc à l'avènement de la maison de France au trône de Bretagne, (début du XIIIe siècle), pour finir à la réunion de la Bretagne à la France (1532). Dans cet intervalle d'environ trois siècles, nous verrons passer sur le trône dix ducs, sans compter Charles de Blois et le comte de Montfort, et quinze duchesses, en comptant nos deux reines de France, Anne et Claude (1).

(1) Une observation en forme d'avant propos : Nous allons avoir à établir le rapport de la *livre* aux XIIIe, XIVe et XVe siècles avec le *franc* monnaie actuelle. Je suivrai les évaluations de Leber, en faisant remarquer que, établies pour 1845, elles sont un peu faibles après soixante ans passés. — J'ajoute que M. de la Borderie critique les évaluations de Leber comme trop faibles à partir de la seconde moitié du XVe siècle (1450), et il a proposé d'autres évaluations que je donnerai avec celles de Leber. Les voici :

Le rapport de la livre au franc monnaie actuelle s'exprime ainsi :

	Selon Leber	Selon La Borderie
XIIIe siècle 2e moitié.	113.79	113.79
XIVe — 1re moitié.	82.50	82.50
2e moitié.	55	55
XVe — 1re moitié.	41.25	41.25
XVe — 2e moitié.	30	35 ou 40
XVIe — 1re moitié.	27	30

Ce qui veut dire que, pour obtenir la valeur en francs-monnaie actuelle, de la livre des XIIIe XIVe siècles... il faut multiplier par 113,79, — 82,50 — etc.

*
* *

1° *Contrat de mariage de Jean Ier dit Le Roux.*

En 1213, Alix, duchesse de Bretagne, fut donnée par Philippe Auguste en mariage à Pierre de Dreux, dit Mauclerc. En 1217, elle eut un fils qui fut Jean Ier dit le Roux ; elle mourut le 21 octobre 1221. Jean avait quatre ans et Pierre de Dreux, tuteur de son fils, allait gouverner la Bretagne avec le titre de duc pendant seize années.

En 1236, à la veille de sa majorité, Pierre obtint pour Jean la main de Blanche de Champagne, fille et alors principale héritière de Thibault, comte de Champagne et roi de Navarre.

Thibault traita royalement sa fille ; il promit de lui laisser la Navarre, même s'il avait un fils de son troisième mariage.

Voyant déjà ses descendants portant la couronne royale, Mauclerc agissant pour son fils promit comme douaire l'usufruit du tiers du duché de Bretagne et de

il est quelquefois question *d'écus*. Les écus *d'argent* valant trois livres ont été frappés seulement sous Louis XIII, en 1641. Auparavant il s'agit *d'écus d'or*. Frappés sous Charles VI (mars 1384), ils valaient 23 sous ; Charles VII en fit frapper de 25 sous en 1436, de 27 sous en 1455. — La progression continue : en 1502, l'écu d'or est compté pour 33 sous.

Une fois, sous Charles VI, il sera question de *francs d'or*. Le mot *franc* était alors, comme il a été depuis, synonyme de *livre*.

La livre est invariablement à 20 sous.

Pour réduire les écus d'or à la livre, il faut donc : 1° multiplier le nombre des écus par 23,25 ou 27, selon les époques, pour obtenir le nombre des *sous*, 2° diviser ce nombre par 20 pour avoir les livres ; 3° enfin multiplier par les chiffres indiqués ci-dessus pour avoir des francs valeur actuelle.

la moitié des terres que lui-même laisserait à son fils en France et en Champagne (1).

Cet acte était passé dans la seconde quinzaine de janvier (1236 n. st), cent ans avant la publication de la Coutume. Dans cette attribution du tiers des biens du duc en Bretagne il est permis de voir la preuve ou un indice que la quotité du tiers prescrite par la Coutume un siècle plus tard était déjà dans l'usage commun. Nous allons voir Jean le Roux affirmer cet usage.

Thibault mourut en 1253. Un fils lui était né ; et dans son intérêt, le roi saint Louis détermina Jean le Roux à renoncer aux droits de Blanche sur la Navarre. A ces possessions lointaines, le duc Jean préférait sans doute des domaines en Bretagne ; mais il allait faire payer sa renonciation. Avant de prendre possession du trône, Thibault II consentira au duc de Bretagne une rente annuelle de 3.000 livres (environ 340,000 francs) dont le duc, le plus grand manieur d'argent de son duché, saura faire un utile usage (2).

Vingt-six ans après son mariage, Jean le Roux modifie comme suit la constitution du douaire.

Il rappelle qu'il a « doué sa femme de toute la tierce partie de toute la duchée, laquelle chose, dit-il, nous

(1) D'après Lobineau. *Hist.* p. 236, la constitution de douaire serait faite dans le traité de mariage que Morice donne *Pr.* I-895 896. Ce n'est pas tout-à-fait exact. Dans cet acte il n'est pas question du douaire. Le douaire est consigné dans un autre acte dressé comme le premier par Pierre de Dreux, à la même date et qui en paraît une annexe. Morice. *Pr.* I, 898.

La date de ces deux actes est singulièrement énigmatique : An 1235. disons 1236 (nouv. st.) le mercredi après la fête de saint Hilaire en janvier. Cette fête tombe le 14 janvier. Le mercredi suivant était le 16. — L'acte est fait *in Castro Theodorici*. C'est Château-Thierry.

(2) Lobineau, *Hist.* 255-56.

pouvons faire aux us et aux coutumes de la duchée » ; mais en échange de cette tierce partie, à la requête de ses fils Jean et Pierre, il donne tout ce qu'il possède aux évêchés de Cornouailles et Vannes moins l'île de Rhuys, Guérande et diverses rentes en Normandie et en France. Du reste le duc laisse à la duchesse le choix entre ces deux parts (1).

Blanche n'eut pas à faire ce choix ; elle allait mourir en 1283, avant son mari qui survécut trois ans.

2° *Contrat de mariage de Jean II.*

En 1259, Jean le Roux obtint pour son fils Jean, comte de Richemont, la main de Béatrix, fille du roi d'Angleterre Henri III. Ce mariage fut négocié en même temps que la paix signée à Saint-Denis entre Henri III et le roi saint Louis. Nous ne savons pas les conventions concernant le douaire; mais la dot faite à Béatrix est à signaler. Elle consiste dans la rente annuelle de 3720 livres (environ 422 000 francs de nos jours) que le roi de France s'oblige à payer au roi d'Angleterre sur l'Agenois (2).

Béatrix allait mourir, en 1275, « à la fleur de son âge et d'une excellente beauté (3) ».

(1) Lobineau. *Hist.* p. 258 et *Pr.* 405-406. Malgré la généralité des termes *la tierce partie de toute la duchée*, il ne s'agit que du *domaine ducal* : et le duc a soin d'ajouter que « Blanche ne peut et ne pourra rien demander des conquêts que nous avons faits jusqu'aujourd'hui ». — C'est l'exécution anticipée de l'article 31 de la T. A. Coutume. Preuve nouvelle que la T. A. Coutume *écrite* n'a pas innové.

(2) Lobineau. *Hist.*, p. 257. — A ce moment le roi d'Angleterre demandait la restitution de Richemont par échange avec l'Agenois. La somme ci-dessus doit représenter le revenu de l'Agénois. — Du Tillet, *Recueil des traités*, p. 176.

(3) Lobineau. *Hist.* p. 470.

Nous avons une très gracieuse lettre de la duchesse Blanche au roi d'Angleterre père de Béatrix : la duchesse s'y montre très aimable belle-mère pour Béatrix, et grand'mère très fière de son petit-fils Arthur alors âgé de trois ans, qu'elle dit « moult bon, et moult bel (1) ».

Mais, après la mort de Henri III (1272), de Béatrix (1275), de Blanche (1283), de Jean le Roux (1286), cette union intime des deux maisons de Bretagne et d'Angleterre va cesser, comme nons allons voir plus loin.

3° *Contrats de mariage d'Arthur II.*

En 1275, Jean le Roux avait marié son petit-fils Arthur, bien qu'il n'eût que treize ans. Il obtint pour lui Marie ou Alix de Limoges, héritière de la vicomté. Sa mère et tutrice exigea le solennel engagement du duc, de son fils Jean et d'Arthur de défendre Limoges contre les Anglais; et le duc convint d'un douaire de 4 000 livres (environ 455 000 francs).

Marie de Limoges devint mère de Jean, qui sera le duc Jean III, de Guy, depuis comte de Penthièvre, et mourut en 1291.

Trois ans après, en 1294, Jean II, qui avait succédé à son père en 1286, allait remarier son fils.

Il lui donna pour femme Yolande de Dreux, fille de Robert IV et de Béatrix de Dreux, comtesse de Mont-

(1) Morice, *Pr.* 997, place cette lettre (non datée) entre deux pièces de 1265. A ce moment Béatrix avait « encore la feivre (*sic*) » ; mais es « fisechiens » (*physiciens* pour *médecins*) répondaient de sa guélison. — Arthur né le 25 juillet 1262 était dans sa quatriéme année. — Après six siècles et demi, les mères du Bas-Maine parlent comme la duchesse Blanche et disent d'un enfant : « Il est bien *bon* », pour bien *fort*.

fort-l'Amaury. Depuis six ans, Yolande était veuve sans enfants du roi d'Ecosse Alexandre IV : elle portait et allait garder le titre de reine d'Ecosse. Le futur duc Arthur et Yolande étaient cousins au huitième degré : ils avaient pour ancêtre commun le petit-fils de saint Louis, Robert II de Dreux, père de Pierre Mauclerc bisaïeul d'Arthur et de Robert III bisaïeul d'Yolande (1).

L'année même de ce mariage, la guerre menaçait. Le duc Jean II faisait une sorte de recensement de son armée féodale (2) ; il se mettait à la disposition de son beau-frère Edouard Ier ; acceptait le titre de lieutenant du roi d'Angleterre (3), et partait en guerre pour la Gascogne. Puis, par une surprenante volte-face, il quittait l'armée anglaise et se joignait à l'armée française à laquelle il apportait un secours aussi efficace qu'inattendu (1296).

En prix de ce service, le roi offrit à Jean II le titre de pair qui emportait celui de duc (1397). Ebloui de ce titre de duc, que « les lettres royaux » ne lui donnaient pas, Jean II ne vit pas les conséquences qu'allait avoir pour le duché l'érection en pairie. La première,

(1) Lobineau. *Hist.* p. 281.

Lobineau dit « parents au 4e degré. » Nous comptons autrement : Voici la généalogie.

Robert II petit-fils du roi saint Louis.

Pierre Mauclerc.	Robert III dit Gateblé.
Jean Ier Le Roux.	Jean Ier.
Jean II.	Robert IV.
Arthur II.	Yolande.

(2) Osts dues au duc. Lobineau. *Pr.* 436-41. — Morice. *Pr.* I. 1110.

(3) Brevet de lieutenant général en Aquitaine et terres adjacentes.... 1er juillet 1394. — Lettre du roi aux Aquitains prescrivant l'obéissance au duc. Morice. *Pr.* 1115.

c'est que le duc s'engageait à l'hommage *lige*, contre lequel ses successeurs protesteront, sans pouvoir toujours s'en défendre.

Mais ce n'est pas tout. Sur un point important, la pairie allait modifier le droit public de la Bretagne. Jusque-là, les fiefs des duchesses n'entraient pas dans le domaine ducal. Au contraire, les fiefs des reines entraient au domaine royal. Cette règle s'appliquait aux fiefs du royaume, et l'érection en pairie allait y soumettre la Bretagne (1).

Yolande a vu mieux que personne les inconvénients que l'érection en pairie a pour ses enfants ; et après la mort de Jean II (18 novembre 1304), elle va parer au danger.

La reine douairière n'était pas riche. Comme si elle eût résolu de garder le veuvage, elle avait renoncé au profit de son frère à tous ses droits dans la succession de son père, ouverte en 1282; même dans la succession future de sa mère comprenant notamment Montfort et ses annexes. Le prix très modique de cette renonciation avait été une rente de 1,000 # (113,793 de nos jours.) Son frère lui avait donné en dot une rente de 1,500 # (17,000 francs) ; elle apportait donc une rente de 2,500 # ou (284,000 francs).

C'était peu pour un futur duc de Bretagne. Un douaire fut-il convenu lors du mariage? C'est probable, mais nous n'avons pas le contrat ; un acte postérieur du duc y suppléera.

Yolande avait eu un fils nommé Jean, comme l'aîné

(1) L'érection en pairie est de septembre 1297.

Lobineau. *Pr.* -- 442. -- Le duc est créé pair -- quemadmodum dux Burgondiæ. — Oui ; mais la Bourgogne a été détachée du royaume et la Bretagne pas.

de ses frères consanguins, et cinq filles. En devenant mère, la duchesse de Bretagne oubliera le désintéressement de la reine d'Ecosse ; et, sans négliger ses intérêts propres, elle sera ambitieuse pour ses enfants, et surtout pour son fils.

Mais que d'obstacles ! Yolande a par avance renoncé au comté de Montfort. Mais, le comté fut-il en sa possession, après l'érection en pairie, il entrera dans le domaine et pourra être le partage d'un fils du premier mariage. Yolande ne l'entend par ainsi.

Elle fait représenter au roi qu'elle s'est mariée sous la loi bretonne, avant l'érection de la Bretagne en pairie ; et que cet acte ne peut porter préjudice à ses droits et à ceux de ses enfants. Le roi en conseil accueille sa requête. Lettres du 24 septembre 1309 (1).

Ainsi, le comté de Montfort, s'il entre dans les mains d'Yolande, suivant l'ancienne coutume bretonne, n'entrera pas dans le domaine ducal et passera au fils de la duchesse.

Quand elle a cette assurance, Yolande obtient de son frère qui dépérit le retrait du contrat de renonciation (1310). Elle ne recevra plus sa rente de 1000 ℔ ; mais elle redevient *habile* à succéder à son père et à sa sa mère, et elle aura bientôt l'héritage : son frère meurt peu après ; et sa mère, l'année suivante (1311) (2).

(1) Lobineau. *Hist.* p. 295. *Pr.* 459.

(2) Lobineau. *Hist.* p. 301.

Le comté était digne des préoccupations d'Yolande. Voici où nous prenons l'évaluation du revenu de Montfort. En 1311, la duchesse Yolande, seconde femme d'Arthur, et mère de Jean de Montfort, hérita le comté de sa mère Béatrice de Dreux. Elle devait au roi un droit de rachat de 6000 ℔ pour le paiement duquel le roi accorda un sursis au duc Arthur (Arch. de la Loire-Inf. E, 245). — 6000 ℔ de cette époque font 495 000 francs actuels (en comptant

Au même temps, le duc semble tirer à sa fin ; Yolande obtient de lui une donation et un testament.

Par le premier acte (1) Arthur institue : 1° pour elle-même un douaire de 7 000# (577,500 fr.) ; 2° pour ses enfants une rente de 8 000# (600 000 fr.), dont Jean futur duc fait aussitôt l'assiette jusqu'à concurrence de 3300# (272,000 fr.), sur les domaines de Perche, de Maine et de Normandie ; 3° pour son fils Jean (de Montfort) une rente de 500# (41 250 fr.) avec la seigneurie de Guérande que le duc prend soin d'évaluer 12000# environ un million de notre monnaie.

J'emprunte ce chiffre de 8000 à nos deux historiens bénédictins (2). Dans la marge en regard de ce chiffre, Lobineau écrit : « d'autres disent 20 000, mais à tort » (3).

Or dans leurs *Preuves*, les deux historiens impriment sous le titre de « Partage donné aux enfants de la duchesse Yolande », un acte dressé en présence d'Arthur II et daté d'octobre 1311, qui commence ainsi :

« Nous Yoland, duchesse de Bretaigne, avons volu et volons qu'en l'assiette de XX mil livres de rente que dèvent avoir nostre fieux Jehan et nos filles pour leur

à 82). Or, ce droit de mutation était à Montfort comme en Bretagne d'une année de revenu. Dupare-Poullain. (*Coutumes générales....* I. p. 273, sur l'article 67 de la Nouvelle Coutume. Il cite à ce propos la Coutume de Montfort, art. 31).

Ajoutons que Charles V, en punition de la félonie de Jean IV avait confisqué Montfort (1370) et qu'il le donna (en viager) à du Guesclin, qu'il créait connétable. Avant 1377, du Guesclin rendit Montfort au roi, qui l'indemnisa de 15000 francs (ou livres) d'or, au moins 885000 francs (comptant à 55).

Voir *Seigneuries des ducs de Bretagne, hors de Bretagne*, par J. Trévedy (1897), p. 21 et suivantes.

(1) Cité à un partage dont nous allons parler.

(2) Lobineau, *Hist.*, page 296. Morice, *Hist.*, I, p. 229.

(3) Lobineau, *Pr.* 464-465. Morice, *Pr.*, I, 1233.

portion des terres de nostre chier seignor et espoux le duc, père des dits enfants, segond (selon) la forme d'une convenance (convention) faite entre nous... » (1).

Le chiffre XX mil livres est répété plus loin.

Ce chiffre élève l'apanage à un million 650 000 francs (de rente) de notre monnaie : soit pour chacun des six enfants, si les parts étaient égales, 275 000 francs (2).

Par son testament le duc « ordonnait pour le mariage de ses filles 20000 # (1.650.000 francs) (3). »

Ces dispositions prises, Arthur meurt au château de l'Isle, à l'entrée de la Vilaine, le 27 août 1312. Il croit apparemment avoir assuré la paix dans la maison de Bretagne.

(*A suivre*). J. Trévédy.
Ancien président du Tribunal de Quimper.

(1) Il y a donc eu une *convention*. Morice, *Pr.* I, 1233.

(2) Y a-t-il quelque raison de *corriger* cet acte et d'écrire 8000 avec Lobineau copié par Morice ? M. de la Borderie ne l'admet pas. *Hist.*, III, p. 400, note 5.

A propos de cet acte, D. Morice, *Hist.* I. p 229, fait cette réflexion... « Mais que ne peut pas une femme habile et caressante sur l'esprit d'un homme qui a des sentiments d'humanité ?... »

(3) Ce legs est appris par le traité entre Jean III et la duchesse ratifié par le roi. Poissy, avril 1312 (1313 n. st.). Morice *Pr.* I, 1237-1241. Voir 1239 notamment

CONDITION

DES SERVITEURS RURAUX BRETONS

Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1).

Le bien de famille inaliénable, rêve caressé par des hommes de tous les partis (2), a été réalisé depuis longtemps aux Etats-Unis, dès l'année 1839, cette nation promulguait l'*Homestead-Exemption* (3). En Allemagne une loi existe sur les *Rentengüter* (4), une semblable a été présentée au Parlement autrichien en 1897.

(1) Voir la *Revue* de novembre 1906.

(2) En France, l'école libérale est hostile à l'homestead et l'école de Le Play favorable.

(3) « En vertu de la loi du homestead, tout propriétaire américain, cultivant lui-même sa terre, peut faire déclarer insaisissable sa maison, avec une certaine étendue de terre à l'entour jusqu'à concurrence d'une certaine valeur dont l'importance est variable suivant les législations des Etats, mais ne dépasse pas 2.000 dollars (10.000 fr.). Quelquefois même cette exemption n'est pas facultative, mais de droit, et il nous semble qu'elle ne peut guère être efficace que dans ce cas. Il va sans dire que le propriétaire ainsi protégé doit renoncer à trouver crédit, du moins dans les limites de son *homestead* et cette conséquence est considérée par beaucoup d'économistes comme faite pour discréditer cette institution. A notre point de vue, au contraire, elle est de nature à la recommander » Ch. Gide, *Economie politique*, note p. 384.

(4) Rentengüter : biens à annuités. Cette loi défend d'expulser le petit propriétaire en constituant la perpétuité de la rente l'indivisibilité et l'intégrité des lots.

D'autres pays, tels que l'Australie, la Serbie, la Roumanie, les colonies anglaises de l'Inde ont suivi le mouvement.

Les reproches adressés par les socialistes à cette loi peuvent se résumer en ceci :

« L'homestead enlève au petit propriétaire la possibilité de recourir au crédit en proclamant l'inaliénabilité de sa parcelle. Dès lors il tombe entre les mains des usuriers et il végète misérable. D'ailleurs l'homestead en immobilisant la terre entre les mains de gens incapables d'en tirer un produit suffisant diminue la production générale et — conséquence plus triste encore — augmente au lieu de l'amoindrir la grande masse prolétarienne » (1). A ceci nous répondons :

a. Impossibilité de recourir au crédit. Nous pouvons opposer la création de *Caisses rurales* dont l'objet est de prêter à leurs membres des fonds dont la destination doit être justifiée, et ce à petits bénéfices.

b. La terre est immobilisée entre les mains de gens incapables d'en tirer profit.

Pour tirer profit de la terre, pour lui faire produire tout ce qu'elle peut rendre, que faut-il ? 1° Un outillage agricole perfectionné, 2° des cultivateurs instruits.

L'outillage technique sera fourni aux petits propriétaires journaliers ou fermiers par les emprunts faits à la caisse rurale. Les cultivateurs acquèreront une science agricole excellente par la réforme de l'enseignement primaire, l'organisation de conférences pratiques à la ferme, la formation d'instituteurs ayant des notions de mécanique, science qui leur fait absolument défaut à l'heure présente, enfin par la création de ca-

(1) *Gatti*, déjà cité, page 327.

sernes rurales : trois points que nous avons développés précédemment.

Au chapitre II, paragr. VIII, en traitant du journalier et de la petite propriété agraire, nous avons confirmé l'opinion de Karl Marx et de Kautsky, en ce qui concerne les parties arides du sol breton. Nous persistons dans cette conviction basée sur des faits multiples, que la petite propriété, dans les régions des landes, ne donne pas au tenancier une satisfaction en rapport avec la somme de travail qu'il doit fournir. Le régime de la moyenne propriété nous paraît, pour ces pays, devoir procurer au travailleur un salaire relativement modeste, mais certain. La petite exploitation est excellente en terre productive, mais, ingrate et ruineuse en terre aride. L'état des cultures et de la richesse paysanne dans la région de Bain-de-Bretagne, Le Sel, Plechâtel, Messac, Guer, Beignon, etc., nous semble en être une preuve convaincante.

De plus, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, il y a une tendance générale en Bretagne, au remplacement de la petite et de la grande propriété par la moyenne, surtout depuis une dizaine d'années. Toutes les terres autrefois possédées par les nobles et les bourgeois des villes passent progressivement aux mains des cultivateurs.

c. Cette loi du bien de famille, dit-on encore, aura pour résultat de détourner de la ville le paysan désor mais attaché à la terre.

Ce résultat sera obtenu dans les pays fertiles, mais non pas dans les régions en friche. Il faudrait auparavant que l'Etat ou la Région qui succédera à la division administrative actuelle : le département, mit en valeur toutes ces landes bretonnes que de grands

propriétaires insouciants ou obéissants à un sentiment poétique qui n'est qu'un prétexte ont négligé de cultiver. Il est certain que le petit cultivateur, sous le régime de l'homestead, possesseur de terres incultes, sera beaucoup plus malheureux qu'actuellement et délaissera la campagne, louera sa ferme pour venir travailler en ville.

Ce qu'il faut surtout pour enrayer l'exode, c'est faire aimer la terre à celui qui la travaille, rendre la vie des champs plus attrayante, l'habitation plus saine, l'instruction plus en rapport avec la vie future de l'enfant, laisser au paysan les pratiques extérieures du culte et lui en faciliter l'accomplissement, respecter ses sentiments religieux et raciques.

VII. — *CONCLUSION*

Les législateurs et les hommes d'œuvres ont commencé leur tâche par où ils auraient dû la terminer. S'ils ont fait des lois ouvrières, réglementé le travail de l'usine, construit des habitations à bon marché, fondé des jardins ouvriers, organisé des sociétés d'instruction populaire, des associations de secours mutuels, des crèches, etc, l'ouvrier des villes seul en a profité.

Au travailleur des champs, au journalier, au petit fermier breton, les politiciens ont dit : tu nous donneras, à nous fonctionnaires et bourgeois oublieux de nos origines, tu nous donneras tes filles dont nous ferons des servantes, tes filles dont les jolis costumes seront désormais le signe de l'asservissement. Tu nous donneras tes filles prudes et naïves et nous en ferons de la chair à plaisir pour les pâles voyous en habits des

grandes villes (1). Tu nous donneras tes fils et nous en ferons des soldats qui n'auront plus le droit de parler leur langue nationale, cette langue qui fut celle de leurs pères et sera celle de leurs petits enfants, des soldats que nous enverrons dans les maisons de prière expulser les religieuses, filles de ton sang et de ta race. Tu nous donneras tes fils et nous en ferons les forçats de l'usine, nous leur soufflerons la haine du nom breton et sous le prétexte d'une société future idéalement parfaite, nous les enverrons, dans les rues de la cité, s'exposer aux balles des soldats bretons, leurs frères. Tu nous donneras ton église, et dans cette église nous blasphèmerons Celui en qui tu as mis ta confiance et qui demeure ta consolation. Tu nous donneras ton argent, et avec cet argent durement gagné à la sueur de ton front, nous paierons des hommes qui apprendront à ton enfant à chanter :

Ar gann divëza zo,
Holl, war zao a varc'hoaz,
No er bed met eur vro
Da vihan ha da vraz ! (2).

qui l'inviteront à renier son passé, son pays, ses vieilles coutumes, ses vieilles chansons et lui diront que toutes ces choses qui forment l'âme même du terroir et de la race « n'ayant plus de populaire que

(1) Non seulement le gouvernement *tolère*, mais il encourage l'établissement des maisons de tolérance, peuplée surtout d'anciennes servantes venues de la campagne. C'est le vice élevé à la hauteur d'une institution d'Etat. Et nos législateurs se plaignent, hypocritement, de la dépopulation en France !

(2) Refrain de l'Internationale. Traduction bretonne du barde Charles Rolland.

le souvenir deviennent bibelots de dilettantes » (1).

Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que l'ouvrier agricole demande, non pas une augmentation de salaire que le cultivateur ne peut lui accorder du jour au lendemain, mais un peu plus de bien-être, une part, une toute petite part dans ce faisceau d'œuvres admirables dont seul a bénéficié l'ouvrier des villes.

Ce que l'ouvrier breton ressent, c'est un désir général de sécurité : sécurité dans sa vie matérielle, sécurité dans sa vie intellectuelle, basée sur une plus exacte compréhension de son caractère et partant de ses besoins.

Cette uniformité dans l'organisation administrative et ouvrière, conséquence inévitable d'une centralisation excessive, a eu pour résultat de courber sous une loi unique le travailleur des champs et le travailleur des villes, le petit propriétaire terrien et le petit propriétaire de la cité, l'habitant de la Cornouailles ou du Léon, le montagnard des Alpes et le paysan des plaines de la Beauce.

La question agraire ne fait encore que se dessiner à l'horizon. Les grèves récentes du midi et du centre furent des tentatives. Il est indéniable qu'il y a beaucoup de réformes à accomplir dans les relations de l'ouvrier des champs avec son maître : questions de travail, de salaire, de logement. Mais rien n'est nouveau sous le soleil, dit-on. Il y a longtemps que des hommes de toutes conditions se sont préoccupés d'améliorer la situation des travailleurs ruraux.

On a trop, à l'heure présente, la tentation de renfermer la question sociale dans les limites étroites des

(1) Régionalisme et Unité. D'Hellencourt, dans le *Sillon* du 10 avril 1905.

revendications ouvrières qui ne constituent pourtant qu'une partie, importante si l'on veut, mais secondaire toutefois, de cette question sociale.

En agriculture, à côté de l'ouvrier, journalier ou domestique à gages, il y a le petit fermier non propriétaire, le petit propriétaire, ouvrier lui aussi quand le travail manque sur son domaine. On ne peut améliorer le sort de l'un sans, logiquement, améliorer le sort des autres.

Si, malgré les multiples lois récentes, l'ouvrier, le cultivateur, le patron se plaignent si haut, cela vient de ce que ces lois ont été faites uniformément pour toute une nation composée d'éléments divers, ont été élaborées par des gens qui, permettez-moi l'expression, « n'avaient jamais mis la main à la pâte ». De l'ingérence de politiciens ignorants et irresponsables, de fonctionnaires incompétents et prétentieux vient tout le mal. Le suffrage universel transforme en législateurs des hommes qu'une situation locale influente fait préférer à d'autres moins riches, moins remuants peut-être, mais plus instruits des choses pratiques.

L'heure ne serait-elle pas venue d'accomplir ce qu'un gouvernement autoritaire, le second empire, provoqua : une vaste enquête agricole dans le genre de l'Enquête agricole de 1866 à laquelle participèrent toutes les personnes désignées par leurs fonctions électives, leur compétence en matières rurales, leur profession ou leurs études.

Lors de l'enquête de 1866 (1), les commissions dépar-

(1) *Enquêtes agricoles départementales, 3e circonscription (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère et Côtes-du-Nord)* — publiées en 1868 par le Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Paris, Imprimerie impériale — Voir page 45 à page 183.

tementales et les déposants individuels émirent une série de vœux. Nous en détachons ceux qui ont trait aux ouvriers agricoles :

1. — Enseignement obligatoire de l'agriculture dans les écoles primaires : (Vœux individuels : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine).

Annexion d'un champ d'expérience à l'école (Vœux individuels : Morbihan, Finistère).

2. — Police et répression sévère vis-à-vis des cabarets. Vœux individuels : Morbihan. — (Vœux des commissions départementales : Finistère, Ille-et-Vilaine).

3. — Diminution des cabarets autorisés (Vœux individuels : Finistère, Ille-et-Vilaine).

4. — Diminution du contingent militaire (Vœux individuels : Morbihan, Finistère, Côtes-du Nord. — Commission départementale : Côtes-du-Nord).

5. — Création dans les campagnes de Sociétés de bienfaisance, de secours mutuels (Vœux individuels : Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille et-Vilaine).

6. — Institution de médecins et de pharmaciens, à titre gratuit. pour les pauvres (Vœux individuels : Morbihan, Finistère, Côtes-du Nord, Ille-et-Vilaine. — Commission départementale : Morbihan).

7. — Obligation de livrets pour les ouvriers agricoles. (Vœux individuels : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille et-Vilaine, — Commission départementale : Finistère).

8. — Mesures tendant à arrêter l'émigration dans les villes (Vœux individuels : Morbihan).

9. — Mesures pour l'assainissement et la meilleure distribution des habitations dans les campagnes (Vœux individuels : Finistère).

Le lecteur, qui se rappelle ce que nous avons dit au cours de cette étude, éprouvera quelque surprise en constatant que les vœux exprimés, il y a quarante ans. sont tout autant d'actualité aujourd'hui.

1. — L'enseignement agricole dans les écoles primaires est théorique, les champs d'expérience n'ont donné que peu de résultats appréciables, l'instituteur ignore l'outillage agricole, mais par contre fait beaucoup de politique, de gré ou de force.

2 et 3. — Le nombre des cabarets s'accroît sans cesse et la police ferme les yeux sur ce qui s'y passe.

4. — De sept ans, le service militaire a été réduit à deux ans ; en revanche, il n'y a plus de dispenses et, comme autrefois, c'est à la ville que le paysan passe son temps de caserne.

5. — Il n'existe en Bretagne aucune société de secours mutuels exclusivement agricole : les ouvriers des champs entrent en très petit nombre dans les rares sociétés créées aux chefs-lieux de cantons.

6. — L'assistance médicale gratuite existe, mais, de l'avis de tous, fonctionne très mal dans les campagnes.

7. — Aucune mesure sérieuse n'a été prise pour arrêter l'émigration vers les villes. Toutes les lois ouvrières, toutes les œuvres sociales, au contraire, ont eu pour résultat d'accroître le nombre des émigrants.

8. — L'Etat et les particuliers veillent sur l'hygiène des habitations d'ouvriers urbains : ils ne se préoccupent pas de la demeure des travailleurs agricoles.

Issu d'une famille d'ouvriers ruraux, en relations constantes de parenté, d'amitié ou d'affaires avec les habitants des campagnes bretonnes, cultivateurs propriétaires ou fermiers, journaliers et domestiques, nous avons noté, au jour le jour, au hasard des conversations, des voyages, des foires et marchés, observé silencieusement dans nos visites aux fermes, tout ce qui nous paraissait de nature à rendre intéressante notre étude sur la condition des ouvriers des champs. Nous avons essayé de faire œuvre sincère, d'exposer impartialement tous les côtés de cette question dont beaucoup

ne soupçonnent pas l'importance, laissant aux lecteurs le soin de juger, de contrôler et de critiquer.

Nous nous estimerons heureux si nous pouvons ainsi attirer l'attention sur ces Bretons des campagnes qui, au milieu des heures troubles, des changements incessants de gouvernements, des tracasseries innombrables de dirigeants pour qui le Celte est un être inférieur, ont su conserver au plus profond d'eux-mêmes le sentiment vivace de leur race, parler sans crainte leur langue, suivre résolument la voie tracée par leurs aïeux. Et, nous les comparons, malgré nous, à d'autres Bretons, à ceux qui, au lieu de montrer l'exemple, ont préféré, comme d'autres ancêtres, devant César ployer le genou, reniant leur sang jusqu'à changer leur nom, oubliant volontairement leur idiome, faisant taire l'esprit d'indépendance et l'amour de la liberté, signes caractéristiques de la race.

(*Fin*)

JEAN CHOLEAU,
Secrétaire de la Section économique
de l'Union régionaliste bretonne.

1er Février 1904 — 1er Septembre 1906.

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE (1)

IV. — LE COMTE LOUIS DE CARNÉ

(1804-1876).

Le comte Louis de Carné habitait pendant la belle saison, vers la fin de sa carrière, le château du Pérennou, au bord de la pittoresque rivière de Quimper : magnifique résidence entourée de grandes avenues, de prairies verdoyantes et de chênes séculaires baignant leurs branches dans les eaux de pleine mer, qui appartenait à son beau-frère l'abbé du Marc'hallach. Celui-ci, prêtre au dévouement proverbial, vicaire général du diocèse et plus disposé à aller évangéliser les pauvres des Glénans qu'à s'endormir en villégiature dans son château, en avait abandonné la propriété à sa nièce Mme de Rodellec qui voulut y garder son père auprès d'elle, d'autant mieux que son frère aîné, M. Edmond de Carné, demeurait au château de Kerouzien, à quelques portées de fusil plus bas dans la rivière.

Or le Pérennou est tout voisin du manoir de Penanros où je passais moi-même mes vacances. De là des relations qui me furent singulièrement précieuses, car ce fut sur les conseils de M. de Carné, à qui j'avais soumis mon manuscrit, que je remaniai mon *Histoire du Chancelier Séguier*, et sur ses instances que la librairie acadé-

(1) Voir la *Revue* de juin 1906.

mique en accepta l'édition. Un jour que j'étais allé rendre visite à l'aimable académicien avec un de mes beaux-frères, il nous conduisit, au bas de son parc, dans le plus ravissant réduit qu'on puisse imaginer, sources en cascades, arbres de tout feuillage en gradins étagés, buissons et lianes de forêt vierge où le soleil d'automne se jouait en grand seigneur ; et comme nous admirions franchement ces couleurs richement variées, M. de Carné eut ce mot charmant : « N'est-ce pas ? *l'on dirait de fleurs* ».

Depuis cette époque, je n'ai jamais pu penser ni au Pérennou ni à M. de Carné, sans me rappeler cette expression ; et aujourd'hui qu'avant d'entreprendre cette étude, je viens de parcourir le grand parc de ses œuvres, je répète à mon tour à leur adresse le même mot qui me frappa si profondément : *on dirait de fleurs*, non pas de ces fleurs mièvres et délicates que produisent dans nos serres les efforts toujours en éveil de nos horticulteurs en mal d'expositions, mais de ces fleurs vigoureuses et saines que le soleil tout seul fait briller dans nos bois.

I

Jeunesse de Louis de Carné

(1804-1825).

La famille de Carné compte parmi les plus anciennes de Bretagne. Originaire de la paroisse de Noyal-Muzillac où l'on rencontre encore les restes du vieux castel, mélangés de fragments de briques romaines, elle a produit Alain de Carné qui fit dès l'année 1203 une donation à la chapelle Saint-Philippe de Vannes et

dont le fils Olivier se croisa en 1248, et portait *d'or à 2 fasces de gueules*, avec la devise : *plutôt rompre que plier*. Fils d'un chambellan du duc Jean V, Roland de Carné fut gouverneur de Moncontour, et premier échanson du duc ; il reçut en 1450, de Pierre II, des lettres de maître d'hôtel héréditaire de Bretagne avec le droit de servir en cette qualité à l'entrée des ducs à Rennes et les huit premiers jours du Parlement. Il fut envoyé en ambassade en France en 1451. Son fils Tristan, maître d'hôtel de la reine Anne et du roi François Ier, capitaine de Guérande et gouverneur d'Auray, épousa Jeanne de la Salle ; son tombeau avec sa statue couchée et celle de sa femme, est conservé dans la chapelle basse à pilier central du collatéral sud de Saint-Aubin de Guérande.

A cette époque, les titres semblent s'accumuler comme à plaisir sur les membres de cette famille. Marc de Carné, fils de Tristan, fut grand amiral, grand veneur et grand maître des eaux et forêts de Bretagne, chambellan du roi François Ier, premier pannetier de la reine Claude, échanson du grand dauphin, François II, gouverneur de Guérande et de Brest. Il épousa Gillette de Rohan, fut député par les Etats vers le roi en 1538, et son fils Jérôme, qui repoussa une des attaques des Anglais contre la ville de Brest en 1558, fut lieutenant général du roi au gouvernement de Bretagne en 1576. Ses descendants furent en grand nombre gentilhommes ordinaires de la Chambre du roi et chevaliers de son ordre, et l'un d'eux, déjà seigneur de Marsaint en Saint-Nazaire, devint vicomte de Saint-Nazaire, par acquisition d'Yolande de Goulaine, femme de Claude du Chastel en 1660, et prit le titre de baron de Marsaint. On écrit aujourd'hui Marcein, titre qui qualifie l'une

des branches de la famille de Carné, celle à laquelle appartient notre académicien. Les autres sont celles des Carné de Carnavalet et de Trécesson.

Mais les Carné de Marcein actuels ne sont pas les descendants du vicomte de Saint-Nazaire dont le rameau s'éteignit vers le milieu du XVIIIe siècle. Le titre de Marcein fut alors repris par un capitaine de vaisseau, brigadier des armées du roi, François-Marie de Carné, un des arrières petits-fils, de l'aïeul du premier vicomte de Saint-Nazaire. Son fils Louis-Marie, comte de Carné-Marcein, né à Brest en 1769, fit ses preuves devant Chérin pour entrer à l'école militaire, émigra en 1792, mais rentra sous le Consulat, servit sous l'Empire et se trouvait prisonnier de guerre en 1813. Il demeurait en 1845 au château du Marc'hallac'h en Plonéis et il avait épousé Corentine de Botmiliau dont il eut deux enfants : une fille Mélanie, née à Plonéis en 1792, qui épousa en 1814 à Quimper, Armand-Joseph Harrington, et un fils, Louis, le futur académicien.

Louis-Joseph-Marie, comte de Carné-Marcein et non pas Louis Marcelin de Carné, comme écrivaient les *Supercheries littéraires* de Quérard, naquit à Quimper le 18 février 1804 et fit ses premières études au collège communal de cette ville, dans des conditions assez difficiles, a-t-il remarqué lui-même, car ses premières pensées lorsqu'il écrivait ses souvenirs le reportaient vers une sorte de duel systématiquement entretenu entre la détresse et l'orgueil : « Issu d'une vieille maison bretonne ruinée, je trouvais la souffrance assise à notre foyer et je chauffais les bancs d'un collège communal où j'étais, suivant toutes les vraisemblances, appelé à terminer une éducation fort incomplète ». Son père se trouvait prisonnier de guerre en Allemagne, sa

mère était restée seule chargée de ce lourd fardeau et ses préocupations dominantes étaient d'élever l'âme de son fils au-dessus du niveau de la mauvaise fortune. Elle prenait pour cela quelquefois des moyens un peu singuliers : « elle avait imaginé par exemple, de m'apprendre à lire dans l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins, et me donnait une petite récompense chaque fois que, dans ces gros in-folio, je parvenais à découvrir et à déchiffrer le nom d'un de mes ancêtres. Lorsque plus tard je regardais avec quelque tristesse les vides nombreux laissés dans notre rentier de famille elle me mettait sous les yeux ma généalogie, affirmant que les quartiers de celle-ci étaient plus nombreux que les vides de celui-là, et que je n'éprouverais plus tard aucune difficulté pour les combler, pronostic que l'événement n'a pas du tout confirmé ».

Le soir, la matière habituelle des entretiens était fournie par les grandes scènes de la Terreur. « Ma mère me racontait sa vie dans la prison de Quimper où ma sœur au berceau passa ses deux premières années. Elle me disait ses mortelles tristesses lorsqu'elle rentra dans son habitation dévastée. Me montrant, magnifique d'éloquence, les matelas de son lit transpercés par les baïonnettes lors des visites ordonnées par le district afin de rechercher mon père émigré, elle me révélait les cachettes où les prêtres célébraient les divins mystères pour de rares fidèles placés comme eux sous une menace de mort ; et sa parole émue encadrait pour moi d'une radieuse auréole ces lieux sanctifiés par tant de larmes (1) ».

Nous avons constaté dans notre précédente étude

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 8.

quelle importance capitale avait eu l'influence maternelle dans des circonstances analogues, pour l'éducation du comte de Saint-Aulaire. Il en fut ainsi, et avec de semblables résultats, pour le comte de Carné, qui conserva, jusqu'à la fin de sa vie comme son collègue, la forte empreinte des opinions religieuses et des idées libérales, et cela par suite de circonstances assez inattendues. De même que dès l'âge de seize ans, le comte de Saint-Aulaire, avait été brusquement soustrait aux attentions de la sollicitude maternelle, pour affronter sans guide le courant moral fort différent de l'école des Ponts-et-Chaussées et de l'école Polytechnique, de même Louis de Carné quitta vers le même âge la vie tranquille de Quimper pour se lancer dans le tourbillon parisien sous la seule égide d'un parfait égoïste de 79 ans que rien n'avait préparé à la charge de diriger un jeune homme à l'heure où s'éveillent les passions. Un vieil oncle de sa mère, le chevalier de Lanzay-Trésurin, ancien officier à bonnes fortunes, qui habitait Paris depuis 30 ans, ayant passé tranquillement la Terreur en se cachant dans un faubourg reculé, avait proposé à Mme de Carné de lui envoyer son fils qu'il garderait chez lui pour y compléter ses études afin de le préparer à une carrière. Le vrai c'est que le bonhomme s'ennuyait et qu'il avait tout simplement dans un accès d'humeur noire songé à rompre la monotonie de son existence. Quant à s'occuper sérieusement de son neveu il n'y avait jamais songé.

René Kerviler

(*A suivre*).

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 26 novembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE CALAN, PRÉSIDENT

La Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie le lundi 26 novembre 1906, à deux heures, aux Archives municipales de la ville de Nantes.

Etaient présents : MM. le vicomte de Calan, président, Rousse, vice-président, Blanchard et Gaëtan de Wismes, secrétaires, comte Gousset.

ADMISSION

Est reçu membre de la Société :

M. le comte Louis DE CARNÉ-MARCEIN, au château de Souque, par Rabastens Tarn), présenté par MM. Charles et Ferdinand de Calan.

ETAT DES PUBLICATIONS

L'impression des *Documents administratifs concernant la Bretagne sur la fin du règne de Louis XIV*, dont s'occupe M. Letaconnoux, avait dû, par suite d'une grave maladie de l'éditeur, être suspendue. M. Letaconnoux, revenu à la santé, a repris son travail. Poussé avec diligence désormais, le livre sera prêt au printemps prochain.

M. de Calan, notre président, qui avait activé la préparation de l'*Histoire inédite des Bretons* par Pierre Le Baud, au

cas où la publication de M. Letaconnoux serait retardée, pourra livrer le tome Ier de cet ouvrage vers la même époque que le précédent et les deux volumes se suivront de près.

On se souvient que, sur l'initiative de M. de Calan, la Société avait, en mars 1905, ouvert un concours dans le but de publier, sous forme d'analyses et d'extraits, les procès-verbaux des sessions des Etats de Bretagne du XVIe siècle. Cet appel n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, notre président a résolu de prendre lui même la direction du travail. Dans le principe, on ne connaissait de tenues que pour les règnes de Charles IX et de Henri III ; mais, de nouvelles recherches ont permis de retrouver, tant aux Nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale qu'à Rennes, six sessions tenues sous François Ier, de 1522 à 1526 et de 1542 à 1543. Il en résultera une intéressante publication sous le titre : *Procès-verbaux des Etats de Bretagne et documents annexes, de l'avènement de François Ier à Henri III*. Cet ouvrage qu'on va mettre en chantier formera le principal appoint de l'exercice suivant.

La mise au jour de tous ces travaux, quelques-uns d'assez longue haleine, ne va pas sans frais, on le comprendra ; aussi le bureau de la Société engage-t-il vivement tous les membres qui en font partie à nous amener quelques recrues dans leur entourage, afin de lui permettre de mener à bien la besogne en cours. D'ailleurs, tous nos volumes devant désormais être tirés à un nombre d'exemplaires à peu près égal à celui des membres actuels, il sera fort difficile plus tard de se les procurer dans le commerce.

OUVRAGE OFFERT

Par M. Rousse : *Deux jeunes officiers de Charette, Félix du Bois de la Patellière et Louis Couvreur*, par Joseph Rousse, 1906. In-8°.

La séance est levée à 3 h. 1/4.

Le secrétaire,
René Blanchard.

*
* *

LE FOLK-LORE DE FRANCE, par Paul Sébillot, tome III. *La Faune et la Flore.* — Paris, E. Guilmoto, éditeur, 1906.

Au cours d'un banquet qui clôtura, pendant l'exposition de 1900, le Congrès des Traditions Populaires, je saluais en M. Paul Sébillot le premier des traditionnistes français. C'était déjà un juste hommage auquel l'apparition des trois premiers volumes du *Folk-Lore* a donné depuis une éclatante consécration. Le tome III vient de paraître : il est aussi nourri de faits, plus volumineux que ses aînés et d'une lecture encore plus agréable, à cause du grand nombre de contes qu'il résume et surtout des citations littéraires bien choisies, d'une saveur imprévue, dont il est émaillé.

Règne animal, règne végétal : telle est la double et féconde source que l'auteur dans ce volume détourne au profit des traditionnistes, ses confrères. Rien d'aussi abondant, d'aussi intéressant, d'aussi attrayant n'avait encore été écrit sur la matière.

Le chapitre premier du livre 1er, *Les Mammifères sauvages*, traite de toutes sortes d'animaux, de l'ours à la taupe, de la belette à la baleine, et des légendes qui s'y rattachent. Les deux bêtes qui reviennent le plus fréquemment sous la plume de l'auteur et qui sont aussi les principaux acteurs de la comédie animale sont le loup et le renard. Formidable, qualifié « la terreur du moyen âge », compère Loup est souvent dupé, ailleurs que dans les fables de la Fontaine ; son éternel adversaire, qui exploite sa crédulité et sa gloutonnerie, c'est le renard dont l'imagination populaire a fait un héros de *Roman*. Eh bien ! ce maître trompeur se laisse tromper par des animaux plus petits, des oiseaux, des insectes : Marie de France, une Bretonne, a narré une de ses mésaventures dans une jolie fable que M. Sébillot n'a eu garde de ne pas recueillir.

Que de choses curieuses dans le livre II consacré aux *Mammifères domestiques* ! Le chien et le chat dominent ici ; toutes les habitudes, tous les faits et gestes de ces deux familiers de l'homme sont minutieusement commentés.

Rien de plus singulier que les superstitions relatives aux chiens enragés qui ont pour patron saint Tréjean, le saint Hubert breton, ou aux chats, suppôts du diable, dont Edgar Poé, interprète du sentiment populaire, a encore conté les maléfices. Le chat, mystérieux, inspire au surplus une affection mêlée de frayeur et c'est souvent ce dernier sentiment qui domine. La stupidité du bœuf et l'intelligence du cheval donnent aussi matière à bien des croyances. Les animaux domestiques les plus maltraités sont l'âne et le cochon, quoique le premier ait eu des proses chantées en son honneur (et en mémoire de sa présence dans l'étable de Bethléem), et que le second porte les appellations élégantes d'habillé de soie ou de « sire de Rohan ». M. Paul Sébillot, qui ne nous dit pas les raisons de cette assimilation du pourceau avec les représentants de l'illustre famille bretonne, fournit quelques transcriptions bien typiques du langage des bêtes. Avec les histoires de lutins, de loups-garous, les transformations de bêtes en êtres humains — ou vice-versa — nous entrons dans le domaine le plus fantastique. Le diable y joue son rôle, il est souvent assimilé au chat.

Les oiseaux sont le sujet d'une monographie à laquelle rien ne manque, ni les imitations que le langage populaire, interprété par Aristophane, a faites de leurs chants, de leurs cris, ni leurs diverses façons de construire les nids, ni leurs amitiés ou leurs inimitiés entre eux, ni leurs rapports avec les hommes et le rappel des légendes qui voient en eux la résidence vivante des âmes en peine.

La pie et le coucou, volatiles bavards, la première indiscrète et voleuse, le second, type ailé du parasite, reviennent le plus souvent, avec l'hirondelle vagabonde, sous la plume de M. Sébillot, qui n'a oublié, comme de juste, ni les oies sauvages du château de Pirou ni la cane de Montfort. Je ne savais pas

qu'Alfred de Musset, pour son admirable tableau de l'amour paternel du pélican, avait eu un précurseur dans un poète du XVIe siècle, Barthélemy Aneau, auteur de la *Description philosophique des oiseaux* (*philosophique* ou *philosophale*, les deux adjectifs sont imprimés concurremment).

Les oiseaux domestiques offrent au *Folk-Lore* de France une contribution infiniment moins riche que les oiseaux sauvages. M. Paul Sébillot leur a cependant consacré trente-cinq pages où l'interprétation de leurs chants, les propriétés médicinales de leurs œufs ou de leur simple contact, leur association aux jeux rustiques sont minutieusement expliquées. Le coq règne ici, comme dans la basse-cour ; il a une rivale dans la poule noire, intimement liée aux pratiques de sorcellerie.

Avec les reptiles nous pénétrons plus avant dans le monde irréel. Le crapaud, la grenouille, la couleuvre sont inoffensifs ; le premier de ces animaux exerce même une influence bienfaisante, comme la gentille grenouille ou comme le lézard dès longtemps appelé l'ami de l'homme et, malgré son aspect hideux, il rend des services à l'agriculture, déjoue les sorts.

Mais la vipère dont les morsures (appelées piqûres par le peuple) deviennent aisément mortelles, a toujours excité la terreur. « Vipère met en bière », dit un proverbe. Le sourd, espèce de salamandre, n'est guère moins malfaisant et le basilic est aussi effroyable que monstrueux. Le chapitre des conjurations est des plus curieux, et aussi celui qui relate le rôle des reptiles dans la sorcellerie. Quant à leur emploi en médecine, il n'a point cessé d'exister et nous nous souvenons d'avoir vu des poudres faites avec des yeux ou d'autres parties du corps des lézards, ainsi que des peaux de serpents, exposées dans de vieilles pharmacies. La cruauté envers les crapauds aurait pu rappeler à M. Sébillot un admirable poème de Victor Hugo ; les incantations, les pratiques de magie auxquelles ce batracien est mêlé font aussi songer aux sorcières de *Macbeth*.

Pas d'infiniment petits pour M. Sébillot. Les insectes sont ses tributaires comme toutes les autres bêtes. Sans essayer de réhabiliter les parasites humains, il explique l'indulgence

témoignée par certaines paysannes aux poux, dont l'extermination serait fatale aux enfants. Sur l'abeille, poétisée depuis Platon, il recueille vingt légendes gracieuses. Il insiste beaucoup sur l'importance attachée aux rencontres de l'araignée ; je ne vois pourtant pas qu'il ait signalé cette formulette proverbiale si connue :

Araignée du matin — chagrin
Araignée du midi — ennui
Araignée du soir — espoir

« Si je te tue, l'espoir est perdu, » ajoute-t-on souvent. — Le hanneton, patira des écoliers de tous les temps, et le colimaçon « borgne », aussi souvent chansonné que son compère ailé, prêtent beaucoup au développement. Et le grillon, bonheur du foyer, cher à Dickens et à d'autres romanciers populaires ? Et le papillon éphémère, qui a sur les ailes toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ? Il eût été injuste de les oublier.

La Fontaine a dit :

Tout parle en mon ouvrage et même les poissons.

Les poissons parlent aussi dans le *Folk-lore* de France ! ils causent avec les pêcheurs et pleurent la mort de leurs frères. J'admire la patiente érudition de M. Paul Sébillot qui a trouvé moyen d'écrire un long chapitre sur un sujet assez ingrat. Il nous parle du roi des poissons (c'est, dit-on à présent, le rouget) et du poisson-maudit, la vive, bien plus redouté que la pieuvre elle-même. Celle-ci, comme on pense, n'est point omise, et Victor Hugo qui la mit aux prises avec Giolliath dans le duel homérique des *Travailleurs de la mer*, est interrogé comme le sont à d'autres moments Ronsard, Du Bellay, Baïf ou Agrippa d'Aubigné lui-même, racontant que, pendant le siège de La Rochelle, Dieu répandit sur les grèves de la ville une manne de coquillages. M. Sébillot appelle aussi Du Bartas à la rescousse. Je ne lui apprendrai pas, sans doute, que les initiales S G. S. du commentateur de la *Sepmaine* désignent Simon Goulart, Senlisien.

De la *Faune* nous passons à la *Flore*. Ici les croyances, les superstitions abondent ; mais elles tombent moins sous les sens et ont exigé, pour être recueillies, une enquête plus délicate encore. Voici, à propos des arbres, une série de sous-divisions se rapportant aux *Origines et Particularités* ; à l'*Arboriculture* (avec les légendes relatives à l'animisme, aux conjurations, aux amulettes) ; aux *Présages et Consultations* ainsi qu'aux rêves ; aux *Emblèmes*, aux *Jeux*, aux propriétés médicales, salutaires et nuisibles. M. Sébillot n'a-t-il pas entendu dire que l'if était, sinon malsain, au moins très redouté ? je me souviens qu'il fut question autrefois, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, d'une chambre garnie de meubles en bois d'if dont tous les locataires mouraient. J'aurais souhaité, dans un autre ordre d'idées, trouver de plus abondants détails sur les marrons d'Inde dont la noix molle permet à de naïfs sculpteurs — j'en ai connu — d'exercer leur talent. Quelle intéressante communication sur le culte des arbres, cette *dendrolâtrie*, comme disent les savants, qui a laissé dans notre Bretagne, pays des anciens druides, des traces si profondes ! Avec sa rigoureuse méthode qui ne lui fait enregistrer que sous bénéfice d'inventaire tel récit glané par un auteur moins sûr que Luzel (v. p. 429), M. Sébillot a épuisé la question. Notons, aux *Légendes*, sa curieuse variante bretonne du conte grec « Le roi Midas a des oreilles d'âne », et attendons avec confiance qu'il nous parle, dans un autre volume, des arbres de la Liberté, voire de ceux de la Mutualité.

Le chapitre final du livre, celui des Plantes, est plus copieux encore et plus fourni que celui des arbres. Déjà, dans la première des sous-divisions « Origines et particularités, » l'auteur expose, avec plus d'exemples qu'ailleurs, la dualité de la formation des plantes, les créations de Dieu, les contrefaçons du diable ; il nous explique ainsi plusieurs épisodes de la légende dorée, et ce que sont les haricots du Saint-Sacrement, et pourquoi l'épi de blé est resté court.

Je note ensuite les définitions des herbes magiques (l'herbe d'or, l'herbe d'oubli, l'herbe qui fait entendre le langage des

animaux) ; les indications précises des herbes à sortilège, dites surtout herbes de la Saint-Jean, et des plantes à maléfices, telles que l'ellébore ou la dangereuse mandragore, les plantes miraculeuses et les fleurs porte-bonheur, parmi lesquelles le trèfle à quatre feuilles garde une réputation incontestée ; enfin l'immense arsenal que la pharmacopée populaire trouve, sous le nom connu de remèdes de bonnes femmes, dans le sol fécond de la vieille France.

Où M. Paul Sébillot nous conduira-t-il dans les deux volumes qui doivent achever son œuvre monumentale ? Il a exploré le ciel et la terre, la mer et les fleuves, la faune et la flore. Il pourrait s'arrêter ; mais je tiens pour certain que ce qui lui reste à dire nous réserve des surprises et qu'il gardera jusqu'au bout notre curiosité en éveil.

OLIVIER DE GOURCUFF.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXXVI — DEUXIÈME SEMESTRE

Bastard (George). Jules Verne, sa Vie, son Œuvre. — II. (Fin). Juillet. 32. — James Tissot. Novembre. 253.

Baudry (J.). Un voyage en 1508. I. Août. 79. — II. Octobre. 231.

Brélivet (Abbé). L'Ame de la Bretagne. Août. 96. — Dieu n'existe pas. Septembre. 181.

Choleau (Jean). Condition des Serviteurs Ruraux Bretons, Domestiques à gages et Journaliers Agricoles (suite). VII. Septembre. 133. — VIII. Octobre. 189. — IX. Novembre. 279. — X. (Fin). Décembre.

Delaunay (René). Coups de crayon. I. Juillet. 5. — II. Octobre. 201. — III. (Fin). Novembre. 297.

Dupouy (Auguste). Charles Le Goffic. *Les Bonnets Rouges*. Août. 89.

Geslin (L.). Les Men-hirs; Le Réveil; Le Sonneur. Novembre. 313.

Goasdoué (H.). Lettres d'un Déraciné. Septembre. 125.

De Gourcuff (Vte Olivier). L'*Etoile*, par Victor Debay. Juillet. — *La Bretagne aux Salons de 1906*. Août. 122. — *Répertoire Général de Bio-Bibliographie Bretonne*, par René Kerviler (fasc. 45e Gir-Gor); *Douze Blaettes Treizainées*, de Mme la comtesse du Faouëdic; *La Vierge au Scrupule*, par Louis Haugmard; *Armor*, par J. Pohier. Octobre. — *Les Mystères de l'Hyménée*, par L. Michaud d'Humiac. Novembre. — *Le Folk-Lore de France*, par Paul Sébillot, t. III. *La Faune et Flore*. Décembre.

Kerviler (René). La Bretagne à l'Académie Française au XIXe siècle (suite). — Le comte Louis de Carné. I. Décembre.

De Malleray (Commandant). Grands Gestes d'Armor. Pèlerinages et souvenirs : Plourivo (938). Septembre 164.

MILLON (abbé A.). Le Culte du feu en Armorique. Décembre.

MONMARCHÉ (Marcel). *Notre-Dame Guesclin*, de Botrel. Octobre 214.

ORAIN (Adolphe) Gilles de Bretagne dans les cachots du château de Teillay. Septembre 183.

PICQUENARD (Dr C.-A.). Etude sur la sylviculture en Basse-Cornouaille. Août 98.

ROUSSE (Joseph). Deux jeunes officiers de Charette : Félix de la Patellière et Louis Couvreur. Août 61.

TRÉVÉDY (J.). Le Douaire des Duchesses de Bretagne Contrats de mariage des Ducs. Décembre.

Chronique des Bibliophiles Bretons. Juillet-Décembre.

X. *Les Arbres de la Mutualité et leurs Ancêtres*, par Théophile Janvrais. Juillet.

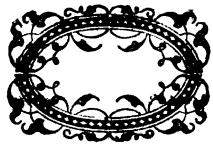

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

REVUES BRE

L'Hermine : 17e ann. Mensuel. 1 an [illegible] Union p[illegible]e 15 fr. Le numéro 1 fr. 25. Les abonnements partent du 20 octobre. Directeur : Louis Tiercelin, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Les Annales de Bretagne : 21e ann. Trimestriel. 1 an 10 fr. Union postale 12 fr. 50. Publiées par la Faculté des Lettres de Rennes. Rédacteur : G. Dottin, 37, rue de Fougères, Rennes.

Le Clocher Breton : 13e ann. Mensuel, 1 an 5 fr. 50. Directeurs : René Saib et Madeleine Desroseaux. Bureaux, 29, rue Belle-Fontaine, Lorient.

Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon : 5e ann. Tous les deux mois. 1 an 5 fr. Quimper.

La Revue Morbihannaise : 10e ann. 1 an 5 fr. Directeurs : J. Buléon, Vte de la Grancière, E. Sageret. Chez Lafolye, Vannes.

La Paroisse Bretonne de Paris : 8e ann. Mensuel, 1 an, 2 fr. 25. *Directeur* : M. l'abbé Cadic, 13, rue Littré, Paris (VIe arr).

La Jeune Bretagne : 4e ann. mensuel, 1 an, 2 fr. pour la Bretagne, 2 fr. 50 pour le reste de la France. Bulletin d'études et d'action sociales. Rennes, 30, rue Hoche.

Feiz ha Breiz : 7e année. Tous les deux mois. 1 an 3 fr. Les abonnements partent du 1er janvier. S'adresser à M. Le Gall, recteur du Folgoat, par Lesneven (Finistère).

Bretoned Paris. Bulletin de la Société « La Bretagne », 3e année. 1 an, 2 fr. 50. Direction : 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

Revue du Pays d'Aleth : 3e année, mensuel. 1 an, 3 fr. Directeur : Jules Haize, rue Jacques Cartier, Saint-Servan.

Revue du Traditionnisme. — *Rev. intern. du folk-lore* — mens. 1 an, 10 fr. N°, 1 fr. — *Directeur :* M. de Beaurepaire-Froment, Paris, 60, quai des Orfèvres.

Revue du Bas-Poitou, 19e année, trimestrielle ; 1 an : 8 fr. N° 2 fr. 50. — *Dr* M. René Vallette, à Fontenay-le-Comte.

L'Anjou historique. — 6e ann. tous les 2 mois. 1 an : 6 fr. *Dr* M. l'abbé Uzureau, aumônier, à Angers. *Editr :* M. Siraudeau 4, Chaussée Saint-Pierre, Angers.

Revue des Traditions populaires, 21e ann. mens. 1 an, 15 fr. N° 1 fr. 50. *Direct.* M. Paul Sébillot, 80, boulev. St-Marcel, Paris.

La Revue Bleue, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

La Vendée historique. — (Revue de la Vendée militaire). Tous les quinze jours ; 10e année. — Edit. sur papier fort, 6 fr. 50 ; édit. ord. 5 fr. — Dr Henri Bourgeois, à Luçon (Vendée).

Revue de l'Anjou, 56e année, 12 fr. par an. — Librairie Germain et Grassin, Angers.

La Revue Héraldique, fondée en 1862. Mensuel, Directeur : Vte de Mazières-Mauléon. Bureaux : 8 rue Daumier, Paris.

CIRCULAIRE EN BRETAGNE

Billets d'Excursions délivrés toute l'année

1re Classe 65 fr. — 2e Classe 50 fr.

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de **65 francs en 1re classe** et **50 francs en 2e classe**, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne savoir :

Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes, Saint-Malo, Dinard, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes.

Ces billets sont **délivrés à première demande par la gare de *Vannes*.** — Ils peuvent être **prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant** le paiement, pour **chaque prolongation, d'un supplément de 10 %** du prix primitif.

HONORÉ CHAMPION, Libraire-Editeur

5, Quai Malaquais — PARIS.

LOUIS SERBAT, Archiviste-Paléographe

Les Assemblées du Clergé de France. — Origines, Organisation, Développement, 1561-1615. Fort volume in-8° broché. (*Médaille du Concours des Antiquités Nationales de l'Institut*, 1906) . . . **12 »**

Le Mystère de Saint Crépin et de Saint Crépinien. — Publié avec une Introduction et des Notes, par VICTOR TOURNEUR, in-8° broché . . . . . **5 »**

J. LOTH, Professeur à l'Université de Rennes.

Chrestomathie bretonne. — (Armoricain, Gallois, Cornique), grand in-8° broché. . . . . **10 »**

Remarques et Corrections du Lexicum cornu-britannicum de WILLIAMS, in-8° . . . . . **2 »**

L'année Celtique, d'après les textes Irlandais, Gallois, Bretons et le Calendrier de Coligny, in-8°. . . . . **3 »**

Vannes. — Imp. LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

DUE MAR 9 '44

044 100 907 203